

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

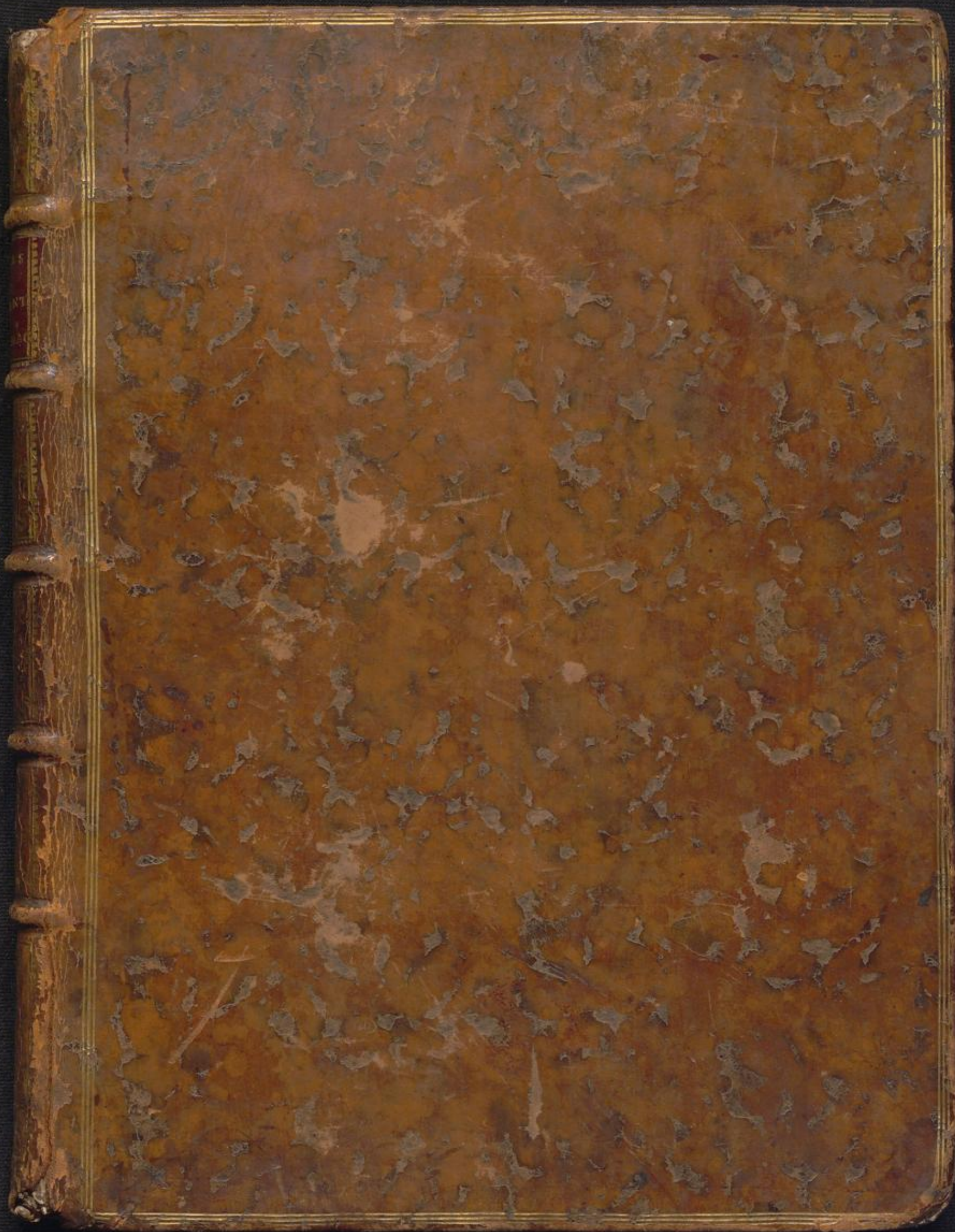
Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Atlas élémentaire où l'on voit sur des Cartes et des
Tableaux relatifs à l'Object, l'État actuel de la Constituion
Politique de l'Empire d'Alemagne**

Courtalon, Jean-Baptiste

Paris, 1774

[urn:nbn:de:bsz:31-131589](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-131589)







Fol.
12042

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading.

Handwritten text in the upper middle section of the page.

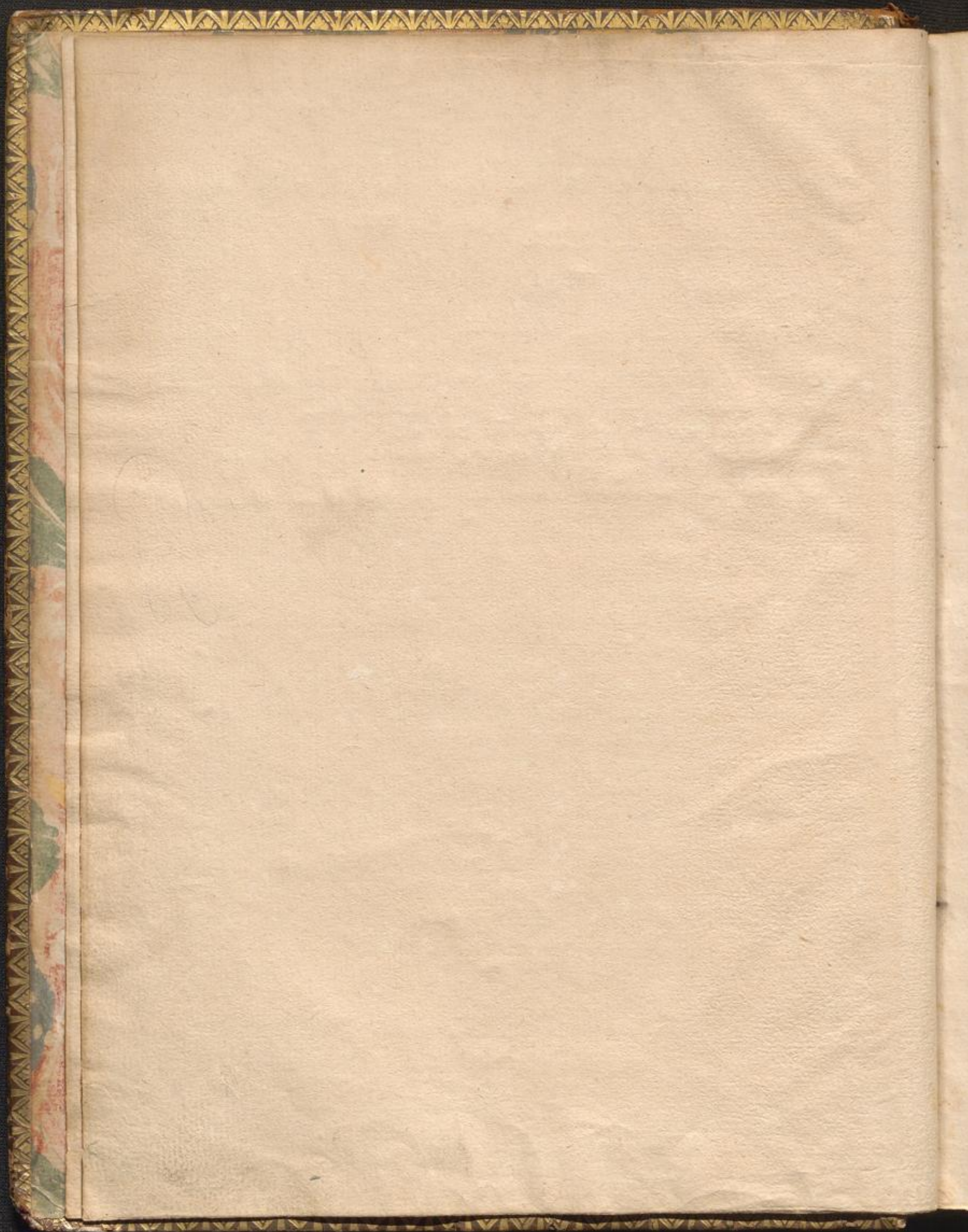
Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.





ATLAS ÉLÉMENTAIRE
 DE L'ON VOIT SUR DES CARTES ET DES TABLEAUX RELATIFS A L'OBJET
 L'ÉTAT ACTUEL DE LA CONSTITUTION POLITIQUE
 DE L'EMPIRE D'ALEMAGNE.

- I.^o Les Cercles en général, les Archevêchés, Evêchés, Prévôtés, les États qui ont droit de battre Monnoye, les Villes Impériales &c.
- II.^o La situation, l'étendue respective, les Evêchés, le nombre et le rang des Electorats, Principautés, Abbayes, Comtes, Baronies, Seigneuries et généralement tous les États Immédiats qui jouissent de droit de séance aux Diètes générales et particulières de l'Empire.
- III.^o Les Principaux Territoires immédiats qui ne jouissent pas de droit de séance.
- IV.^o Un Index de tous les Cantons de la Noblesse Immédiate en Souabe, en Franconie et sur le Rhin.
- V.^o Les différentes Routes et Postes de l'Empire et les Villes où l'on trouve des Relais pour les Couriers et Voyageurs.
- VI.^o Grand nombre de lieux remarquables par leurs productions ou établissements, comme Mines, Forges, Fabriques d'Armes, Manufactures, Bains, Mâris &c.
- VII.^o Le commencement des États d'Empire, l'époque des principales Loix, des Establishemens et Evénemens qui ont produit par degrés l'état actuel de l'Allemagne avec un abrégé méthodique du Droit public de l'Empire.

Ouvrage propre à faciliter l'étude de ce Droit public, utile à l'éducation de la jeune Noblesse et à tous Officiers militaires de carrière et qui compose le Corps Germanique, ou différents États les divers degrés de Puissance de chacun de ses Membres.

Le tout composé et vérifié d'après les meilleures Cartes Nationales, la Géographie de M^r Bulching, les Ouvrages de M^r Schmanli et Piefel, les Institutions au Droit public de l'Allemagne par M^r Gérard &c.

DEDIÉ ET PRÉSENTÉ AU ROI.

Par l'Abbé COURTAUX, Précepteur des Pages

DE MADAME,

et ex-Dauphine de LA DAUPHINE, (c'est de Fei Madame) Mere du Roi.



EXPLICATION DE FRONTISPICE. Les figures expriment sous la figure de Bellone et la Liberté présente à l'Alliance des Monarques de France et d'Autriche-Lorraine. Sous leurs impressions sont les Armes de ces deux Monarques par des chaînes garnies de fleurs; l'Effigie de cette union se voit dans un Médaillet on pourroient les quatre Signes Caractéristiques de la Religion, de la Justice, de la Force et de la Paix; et le Lion qui sur des ailes est le symbole de la Noblesse Française et de la pureté de son sang de cette Alliance.

A PARIS chez M^r de la Harpe, Citoyen de Genève. Par le privilège de Son Altesse Royale Madame de Savoie. Chez M^r de la Harpe, Citoyen de Genève. Chez M^r de la Harpe, Citoyen de Genève.

ATLAS ELE
 OU L'ON VOIT SUR DES CARTES ET DE
 L'ÉTAT ACTUEL DE LA CO
DE L'EMPIRE

I.° Les Cercles en général, les Archevêchés, Evêchés, Universités, les États
 II.° La situation, l'étendue respective, les Enclaves, le nombre et le rang des
 et généralement tous les États Immédiats qui donnent droit de c
 III.° Les Principaux Territoires Immédiats qui
 IV.° Un Indice de tous les Cantons de la Noblesse Im
 V.° Les différentes Routes et Postes de l'Empire et les Villes où
 VI.° Grand nombre de Lieux remarquables par leurs productions et
 Manufactures, Bâti
 VII.° Le commencement des États d'Empire, l'époque des princ
 produit par degré l'état actuel de l'Allemagne avec un abr

*Ouvrage propre à faciliter l'étude de ce Droit public, utile à l'éduca
 ce qui compose le Corps Germanique, ses différens États et les*

Le tout composé et vérifié d'après les meilleures Ca
 les Ouvrages de M^{rs} Schmauß et Pfeffel, les Institutions

DÉDIÉ ET PRÉSE
 Par l'Abbé COURTALON, P
D E M A
et cy-devant de
LA DAUPHINE

AVEC APPROBATION ET

Arrivé tout.
EXPLICATION DU FRONTISPICE. La Sagesse représentée sous la figure de Pallas et la Fidélité présidant à l
 ces Augustes Maisons par des chaînes garnies de fleurs: L'Effet de cette union se voit dans un Médailon où
 et le Coq qui bat des ailes est le Symbole de la Nation Fra
 A PARIS, chez les S^{rs} Julien, à l'Hotel de Soubise. Bondet, Imprimeur du Roy, Rue S^t Jacques, près la Rue du Plâtre et à l'Hotel de No

ELEMENTAIRE
ARTES ET DES TABLEAUX RELATIFS A L'OBJET
DE LA CONSTITUTION POLITIQUE
DE L'EMPIRE D'ALEMAGNE.

*Universités, les Etats qui ont droit de battre Monnoye, les Villes Monétaires &c.
 et le rang des Electorats, Principautés, Abbayes, Comtés, Baronies, Seigneuries
 ont droit de Séance aux Diètes générales et particulières de l'Empire.*

*Immediats qui ne donnent pas droit de Séance aux Diètes.
 Noblesse Immédiate en Souabe, en Franconie et sur le Rhin.
 et les Villes où l'on trouve des Relais pour les Couriers et Voyageurs.*

*Productions ou établissemens, comme Mines, Forges, Fabriques d'Armes,
 Manufactures, Bains, Caras &c.*

*que des principales Loix, des Etablissemens et Evénemens qui ont
 avec un abrégé méthodique du Droit public de l'Empire.*

*utile à l'éducation de la jeune Noblesse et à tous Officiers curieux de connoître
 les Etats et les divers degrés de Puissance de chacun de ses Membres.*

*meilleures Cartes Nationales, la Géographie de M^r. Busching,
 les Institutions au Droit public de l'Alemagne par M^r. Gérard &c.*

PRÉSENTÉ AU ROI.

M. DE LA MOTTE, Précepteur des Pages

MADAME,

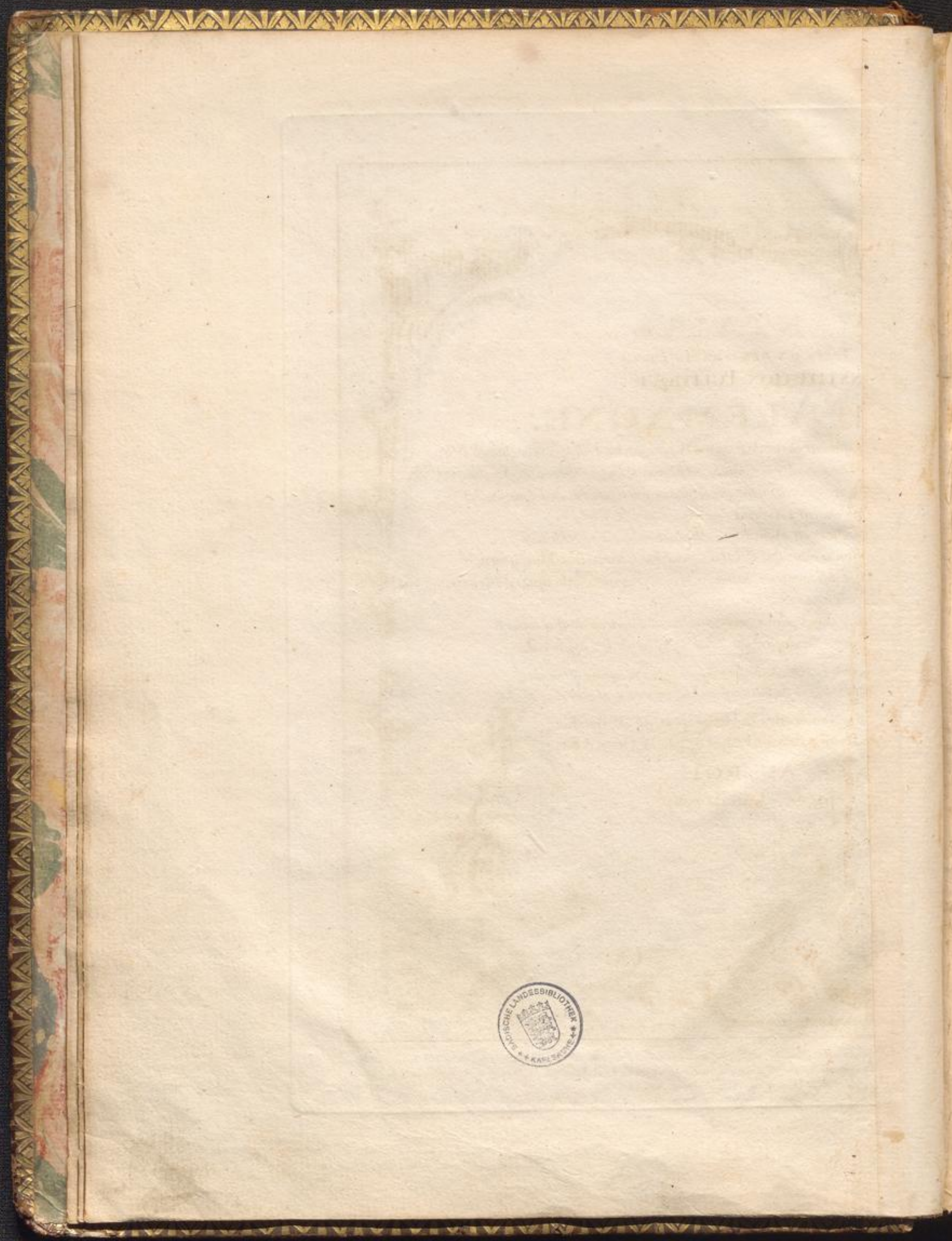
ceux de Sa Majesté

Mère du ROI.



PRIVILEGE DU ROY. 1774.

*La fidélité présente à l'Alliance des Maisons de France et d'Autriche-Lorraine. Deux Génies s'empressent d'unir les Armes de
 un Médillon où paroissent les quatre Signes Caractéristiques de la Religion, de la Justice, de la Force et de la Paix;
 de la Nation Française et de la joye qu'elle ressent de cette Alliance.
 Plâtre et à l'Hotel de Nevers. Rue du Blanc, vis-à-vis l'Hotel des Mousquetaires, à Versailles, au Château, au-dessus de l'Escalier des Princes.*





A U R O I.

SIRE,

Le goût & les plus rares dispositions pour les sciences ont annoncé dès vos plus jeunes années les progrès étonnans qui devoient couronner vos études. La connoissance de la Géographie, & sur-tout celle de l'Alemagne, a paru l'objet de votre prédilection.

Issu de ce grand Homme, de cet immortel Conquérant, de ce Charlemagne, qui rassembla de vastes débris de la puissance romaine, & créa un nouvel Empire, d'où s'est formé depuis celui de l'Alemagne; né d'une Mere qui voyoit dans ses Ancêtres les plus intrépides défenseurs de l'Empire Germanique; uni par les

EPI TRE DÉDICATOIRE.

nœuds les plus beaux & les plus doux à une Princesse dont le moindre avantage est de compter parmi ses Ayeux tant de Héros & tant de Souverains de ce même Empire ; que de motifs en effet n'avez-vous pas, SIRE, pour vouloir connoître particulièrement les possessions, les rangs, les dignités, les droits, les prétentions, les prérogatives des Princes qui regnent dans l'Alemagne, & qui presque tous se font gloire de vous appartenir par le sang ou par les alliances.

Honoré, dans le temps, de la protection de cette illustre & vertueuse Princesse, qui combla les vœux de la France en vous donnant le jour, je n'ai plus, SIRE, qu'un desir à former ; c'est que ce Tableau que j'ai tracé de l'Etat actuel, de l'Histoire Politique & du Droit Public de l'Empire, puisse occuper quelques-uns des loisirs de VOTRE MAJESTÉ, & justifier l'honneur qu'elle a daigné m'accorder de le faire paroître sous ses auspices.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant
& très-fidèle serviteur &
sujet, COURTALON.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE,

*Dont la lecture est nécessaire pour entendre cet ouvrage élémentaire,
& pour en connoître les avantages.*

Les instructions géographiques, historiques & politiques, sur les pays les plus connus, ont toujours été regardées comme devant entrer dans le plan d'une éducation soignée : celles qui ont été publiées sur la France sont en si grand nombre, que je me suis déterminé à porter mes vues ailleurs.

En quittant nos limites, l'Alemagne m'a paru devoir fixer mon attention ; les anciennes Cartes de ce pays sont remplies de fautes, & nos Traités géographiques sur cette partie sont peu corrects. Les Alemans nous reprochent, avec raison, notre ignorance sur un pays qu'il nous est si important de connoître, par rapport à la multiplicité des Etats qu'il renferme, à la grandeur des Maisons qui les possèdent, aux événemens fréquens qui nous y attirent.

L'Alemagne est d'ailleurs la partie de la Géographie la plus difficile à étudier, parce que c'est l'Empire où il y a le plus de partages dans le Gouvernement particulier, le plus de détails dans la distribution des Provinces, le plus de contrariétés dans les Auteurs qui ont traité des diverses parties de cette Contrée.

Premieres causes
de cet Ouvrage.

A

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

2

Le premier moyen qui se présente d'étendre ses idées sur l'état actuel de l'Alemagne, est de consulter le Tableau des Colléges de l'Empire. Ce Tableau fait voir que l'Alemagne contient neuf Electorats, quatre-vingt-dix Principautés, avec cent soixante-six autres Etats d'Empire, donnant tous droit de séance & de suffrage à la Diète générale. Si l'on considère ces Etats de l'Empire siégeant, tant à la Diète générale qu'aux Diètes des Cercles, on en trouve trois cens treize: ajoutez à ce nombre vingt Territoires Immédiats, marqués dans le Traité Géographique de M. *Büsching*, sçavoir, onze dans le Cercle de Westphalie, cinq dans celui de Souabe, trois dans le Haut-Rhin, un dans la Basse-Saxe; & vous aurez une liste de trois cens trente-trois Etats ou Territoires Immédiats, tous différens, tous indépendans les uns des autres, jouissant tous en général de presque tous les droits des Souverains, suivant l'article VIII du Traité d'Osnabruck, qui est une des Loix fondamentales de l'Empire.

Ce point de vue m'a offert un champ vaste, neuf & curieux, dans lequel aucun de nos Auteurs n'est entré. J'ai pensé que, s'il étoit honteux de ne pas donner à de jeunes gens de qualité la connoissance d'un pays si étendu, si voisin du nôtre, rempli de tant d'Etats divers qu'ils font quelquefois dans le cas de parcourir, il ne l'est pas moins de leur laisser ignorer l'état ancien des peuples Germaniques, comment s'est formé, s'est gouverné, & se gouverne aujourd'hui ce grand Empire, la différence que l'on doit faire d'ailleurs entre le nom, le rang, les dignités, les especes de Souverainetés & le degré de puissance de tous ces Princes & Etats, dont plusieurs, très-connus dans l'Histoire, sont souvent cités dans nos Gazettes.

Raisons de la
petitesse des Car-
tes.

Rassemblez dans une seule Carte générale cette grande quantité d'Etats ou Territoires Immédiats, ç'eut été présenter un labyrinthe. J'aurois pu faire de plus grandes Cartes; mais, par la nécessité de les plier & replier, il n'eut pas été possible d'en composer un Atlas portatif & commode: inconvénient que je voulois éviter; j'aurois pu couper les Cercles en plusieurs parties; mais, en désunissant ces parties, on écarte les lieux de leurs positions naturelles & relatives qu'il s'agit précisément de faire connoître.

Plan de l'Ou-
vrage.

J'ai senti la nécessité d'une Carte générale, pour bien faire remarquer d'abord la vraie position de l'Alemagne, la situation des Etats qui l'entourent, des Cercles qui la composent & des pays en général qui appartiennent à chaque Cercle. Je me suis ensuite attaché à représenter, sans en excepter un seul, ces trois cens trente-trois Etats Immédiats appartenans à l'Empire, & presque tous répandus dans les Cercles. Cette entreprise m'a forcé de faire exprès de nouvelles Cartes, qui toutes sont l'extrait & le résultat de plus de cent cinquante Cartes Alemandes, qu'il m'a fallu consulter, pour ne rien omettre dans une collection d'Etats si considérable; aussi j'ose dire que ces Cartes, quelque petites qu'elles soient, contiennent des détails que l'on chercheroit en vain dans les Car-

tes ordinaires (a): tels sont ceux que l'on trouvera sur les frontières actuelles de la France & de l'Empire, sur celles de plusieurs Evêchés, Principautés, Comtés, Seigneuries, Territoires & Terres Immédiats, situés sur le Rhin, en Souabe, en Westphalie, en Franconie, &c.

D'ailleurs, plus le Cercle Electoral, plus les Cercles du Haut-Rhin, de Westphalie, de Souabe & de Baviere, sont étendus & remplis d'Etats divers, & plus il m'a paru avantageux de réunir dans une seule Carte tous ces Etats, pour en mieux représenter l'ensemble. Je n'ai même trouvé, & je crois qu'on ne trouve nulle part cet ensemble des deux Cercles du Rhin & de celui de Westphalie. Le seul Cercle de la Haute-Saxe a été mis en deux parties, par l'excès de son étendue du Nord au Sud-ouest, & par la facilité qui se trouve de joindre à la Saxe les deux grandes parties du Brandebourg & de la Poméranie.

J'ai donc fait autant de Cartes des autres Cercles, &, en les accompagnant de Tableaux où se trouvent par ordre de séance tous les Etats de ces Cercles, j'ai réuni à la Géographie une connoissance suffisante de l'état actuel, politique & généalogique de l'Empire. Les jeunes gens, voyant ainsi d'un coup-d'œil la description méthodique des pays, & à côté le nom, le rang & les qualités des Etats de l'Empire à qui ces pays appartiennent, se procureront d'eux-mêmes une idée des Maisons principales de l'Alemagne, du crédit & des divers degrés de puissance de chacun de ces Etats, par la description des limites & de l'étendue de leurs diverses possessions. Tel a été mon plan pour la partie géographique; s'il est approuvé comme je le desire, je n'ai plus qu'à rendre compte de son exécution.

Les Cartes de l'Atlas dont il s'agit, ont pour base la Carte générale de l'Alemagne de l'Académie Royale des Sciences & belles Lettres de Berlin. On sçait que ce fond de Géographie générale est ce qu'il y a de plus universellement estimé des connoisseurs Alemans. Ai-je fidelement imité ce modèle? C'est au public à en juger. J'oserois répondre de mon travail, s'il ne s'agissoit que des Villes déterminées par les observations astronomiques; mais on ne compte dans la Carte critique de *Mayer*, que peu de ces Villes dans toute l'Alemagne: les autres sont privées de ce précieux avantage. Les positions de celles-ci, les limites mêmes qui les renferment, diffèrent entr'elles, pour la plupart, selon les Cartes nationales.

Ces différences m'ont quelquefois donné lieu de préférer aux Cartes générales certaines Cartes particulieres levées géométriquement par de

Auteurs suivis
pour le fond de
l'ouvrage.

(a) Je n'ai trouvé à placer le Comté de Hallermünd & Bisterfeld, chef-lieu d'une branche des Comtes de Lippe, que dans des Cartes Topographiques reçues d'un Officier Général employé dans la dernière guerre. Il m'a fallu écrire en Alemagne, pour être instruit de la vraie position de Wartemberg, chef-lieu d'un Comté de l'Empire, qu'on ne trouve ou que je n'ai jamais pu trouver sur aucune Carte. M. de *Schelhaas*, Directeur de la Poste de Kayferslautern, à qui je me suis adressé, & que j'ai l'honneur de remercier ici publiquement, m'a fait l'honnêteté de me mander dans sa réponse du 17 Février 1771, que Wartemberg est un ancien Château situé sur une montagne à deux lieues & demie Nord-est de Kayferslautern, & que le lieu de Wartemberg est au pied de cette montagne; ce que l'on trouve ainsi marqué sur nos Cartes du Rhin.

bons Auteurs. Elles font sentir aussi tout le besoin qu'auroit la Géographie de l'Allemagne, de la grande opération qui se fait en France, sous la direction de M. de Cassini. On éprouve ici à cet égard l'unité de commandement; là, le consentement de tous les Etats seroit nécessaire; & comment amener au même but la volonté de tant d'Etats libres & indépendans les uns des autres? Non que ces Etats n'ayent à cœur d'avoir un plan de leurs grands ou petits Territoires; tous ou presque tous en ont un, mais levé ordinairement à leur avantage & au préjudice de leurs voisins. Quoi qu'il en soit, plusieurs de ces plans, devenus publics, ont servi à corriger les anciennes Cartes & à perfectionner les nouvelles, & l'on regrette d'en sçavoir plusieurs autres condamnés à vieillir sous les clefs des Archives: mis au jour, ils ne manqueroient pas de produire d'abord une petite guerre au moins topographique; delà naîtroient de grands débats dans les Diètes: mais on avouera que, du choc de ces diverses prétentions respectives, pourroit naître enfin la lumière, c'est-à-dire, la détermination fixe des lieux & des limites disputés de part & d'autre.

Il faut cependant convenir que la Géographie souffre moins de ces débats: elle n'embrasse que les lieux principaux. La possession de ces lieux se trouve *actu* dans les mains d'un Etat de l'Empire, plutôt que dans celles d'un autre, malgré les prétentions & les réclamations diverses. Il s'agissoit de commencer par avoir une liste exacte des Etats d'Empire qui ont en main ces possessions, & des lieux principaux que celles-ci contiennent. *Hubner*, en composant cet ouvrage, s'est trompé souvent; son *Traité* n'en a pas moins été accueilli; & nous devons peut-être à ses erreurs le plaisir que nous avons à voir ses fautes corrigées dans le *Traité* de M. *Büsching*.

Du *Traité* de
M. *Büsching*.

On sçait que ce dernier Auteur jouit de la plus grande considération dans les Cours de l'Empire, que les Princes ont secondé ses vues en lui faisant procurer les Mémoires & tous les secours qu'il desiroit: son *Traité* est traduit & s'imprime actuellement en françois; il contient sur l'Allemagne seule trois volumes d'environ 900 pages; il réunit tous les suffrages de l'aveu des Allemands ses juges naturels. Voilà donc un point fixe d'où l'on peut partir: or j'ose assurer que cet Auteur a été mon oracle, que j'ai consulté son *Traité* à chaque pas, & qu'à la lueur de ce flambeau j'ai sçu distinguer les bonnes des mauvaises Cartes Allemandes, reconnoître, éviter & corriger un très-grand nombre de fautes: avantages que je dois à celui d'être le premier qui ait travaillé d'après un aussi bon guide.

Quant aux Cartes de détails, je n'ai pu mieux faire que de m'en rapporter à celles qui sont les plus estimées; & l'on sçait qu'il y a bien de la différence des unes aux autres: en indiquant celles dont je me suis principalement servi, j'ajouterai les remarques qu'il y aura à faire sur celles de ce petit Atlas, & sur quelques-uns des Tableaux qui les accompagnent.

Carte générale.

La Carte générale & le Tableau qui la regarde forment une introduction à la Géographie de l'Empire; le Tableau contient sur les mon-

DISCOURS PRÉLIMINAIRE. 5

noies une instruction que nos Auteurs n'ont pas donnée jusqu'à présent ; il en contient une autre sur l'ordre hiérarchique où l'on a corrigé d'après *Büfching* les fautes qui se trouvent dans nos livres de Géographie. La Carte, toute petite qu'elle est, donne une idée exacte de chaque Cercle, en faisant voir s'il y a dans un Cercle des enclaves étrangères, & à quel Cercle appartiennent ces enclaves. Ainsi voit-on ce qui reste des Cercles de Souabe, de haute Saxe & de Westphalie, en retranchant du premier l'Autriche antérieure, & des deux autres ce qui est du Cercle électoral, ce qui appartient dans l'un à l'Électeur de Mayence, dans l'autre à l'Électeur de Cologne. Cette Carte a été dressée sur la Carte générale indiquée ci-dessus ; elle contient aussi les treize Cantons Suisses marqués suivant leur rang & leur état de religion.

Quatre-vingt-seize Etats d'Empire contenus dans la Carte de Souabe ne peuvent manquer de la faire paroître trop chargée, quoiqu'elle le soit moins encore que celle de *Hafius*, qui est d'une feuille. La Carte de Souabe demande une étude particulière, parce qu'elle est la clef de toutes les autres.

Cette clef se trouve dans l'explication des lettres, des signes & des couleurs. Par les lettres, on sçaura à qui appartiennent les enclaves, quelles sont les Terres Teutoniques & de Malte, de quel Ordre sont les Abbayes &c. Par les signes, outre les connoissances ordinaires & relatives aux productions de la terre & aux établissemens économiques, on apprendra à distinguer si un territoire quelconque indiqué dans la Carte est Principauté, ou Abbaye, ou Comté, ou Ville Impériale, ou simplement Territoire Immédiat, ou Terre à l'Ordre Equestre ; si ce Territoire, par rapport à sa qualité, donne ou ne donne pas entrée aux Dietes ; si c'est aux Dietes générales ou aux Dietes circulaires, ou bien aux unes & aux autres qu'il donne séance.

D'autres signes marqués dans la note qui est au-dessus du cartouche feront aussi connoître les Etats qui n'ont droit de séance que conjointement avec d'autres, & ceux qui ont sur ce droit quelques contestations : quelques exemples rendront à l'égard des jeunes gens ces instructions plus sensibles. On verra dans cette Carte de Souabe, au bas de la deuxième colonne, que les Etats d'Empire sont indiqués par deux especes d'aigle, l'une à deux têtes qui désignent les Principautés, l'autre à une tête seule qui désigne les Etats inférieurs.

Si ces signes ne sont fermés par aucune parenthèse, l'Etat où ils sont situés, donne droit de séance aux Dietes de l'Empire & de Cercle. On en trouvera plus de 250 de cette espece, marqués dans les Cartes. Si ces signes sont ouverts à droite & fermés à gauche par une parenthèse, l'Etat donne entrée & séance aux Dietes de l'Empire & non aux Dietes de Cercle. Voyez ce signe dans la Principauté de Montbeliard qui est dans ce cas, &c. Si, au contraire, ces signes sont ouverts à gauche & fermés à droite par la parenthèse, l'Etat siege aux Dietes du Cercle sans avoir entrée aux Dietes de l'Empire : voyez dans ce cas les Comtés de Hag en Baviere, de

Carte de Souabe.

Explication essentielle des lettres & des signes.

Hohnstein au Nord-Ouest de la Thuringe, de Falkenstein dans le haut Rhin, & dans la Souabe, les Comtés de Furstemberg-Moskirch & de Waldbourg-Wurzach, &c. Remarquez de plus que le *d* ajouté au signe de Wurzach & à celui de Zeil, qui est au midi de Wurzach, indique que ces deux terres ont conjointement ensemble le droit de séance aux Dietes de Souabe, & que, s'il y a une étoile placée près de ces signes en général, elle indique qu'il y a contestation sur le droit de séance. Voyez Rechberg en Souabe, près de Gmunde. Si enfin les signes de l'espece d'aigle à une tête seule sont fermés à droite & à gauche par une parenthèse, ils n'indiquent plus un Etat d'Empire, mais simplement un Territoire Immédiat attaché au Cercle sans droit de séance dans aucune Diète. Voyez Ottobeuren, Abbaye près de Memmingen, &c.

Pour les Terres de l'Ordre Equestre ou de la Noblesse Immédiate, elles n'ont point d'autres signes distinctifs que d'être accompagnées de numeros qui répondent à ceux qui se trouvent dans le quadre, & qui servent à indiquer le nom de ces Terres Immédiates, quand ce nom n'a pu trouver place sur la Carte.

Avantages de l'Enluminure.

Ces instructions imprimées avec les Cartes tiennent au corps de l'ouvrage, & pourront en faciliter l'intelligence, sans qu'il soit même enluminé; mais ces signes sont très-petits. Si l'on n'en peut compter aisément plusieurs dans la Souabe, en compteroit-on de même plus de cent qui y sont, & verroit-on l'ensemble des Etats qu'ils désignent? Cet avantage, après bien des essais, est devenu l'effet d'une enluminure qui nous a paru simple, que nous n'avons vue nulle part, & dont voici l'idée.

Elle ne consiste point dans le choix & la variété des couleurs, mais dans un ordre instructif & relatif au Plan de l'Ouvrage.

Dans le Tableau de la Diète générale, on verra siéger des Electeurs, des Princes Ecclésiastiques, des Princes Séculiers, des Abbés & des Abbesses, des Comtés, & des Villes Impériales, six especes d'Etats divers désignées par six especes de colonnes de couleurs différentes; comme l'enluminure du Tableau général donne le ton à celle des Tableaux particuliers, nous avons réglé que les mêmes couleurs qui servent à distinguer ces six especes d'Etats dans le Tableau de la Diète de l'Empire, serviroient de même à les désigner dans les Dietes & Cartes des Cercles. Ce moyen nous a paru commode pour saisir d'un coup-d'œil l'état politique des Cercles de l'Empire, en facilitant l'intelligence de nos Cartes & des instructions qu'elles contiennent.

En effet, dès qu'on sçait que le rouge désigne par-tout les Terres Electorales, ou du moins appartenantes aux Electeurs, on voit sur le champ qu'il n'y a point d'Electorats dans les Cercles de Souabe, d'Autriche, de Westphalie, de Bourgogne, du Haut-Rhin & de Franconie. Dès qu'on sçait de même que l'Orangé désigne les Principautés Ecclésiastiques, le Jaune les Séculières, le Verd les Abbayes du second Ordre, le Bleu les Comtés & Seigneuries d'Empire, l'Indigo les Villes Impériales, le Violet les Territoires Immédiats, &c, on apperçoit sensiblement, à la vue des Cartes, les titres de ces possessions, l'étendue de chaque espece de

ces Terres, l'ensemble de ces Territoires pris collectivement, en un mot, leurs différens rapports entr'eux & avec l'ensemble des autres Etats d'Empire. Que l'on applique, par exemple, ce plan d'enluminure à la Carte de Souabe, ces quatre-vingt-seize Etats d'Empire qui la rendent furchargée, divisés en six parties principales, également colorés, ne forment plus que comme six pelotons de Territoires, dont l'ensemble se trace aisément dans l'imagination par la conformité de l'enluminure de ces Territoires, malgré l'éloignement des uns aux autres.

Il faut cependant dire ici que les Etats de la Maison d'Autriche, à la Bohême près, font communément pour l'enluminure une exception à la regle générale, parce que ces Etats sont différens des autres. On avertit aussi que les principes de l'enluminure en question, ne sont régulièrement observés, qu'à l'égard du fond des couleurs, que nous adoptons selon l'ordre des sept couleurs primitives exposées ci-après, pag. 14: au moyen de ce petit système, on indiquera, autant qu'il sera possible, l'ordre des préséances aux Dietes, en employant des bordures, ou ce qui s'appelle des lisérés, choisis selon l'ordre de ces sept couleurs. On pourra ainsi distinguer encore, soit des Electorats, soit des Principautés, soit les possessions des différentes branches des anciennes Maisons Princières, comme sont celles des Maisons Palatines, de Saxe, de Brunfwick, de Brandebourg, de Hesse, de Nassau, &c.

Exceptions à la regle générale.

Pour ce qui regarde les détails de la Carte de Souabe, j'ai suivi celle du Capitaine *Michel* Ingénieur, en neuf feuilles, celle de *Colleffel* Ingénieur du Cercle de Souabe, en sept feuilles & demie, & celle de *Hafius*. On sçait que ces trois Cartes sont les plus estimées.

Cartes suivies.

Celle de *Hafius* m'a déterminé à l'imiter dans l'exposé des principales enclaves du Cercle de la Noblesse Immédiate en Souabe. Pour les deux autres Cercles de cette Noblesse Immédiate en Franconie & sur le Rhin, privé de modèle, je n'ai pu les représenter qu'en cherchant tous ces noms de Terres Immédiates sur les Cartes les plus étendues d'après la liste que le livre de *M. Büsching* nous donne de ces Terres, & en m'attachant à marquer sur-tout celles qui forment des limites.

Noblesse Immédiate en Souabe, en Franconie & sur le Rhin.

L'indication de tous les districts, quartiers ou cantons de cette Noblesse Immédiate, n'a pu manquer d'ajouter à un long travail une charge de plus dans mes Cartes; mais, sçachant que les Terres Immédiates ne sont soumises qu'à l'Empereur & à l'Empire, & observant sur la Carte de *Hafius* & d'après *Büsching*, combien ces Terres Immédiates sont nombreuses, & combien elles retranchent de terrain dans les Etats ou Territoires supérieurs qui les contiennent, j'ai cru devoir marquer tous ces retranchemens sans lesquels l'instruction que présente l'enluminure seroit fautive, en indiquant que tel Territoire appartient en entier à tel Prince, tandis que le sixième, le cinquième, & quelquefois le quart de ce Territoire est composé de Terres Immédiates qui ne lui appartiennent pas. Que l'on examine sur mes Cartes le Palatinat, les grands Etats de

Raisons de l'indice de cette Noblesse.

Franconie, & dans la Souabe, le Bas-Comté de Hohemberg, le Duché de Würtemberg, les pays situés le long du Danube & dans l'Algau, l'on fera alors pleinement convaincu de cette vérité.

Enluminure des
Terres Immédia-
tes.

J'ai fait enluminer de couleurs différentes, sans liséré, tous ces cantons ou quartiers des trois Cercles de cette Noblesse Immédiate; par là, on peut distinguer ces Cantons des Etats d'Empire, les distinguer eux-mêmes les uns des autres, connoître à peu près leur situation, leur étendue, & en avoir ainsi l'indice que j'ai annoncée. Nous venons d'exposer la maniere dont on peut connoître les noms de ces Terres Immédiates.

On a laissé en blanc tous les pays de l'Autriche antérieure, tant parce qu'ils sont du Cercle d'Autriche, que pour éviter trop de confusion. L'ensemble de ce dernier Cercle ne se voit en petit que dans la Carte générale.

Du grand Bail-
liage d'Altorf.

J'ai tâché de représenter, d'après M. *Büsching*, le grand Bailliage (*Landvogtey*) de Ravensbourg & d'Altorf, ou de Weingarten. Cette Abbaye & la ville Impériale de Ravensbourg ont sur les Cartes des Territoires d'une étendue assez considérable, & qui m'a paru incertaine: j'ai préféré de suivre la Carte de *Colleffel*, comme plus conforme à ce que dit M. *Büsching*. Il me semble que cette partie de la Souabe auroit besoin d'une nouvelle Carte où l'on distinguât bien les bornes du Comté de Waldbourg, tout ce qui appartient à l'Impératrice Reine de Hongrie, à la ville Impériale de Ravensbourg, à l'Abbaye de Weingarten, & s'il étoit possible, les limites des pays qui ressortissent au Conseil Provincial de Souabe ou de Weingarten.

Cercle de Ba-
viere.

J'ai suivi sur-tout, pour la Baviere, la Carte de *Buna*, en neuf feuilles, qui paroît supérieure à celle des *Homann*.

Cercle d'Au-
triche,

Pour l'Autriche, la Carte du Cercle dessinée avec justesse par *Tobie Mayer*: pour l'Autriche supérieure & inférieure, deux Cartes de *Seutter*; la Carte Topographique des environs de Vienne, dressée sur la grande Carte de *Visscher*, la Carte de M. de *Cassini*, contenant sa perpendiculaire menée de Paris à Vienne; cette Carte m'a servi aussi pour la Baviere & la Souabe. Pour la Styrie & la Carinthie, deux Cartes de *Seutter*. Pour la Carniole, la grande Carte en douze feuilles levée géométriquement sur les lieux, de l'ordre & aux frais des Etats de la Province, par *Jean Difman* (a). Pour le Tirol une Carte de *Lotter*, &c.

Je me suis éloigné de ces Cartes en plusieurs endroits, pour m'en tenir au Traité de M. *Büsching*, ce qui peut se voir dans la Haute-Autriche, aux limites des quartiers de Traun & de Haufruck; & dans le Tirol, à celles des Evêchés de Trente & de Brixen, &c.

J'ai retranché de ce dernier, d'après le Traité ci-dessus, environ la moitié du Pusterthal, qui est de l'enceinte de cet Evêché, selon nos Cartes du Tirol: en tout, j'ai diminué considérablement les limites des deux Evêchés.

(a) On croit cette Carte unique en France; c'est M. *Zannoni* qui a bien voulu me la communiquer, Dans

DISCOURS PRÉLIMINAIRE. 9

Dans le Tableau relatif à la Carte d'Autriche, on voit, d'après le même Traité, une nouvelle exposition des pays Autrichiens divisés en Archiduché d'Autriche, en pays Autrichiens Intérieurs, Supérieurs & Antérieurs, quatre grandes parties qui forment les Régences de Vienne, de Gratz, d'Inspruck & de Fribourg, au-dessous desquelles se voient les pays qui ressortissent à ces Régences ou Tribunaux suprêmes, & qui forment de nouvelles sous-divisions.

Pour les anciens Etats de la Couronne de Bohême, j'ai suivi pour la Bohême propre la Carte de *Muller*, réduite par *Covens & Mortier*; la Carte de la Bohême, de la Silésie, de la Moravie & de la Lusace, dressée sur les Cartes levées géométriquement par *Muller*, assujettie aux observations astronomiques par *Tobie Mayer*: pour la basse Lusace, une Carte particuliere, levée géométriquement par un Baron du pays qui a eu la bonté de me la communiquer, &c. Pour ces quatre Etats, comme pour toute la Saxe, l'Atlas topographique & militaire du sieur *Julien*, composé de 94 feuilles, dressé sur l'Atlas Saxonique & sur les meilleures Cartes levées par ordre des Princes & Etats du Pays.

Cartes de la Bohême, Moravie, Lusace & Silésie.

Cercle de la haute Saxe. Partie méridionale.

On distinguera aisément sur la Carte de la Saxe, 1^o l'ensemble des Etats de l'Electeur qui a réuni toutes les possessions de la Branche Albertine; 2^o l'ensemble des Etats de la Branche Ernestine; 3^o la sous-division des Etats de cette branche principale en cinq autres branches telles que sont celles de Saxe-Weymar, Gotha, Cobourg, Meinungen & Hidbourghausen.

On désigne les pays que l'Electeur de Saxe possède en Thuringe, sous le nom de Cercle de Thuringe ou de Thuringe Electorale. Nous avons préféré cette dernière dénomination, comme étant conforme à la Carte de *M. Frantz*, & au sentiment d'un Seigneur du pays même, employé dans le ministère de la Cour Electorale.

On peut remarquer, dans la partie septentrionale du Cercle de la haute Saxe, les divisions du Duché de Poméranie dressées d'après le Traité de *M. Büsching*. Elles sont si différentes de celles que présentent les autres Cartes, qu'elles pourront paroître nouvelles: le liséré différent de la Principauté de Camin marque que c'est une Principauté d'Empire particuliere; on voit que cette Principauté a là bien plus d'étendue qu'on ne lui en donne ailleurs.

Partie septentrionale.

Pour la basse Saxe, j'ai suivi une partie du même Atlas ci-dessus, une Carte particuliere de la Principauté de Halberstatt & des pays circonvoisins par *Tobie Mayer*, une Carte particuliere du Duché de Magdebourg, la nouvelle & belle Carte du Duché de Mecklenbourg en quatre feuilles, & les nouvelles Cartes de l'Electorat de Hanovre. L'ensemble des Etats que possède dans la basse Saxe l'Electeur de Hanover, Roi d'Angleterre, se voit par le liséré rouge qui entoure ces Etats enlumines ou non. On a représenté d'après *Büsching & Hubner*, sous leurs noms propres, tous les petits districts qui bordent vers leur embouchure les fleuves de l'Elbe & du Weser; ce qui ne se trouve point dans les Cartes ordinaires.

Cercle de basse Saxe.

Pour la Westphalie, l'Atlas portatif dressé sur des Cartes de *Buna* & des

Cercle de Westphalie.

héritiers des *Homann*, vérifiées & levées en bonne partie par nos Ingénieurs François, Cartes dont se servoient souvent nos Officiers pendant les dernières guerres. Pour les Evêchés de Munster, d'Osnabruck & de Paderborn, des Cartes des héritiers des *Homann*; la Carte rare & estimée de l'Evêché de Liege par le Pere le Maire, des Cartes particulieres de la Frise Orientale par *Caldewey* Archiviste de la Province, des Duchés de Bergue, de Juliers & de Cleves par les héritiers des *Homann*, du Comté de Pymont & des pays adjacens levés géométriquement par *M. Capit d'Overheid*.

Quelques parties différentes négligées dans les Cartes ordinaires, & qui se trouvent dans la Carte de Westphalie sont 1° le partage de l'ancien Comté de Sayn fait entre le Margrave d'Anspack & le Bourggrave de Kirchberg représenté selon *M. Büsching*; 2° le retranchement considérable fait au Comté de Bentheim Steinfurth; 3° la position de Diépholz par rapport au lac d'Ammer; 4° les frontieres de l'Evêché de Liege représentées selon le Traité qui s'est fait depuis peu entre le Roi de France & l'Evêque Prince de Liege. On trouvera encore, dans cette Carte les onze Seigneuries Immédiates qui sont du Cercle de Westphalie, sans y donner droit de séance.

Cercle de Bour-
gogne.

Pour le Cercle de Bourgogne, les Cartes de *Visscher*, la Carte des dix-sept Provinces ou de l'Alemagne Inférieure, dressée suivant la projection stéréographique, & appuyée des mesures faites par *MM. Cassini, Snellius, Muschenbrock, Tobie Mayer*, & publiée par les héritiers des *Homann*, &c.

Pour le Cercle Electoral, les Cartes de *Buna* depuis le bas Archevêché de Cologne jusqu'à la Lorraine & au Cercle de Souabe, & l'Atlas portatif dont il a été parlé: pour le Duché de Westphalie dépendant de cet Electorat, la Carte ancienne de *Zittart*, corrigée par les héritiers des *Homann*. Ce Duché de Westphalie est exactement représenté d'après *M. Büsching*; ce qui a fait traiter cette partie d'une maniere claire, méthodique & toute différente des autres Cartes de ce pays.

La Carte Electorale contient l'ensemble des possessions des trois Archevêchés, moyennant les deux petits cartouches rapportés au bas de la Carte représentant l'Eichsfeld & le district d'Erfurth, situés dans la haute Saxe, & qui appartiennent l'un & l'autre à l'Archevêque de Mayence. On voit dans les notes du Tableau relatif à la Carte Electorale, les trois Electeurs qui ont le plus de voix dans les Dietes, &c.

Cercle du haut
Rhin.

Pour le haut Rhin, les Cartes des Etats de Hesse & de Nassau en six feuilles par *Pronners*, haute & basse Hesse & Vétéravie par *Rozieres*, les Cartes de *Buna*, les nouvelles cartes des Evêchés de Vorms & de Spire dressées en 1765 par les héritiers des *Homann*. Au moyen de l'enluminure, on a représenté distinctement dans cette Carte les pays qu'y possèdent l'Electeur Palatin, les Ducs de Deux-Ponts & de Birckenfeld, les Princes de Hesse-Cassel, Darmstadt & Rheinfeld, & les Princes de Nassau. La Principauté de Salm a été dressée d'après la Carte de France de Messieurs *Cassini*, &c, & d'après le Traité de convention fait entre

le Roi de France & le Prince de Salm. La plupart des Etats de cette Carte, sur-tout ceux qui sont en-deçà du Rhin, ont été représentés selon le Traité de M. *Büsching*, qui nous a servi à corriger beaucoup de fautes. Les nouvelles Cartes des Evêchés de Spire & de Vorms, & le Traité ci-dessus ont aussi occasionné dans la description de ces Evêchés, des changemens considérables. Les frontieres qui séparent le Cercle du haut Rhin des Provinces de la France, ont été prises d'après les Traités de convention faits entre le Roi de France, l'Impératrice Reine & le Prince de Nassau Saarbruck, d'après une Carte en quatre feuilles du Duché de Lorraine, enluminée en 1772 sur les lieux, par ordre des Fermiers Généraux, & d'après les observations qu'a bien voulu faire une personne très-instruite de la disposition de ces Traités.

Pour la Franconie, la Carte des Markgraviats de Culmbach & d'Anspach par *Cnopf*, publiée par les héritiers des *Homann*, en 1763, la belle Carte du Markgraviat d'Anspach & du Burggraviat de Nurenberg en quatre feuilles par *Vetter*, la Carte itinéraire de quelques parties du Cercle par *Mayer*, une Carte particuliere des trois Evêchés de la Franconie & des Comtés de Henneberg & de Hohenlohe. Le Traité de M. *Büsching* a été aussi d'un grand secours pour donner aux divisions & sous-divisions de cette Carte l'exactitude nécessaire.

On omet un très-grand nombre de Cartes des *Homann* & d'autres Géographes Alemans, qu'on n'a suivies qu'en les vérifiant avec le même Traité, ayant remarqué qu'on ne peut suivre entierement toutes ces Cartes, ni même celles de *Buna* & de quelques autres Auteurs cités ci-dessus, sans s'exposer à tomber dans beaucoup de fautes.

On est étonné de voir dans des imprimés tant de listes fausses des Etats de l'Empire; celles que nous donnons ont été dressées d'après le Tableau des Colléges de l'Empire imprimé à Ratisbonne en 1740, & inséré dans le Traité de M. *Frantz*. Ce Traité nous a servi pour éclaircir cet objet, pour vérifier aussi quelques parties de notre travail, & pour mettre plusieurs remarques au bas des Tableaux. L'espece de Traité Généalogique imprimé par *Varrentrapp* à Francfort sur le Mein, & dont on se sert dans les Bureaux des Cours de l'Empire, nous a aussi aidé à rendre ces listes exactes.

Le Tableau de la Diète de l'Empire pourra mériter plus d'attention, quand on sçaura qu'un Ministre d'une grande Cour à cette Diète, très-éclairé & très-versé dans la science du Droit Public de l'Alemagne, a bien voulu réformer & perfectionner ce Tableau, où se trouvent les principes de ce Droit Public qui ont le rapport le plus essentiel à la constitution de l'Empire & aux divers Etats Immédiats qui le composent. Ces connoissances préliminaires seront, par rapport à l'étude de ce Droit, ce que le premier Tableau géographique sera pour la partie de la Géographie. Chaque colonne de ce Tableau général sera en tout comme une récapitulation des Etats divers de l'Empire, dont on pourra se servir avec suc-

B ij

Cercle de Franconie.

Des Listes qui indiquent les Etats d'Empire dans les Diètes.

Du Tableau de la Diète de l'Empire.

Avantages de ce Tableau.

cès, pour interroger les jeunes gens déjà instruits, tant sur la Géographie, que sur ce qui est relatif à l'Histoire & au Droit Public.

Et de ceux des autres Diètes.

Que l'on n'imagine point que la citation de tous ces Etats ne soit ici qu'une connoissance annuelle & périodique; on doit observer que le fond de l'ouvrage pose, non sur la connoissance des Etats personnels qui changent à la vérité de temps en temps; mais sur celle des Etats réels ou des Terres qui ne changent point, parce que la qualité d'Etat d'Empire est devenue & demeure depuis plus de 200 ans constamment inhérente à ces Terres. J'eusse pu même ne citer que ces Terres dans mes Tableaux, comme font, je pense, pour éviter cette difficulté, plusieurs Auteurs Alemans. On avouera que cette instruction, toujours utile de la part de ces Auteurs, se trouve ici comprise également, & qu'ainsi le mérite à cet égard est le même de part & d'autre. Comme les noms des anciens Princes & Comtes des Cercles sont les mêmes en général que ceux de leurs Etats, en citant les uns on apprend les autres; mais en nommant des Duchés de Clèves & de Juliers, des Principautés de Ferden & de Blanckenbourg, des Comtés d'Oldenbourg, de Falkeinsten, d'Egloff, &c, on ne peut deviner les noms des possesseurs de ces Etats, ni le nombre des suffrages qu'ils ont dans les Diètes; on ne peut avoir dès lors qu'une connoissance très-imparfaite de l'état politique de l'Empire. Les noms de ces possesseurs, moins nécessaires à indiquer dans l'Empire où ils sont plus connus, se trouvent donc placés à propos dans nos Tableaux politiques. Les Etats d'Empire passent quelquefois d'une branche à une autre, mais rarement dans des Maisons étrangères. L'ignorance du premier changement n'est qu'une erreur légère. Quoi qu'il en soit, le Tableau de la Diète de l'Empire n'a été gravé que pour être susceptible de ces petites corrections. On y verra les changemens arrivés depuis quelque temps à la Principauté de Culembach ou de Bayreuth, au Markgraviat de Bad-Bad, au Comté de Hohen-Embs, & ceux que l'on vient d'annoncer dans le Holstein & dans les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst. Ces corrections, renouvelées, s'il en est besoin, tous les 5 ans, seront fournies au plus bas prix.

Des Postes de l'Empire, & de leurs indices.

Il est encore bon de connoître l'explication des signes relatifs aux Postes, & placés aussi dans la Carte de Souabe. Les routes & postes, annoncées dans cet Atlas, ont été prises sur la nouvelle Carte Géographique des Postes de l'Alemagne, dédiée à l'Electeur de Mayence, & gravée aux frais des héritiers des *Homann* en 1764. On sçait que cette Carte générale est ce qu'il y a de mieux pour cette partie, & que les Alemans eux-mêmes n'en suivent pas d'autres en voyageant dans l'Empire. On l'a imitée, en tirant la plupart des lignes droites, pour marquer une route d'une Poste à une autre. Il n'appartient qu'à la Topographie de tracer les courbures de ces routes telles qu'elles existent sur le terrain. Ainsi ces lignes ne servent ici que pour apprendre ce qu'il y a de Postes d'un lieu à un autre. Cette indication a surchargé les Cartes de quantité de nouveaux noms, qui sans cela n'y eussent pas été inférés.

J'ai considéré que l'Alemagne, située au centre de l'Europe, ne cesse d'être parcourue ou traversée, pour aller d'un Royaume dans un autre, par une infinité de Seigneurs, de curieux ou de négocians; qu'il ne pourroit qu'être agréable à ces voyageurs de voir en général leur route tracée dans une étendue d'environ 200 lieues; qu'en traversant tous ces Cercles pour aller, je suppose, de Paris à Vienne, à Dresde, à Hambourg, à Berlin, à Dantzick, ils seroient charmés de voir d'un seul point de vue, & comme en perspective, les pays des Electeurs, les Principautés, Comtés, Abbayes, Villes Impériales & autres Etats qu'ils auroient à parcourir & à cottoyer; de comparer ensemble tous ces divers Territoires, d'y compter les Postes, d'y connoître s'il y a des mines, des Fabriques ou Manufactures, des changemens de monnoie, ou autres choses remarquables, dont les signes se trouvent placés dans la Carte de Souabe: il est certain que ces connoissances jointes à celles du nom, du rang, de la qualité, des possessions & des droits essentiels de ces Etats, seront, pour les personnes qui aiment à s'instruire, autant de moyens de satisfaire agréablement leur curiosité, & que ces moyens se trouvent tous réunis dans notre Atlas.

Utilité de l'Atlas
relativement aux
Postes de l'Em-
pire.

Quant à l'orthographe, nous avons suivi celle de la Géographie de M. *Büfching*; on doit savoir qu'une infinité de noms propres s'écrivent en Alemand de différentes manieres qu'il faudroit équitablement consulter, avant que de nous faire un reproche sur cette partie, & qu'on ne doit pas traiter de fautes quelques différences que l'on pourra remarquer entre les noms des Cartes & ceux de l'imprimé; ce qui vient de ce que l'on a été privé d'abord du livre du Géographe Alemand. Nous espérons d'ailleurs que les Alemans eux-mêmes auront lieu d'être contents des soins que nous avons pris, d'après M. *Büfching*, pour bien remplir cette objet.

De l'Orthogra-
phe.

Il nous reste à parler du septieme & dernier article qui contient de même en colonnes un abrégé de l'Histoire politique & du Droit Public de l'Alemagne.

Nous assurons que les quatre Tables chronologiques répondent exactement aux instructions annoncées dans leur titres. Pour rendre cette vérité sensible & faciliter l'étude de ces Tables, on en indique les principaux faits dans un extrait qui est placé à la suite de cette partie, extrait que l'on accompagne de quelques réflexions, & qui pourra plaire d'autant plus, qu'il servira à questionner & à exercer méthodiquement les jeunes gens sur les instructions que ces Tableaux contiennent (a).

Des Tables
chronologiques.

(a) J'ai employé dans les colonnes chronologiques les sept couleurs dont il a été parlé, pour aider la mémoire à se rappeler l'ordre de sept siècles consécutifs, selon ce passage d'Horace souvent cité: *Seignius irritant animos*, &c. Il est certain qu'on sera plus aisément frappé de la couleur que du chiffre qui indique chaque siècle; & comme il est facile de retenir l'ordre de ces sept couleurs, qui sont le rouge, l'orangé, le jaune, le verd, le bleu, l'indigo & le violet, en sachant que le rouge marque le cinquieme siècle, qui a été comme le berceau des nouvelles nations de l'Europe, & en se représentant la couleur à côté de laquelle les événemens sont exposés, il nous semble qu'il sera plus aisé de se rappeler par le plus petit calcul, le siècle où ces événemens ont rapport. Cette période de siècles se

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

14

Raisons qui ont engagé à mettre des instructions en colonnes.

Ces instructions ainsi mises en colonnes, quadrent mieux avec la forme de la partie Géographique, & nous ont paru en même temps plus détachées, plus claires, & plus faciles à retenir.

On verra d'un coup d'œil un ensemble curieux dans chaque Table; & les quatre réunies serviront, si l'on veut, à ne former qu'un seul Tableau que l'on étudiera aisément.

Utilité des Tables chronologiques.

On ose dire que ces Tables chronologiques éclaireront & orneront l'esprit; en présentant aux jeunes gens, comme aux amateurs, une suite d'Histoire intéressante de près de deux mille ans. Par-là, les uns & les autres acquerront ou se retraceront l'idée de ce qu'il y a de plus essentiel à sçavoir sur les anciens Germains, sur l'état civil & politique de ces peuples, lorsqu'ils passèrent sous la domination des Princes François, sur l'étendue, le partage & la destinée des grands Etats de *Charlemagne*: ils pourront voir la durée & le sort de ce fameux Empire sous les François, delà sous les Italiens, enfin sous les Alemans par la réunion des deux Royaumes d'Italie & de Germanie.

Changemens alternatifs dans le pouvoir des Empereurs & des Etats.

Si l'on remarque de siècle en siècle, en étudiant ces Tables, une alternative singulière dans le pouvoir des Empereurs & des Etats, sous les regnes de *Charlemagne* & de *Charles-le-Chauve*, d'*Otton le Grand*, des deux *Henri IV* & *Henri V*, de *Frédéric I* & de *Frédéric II*, de *Louis V* & de *Frédéric III*, de *Charles V* & de *Ferdinand III*; on pourra découvrir les causes de ces changemens surprenans, non-seulement dans la capacité ou l'incapacité des Empereurs, & dans l'imprudente cession qu'ils firent de leurs droits & de leurs domaines, mais aussi dans les ravages des Normands & des Hongrois, dans l'excessive extension des droits du Gouvernement Féodal, dans la continuité des Dietes qui ne cessèrent de représenter la Nation en corps, dans la maniere de succéder aux Bénéfices, aux Fiefs de l'Empire, à l'Empire même, dans les démêlés des Papes & des Empereurs, dans l'extinction de la Maison de Souabe, dans l'interregne qui précéda l'élévation de *Rodolphe de Habsbourg*, enfin dans l'habileté qu'eurent les Etats de se tenir en force, en s'unissant d'abord avec les Papes, puis entre eux-mêmes & dans le dernier siècle avec les Etats circonvoisins, pour forcer les Empereurs à reconnoître légalement

Causes de ces changemens.

trouve d'ailleurs assez considérable par elle-même, pour empêcher qu'on ne confonde les temps d'évenemens divers éloignés entre eux de sept cents ans.

Cette idée nous ayant fait en même temps observer qu'il y a sept sortes d'Etats d'Empire, qui appartiennent aux Corps des Dietes, en comprenant les Terres de l'Ordre Teutonique & les Territoires Immédiats, nous avons depuis jugé à propos d'employer & de suivre dans l'enluminure ce même ordre des sept couleurs, pour indiquer celui de ces sept Etats d'Empire; nous rappellerons donc encore ici que le *Rouge* désignera les Terres Electorales, l'*orange* les Principautés Ecclésiastiques, le *jaune* les Principautés Séculières, le *vert* les Abbayes du second ordre, le *bleu* les Comtés d'Empire, l'*indigo* les Villes Impériales & le *violet* les Terres Teutoniques, avec les Territoires Immédiats. Il n'y aura ainsi dans les Tableaux des Dietes, comme dans les Cartes des Cercles où dominent les Etats d'Empire, que cette seule & même enluminure méthodique. Telles sont nos idées que nous exposons sans prétention, & pour ne rien négliger de ce qui peut tendre à faciliter nos instructions.

la possession de tous ces Droits Régaliens qui composent, & dont ils avoient dès-lors composé leur supériorité territoriale.

On conçoit qu'on ne doit trouver dans un pareil ouvrage, ni récits de batailles, ni plans de campagne, ni intrigues de Cour; on ne parle ici de guerres & de démêlés éclatans, que pour en annoncer les résultats, ou que pour en venir à ces Traités & réglemens publics, qui, en pacifiant les choses, reculent ou rétrécissent les limites des Provinces, & changent souvent le fort avec le gouvernement des peuples; assez d'Histoires nous donnent la clef des cabinets des Cours, nous en découvrent les intrigues, & nous développent les opérations militaires; si on lit ces Histoires avec plaisir, on les oublie avec facilité.

En effet, très-peu de personnes pourroient se rappeler exactement les détails de ces guerres appellées la guerre de trente ans. Il paroît donc, en quelque sorte, permis d'ignorer ou d'oublier ces détails; mais l'est-il de même de ne pas sçavoir au moins que cette longue guerre finit par ce fameux Traité de Westphalie, qui, en établissant ce beau système de l'équilibre parmi les Puissances belligérantes, opéra tant de changemens essentiels dans les Provinces & l'Etat politique de l'Empire.

On passera de même, si l'on veut, à un homme bien né, d'avoir oublié les détails des différentes guerres du siècle actuel; mais on ne lui pardonnera pas d'ignorer les résultats de ces guerres, parce que les dix Traités solennels qui les ont terminées, ont procuré, dans presque tous ces grands Etats de l'Empire & de l'Europe, des avantages ou des changemens importans. Ces Traités, dont le nom seul excitera peut-être la curiosité des lecteurs, sont ceux d'Utrecht & de Bade, celui de Londres, ceux de Stockholm, ceux de Fridérichsbourg, de Vienne, de Belgrade, de Breslau & d'Aix la Chapelle. Or, que l'on lise dans notre dernière Table chronologique les dispositions essentielles de ces dix Traités, & l'on sera peut-être étonné de ne pas connoître des époques & des événemens qu'il est honteux d'ignorer, sur-tout pour des Princes, pour des jeunes Seigneurs ou pour des militaires, & pour toute personne qui se pique d'avoir reçu de l'éducation.

Outre les neuf Electorats contenus dans l'Alemagne, combien n'y compte-t-on pas de Duchés, de Principautés, tant Ecclésiastiques que Séculières, d'Abbayes, de Comtés d'Empire, de Villes Impériales! Mais est-ce assez de connoître la situation & l'étendue respective de ces Etats? L'origine des peuples de quelques-uns d'eux remonte jusques aux temps des Romains; un grand nombre au contraire ne doivent leur établissement qu'aux événemens des deux derniers siècles; la plupart ont pris naissance depuis le onzième siècle, ou le regne des Empereurs Franconiens; cette grande différence d'époques n'en doit-elle pas mettre dans la dignité de ces Etats & de ceux mêmes qui les possèdent?

Que l'on ait donc recours à nos Tables, & l'on ose avancer, que servant de lumière pour écarter ces nuages que rassemblent souvent des détails

Raisons qu'on a eues de s'attacher au fond de l'histoire, & de négliger les détails historiques.

Parallèle à l'égard de l'un & l'autre objet.

Nécessité d'avoir une idée de 10 Traités qui ont terminé les guerres de ce siècle.

Insuffisance de la Géographie.

Nécessité & objet de quelques

connoissances
chronologiques.

historiques, elles présenteront, de siècle en siècle, dans un jour si lumineux, ces commencemens, ces accroissemens, cette série des Etats de l'Empire, qu'on sçaura toujours les distinguer les uns des autres, & rendre à chacun les degrés d'honneur & de considération qui lui sont dûs; & lorsqu'on entendra parler ou qu'on lira quelque chose des Comtes Palatins, des Avoués des Eglises & des Villes, des Markgraves, Burggraves & Landgraves, de la Bulle d'Or, du Concordat de la Nation Germanique, des Pactes de confraternité, des Ligues publiques faites dans l'Empire, du Ganerbiat, du droit de Wildfangiat, &c, &c, on fera, je l'espere; fatisfait de trouver à s'instruire dans nos Tables Chronologiques, de l'époque, de la cause & de la nature de ces divers objets, dont les connoissances sont utiles & font honneur.

Raisons qu'on a
eues d'ajouter à la
suite de l'Ouvrage
un petit abrégé
du Droit Public
de l'Empire.

Mais, après avoir appris le local des Etats d'Empire, leur commencement, leurs variations, tout ce qui a rapport aux Loix, aux établissemens, aux événemens qui ont amené les choses au point où elles sont, il nous a paru qu'il restoit encore quelque chose à faire pour compléter nos instructions sur la constitution politique de l'Empire. Tout le plan de l'ouvrage se réduit à ces trois questions: où sont situés tous les Etats actuels de l'Alemagne? Depuis quand existent-ils? Comment l'Empire & ces mêmes Etats se soutiennent & se gouvernent-ils aujourd'hui? C'est pour répondre à cette dernière question que nous finissons par un court exposé du Droit Public de l'Empire dont nous allons donner une idée.

Droit Public.
Singularité frappante dans le
Gouvernement
Germanique.

On ne peut connoître la nature du Gouvernement Germanique sans admirer l'ordre & la tranquillité qui regnent aujourd'hui parmi plus de trois cens Etats d'Empire tous voisins, ou enclavés dans de plus grands Etats, tous différens & indépendans les uns des autres; l'étonnement augmente quand on sçait de plus que tous ces Etats sont entourés & entremêlés d'environ quinze cens Terres Immédiates, dont les possesseurs moins nombreux, aussi indépendans les uns des autres, le sont également des Etats d'Empire, & jouissent comme eux de la plupart des Droits Régaliens. Quel admirable effet de la politique, du pouvoir des loix & des tribunaux qui les font respecter! L'Histoire universelle ne nous fournit rien de semblable.

Parallele entre
l'Etat actuel &
ancien du Gouver-
nement Ger-
manique.

Cette harmonie est d'autant plus surprenante que tous ces nombreux & différens Etats que nous voyons si tranquilles aujourd'hui, ont souvent fait de l'Alemagne, pendant plus de quatre cens ans, un théâtre de guerres civiles, de vols, d'incendies, d'assassinats, de brigandages publics, & de toutes sortes d'horreurs. Si l'on a vu le calme succéder peu à peu à des temps d'orages si longs & si affreux, par des Dietes, des Loix ou Récès d'Empire, des Traités, des Capitulations & des Réglemens que nous avons exposés selon leurs époques, & qui ont contribué à former enfin ce fameux corps du Droit Public qui sert encore aujourd'hui de base & de prototype à la sagesse du gouvernement Germanique, comment ne seroit-on pas tenté de se procurer quelque connoissance de ce Droit Public de l'Empire, d'un Droit
qui

qui a détruit tant de maux, & qui considéré, moins dans l'ordre des individus que dans ses rapports avec les chefs & avec l'ordre public en général, a fait & fait encore tant de bien & d'honneur même à l'humanité ?

En effet, si les Romains nous ont appris jusqu'où peut aller l'effort des puissances humaines, on peut dire que les Alemans ont la gloire d'apprendre jusqu'où les loix & une sage politique peuvent porter un Empire; les loix, en tenant unis dans l'Empire pour le bien commun & séparés entre eux quant au bien particulier, tous ces Etats & Nobles Immédiats qui se disent tous membres d'une seule & même Cité, & ne reconnoissent qu'une Patrie commune & qu'un Chef; une sage politique, en laissant prudemment indécis depuis tant d'années quantité de différends sur des droits essentiels & divers que se contestent les Etats de religion différente, presque tous les Etats entre eux & quelques-uns d'eux avec l'Empereur même, & à son défaut avec les Vicaires de l'Empire.

Avantages des Loix politiques qui regnent dans l'Empire.

Qu'on se représente donc ce très-grand nombre de Membres Immédiats, dont on vient de parler, cette grande distance qui se trouve entre eux depuis ceux qui ont des cens lieues de pays jusqu'à ceux qui n'ont qu'un village, tous en général maîtres chez eux, ayant des sujets, droit de faire des loix, d'établir des impôts, de lever des troupes, de s'assembler en corps, de juger leurs sujets & de les juger à mort, même sans appel; tous ces Membres de l'Empire, autrefois si divisés, réunis depuis tant d'années tranquillement sous leur Chef, vivant en paix entr'eux, & pour le plus grand nombre se montrant les peres & les bienfaiteurs de leurs peuples: on verra que ce Tableau nous offre, dans l'ordre politique des Gouvernemens, l'une des merveilles de l'univers, & que ce n'est pas sans raison que le plus fameux Auteur du siècle regarde en général les Alemans comme les vieillards de l'humanité.

Effets prodigieux de ces Loix.

Mais, en admirant réellement la religion & la fidélité qui portent tant de Princes à regarder comme sacrée la base de ce système, je veux dire, ce nœud vassallitique qui retient cette multitude de grands, moyens & petits Etats réunis entr'eux & avec leur Chef, & en formant des vœux pour que les premiers de ces Etats continuent de respecter un si beau monument de morale & de politique; quelle raison n'a-t-on pas d'ailleurs de se procurer au moins quelques idées du Droit Public de l'Empire? Ces connoissances, agréables aux personnes qui vivent en Allemagne, aux jeunes Militaires qui peuvent y voyager dans la suite, sont particulièrement nécessaires aux jeunes gens que l'on destine aux Négociations.

Raisons d'avoir quelque connoissance du Droit Public de l'Empire.

Il semble de plus, que l'on commence en France à faire cas de cette étude; déjà son importance attire quelques-uns de nos jeunes Seigneurs aux écoles de Strasbourg. On ne peut qu'applaudir à ce zèle, & ce n'est que pour s'assurer de le rendre encore plus fructueux que l'on donne ici ces premières leçons: celles de Strasbourg, plus étendues sans doute, peuvent, par malheur, devenir inutiles à des jeunes gens trop libres dans une ville éloignée, & trop avides de dissipation & de plaisir: de là, ce risque d'une

Avantages de ce petit abrégé.

perte considérable de temps & de dépense, qui a sa source en partie dans une étude dont les leçons paroissent, au premier abord, difficiles & rebutantes.

L'abrégé que nous donnons ici ne peut avoir ce désavantage. Il est trop court pour ne pas être à la portée des jeunes gens. Il n'y aura aucun maître, quel qu'il soit, appuyé sur-tout de l'autorité des parens, qui ne parviennent à le faire apprendre à ses élèves, & l'on ne peut nier que ce commencement d'étude ne soit propre à piquer la curiosité, & à faire retirer le plus grand fruit de ce cours d'étude que l'on voudroit suivre, soit à Strasbourg, soit à Paris même (a).

Au moyen de ces connoissances, les jeunes gens apprendront ce que sont, ce que peuvent & ne peuvent point dans l'Empire, les Empereurs, les Impératrices, les Rois des Romains, les Vicaires de l'Empire, les Electeurs, les Princes, les Etats Inférieurs & Nobles Immédiats, les Dietes générales & circulaires, les Cercles & leurs Officiers, les Austrégués, les deux Cours suprêmes & autres tribunaux inférieurs, &c. Quand ces connoissances ne procureroient que l'avantage de faire lire avec discernement & avec plus de fruit, les histoires, les Gazettes & autres nouvelles politiques, ce seroit toujours opérer quelque bien, d'avoir réduit en leçons élémentaires des instructions utiles, peu communes en France & noyées dans tant d'ouvrages trop volumineux & trop diffus.

Je n'ai garde, avant de finir, de ne pas rendre publiquement le tribut de reconnoissance que je dois aux nombreux & puissans secours que j'ai reçus pour les trois parties de mon Ouvrage. J'avois conçu & exécuté le plan de mon petit Atlas dès l'année 1762 d'après ce qu'on a fait en général sur cette partie. M. Zannoni, premier Hydrographe de la Marine, m'en fit connoître quelques défauts, m'aida de ses lumieres pour perfectionner les projections de mes petites Cartes, & me confia, pour rectifier le reste & exécuter les détails, ses meilleures Cartes Alemandes: cet exemple fut suivi par M. Julien, dont on connoît le zele pour la Géographie. La riche collection de Cartes des cabinets de M. le Marquis de Paulmy, de M. le Comte de Muy, de M. le Comte d'Eyck & de M. Danville m'a été confiée de même au besoin avec beaucoup de bonté.

J'ai reçu d'autres bonnes Cartes & instructions de quelques-uns de MM. les Secrétaires d'Ambassade, de quelques Alemands & de quelques Officiers Généraux employés dans les dernières guerres. J'ai fait venir de l'Allemagne par M. Bauer de Strasbourg, un fort grand nombre d'autre bonnes Cartes des plus nouvelles & des plus estimées; mais j'avoue que les trois gros volumes du Traité géographique de M. Büsching m'ont fourni les secours les plus sûrs & les plus abondans. M. Junker, Professeur de Belles-Lettres & de Droit Public, m'a beaucoup aidé & avec zele dans la traduc-

(a) On connoît les Cours que donne avec succès M. Junker sur le Droit Public, & sur la Science Politique en général.

tion de ce Traité comme dans celle de *Varrentrapp* & d'autres auteurs Allemands auxquels j'ai eu recours comme aux meilleures sources, tant pour la Géographie & les tableaux qui y ont rapport, que pour les élémens de l'histoire politique & du Droit Public de l'Empire.

J'avoue que j'ai d'abord hésité à me charger de ces deux abrégés, j'en dois l'entreprise aux exhortations ainsi qu'aux lumières de *M. Junker*, & à d'excellens matériaux que m'a communiqué ce Professeur très-instruit; & quelques droits que j'aie, d'après un travail de plus de dix ans, de m'approprier l'Ouvrage que j'ose donner au public, j'avoue en général que, si l'ensemble est traité avec quelque succès, je dois cet avantage aux instructions & aux éclaircissémens qu'a bien voulu me donner *M. Pseffel*, que j'ai puisés dans son Ouvrage, dans celui de *M. Gerard de Reinneval*, dans les lumières diverses que j'ai reçues de plusieurs personnes en place, comme de *M. le Comte du Buat*, de *M. le Baron de Zurlhauben*, de *M. de Lier*, de *Dom Clément*, de quelques autres personnes instruites, & sur-tout de *M. Junker*.

Tel est l'hommage que je rends avec plaisir aux lumières supérieures que j'ai consultées dans mes recherches. Ma prétention est le desir d'être utile, & non d'acquérir un titre d'Auteur que je ne me flate pas de mériter. Privé de ces titres & de cette réputation qui excitent la confiance du public, & livré pour la première fois à son jugement, je risque peut-être de m'attirer sa censure. Rien ne m'a coûté pour tâcher d'obtenir son suffrage; mais cela ne peut me justifier; j'ai eu dans différens genres tant d'Auteurs à consulter, tant de contrariétés à essuyer dans leurs écrits, tant de doutes à éclaircir, tant de difficultés à lever, que je ne puis me flatter d'avoir toujours saisi le vrai, & j'avoue que j'eusse évité l'incertitude de ce succès si j'eusse prévu que l'Ouvrage fut aussi long, aussi dispendieux & aussi pénible, quoiqu'il soit peu volumineux.

Conclusion

Du reste, si je n'ai pas été assez heureux pour réussir, je prie les personnes éclairées, & sur-tout celles qui se distinguent en Allemagne par leurs connoissances dans cette partie, de vouloir bien me faire parvenir leurs réflexions, & de m'honorer de leurs conseils; je les recevrai avec autant de satisfaction que de reconnoissance, & je ferai mes efforts, en profitant de ces lumières, pour mettre les personnes qui voudront bien me les donner, dans le cas de s'applaudir d'avoir encouragé le zèle d'un homme qui desire contribuer à la bonne éducation de la jeune Noblesse.

Se vend chez les sieurs JULIEN, à l'Hôtel de Soubise; BOUDET, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques; à l'Hôtel de Nevers rue du Baq, vis-à-vis l'Hôtel des Mousquetaires; & à Versailles, au Château, au-dessus de l'escalier des Princes.

PRIX, broché	15 liv.
Relié en veau	18 liv.
En grand papier avec filets dorés	24 liv.

Nota. S'il y a pendant cette année un Supplément de corrections & d'additions à faire comme cela peut arriver, sur-tout par rapport aux changemens qu'occasionne dans le Nord le Duché de Holstein, on distribuera gratis ce Supplément, qu'il sera facile de placer à la suite de ce discours, en le collant sur les onglets qu'on aura soin de laisser à cet effet.

On avertit que l'impression n'a été tirée qu'à 300, & qu'une bonne partie de l'Ouvrage est destinée pour les pays étrangers.

ERRATA, OMISSIONS ET ADDITIONS.

- I^o TABLEAU**, à l'Article des Universités, après Inspruck, ajoutez Hall.
- II^o TABLEAU**. Comtés & Seigneuries, au suffrage quatorzième, au lieu de Trochteltingen, lisez Haingen.
- Ibidem.* Au suffrage quinzième, au lieu de au Marquis de Bade-Bade, lisez au Marquis de Bade.
- Ibid.* Au Suffrage seizième, après ces mots la Ligne de Marc, ajoutez Fugger.
- Ibidem.* Au Suffrage dix-neuvième, au lieu de aux Comtes du nom, lisez à l'Archiduc d'Autriche.
- IV^o TABLEAU**, basse Autriche, à la quatrième ligne, après de la haute, ajoutez au Sud du Danube.
- Ibidem.* Basse Carinthie, au lieu de S. André & de Lavamund, lisez S. André & Lavemünd.
- Ibidem.* Sur la Carniole, au cinquième Article, après Castua, ajoutez ci-devant.
- Ibid.* Sur l'Evêché de Trente, à la dernière ligne, au lieu de N. E. lisez sur la Sarca.
- V^o TABLEAU**, à l'Article de la Bohême, troisième ligne, au lieu de réuni à, lisez réintroduit à la Diète de.
- VI^o TABLEAU**, à la dixième ligne, au lieu d'assurance, lisez hypothéqués. Aux notes, Art. II, au lieu de Dame, lisez Dähme.
- VII^o TABLEAU**, à la dernière colonne, troisième Article, au lieu de sur l'Elbe, lisez sur la Lebe.
- VIII^o TABLEAU**, au dixième Suffrage, au lieu de au Duc de ce nom, lisez au même.
- IX^o TABLEAU**, au vingt-cinquième Suffrage, au lieu de au Roi de Dannemarck, lisez à l'Evêque de Lubeck.
- X^o TABLEAU**, aux notes, après le mot LIEUX, ajoutez, de la Carte &c.
- Ibid.* A l'année 1709, au lieu de Baray, lisez Bayay.
- XI^o TABLEAU**, au neuvième Suffrage, au lieu de Coblenée, lisez Coblenze.
- XII^o TABLEAU**, aux Villes Impériales, après l'article de Friedberg, ou après le mot mutuelle, ajoutez quant au Domaine commun.
- XIII^o TABLEAU**, au deuxième Suffrage, après le Marggrave de Brandebourg, ajoutez Anspach.
- Ibid.* Au onzième & au douzième Suffrage, au lieu de Hohenloh, lisez Hohenlohe.

TABLES CHRONOLOGIQUES.

Voyez la première Table, deuxième colonne, à la fin de l'Article sur la grande Germanie, après ces mots par les montagnes, ajoutez & par une crainte mutuelle que ces peuples avoient les uns des autres.

Voyez sixième Epoque année 935, après conquis sur les Avars, ajoutez ou Abares.

A l'année 1377, après neveu de Wenceslas, ajoutez & fils du frère puiné de l'Electeur de Saxe Rodolphe II, qui étoit mort sans enfans mâles en 1370.

A l'année 1466, au lieu de devient le chef de ce Royaume, lisez devient un Fief de ce Royaume.

A la Table générale de l'Histoire, sixième siècle, année 572, lisez fonde le Royaume des Lombards.



IDÉE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE

SITUATION. BORNES.

La situation de l'Allemagne n'est pas exactement indiquée dans les anciennes Cartes. Celle de l'Académie de Berlin fait voir que l'Allemagne, au lieu de s'étendre au-delà du 18^e. degré de longitude vers l'Orient, (en comptant pour premier méridien celui de Paris) ne va pas entièrement jusqu'au 17^e, & que le cours du Rhin vers Strasbourg se trouve rapproché, ainsi que cette Ville, vers l'Occident d'environ un demi degré. On doit attribuer ce rétrécissement considérable aux mesures géométriques qu'on a faites dans toute l'étendue de la France, & au grand nombre d'observations célestes faites en Allemagne depuis 30 ans, sur-tout depuis que le P. Hell, Astronome de leurs M. I. & R. ranime par ses travaux & son zèle, le goût de l'Astronomie dans toute l'Europe.

L'Allemagne est bornée au Nord par la mer Baltique, l'Esider & la mer d'Allemagne.

A l'Ouest par les Provinces-Unies, la mer d'Allemagne & la France.

au Sud par les Suisses, l'Italie, le Golfe de Venise & la Croatie.

A l'Est par la Hongrie, la Pologne & la Prusse.

On voit par cette même Carte de l'Acad. R. des Scienc. & B. L. de Berlin que l'Allemagne contient près de 10 degrés de latitude, & 16 à 17 degrés de longitude en comprenant le Cercle de Bourgogne, & qu'ainsi elle a env. 140 lieues d'étend. du Nord au Sud, & environ 150 de l'Est à l'Ouest.

CERCLES ET DIRECTEURS.

- I. AUTRICHE.**
Directeur, l'Archiduc d'Autriche, seul.
- II. BOURGOGNE.**
L'Archiduc, comme possesseur des Etats qui composent le Cercle de Bourgogne, seul.
- III. CERCLE ELECTORAL.**
L'Electeur de Mayence, seul.
- IV. HAUTE-SAXE.**
L'Electeur de Saxe, seul.
- V. FRANCONIE.**
L'Evêque de Bamberg, & le Markgrave d'Anspach comme Burggrave de Nuremberg, conjointement.
- VI. BAVIERE.**
L'Electeur de Baviere & l'Archevêque de Salzbourg.
- VII. SOUABE.**
Le Duc de Wurtemberg & l'Evêque de Constance, conjointement.
- VIII. HAUT-RHIN.**
L'Evêque de Worms, & l'Electeur Palatin comme Duc de Simmern.
- IX. WESTPHALIE.**
L'Evêque de Munster, & alternativement l'Electeur de Brandebourg & l'Electeur Palatin, comme héritiers des Ducs de Juliers.
- X. BASSE-SAXE.**
L'Electeur de Brandebourg comme Duc de Magdebourg, & l'Electeur de Brunswick-Lünebourg comme Duc de Breme, alternativement entr'eux avec le Duc de Brunswick-Wolfenbuttel.

VILLES CAPITALES DES PRINCIPAUX ETATS.

- I.**
Vienne, Linz, Grätz, Clagenfurt, Laybach, Inspruck, Trente, Brixen, Bregenz, Fribourg en Brisgau.
- II.**
Bruxelles, Anvers, Malines, Limbourg, Luxembourg, Roermond, Gand, Mons & Namur.
- III.**
Mayence, & Erfurth en Thuringe, Treves & Coblenz, Bonn & Arenberg, Manheim & Heidelberg.
- IV.**
Dresde, Wittenberg & Leipsick, Weimar & Gotha, Dessau, Berlin, Francfort-sur-l'Oder, Stettin, Stralsund.
- V.**
Bamberg, Würzburg, Eichstedt, Bayreuth, Anspach, Meinungen au nord, Nuremberg, Schweinfurt.
- VI.**
Salzbourg, Ratisbonne, Passau & Freysing, Munich, Burkhaufen, Straubing, Landshut, Amberg, Neubourg.
- VII.**
Constance & Augsburg, Stuttgart, Bade, Durlach, Doneschingen, Ottingen, Ulm, Rottweil, Memmingen, Tübingen.
- VIII.**
Worms, Spire & Fulde, Deux-Ponts, Cassel, Darmstadt, Diets, Francfort sur le Mein, & Wetzlar.
- IX.**
Munster, Paderborn, Osnabrück, Liege, Emden, Oldenbourg, Ferdin, Minden, Wesel, Düsseldorf, Juliers, Aix-la-Chapelle, Cologne & Dortmund.
- X.**
Glückstadt & Kiel, Schwerin & Strelitz, Lauenbourg, Lünebourg, Celle, Hanover, Göttingen, Brunswick, Hildesheim, Magdebourg, Halberstadt, Breme, Hambourg, Lübeck, Wismar & Rostock.

ARCHEVÊCHÉS ET EVÊCHÉS.

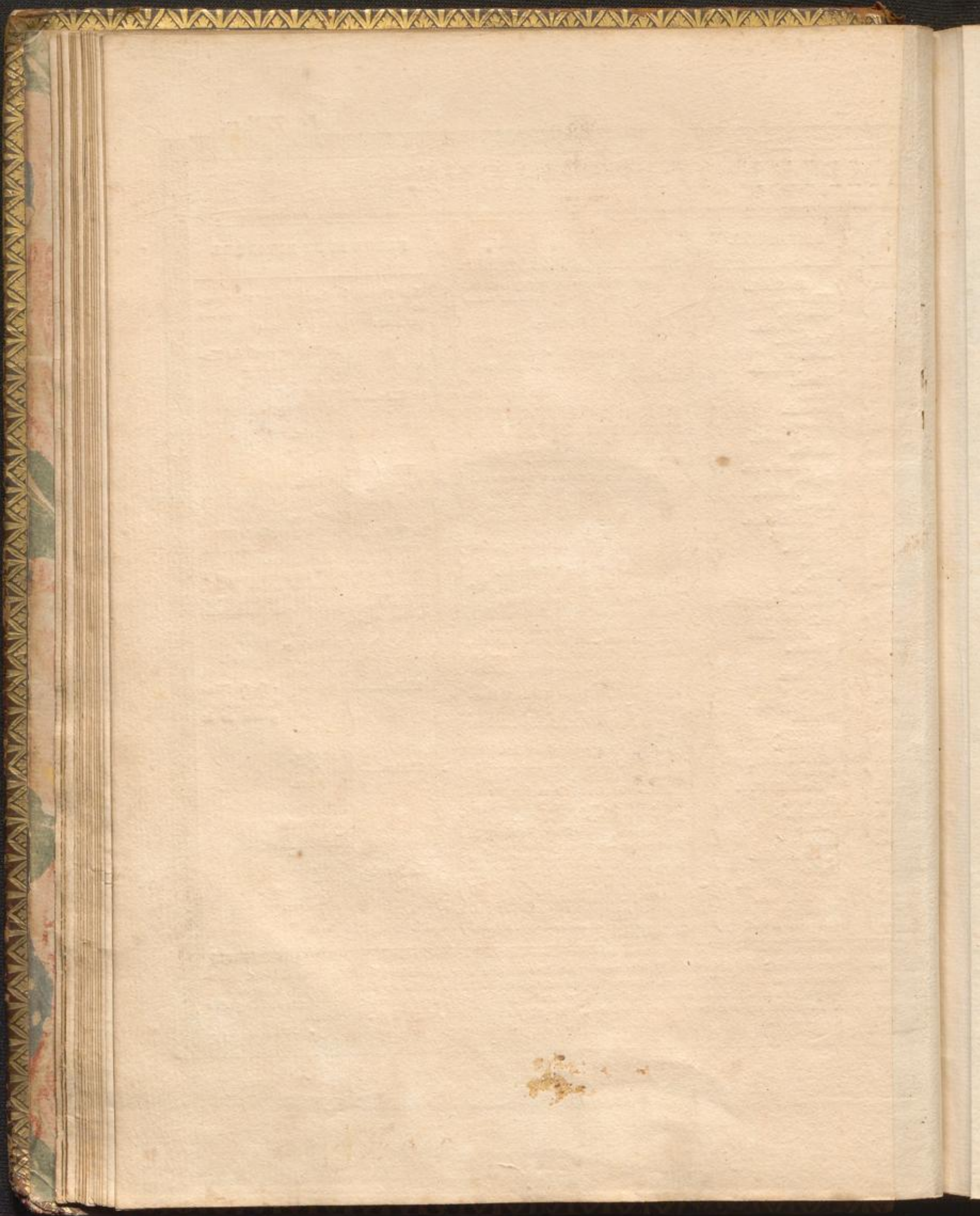
- Les Archevêchés d'Allemagne sont
- MAYENCE, en 741.
 - Les Evêchés suffragans sont,
 - Augsbourg.....Souabe
 - Strasbourg.....Alface
 - Spire, Worms.....Haut-Rhin
 - Würzburg, Eichstedt.....Franconie
 - Hildesheim.....Basse-Saxe
 - Coire (Chur) Pays des Grisons
 - Constance.....Souabe
 - Paderborn.....Westphalie
 - TREVES, 317.
 - Metz*.....Lorraine
 - Toul*.....Lorraine
 - Verdun*.....Lorraine
 - COLOGNE, 316.
 - Liege.....Westphalie
 - Osnabrück.....Westphalie
 - Munster.....Westphalie
 - SALZBOURG, vers 800.
 - Freyfing.....Baviere
 - Brixen.....Tyrol
 - Gurck*.....Carinthie
 - Chiemsee*.....Baviere
 - Seckau*.....Styrie
 - Lavant ou S. André*.....Carinthie
- Nota.* Ces 4 derniers sont à la nomination de l'Archevêque de Salzbourg.
- PRAGUE, 1346.
 - Olmütz*.....Moravie
 - Leitmeritz*.....Bohême
 - Königingratz*.....Bohême
 - VIENNE, 1711.
 - Neustadt*.....Basse-Autriche
 - GORICE, 1715.
 - Trente.....Tyrol
 - Côme.....Milano
 - Trieste*.....dans l'Istrie
 - Pedena (Biben)*.....Istrie
 - Breslau est suff. de Gnesne.....Pologne
- Nota.* 1^o. Bamberg, Ratisbonne, Laybach* & Passau, sont immédiatement soumis au S. Siège.
- 2^o. Les Archevêchés de Prague, Vienne & de Gorice, & les Evêchés marqués d'une * ne donnent pas droit de séance aux Diètes, n'étant pas Etats d'Empire.

Nota. 1^o. Les Cercles d'Empire n'ont aucun ordre de rang entr'eux, puisque ce rang varie dans les Pièces originales d'Empire; ce qui a fait préférer dans le cours de cet ouvrage l'ordre géographique, comme plus méthodique & plus facile à retenir. On a cependant jugé à propos d'indiquer ici l'ordre suivi dans le grand Atlas d'Empire & dans le Reces d'Empire de 1752, en réunissant sous un seul point de vue les Directeurs de chaque Cercle, & les Capitales des Etats principaux que ces Cercles contiennent.

L'EMPIRE D'ALEMAGNE.

EVÊCHÉS EVÊCHÉS.	UNIVERSITÉS.	ETATS qui ont droit de battre Monnoie, ET VILLES MONÉTAIRES.	FLEUVES ET RIVIERES.
<p>Evêchés d'Alemagne font, ce, en 742. suffragans font,Souabe.Alsace.Haut-Rhin.Schftædt. Franconie.Basse-Saxe. Pays des Grisons.Souabe.Westphalie. VES, 327.Lorraine.GNE, 316.Westphalie. URG, vers 800.Baviere.Tirol.Carinthie.Baviere.Styrie.André*.....Carinthie.derniers font à la no- chevêque de Salabourg. UE, 1346.Moravie.Bohème. NE, 1711.Basse-Autriche. ICE, 1715.Tyrol.Milanois.dans l'Isirie.Isirie. de Gnesne.....Pologne.Bamberg, Ratisbonne, Hau, font immédiates. S. Siège. Evêchés de Pague, de ice, & les Evêchés mar- monnent pas droit de seau- tant pas Etat d'Empire.</p>	<p><i>En Souabe.</i> Tübingen. Dillingen. <i>Baviere.</i> Ingolstadt. Salzbourg. <i>Autriche.</i> Vienne. Grätz. Inspruck. Fribourg. <i>Moravie.</i> Olmütz. <i>SILÉSIE.</i> <i>Breslau.</i> <i>Bohème.</i> Prague. <i>Haute-Saxe.</i> Wittenberg. Leipsick. Halle. Iena. Erfurth. Francfort-sur l'Oder. Grypsswalde. <i>Basse-Saxe.</i> Rostock. Kiel. Helmstadt. Gœttingen. <i>Westphalie.</i> Rinteln. Duisbourg. Osnabrück. <i>Cercle de Bourgogne.</i> Louvain. <i>Cercle Electoral.</i> Mayence. Cologne. Treves. Heidelberg. <i>Haut-Rhin.</i> Fulde. Marburg. Giessen. <i>Franconie.</i> Würzbourg. Erlangen. Altorf.</p>	<p>Le droit de battre monnoie appartient, 1^o. A tous les Etats qui ont des mines & les font exploiter. II. A tous les Electeurs. III. A tous les Princes de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers. IV. A presque tous les Prélats & Comtes immédiats. V. A la plupart des Villes Impériales. <small>Ces Etats, pour la plus grande partie, ne font point battre monnoie dans leur territoire, mais dans certaines Villes du Cercle où ils font situés, appelées Villes Monétaires, & désignées sur la Carte par de gros points noirs. Nota. Les Villes placées après le trait, sont quel- ques autres Villes qui jouissent aussi du privilège de battre monnoie.</small> VILLES OU L'ON BAT MONNOIE. <i>En Souabe,</i> Augsburg, Stuttgart & Montfort. — Rottweil, <i>Voyez Carte de</i> <i>Souabe,</i> Doneschingen, Guntzbourg, Hohen-Zollern-Héchingen. <i>Baviere,</i> Munich, Salzbourg, Ra- tisbonne. <i>Autriche,</i> Vienne & Inspruck. <i>Haute-Saxe,</i> Dresde, Leipsick, Ber- lin, Stettin & Saalfeld, — Stolberg, Dres- de, Naumbourg, Gotha, Weimar, Hall, Erfurth, Sondershausen, Stralsund. <i>Basse-Saxe,</i> Hambourg, Lubeck, Brême, Magdebourg, Zellerfeld, — Lu- nebourg, Hanovre, Brunswick, Hildes- heim, Rostock. <i>Westphalie,</i> Cologne, Liege & Dort- mund. — Minden, Emden, Cleves, Munster, Osnabrück, Hœxter, Aix-la- Chapelle. <i>Cercle de Bourgogne,</i> Bruxelles. <i>Cercle Electoral,</i> Bonn, Heidelberg, Manheim, Coblenz. <i>Haut-Rhin,</i> Cassel, Francfort, Darm- stadt, Hanau, — Fulde, Nassau-Weil- bourg, Waldeck. <i>Franconie,</i> Nüremberg, Bamberg & Würzbourg. — Anspach, Hohenlohe. <small>Nota. Tout ce qui a rapport à l'inspection de ces Monnoies, est du ressort de la police de chaque Cer- cle, & des Cercles correspondans par rapport aux monnoies qui sont, 1^o. Haut & bas Rhin, & West- phalie; 2^o. Haute & basse Saxe. Celui-ci est libre de continuer sa correspondance avec la Westphalie; 3^o. Autriche, Baviere, Souabe & Franconie; ces 3 derniers tiennent souvent, au sujet des monnoies, des assemblées qui sont convoquées par l'Evêque de Bamberg, Schmauff.</small></p>	<p>Les Fleuves de l'Alemagne font : Les Rivieres remarqua- bles qui se jettent dans ces Fleuves, sont : Le Necker grossi du Ko- cher & du Jaxt. Le Mein. La Lahne. La Moselle. L'Erf. La Ruhr. La Lippe. L'Ems en Westphalie. } La Hase. Le Weser..... } La Werra. Ce Fleuve n'est } La Fulde grosse de l'Eder. ainsi appelé que } L'Aller grossi de l'Ocker & depuis Münden } de la Leine. jusqu'à son embouchure; il est formé au-dessous de Münden de deux rivieres, dont l'une est la Fulde qui passe à Cassel, & l'autre la Werra qui prend sa source dans le Comté de Henneberg. L'Elbe..... } La Moldau. } L'Eger. } La Mulde. } La Saale grosse de l'Un- strutt & de l'Elster. } La Havel grosse de la } Sprée. L'Oder..... } Le Bober. } La Neiss. } La Warta. Le Danube. } L'Iler. } Le Lech grossi du } Wertach. } L'Altmühl. } L'Iser. } L'Inn. } L'Ens. } La Morave. } La Drave. } La Save.</p>

2^o. On distingue le Directeur d'un Cercle du Prince convoquant. Le Directeur propose dans les assemblées, il recueille les suffrages, donne le sien le dernier, dresse les résultats, & remplit les fonctions des Présidens de chaque College. Le Prince convoquant est celui qui convoque les assemblées, au nom de qui s'expédient les affaires du Cercle, à qui s'adressent les Rescrits de l'Empereur & autres pieces. La même personne remplit ces fonctions, sans qu'il y ait difficulté, excepté en Franconie.











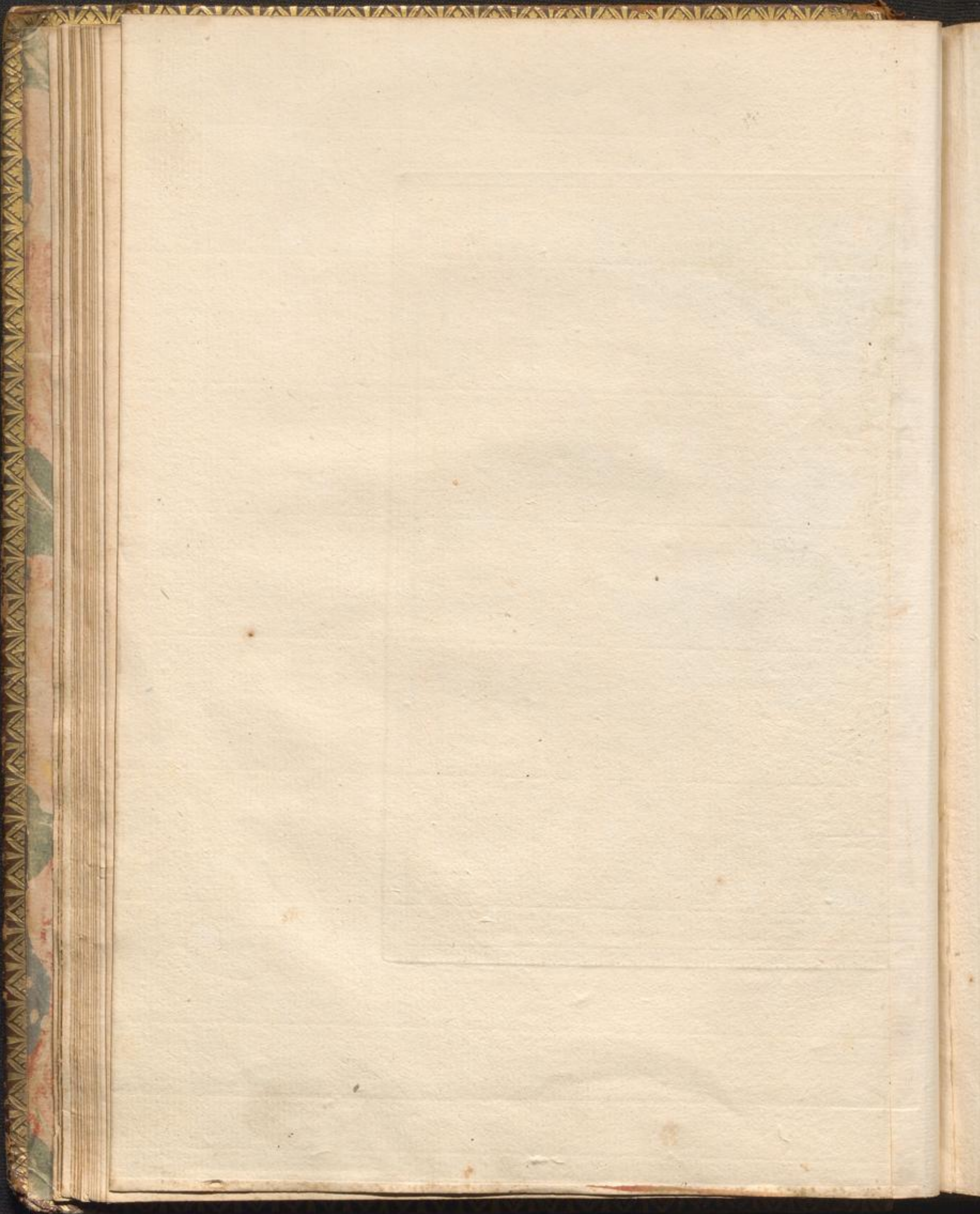




TABLEAU GÉNÉRAL, OÙ L'ON VOIT LE NOMBRE ET L'ORDRE DES ÉTATS IMMÉDIATS QUI COMPOSENT LA DIÈTE DE L'EMPIRE.

NOUS LES VRAIS PRINCIPES DU DROIT PUBLIC DE L'EMPIRE QUI ONT LE RAPPORT LE PLUS ÉSSSENTIEL À CES DIVERS ÉTATS ET LA MANIÈRE DONT TOUTS CES ÉTATS SONT OBTENTIONNÉS EN VERTU DE LA MANÈRE DROITE GÉNÉRALE.

La Diète de l'Empire est composée de III. Collèges, le 1.^{er} est celui des 9. Electeurs, le 2.^e est celui des B.^{es} tant Ecclésiastiques que Séculiers, des Ecclésiast. du II. Ordre et des C.^{es} Immédiats, le 3.^e est celui des Villes Impériales.

PREMIER COLLÈGE. Partie Supérieure. DEUXIÈME COLLÈGE. Partie Inférieure. TROISIÈME COLLÈGE.

Le Collège Electoral a sa partie Supérieure et sa partie Inférieure. La partie Supérieure est composée de 9. Electeurs, le 1.^{er} est l'Archevêque de Mayence, le 2.^e l'Archevêque de Cologne, le 3.^e l'Archevêque de Trèves, le 4.^e l'Archevêque de Salzbourg, le 5.^e l'Archevêque de Vienne, le 6.^e l'Archevêque de Bohême, le 7.^e l'Archevêque de Brno, le 8.^e l'Archevêque de Prague, le 9.^e l'Archevêque de Vienne. La partie Inférieure est composée de 14. Electeurs, le 1.^{er} est l'Archevêque de Mayence, le 2.^e l'Archevêque de Cologne, le 3.^e l'Archevêque de Trèves, le 4.^e l'Archevêque de Salzbourg, le 5.^e l'Archevêque de Vienne, le 6.^e l'Archevêque de Bohême, le 7.^e l'Archevêque de Brno, le 8.^e l'Archevêque de Prague, le 9.^e l'Archevêque de Vienne, le 10.^e l'Archevêque de Salzbourg, le 11.^e l'Archevêque de Vienne, le 12.^e l'Archevêque de Bohême, le 13.^e l'Archevêque de Brno, le 14.^e l'Archevêque de Prague.

Rang des Electeurs. Rang des B.^{es} tant Ecclésiastiques que Séculiers. Rang des Ecclésiast. du II. Ordre. Rang des C.^{es} Immédiats. Rang des Villes Impériales.

Rang des Electeurs	Rang des B. ^{es} tant Ecclésiastiques que Séculiers	Rang des Ecclésiast. du II. Ordre	Rang des C. ^{es} Immédiats	Rang des Villes Impériales
1. Archevêque de Mayence	1. Archevêque de Mayence	1. Archevêque de Mayence	1. Archevêque de Mayence	1. Villes Impériales
2. Archevêque de Cologne	2. Archevêque de Cologne	2. Archevêque de Cologne	2. Archevêque de Cologne	2. Villes Impériales
3. Archevêque de Trèves	3. Archevêque de Trèves	3. Archevêque de Trèves	3. Archevêque de Trèves	3. Villes Impériales
4. Archevêque de Salzbourg	4. Archevêque de Salzbourg	4. Archevêque de Salzbourg	4. Archevêque de Salzbourg	4. Villes Impériales
5. Archevêque de Vienne	5. Archevêque de Vienne	5. Archevêque de Vienne	5. Archevêque de Vienne	5. Villes Impériales
6. Archevêque de Bohême	6. Archevêque de Bohême	6. Archevêque de Bohême	6. Archevêque de Bohême	6. Villes Impériales
7. Archevêque de Brno	7. Archevêque de Brno	7. Archevêque de Brno	7. Archevêque de Brno	7. Villes Impériales
8. Archevêque de Prague	8. Archevêque de Prague	8. Archevêque de Prague	8. Archevêque de Prague	8. Villes Impériales
9. Archevêque de Vienne	9. Archevêque de Vienne	9. Archevêque de Vienne	9. Archevêque de Vienne	9. Villes Impériales
10. Archevêque de Salzbourg	10. Archevêque de Salzbourg	10. Archevêque de Salzbourg	10. Archevêque de Salzbourg	10. Villes Impériales
11. Archevêque de Vienne	11. Archevêque de Vienne	11. Archevêque de Vienne	11. Archevêque de Vienne	11. Villes Impériales
12. Archevêque de Bohême	12. Archevêque de Bohême	12. Archevêque de Bohême	12. Archevêque de Bohême	12. Villes Impériales
13. Archevêque de Brno	13. Archevêque de Brno	13. Archevêque de Brno	13. Archevêque de Brno	13. Villes Impériales
14. Archevêque de Prague	14. Archevêque de Prague	14. Archevêque de Prague	14. Archevêque de Prague	14. Villes Impériales



Tableau de la manière d'être générale de la Diète de l'Empire. Ce tableau est divisé en quatre parties principales, à savoir : les Electeurs, les B.^{es} tant Ecclésiastiques que Séculiers, les Ecclésiast. du II. Ordre, et les Villes Impériales. Chaque partie est subdivisée en plusieurs sous-parties, qui sont elles-mêmes subdivisées en plusieurs sous-parties, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à la dernière subdivision, qui est celle des Villes Impériales. Ce tableau est donc un véritable arbre généalogique de la Diète de l'Empire, qui permet de voir d'un coup d'œil toute la structure de cette institution.

Supplément. 1. Il faut être actuel. 2. Titre de Comte avec d'Empire. 3. Le Rang d'un Etat aux Diètes des Cercles, n'est pas toujours le même qu'aux Diètes de l'Empire. 4. Pr. d'Empire, Etat d'Empire, et Membres de l'Empire.

TABLEAU GÉNÉRAL, OÙ L'ON VOIT LE NOMBRE ET L'ORDRE

AVEC LES VRAIS PRINCIPES DU DROIT PUBLIC DE L'EMPIRE QUI ONT LE RAPPORT LE PLUS ESSENTIEL A CES
 La Diète de l'Empire est composée de III. Collèges, le 1. est celui des 9. Electeurs, le 2. est celui des Pr. tar

PREMIER COLLÈGE. Partie Supérieure. **DEUXIÈME COLLÈGE.**

Le Collège Electoral n'a qu'un Banc élevé de deux marches. Le Trône de l'Empereur est élevé de 3. degrés vers le milieu de ce Banc. N.º Voyez sur ces Articles, le petit Tableau cy dessous

Le Collège des Princes se divise en partie supérieure et inférieure, la première comprend trois Bances élevés d'un degré, deux vis-à-vis l'un de l'autre et le troisième séparé, appelé le Banc de travers; les Princes Ecclésiastiques sont à droite, les Princes Séculiers à gauche, le troisième est pour les Evêques Protestans.

La partie Inférieure à la Diète par exemple. C'est le Directeur de ce Collège et c'est de ce

Banc des Electeurs **B. des Pr. Eccl.** **Banc des Princes Séculars** **Ecclésiastiques**

Rang des Etats	1. Colonne	Rang des Etats	2. Colonne	Rang des Etats	3. Colonne	Rang des Etats	4. Colonne	Rang des Etats	5. Colonne
1.	L'Archevêque de Mayence est le Directeur de ce Collège.	1.	L'Archiduc de Salzbourg	1.	L'Archiduc d'Autriche et d'Autriche et de Hongrie	1.	L'Archevêque de Trèves	1.	L'Archevêque de Cologne
2.	L'Archevêque de Mayence. Il lui est permis de se choisir un Vicaire ou Vice-Chancelier.	2.	L'Archevêque de Salzbourg.	2.	L'Archevêque de Trèves.	2.	L'Archevêque de Cologne.	2.	L'Archevêque de Bâle
3.	L'Archevêque de Trèves.	3.	L'Archevêque de Trèves.	3.	L'Archevêque de Bâle.	3.	L'Archevêque de Bâle.	3.	L'Archevêque de Salzbourg
4.	L'Archevêque de Cologne.	4.	L'Archevêque de Bâle.	4.	L'Archevêque de Salzbourg.	4.	L'Archevêque de Salzbourg.	4.	L'Archevêque de Trèves
5.	L'Archevêque de Bâle.	5.	L'Archevêque de Salzbourg.	5.	L'Archevêque de Trèves.	5.	L'Archevêque de Trèves.	5.	L'Archevêque de Cologne
6.	L'Archevêque de Bâle.	6.	L'Archevêque de Trèves.	6.	L'Archevêque de Bâle.	6.	L'Archevêque de Bâle.	6.	L'Archevêque de Salzbourg
7.	L'Archevêque de Salzbourg.	7.	L'Archevêque de Salzbourg.	7.	L'Archevêque de Trèves.	7.	L'Archevêque de Trèves.	7.	L'Archevêque de Bâle
8.	L'Archevêque de Trèves.	8.	L'Archevêque de Trèves.	8.	L'Archevêque de Bâle.	8.	L'Archevêque de Bâle.	8.	L'Archevêque de Salzbourg
9.	L'Archevêque de Cologne.	9.	L'Archevêque de Cologne.	9.	L'Archevêque de Trèves.	9.	L'Archevêque de Trèves.	9.	L'Archevêque de Bâle
10.	L'Archevêque de Bâle.	10.	L'Archevêque de Bâle.	10.	L'Archevêque de Salzbourg.	10.	L'Archevêque de Salzbourg.	10.	L'Archevêque de Trèves
11.	L'Archevêque de Salzbourg.	11.	L'Archevêque de Salzbourg.	11.	L'Archevêque de Trèves.	11.	L'Archevêque de Trèves.	11.	L'Archevêque de Cologne
12.	L'Archevêque de Trèves.	12.	L'Archevêque de Trèves.	12.	L'Archevêque de Bâle.	12.	L'Archevêque de Bâle.	12.	L'Archevêque de Salzbourg
13.	L'Archevêque de Cologne.	13.	L'Archevêque de Cologne.	13.	L'Archevêque de Trèves.	13.	L'Archevêque de Trèves.	13.	L'Archevêque de Bâle
14.	L'Archevêque de Bâle.	14.	L'Archevêque de Bâle.	14.	L'Archevêque de Salzbourg.	14.	L'Archevêque de Salzbourg.	14.	L'Archevêque de Trèves
15.	L'Archevêque de Salzbourg.	15.	L'Archevêque de Salzbourg.	15.	L'Archevêque de Trèves.	15.	L'Archevêque de Trèves.	15.	L'Archevêque de Cologne
16.	L'Archevêque de Trèves.	16.	L'Archevêque de Trèves.	16.	L'Archevêque de Bâle.	16.	L'Archevêque de Bâle.	16.	L'Archevêque de Salzbourg
17.	L'Archevêque de Cologne.	17.	L'Archevêque de Cologne.	17.	L'Archevêque de Trèves.	17.	L'Archevêque de Trèves.	17.	L'Archevêque de Bâle
18.	L'Archevêque de Bâle.	18.	L'Archevêque de Bâle.	18.	L'Archevêque de Salzbourg.	18.	L'Archevêque de Salzbourg.	18.	L'Archevêque de Trèves
19.	L'Archevêque de Salzbourg.	19.	L'Archevêque de Salzbourg.	19.	L'Archevêque de Trèves.	19.	L'Archevêque de Trèves.	19.	L'Archevêque de Cologne
20.	L'Archevêque de Trèves.	20.	L'Archevêque de Trèves.	20.	L'Archevêque de Bâle.	20.	L'Archevêque de Bâle.	20.	L'Archevêque de Salzbourg

Sur la variété du rang des Etats

Le Collège des Princes se divise en partie supérieure et inférieure, la première comprend trois Bances élevés d'un degré, deux vis-à-vis l'un de l'autre et le troisième séparé, appelé le Banc de travers; les Princes Ecclésiastiques sont à droite, les Princes Séculiers à gauche, le troisième est pour les Evêques Protestans.

La partie Inférieure à la Diète par exemple. C'est le Directeur de ce Collège et c'est de ce

(1) composent seuls l'Empire et en sont les vrais Souverains; leur Souveraineté dans leurs Terres, est subordonnée aux Loix de l'Empire; Les Membres de l'Empire sont les Nobles Immédiats

de l'Empire, et Nombre de l'Empire, est en Allemagne 3. Range bien différents: Les Pr. d'Empire privés d'Etat Immédiat, n'ayant ny voix, ny Sceau aux Diètes, n'ont Jaus mêmes aucune autorité dans l'Etat. Les Etats au contraire réunis à leur Chef, (1)

L'ORDRE DES ETATS IMMEDIATS QUI COMPOSENT LA DIETE DE L'EMPIRE.

ESSENTIEL A CES DIVERS ETATS ET LA MANIERE DONT TOUS CES ETATS SIEGENT OU ONT DROIT DE SIEGER A LA SEANCE D'UNE DIETE GENERALE.

Le 1^{er} est celui des Pr. tant Ecclésiastiques que Séculiers, des Ecclésiast: du II. Ordre et des C.^{tes} Immédiats, le 3^e est celui des Villes Impériales

COLLEGE. Partie Inférieure. TROISIEME COLLEGE

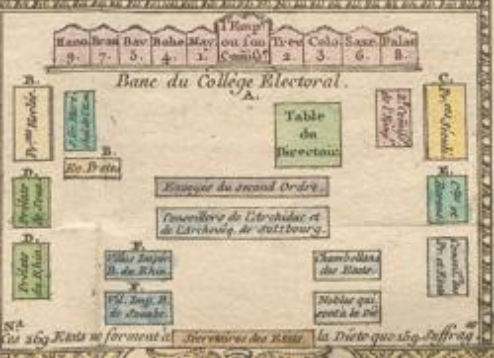
La partie Inférieure a six Bancs 2. d'Etats Ecclésiast: du II. Ordre appelés Prélats, 4. de Comtes Immédiats. Ces Etats n'ont que 6. Suffrages à la Diète parce qu'ils ne votent que par Banc et non pour eux mêmes comé les autres. Chaque Banc donne sa voix par son Ministre à la Diète. C'est le Direct. de chaque Collège qui en recueille les Suffrages. La pluralité de ces Suffrages forme ordinairement, le Suffrage commun de chaque Collège, et c'est de ces 3. ou au moins 2. Suff. confirmés par l'Empereur, que naissent ces Loix, nommées Rèces d'Empire ou Constitutions Impériales.

Le Collège des Vil. Impér. reçoit la puissance de Munster un suffrage décisif à la Diète. Le Direct. de ce Collège, est ordinairement, le 1^{er} Magistrat de la V. où se tient la Diète.

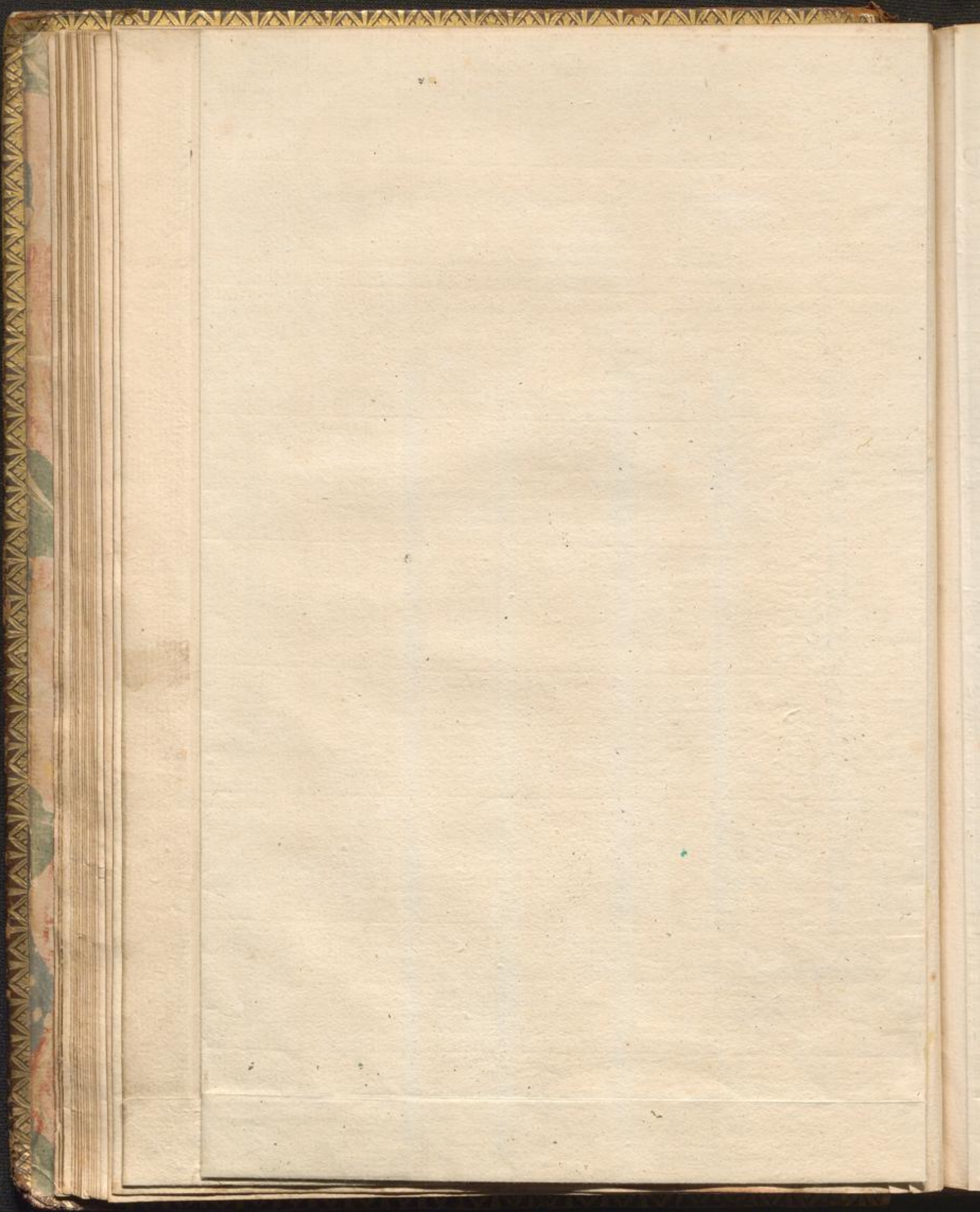
ECCLÉSIASTIQUES DU II. ORDRE. Comtes Immédiats. Villes Impériales

Rang des Etats		Rang des Etats		Rang des Etats		Rang des Etats		Rang des Etats		Rang des Etats	
Banc	de Souabe.	Banc	du Rhin.	Banc	de Wétéravie.	Banc	de souabe.	Banc	de Franconie.	Banc	de Westphalie.
1.	Les Abbés, de Marchtal, Ord. Pr. de D. E. l'Empire.	1.	L'Abbé de Kayserheim, Or. C. de D. E. l'Empire.	1.	Les Pr. et C. de Solms-Braunfels, Lambach, Rodalben et Hohen Solms.	1.	Le Comte de Saxe de Lützenhausen.	1.	Les Pr. et C. de Hohenlohe.	1.	Le Margr. de Saxe-Altenkirchen.
2.	D'Elchingen de D. E. l'Empire.	2.	Le Pr. d'Oldenheime, ou du Chapitre de Bruchsal.	2.	Le Pr. et C. d'Erwitte.	2.	Le Pr. de Saxe-Cobourg-Gotha.	2.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	2.	Le Burgr. de Kirchberg.
3.	De Salmsweil de D. E. l'Empire.	3.	Lib. de Werden de Helmsland.	3.	Les Pr. et C. d'Erwitte.	3.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	3.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	3.	Saxe-Hochemburg.
4.	De Weingarten de D. E. l'Empire.	4.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	4.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	4.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	4.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	4.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
5.	D'Ochsenhausen de D. E. l'Empire.	5.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	5.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	5.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	5.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	5.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
6.	D'Yrie de D. E. l'Empire.	6.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	6.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	6.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	6.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	6.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
7.	De Peterhausen, de l'Ordre S. B. de D. E. l'Empire.	7.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	7.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	7.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	7.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	7.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
8.	Les Abbés d'Ureperg de l'Ordre des Prém. montrés.	8.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	8.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	8.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	8.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	8.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
9.	De Bohou Mänchroth de l'Ordre S. B. de D. E. l'Empire.	9.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	9.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	9.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	9.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	9.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
10.	De Reggenbourg de D. E. l'Empire.	10.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	10.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	10.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	10.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	10.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
11.	De Wissembour de D. E. l'Empire.	11.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	11.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	11.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	11.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	11.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
12.	De Schussenried de l'Ordre des Prém. montrés.	12.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	12.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	12.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	12.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	12.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
13.	De Weinsau ou Minderau de D. E. l'Empire.	13.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	13.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	13.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	13.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	13.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
14.	De Schussenried de l'Ordre des Prém. montrés.	14.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	14.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	14.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	14.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	14.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
15.	De Weinsau ou Minderau de D. E. l'Empire.	15.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	15.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	15.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	15.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	15.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
16.	De Schussenried de l'Ordre des Prém. montrés.	16.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	16.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	16.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	16.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	16.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
17.	De Weinsau ou Minderau de D. E. l'Empire.	17.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	17.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	17.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	17.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	17.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
18.	De Schussenried de l'Ordre des Prém. montrés.	18.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	18.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	18.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	18.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	18.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
19.	De Weinsau ou Minderau de D. E. l'Empire.	19.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	19.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	19.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	19.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	19.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.
20.	De Schussenried de l'Ordre des Prém. montrés.	20.	Lib. de S. Ulrich et de S. Africa.	20.	Le Pr. de Saxe-Altenkirchen.	20.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	20.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.	20.	Le Pr. de Saxe-Meiningen.

TABLEAU DE LA SEANCE D'UNE DIETE GENERALE. Extrait du Livre du Droit public de l'Empire, par M. de Villeroy.



Les Nobles Immédiats, ceux cy Inférieurs aux Etats, ne Siegent pas comme eux aux Diètes; mais leur Immédiateté les fait jouir de la plupart des Droits Regaliaires, et les distingue des Landgraves et Nobles Médiaux.



U A E E E A T
1848
1849



TABEAU POLITIQUE,

CONTENANT les États d'Empire qui ont droit de Séance, & le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle de SOUABE, suivant la Liste des États diétés à la dernière Assemblée de 1757.

PRINCIPAUTES ECC.	Pourroit.	PRÉLATS & ABBAYES.	Pourroit.	CONTÉS & SEIGNRIAS.	Pourroit.	CONTÉS.	Pourroit.
L'Evêché de Constance.....	sur le Bodensee.	Koch ou Münchroth.....	sur le Weisloch.	Furtenberg-Gosstelfingen,	S. E. de Tubinge.	Le Comte de Khevenhul-	sur le Neckar.
L'Evêché d'Autbourg.....	à l'est de la Souab.	Weilnaue.....	N. de Tettnang	ou est Trochtelfingen.		ler, personnellement.	sur le Neckar.
La Prévôté d'Ellwangen.....	au nord.	Schulertal.....	S. de Fédérie.	Le Comté d'Eberstein, au	E. de Bade.	Le Comte de Kufflein.	E. de Tubinge.
L'Abbaye de Reuppen.....	sur l'Illar au sud.	Manthal.....	à la d. du Danub.	Marquis de Bade-Bade au	S. de Donauesert.	Le Prince de Colloredo,	S. O. d'Ulm.
		Petershausen.....	part. de Const.	part.	n. de Mindelheim	personnellement.	N. sur le Neckar.
PRINCIPAUTES		Wetterhausen.....	S. de Gustraboug	La Ligne de Marc, chef-lieu		Le Comte de Harrach.	N. de Reckberg.
ET ANCIENS SEIGNEURS.		Zwifalten.....	N. de Danube.	Norddorf		Et le Comte de Sternberg.	N. de Kempten.
Le Duché de Wurtemberg.	au nord.	Gerspeltach.....	S. E. de Straß.	de Jean (Harm),	sur la Gantz.		N. de Kempten.
Le Margr. de Bade-Bade.	sur le Rhin au N.			chef-lieu Kirchheim.	sur la Bodensee.	VILLES IMPERIALES.	sur le Neckar.
Le Margr. de Bade-Doutach.	au N. de Bade D.	ABBAYES ET ABBAYES.		de Jacob Fugger,	Col de Hohen-Embs	Augsbourg.....	sur le Neckar.
La Principauté de Hohenzollern	au S. de Wurtemb.	Heggbach.....	n. e. de Fédérie	chef-lieu Babenhausen.....	Sid de Gessund.	Ulm.....	E. de Tubinge.
La Principauté de Heilbrunn.	sur le Danube.	Guttenzell.....	sur le Weisloch	Hohen-Embs, aux Comtes	sur l'Illar.	Elingen.....	S. O. d'Ulm.
La Principauté de Sigmaringen.	sur le Fédérie.	Rothmünster.....	S. de Rotweil.	de ce nom	O. d'Ulm.	Nördlingen.....	N. sur le Neckar.
L'Abbaye de Buchau, possédant titre de Prince.	sur le Bodensee.	Reindt.....	n. de Weingarten	Vadart, au Prince de Liech-	dans la For. noir.	Hall.....	sur le Neckar.
L'Abbaye de Lindau, possédant titre de Prince.	sur le Bodensee.	CONTÉS & SEIGNRIAS.		tenstein.	S. de Waldbourg.	Korweil.....	sur le Neckar.
La Principauté de Thengen.	au S. de Furlenb.	L'Ordre Teutonique pour le		Rechberg au E. de son	près de la Mindel.	Uberlingen.....	sur le Neckar.
La Principauté de Furtenberg.	à l'est de Nellingen.	Comté d'Altdorf.....	S. de Fédérie.	Reichelheim à l'emb. Myram.		Gerhard.....	N. de Reckberg.
Heilbrunn, au Prince de son.	au N. E. du Cerc.	Furtenberg-Stublingen.....	sur le Watsch.	La Seigneurie de Jullingen,	S. de Gengenbach.	Memmingen.....	N. de Kempten.
Le Kempten ou Comté de	sur le Rhin au S.	Furtenberg pour le Land-	S. de Danube.	au Duc de Wurtemberg.	S. de Fédérie.	Lindau.....	sur le Bodensee.
Sala, poss. titre de Prince.		graviat de Baur.	sur la Filz.	Le Comté de Bontdorf, à	S. d'Ulm.	Dreschpöhl.....	N. d'Ulm.
La Principauté de Lichtenstein.	à l'est de la Souab.	Wieltingen au Duc de Baw.	sur la Kinzig.	L'Abbi de S. Alts.	S. de Waldbourg.	Donauesert en Baviere.....	sur le Danube.
Scheibenberg.	sur le Rhin.	Furtenberg pour le Kinzig-	sur le Danube.	Le Comté de Tannhausen,	sur le Neckar.	Eberach.....	E. de Fédérie.
		graviat de Baur.	N. de Bodensee.	au Comte de Stadion.	Wald.	Kewenpurg.....	O. de Waldbourg.
		Wieltingen au Duc de Baw.	N. E. de la Souab.	Le Comté de Geroldbeck, au	sur l'Illar.	Kemeten.....	sur l'Illar.
		Furtenberg pour le Kinzig-	sur le Neckar.	Comte de Leyen.	S. d'Ulm.	Kaufbeuren.....	sur le Watsch.
		graviat de Baur.	N. de Bodensee.	La Seigneurie d'Ulm, au	S. d'Ulm.	Weil.....	O. d'Ulm.
		Wieltingen au Duc de Baw.	N. E. de la Souab.	Prince de Taxis, maître du		Wangen.....	S. de la Souab.
		Furtenberg - Mauckirch.....	sur le Neckar.	Collège des Princes.		Ulm.....	S. de Waldbourg.
		Montfort ou est Tettnang.	N. de Bodensee.	Note 1°. La Géologie des		Leutkirch.....	E. de Waldbourg.
		Ulm - Wailerslein - Spyl-	N. E. de la Souab.	Maisons regrettées de l'Eu-		Wimpfen.....	N. sur le Neckar.
		berg & Baldern.....	sur le Neckar.	rope, par Varnhagen, im-		Gengen.....	E. de Württemberg.
		Schler aux Civ. de Waldbourg.	sur le Neckar.	primee en 1790, im-		Philandorf.....	n. e. de Kempten.
		Dornberg, 2. Quin. mince.	sur le Neckar.	pression en 1790, im-		Bachern.....	sur le Bodensee.
		Et Trauslberg.....	sur le Neckar.	pression en 1790, im-		Aalen.....	S. d'Ulm.
		Kemiggen - Altdorf.....	sur le Neckar.	pression en 1790, im-		Hoyningen.....	O. de Nördlingen.
		Et Rotweil au C. de son.	sur le Neckar.	pression en 1790, im-		Buchen.....	S. de Fédérie.
		Zeit comte Zeit de Watsch.	sur le Neckar.	pression en 1790, im-		Offenbourg.....	S. E. de Straß.
		aux Comtes de Waldbourg.	sur le Neckar.	pression en 1790, im-		Gengenbach.....	sur la Kinzig.
		Wallegg aux mince, de	sur le Neckar.	pression en 1790, im-		Zell sur le Hammerbach.....	sur la Kinzig.
		Waldig, 3. Aarische.	sur le Neckar.	pression en 1790, im-			
		Mindelheim, à l'Electeur de	sur le Neckar.	pression en 1790, im-			
		Baviere.....	sur le Neckar.	pression en 1790, im-			

Nota. 1°. Ce Cercle est celui qui contient le plus grand nombre d'États d'Empire : on en compte 97 dans cette Liste. On voit que la Diète de ce Cercle continue de compter parmi les États les deux Seigneuries de Reckberg & d'Heichelheim & la Ville de Donauesert ; & qu'ainsi les deux Seigneuries restent en dispute avec le Cercle de la Noblesse de Souabe, & la Ville de Donauesert avec l'Electeur de Baviere.

2°. Les anciens Princes tiennent leur rang, suivant des usages ou coutumes que l'on en donne. Plusieurs autres États alternent de même dans les Diètes, soit de l'Empire, soit des Cercles. Dels surtout cette variété qui se trouve dans les listes. Celles-ci ne peuvent donc servir aux droits respectifs des États.

1°. L'Evêque de Constance exerce la supériorité territoriale sur les Bailliages qui sont au sud du Bodensee, quoique ces Bailliages appartiennent aux Saxons; ainsi les limites du Cercle s'étendent jusqu'au-delà du Lac.

2°. Les États d'Empire qui n'ont point séance à la Diète d'Empire, selon Boëring.

3°. L'Abbaye d'Ottobrunn. 4. Celle de S. Ulrich & Aita dans la Ville d'Augsbourg. 5. Les Villages de l'Abbaye de Bachern. 6. La Seigneurie de Neu-Faversburg, appartenant à l'Abbe de S. Gall, qui n'est allié à l'Empire. 7. Et le Village de Mindler sur le Danube près de Donauesert.

8°. La 1^{re} Souabe est située entre l'Illar, le Danube & le Bodensee; la 2^e, autour du Lech & du Danube.

TABLEAU PO

CONTENANT les États d'Empire qui ont droit de Séance, & suivant la Liste des États dictés à la

Rang des États	PRINCIPAUTÉS ECC.	POSITIONS.	Rang des États	PRÉLATS & ABBAYES.	POSITIONS.	Rang des États
1	L'Evêché de Constance	sur le Bodensée.	9	Roth ou Münchroth	sur le Westerlich	14
2	L'Evêché d'Augsbouurg	à l'est de la Souab.	10	Weissenaw	N. de Tettngang	15
3	La Prévôté d'Ellwangen	au nord.	11	Schussenried	S. du Fédérésée.	16
4	L'Abbaye de Kempten	sur l'Iller au sud.	12	Marchthal	à la d. du Danub.	17
			13	Petershausen	fauxb. de Const ^{ce} .	18
			14	Wettenhausen	S. de Guntzbouurg	19
			15	Zwifalten	N. du Danube.	20
			16	Gengenbach	S. E. de Stral ^{ce} .	21
						22
						23
						24
						25
						26
						27
						28
						29
						30
						31
						32
						33
						34
						35
						36
						37
						38
						39
						40
						41
						42
						43
						44
						45
						46
						47
						48
						49
						50
						51
						52
						53
						54
						55
						56
						57
						58
						59
						60
						61
						62
						63
						64
						65
						66
						67
						68
						69
						70
						71
						72
						73
						74
						75
						76
						77
						78
						79
						80
						81
						82
						83
						84
						85
						86
						87
						88
						89
						90
						91
						92
						93
						94
						95
						96
						97

Nota. 1°. Ce Cercle est celui qui contient le plus grand nombre d'États d'Empire : on en compte 97 dans cette Liste. On voit que la Diète de ce Cercle continue de compter parmi ses États les deux Seigneuries de Rechberg & d'Iherichheim & la Ville de Donauwert ; & qu'ainsi les deux Seigneuries restent en dispute avec le Cercle de la Noblesse de Souabe, & la Ville de Donauwert avec l'Électeur de Bavière.

2°. Les anciens Princes alternent entr'eux pour le rang, suivant dix strophes ou catalogues que l'on en donne. Plusieurs autres États alternent de même dans les Diètes, soit de l'Empire, soit des Cercles. Delà surtout cette variété qui se trouve dans les listes. Celles-ci ne peuvent donc nuire aux droits respectifs des États.

POLITIQUE,

seigneurie, & le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle de SOUABE, dictés à la dernière Assemblée de 1757.

POSITIONS.	Rang des Etats.	COMTÉS & SEIGNERIES.	POSITIONS.	Rang des Etats.	COMTES.	on lit encore dans les listes que donnent M.M. Schmaufs & de Ville-ray, Auteurs du Droit public de l'Emp. les Comtes de Schlick, Sinsendorf, Trautmansdorf, Waldstein, Wolkenstein, & Weissenwolff.
Westerlich Tettwang	14	Furstenberg-Goundelfingen, où est Trochtelfingen.....	S. E. de Tubinge.		Le Comte de Khevenhuller, personnellement.	
Féderlée. du Danube de Constance	15	Le Comté d'Eberstein, au Marquis de Bade-Bade en partie.....	E. de Bade.		Le Comte de Kouffstein.	
Guntzbourg Danube. de Stralbe	16	La Ligne de Marc, chef-lieu Norndorf.....	S. de Donauwert.		Le Prince de Colloredo, personnellement.	
	17 de Jean (Hanns), chef-lieu Kirchheim.....	n. de Mindelheim		Le Comte de Harrach.	
	18 de Jacob Fugger, chef-lieu Babenhausen.....	sur la Guntz.		Et le Comte de Sternberg.	
Féderlée. Westerlich Rotweil. Weingarten.	19	Hohen-Embs, aux Comtes de ce nom.....	sud du Bodensée.		VILLES IMPERIALES.	POSITIONS.
	20	Vadutz, au Prince de Lichtenstein.....	s. de Hohen-Embs	1	Augsbourg.....	à l'est sur le Lech.
	21	Rechberg au C. du nom.....	sud de Gemund.	2	Ulm.....	sur le Danube.
	22	Hereichheim à Limbs Styrum.	sur l'Iler.	3	Esslingen.....	sur le Neckar.
	23	La Seigneurie de Jutlingen, au Duc de Wirtemberg.....	O. d'Ulm;	4	Reutlingen.....	E. de Tubinge.
Féderlée. Wutach.	24	Le Comté de Bondorf, à l'Abbé de S. Blaise.....	dans la For. noir.	5	Nördlingen.....	S. O. d'Ettingen.
Danube. Fils.	25	Le Comté d'Eglof, au Comte de Traun.....	S. de Waldbourg.	6	Hall.....	N. sur le Kocher.
Kinzing. Danube. Bodensée.	26	Le Comté de Tannhausen, au Comte de Stadion.....	près de la Mindel.	7	Rotweil.....	sur le Neckar.
de la Souab.	27	Le Comté de Geroldseck, au Comte de Leyen.....	S. de Gengenbach	8	Überlingen.....	sur le Bodensée.
du Danube.	28	La Seigneurie d'Eglingen, au Prince de Taxis, admis au College des Princes.....	S. d'Ettingen.	9	Hailbron.....	sur le Neckar.
de Kempten. Féderlée. de l'Iler.		<i>Nota 1°. La Généalogie des Maisons regnantes de l'Europe, par Varrentrapp, imprimée cette année 1770, met encore dans le College des Comtes de Souabe, à la 6^e place, le Duc de Baviere pour le Comté de Helfenstein dans le territoire d'Ulm; & à la fin, après le Prince de Taxis.....</i>	N°. 2°. M. Franz appelle les Comtes suivans, Personnalistes. Voy. ce qui en est dit au Tabl. général 7 ^e col. Un Ministre à la Diète de Ratisb. a assuré que ce terme n'y étoit pas admis. Quoi qu'il en soit,	10	Gemund.....	N. de Rechberg.
de Comté de Waldbourg.				11	Memmingen.....	N. de Kempten.
Mindel.				12	Lindaw.....	sur le Bodensée.
				13	Dünckelspühl.....	N. d'Ettingen.
				14	Donauwert en Baviere.....	sur le Danube.
				15	Biberach.....	E. du Féderlée.
				16	Ravenspourg.....	O. de Waldbourg.
				17	Kempten.....	sur l'Iler.
				18	Kauffbeuren.....	sur le Wertach.
				19	Weil.....	O. d'Esslingen.
				20	Wangen.....	S. de la Souabe.
				21	Isny.....	S. de Waldbourg.
				22	Leutkirch.....	E. de Waldbourg.
				23	Wimpfen.....	N. sur le Neckar.
				24	Giengen.....	E. du Wirtemberg
				25	Pfullendorf.....	n. o. de Königsfegg
				26	Buchorn.....	sur le Bodensée.
				27	Aalen.....	S. d'Ellwangen.
				28	Bopfingen.....	O. de Nördlingen
				29	Buchau.....	S. du Féderlée.
				30	Offenbourg.....	S. E. de Stralb.
				31	Gengenbach.....	sur la Kinzing.
				32	Zell sur le Hammersbach.....	sur la Kinzing.

3°. L'Evêque de Constance exerce la supériorité territoriale sur les Bailliages qui sont au sud du Bodensée, quoique ces Bailliages appartiennent aux Suisses; ainsi les limites du Cercle s'étendent jusqu'au-delà du Lac.
 4°. Les Etats de ce Cercle qui n'ont point séance à la Diète sont, selon Busching,
 1. L'Abbaye d'Ottobeuren. 2. Celle de S. Ulrich & Afra dans la Ville d'Augsbourg. 3. Les Villages de l'Abbaye de Buxheim. 4. La Seigneurie de Neu-Ravensburg, appartenant à l'Abbé de S. Gall, qui tient ainsi à l'Empire. 5. Et le Village de Münster sur le Danube près de Donauwert.
 5°. La h^{te} Souabe est située entre l'Iler, le Danube & le Bodensée; la basse, autour du Lech & du Danube.

LIBRARY

of the University of
Baden

No.	Title	Author	Date
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100





CARTE
ou l'on voit l'état actuel
et l'étendue respective de toutes les
PRINCIPAUTES,
Abbayes, Comtes, Villes
Imperiales et autres Etats
Immediats du Cercle
DE SOUABE.

- Explication des Couleurs.**
- De la Seigneurie de Strasbourg
 - De la Seigneurie de Bâle
 - De la Seigneurie de Saverne
 - De la Seigneurie de Colmar
 - De la Seigneurie de Haguenau
 - De la Seigneurie de Landau
 - De la Seigneurie de Wissembourg
 - De la Seigneurie de Lauterbourg
 - De la Seigneurie de Saverne
 - De la Seigneurie de Colmar
 - De la Seigneurie de Haguenau
 - De la Seigneurie de Landau
 - De la Seigneurie de Wissembourg
 - De la Seigneurie de Lauterbourg

- Sommaire de l'Empire des Signes.**
- De la Seigneurie de Strasbourg
 - De la Seigneurie de Bâle
 - De la Seigneurie de Saverne
 - De la Seigneurie de Colmar
 - De la Seigneurie de Haguenau
 - De la Seigneurie de Landau
 - De la Seigneurie de Wissembourg
 - De la Seigneurie de Lauterbourg
 - De la Seigneurie de Saverne
 - De la Seigneurie de Colmar
 - De la Seigneurie de Haguenau
 - De la Seigneurie de Landau
 - De la Seigneurie de Wissembourg
 - De la Seigneurie de Lauterbourg

Echelle
De la distance de la ville de Strasbourg
à la ville de Bâle

1. West de Bad. 2. Konigsbach. 3. Niebicham. 4. Vöyze la Ville. 5. Zeeinhäusen. 6. Neuper. 7. Neuhäusen. 8. Patsfelden. 9. Klönigberg. 10. Viedne. 11. Durlach. 12. Weinsingen. 13. Muntzingen. 14. Vöyze. 15. Ochsenberg. 16. Adelsbollen. 17. Geringen. 18. Mastenbach. 19. Garbach. 20. Thalheim. 21. Vöyze. 22. ...

CARTE
ou l'on voit l'état actuel
et l'étendue respective de toutes les
PRINCIPAUTES,
Abbayes, Comtes, Villes
Impériales et autres Etats
Immédiats du Cercle
DE SOUABE.
Par Labbé 1774 Courtes

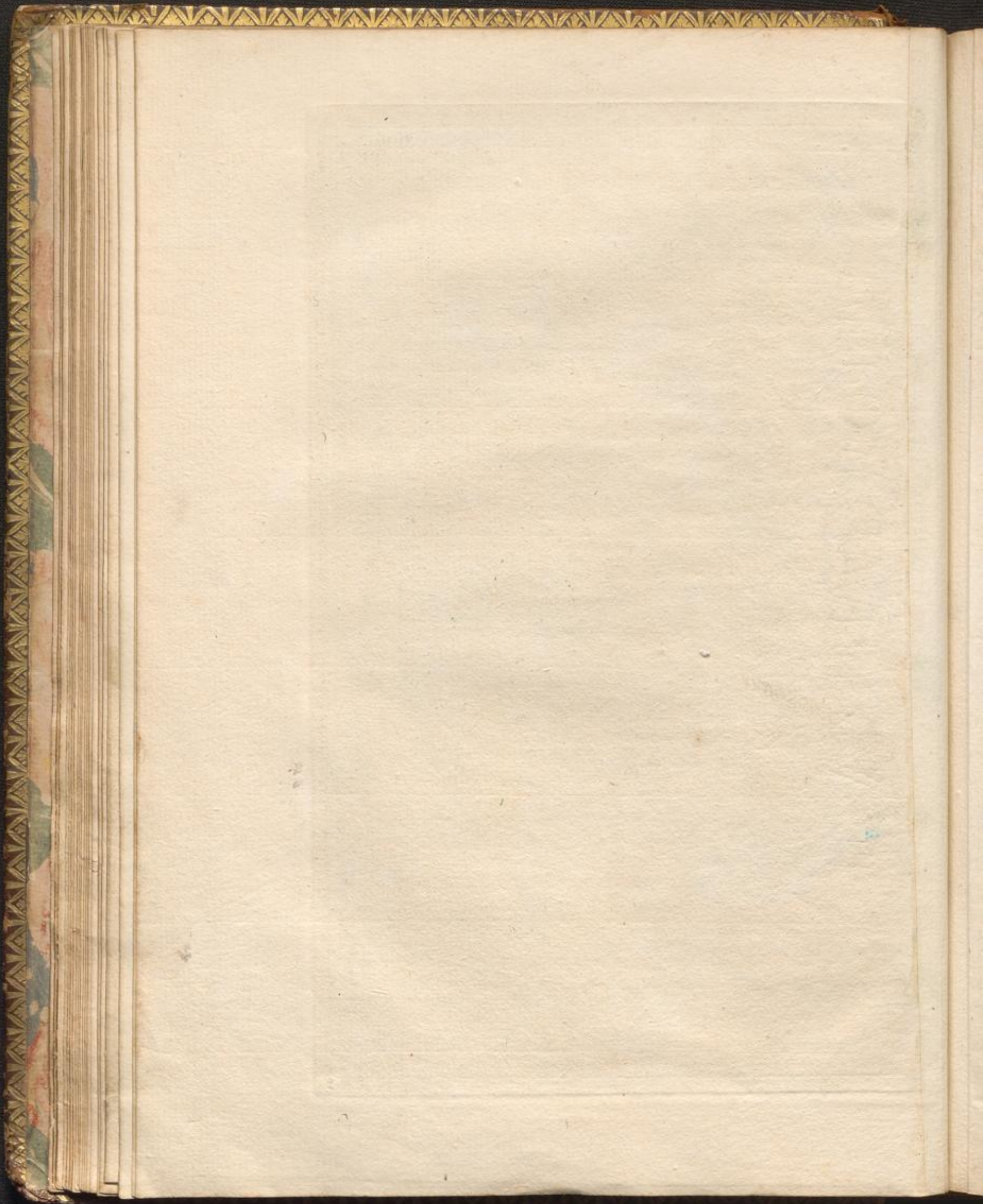
- Explication des Couleurs.**
- Pr^o Ecclésiastiques.
 - Pr^o Seculiers.
 - Abbes et Abbeses du second Ordre.
 - Comtes d'Empire.
 - Villes Impériales.
 - Territoire Immédiat aux 5 Cantons de la Noblesse Immédiate.
 - Explic^o des Lettres et sign^o.
 - A. à l'Evêq. d'Augsbou.
 - AL. d'Altschauen.
 - Ant. au Margr. d'Aspach.
 - N. à l'Autriche.
 - B. à l'Ord. St. Benoit.
 - Bi. à la Ville de Biberach.
 - Bu. à l'Abbaye de Buchau.
 - C. à l'Ord. de Cîteaux.
 - D. Dinaré.
- Suite de l'Explic^o des Signes.**
- E. à l'Abbaye d'Elching.
 - E. B. à l'Elect. de Baviere.
 - El. à la Ville d'Ellingen.
 - OE. à la M^o d'Oettingen.
 - For. aux Pr^o de Fürstemberg.
 - V. aux Ch^o de Fuggere.
 - K. aux Ch^o de Königseeck.
 - M. à l'Abbaye de Marchthal.
 - M. à l'Ord. de Malte.
 - O. à l'Ab. d'Ochsenhaus.
 - P. H. à l'Ab. de Petershausen.
 - Pr. à l'Ord. des Prémontrés.
 - R. à la Ville de Ravensperg.
 - Ro. à l'Ab. de Reichenmünster.
 - S. à l'Ab. de Salzmanriweil.
 - S. A. à l'Ord. de St. Augustin.
 - T. à l'Ord. Teutonique.
 - Ul. à la Ville d'Ulm.
 - W. au Duc de Wurtemberg.
 - We. à l'Ab. de Weingarten.
- Autres Signes expliqués**
- Alme d'Or (Léopold) & de Fer.
 - de Cuivre & d'Etain. 5 de Plomb.
 - de Soufre. & de Vitriol. & de Sulfur.
 - Forger ou Martinet.
 - Manufactures ou Fabriques.
 - Sabines.
 - Salines.
 - Forgerie.
 - Faisanderie.
 - Vignes.
 - Dre.
 - ou suivant les Frontiers.



III^e CANTON SUR LE NORD DANS LA FORÊT NOIRE, ET L'ORTHEA W.



10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
110
120
130
140
150
160
170
180
190
200
210
220
230
240
250
260
270
280
290
300
310
320
330
340
350
360
370
380
390
400
410
420
430
440
450
460
470
480
490
500
510
520
530
540
550
560
570
580
590
600
610
620
630
640
650
660
670
680
690
700
710
720
730
740
750
760
770
780
790
800
810
820
830
840
850
860
870
880
890
900
910
920
930
940
950
960
970
980
990
1000



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



TABLEAU POLITIQUE,

Où l'on voit les États de l'Empire qui ont droit de Séance, & le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle de BAVIERE, suivant ce qui s'est passé à la Diète de 1682.

BANC ECCLÉSIASTIQUE.		POSITIONS.	BANC SÉCULIER.		POSITIONS.
1	L'Archevêché de Salzbourg	au sud du Cercle.	2	L'Electeur comme Duc de Baviere & possesseur du haut Palatinat	Le haut Palatinat est au nord du Duché.
	<i>L'Archevêque, Legat né du S. Siège, a le titre de Primat de Germanie, & possède dans l'Empire les plus grandes prérogatives.</i>		4	Le Duché de Neubourg	à l'ouest sur le Danube.
3	L'Evêché de Freylingen	N.E. de Munich sur l'Iser.	6	Avec Soultzbach	à l'ouest du haut Palatinat.
5	L'Evêché de Ratisbonne	sur le Danube.	8	Le Landgrav. de Leuchtenberg, à l'Elect. de Bav.	dans le haut Palatinat.
7	L'Evêché de Passaw	au confluent de l'Inn & du Danube.	10	Le Comté de Sternstein, portant titre de Principauté, au Prince de Lobkowitz	au nord de Leuchtenberg.
9	La Prévôté de Berchtolsgraden	au sud de Salzbourg.	12	Le Comté de Haag, à l'Electeur de Baviere	à la gauche de l'Inn.
11	L'Abbaye de S. Emeran, qui a été érigée en Principauté	dans la V. de Ratisbonne.	14	Le Comté d'Ortenbourg, aux Comtes du nom.	sud-ouest de Passaw.
13	L'Abbaye princière du bas Münster	dans Ratisbonne.	16	La Seigneurie d'Ehrenfels, dans le Duché de Neubourg, à l'Electeur Palatin	nord-est de Ratisbonne.
15	L'Abbaye princière du haut Münster	dans Ratisbonne.	17	Les Seigneuries de Soultzbürg & Pyrbaum, à l'Electeur de Baviere	à l'ouest de Neumarkt.
	<i>Nota. Les Abbayes de S. Emeran, du haut & bas Münster, sont États d'Empire sans territoire; ce qui peut faire remarquer dans la Ville seule de Ratisbonne cinq États immédiats siéant à la Diète: l'Evêque de cette Ville, l'Abbé de Saint Emeran, les Abbeses du haut & bas Münster, & Ratisbonne comme Ville Impériale. Ces États se trouvent exactement indiqués dans la Carte de Baviere par des signes convenables.</i>		18	Le Comté de Hohen-Waldeck, à l'Electeur de Baviere	sud-est de Munich.
			19	La Seigneurie de Breitenneck, à l'Electeur de Baviere	à l'ouest sur la frontière.
			20	La Ville Impériale de Ratisbonne	sur le Danube.

Nota. 1°. Il a été décidé que l'Abbaye de Kayfersheim, située au nord-est de Donauwert, & qui avoit toujours été appelée aux États de ce Cercle, seroit réunie à celui de Souabe.

2°. Après l'extinction de la Famille des Comtes de Wolfstein en 1740, l'Electeur a retiré les Seigneuries de Soultzbürg & de Pyrbaum, en vertu de

l'expectative que l'Empereur avoit accordée en 1696, & les a réunies à son Electorat; les allodiaux ont été adjugés au Comte de Hohenlobe-Kirchberg & au Comte de Giech, mais le procès n'est pas encore fini.

3°. Maxelrain & Hohen-Waldeck sont deux Comtés que l'Electeur a réunis à la Régence de Munich depuis l'extinction de la Famille de ces Comtes en 1734.

T A B L E A U P O

*Où l'on voit les États de l'Empire qui ont droit de Séance, & le
suivant ce qui s'est passé à la*

Rang des États.	BANC ECCLÉSIASTIQUE.	POSITIONS.	Rang des États.
1	L'Archevêché de Salzbourg	au sud du Cercle.	2
	<i>L'Archevêque, Légat né du S. Siège, a le titre de Primat de Germanie, & possède dans l'Em- pire les plus grandes prérogatives.</i>		4
3	L'Evêché de Freysingen	N. E. de Munich sur l'Iser.	8
5	L'Evêché de Ratisbonne	sur le Danube.	10
7	L'Evêché de Passaw	au confluent de l'Inn & du Danube.	12
9	La Prévôté de Berchtolsgrad	au sud de Salzbourg.	14
11	L'Abbaye de S. Emeran, qui a été érigée en Principauté	dans la V. de Ratisbonne.	16
13	L'Abbaye princière du bas Münster.....	dans Ratisbonne.	17
15	L'Abbaye princière du haut Münster	dans Ratisbonne.	18
	<i>Nota. Les Abbayes de S. Emeran, du haut & bas Münster, sont États d'Empire sans territoire; ce qui peut faire remarquer dans la Ville seule de Ratisbonne cinq États immédiats séants à la Diète : l'Evêque de cette Ville, l'Abbé de Saint Emeran, les Abbeffes du haut & bas Münster, & Ratisbonne comme Ville Impériale. Ces États se trouvent exactement indiqués dans la Carte de Bavière par des signes convenables.</i>		19
			20

*Nota. 1°. Il a été décidé que l'Abbaye de Kayfersheim, située au nord-est de
Donauwert, & qui avoit toujours été appelée aux États de ce Cercle, seroit
réunie à celui de Souabe.*

*2°. Après l'extinction de la Famille des Comtes de Wolfstein en 1740,
l'Electeur a retiré les Seigneuries de Soulbürg & de Pyrbaum, en vertu de*

l'expect
Electo
& au C
3°. M
la Rége

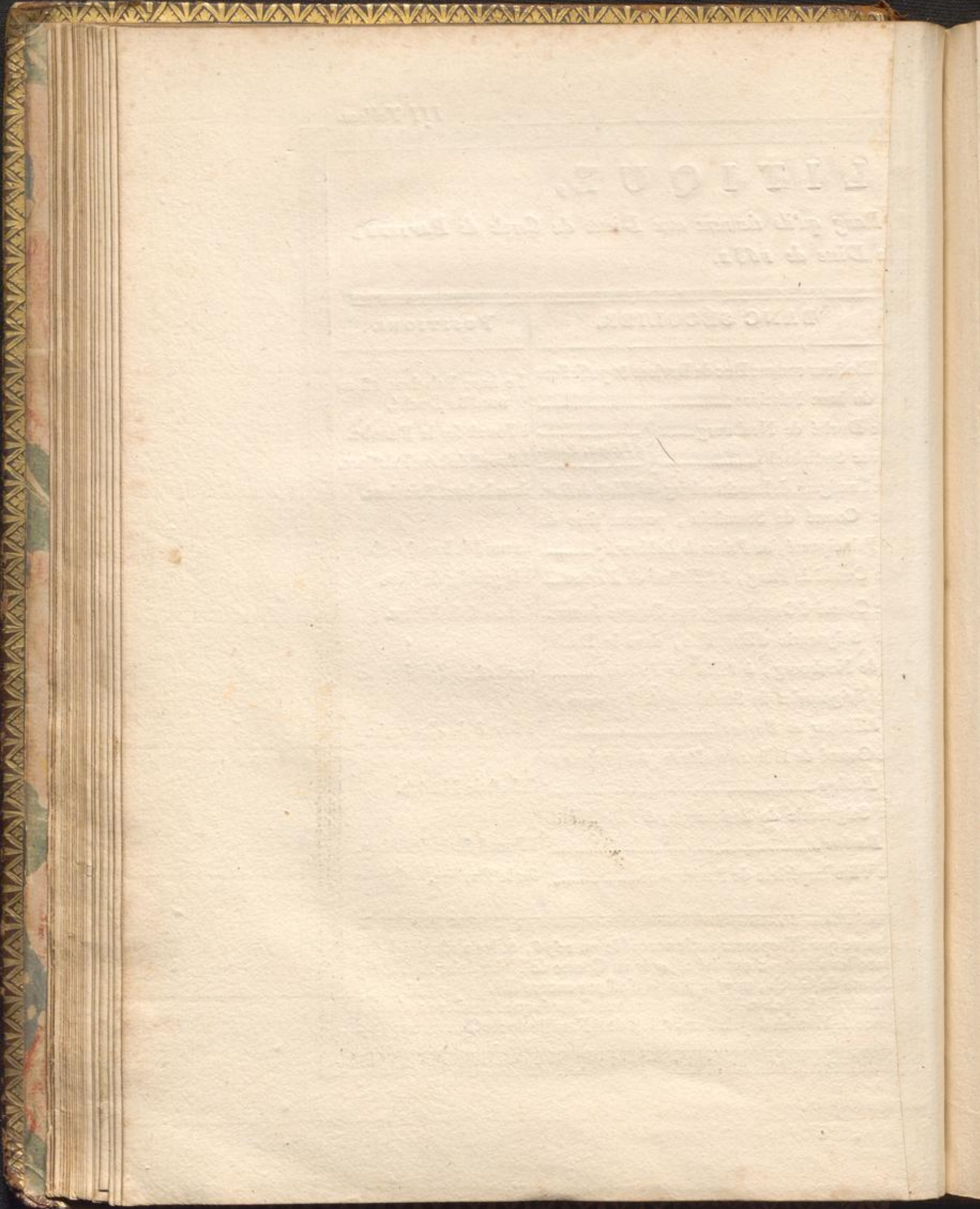
POLITIQUE,

e, & le Rang qu'ils tiennent aux Dietes du Cercle de BAVIERE,
passé à la Diète de 1682.

Rang des États.	BANC SÉCULIER.	POSITIONS.
2	L'Electeur comme Duc de Baviere & possesseur du haut Palatinat	Le haut Palatinat est au nord du Duché.
4	Le Duché de Neubourg	à l'ouest sur le Danube.
6	Avec Soultzbach	à l'ouest du haut Palatinat.
8	Le Landgrav. de Leuchtenberg, à l'Elect. de Bav.	dans le haut Palatinat.
10	Le Comté de Sternstein, portant titre de Principauté, au Prince de Lobkowitz	au nord de Leuchtenberg.
12	Le Comté de Haag, à l'Electeur de Baviere.....	à la gauche de l'Inn.
14	Le Comté d'Ortenbourg, aux Comtes du nom.	sud-ouest de Passaw.
16	La Seigneurie d'Ehrenfels, dans le Duché de Neubourg, à l'Electeur Palatin	nord-est de Ratisbonne.
17	Les Seigneuries de Soultzbürg & Pyrbaum, à l'Electeur de Baviere.....	à l'ouest de Neumarkt.
18	Le Comté de Hohen-Waldeck, à l'Electeur de Baviere	sud-est de Munich.
19	La Seigneurie de Breitenneck, à l'Electeur de Baviere	à l'ouest sur la frontiere.
20	La Ville Impériale de Ratisbonne.....	sur le Danube.

de l'expectative que l'Empereur avoit accordée en 1696, & les a réunies à son
Electorat; les allodiaux ont été adjugés au Comte de Hohenlohe-Kirchberg
& au Comte de Giech, mais le procès n'est pas encore fini.

3°. Mäxelrain & Hohen-Waldeck sont deux Comtés que l'Electeur a réunis à
la Régence de Munich depuis l'extinction de la Famille de ces Comtes en 1734.







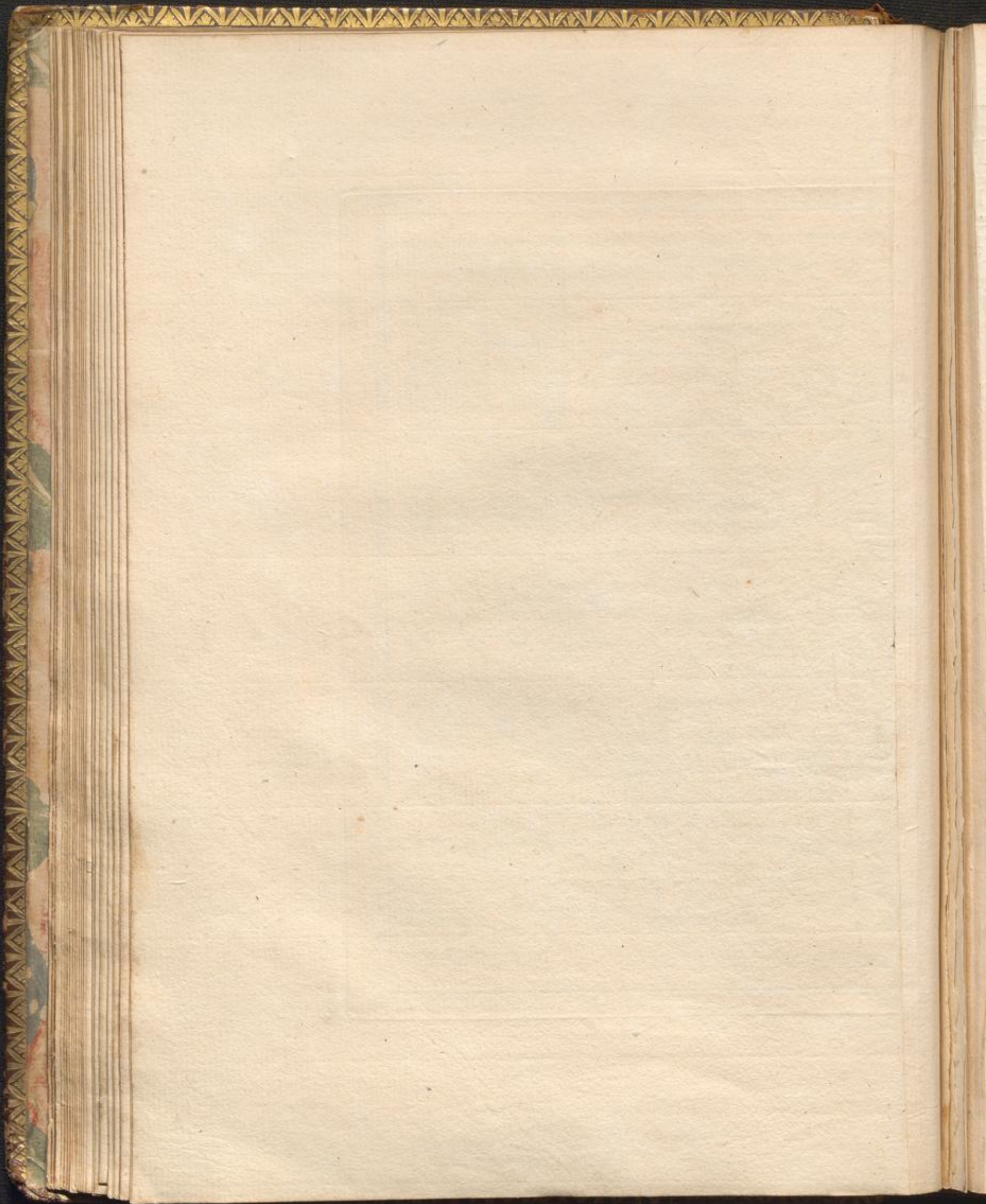


CARTE
où l'on voit la situation
et l'étendue respective de
tous les Etats Immédiats
du Cercle de
BAVIÈRE.
1774.

ECHELLES,
Lignes communes d'Allemagne.
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
Lignes communes de France.
1 2 3 4 5 10 15 20 25

Verbreitung für Kupfer





UNIVERSITÄT KARLSRUHE
BIBLIOTHEK



TABLEAU POLITIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DU CERCLE D'AUTRICHE.

Les Etats de ce Cercle font I. LA MAISON D'AUTRICHE pour *)

1°. L'ARCHIDUCHE D'AUTRI. RÉGENCE DE VIENNE.

Table with 2 columns: I. BASSE AUTRICHE, II. HAUTE AUTRICHE. Includes descriptions of regions like 'La basse Autriche' and 'La haute Autriche'.

2°. LES PAYS AUTRICHIENS INTÉRIEURS. RÉGENCE DE GRAZ.

Table with 4 columns: I. DUCHÉ DE STYRIE, II. D. DE CARINTHIE, III. DU. DE CARINTHIE, IV. TIROL AUTRICH. Includes descriptions of 'Le Styrie', 'D. de Carinthie', etc.

3°. P'AUSTR. SUP. RÉGENCE D'INSBRUCK.

Table with 1 column: I. COMITÉ DE TIROL. Includes descriptions of 'Le Tirol, étal au S. de la Bavière', 'Le HAUT INTHAL', etc.

4°. PAYS AUTRIC. ANTERIEURS. RÉGENCE DE FRIEDOURG.

Table with 3 columns: I. LE BRISGAU AUTRICHIEN, II. PAYS AUTRI. EN SOUABE, III. SEIGNEURS EN BRISGAU. Includes descriptions of 'Le Brisgau', 'Les Pays autri. en Souabe', etc.

II. L'ÉVÊQUE DE TRENTE.

III. L'ÉVÊQUE DE BRIXEN.

IV. L'ÉVÊQUE DE COBRE.

V. L'ORDRE TEUTONIQUE.

VI. L'ORDRE DE SAINT JEAN.

VII. LE PRINCE DE DIETRICHSTEIN.

Remarque 1°. que les Etats de ce Cercle font pour dans l'usage de l'assemblée au Diète. 2°. Que les Evêques de Trente & de Brixen ont en même temps pour évêques de Trente & de Brixen, en possédant leurs évêchés comme laïques de Trente, & que la Cour de Vienne est la Cour de Brixen & de Trente. 3°. Que les Evêques de Trente & de Brixen ont en même temps pour évêques de Trente & de Brixen, en possédant leurs évêchés comme laïques de Trente, & que la Cour de Vienne est la Cour de Brixen & de Trente.

TABLEAU POLITIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Les Etats de ce Cercle font .I. LA MAISON

*1°. L'ARCHIDUCHÉ D'AUTRI.
RÉGENCE DE WIENNE.

2°. LES PAYS AUTRICHIENS INTÉRIEURS
RÉGENCE DE GRÆTZ.

I. BASSE AUTRICHE.	II. HAUTE AUTRICHE.	I. DUCHÉ DE STYRIE.	II. D. DE CARINTHIE.	III. DU. DE CARNIOLE.	IV. FRIOUL AUT.
<p>La basse Autriche (<i>Unter-Oestreich</i>) située à l'est, & séparée de la haute par la rivière d'Enns, contient 4 Cercles, deux au S. & deux au N. du Dan.</p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p>AU SUD DU DANUBE.</p> <p><i>Le bas Wiener-wald</i>,vers l'E.</p> <p>Vienne, V. forte, cap. du Cerc. & de tous les Etats de la Maif. d'Autr. sur le Dan.</p> <p>Schönbrunn, Ebersdorf, Belvedere, Laxembourg, chât. de plaisance aux environs de Vienne.</p> <p>Baden connu par ses bains chauds, ses salines & ses manufactures. Riv. Schwocha.</p> <p>Neustadt, V. forte, où l'Impératrice a érigé une Ecole militaire en 1753.....Leytha.</p> <p>Gloster-Neubourg, Da.</p> <p style="text-align: center;">II.</p> <p><i>Le haut Wiener-wald</i>. O. Tuln, Ev. suffr. de Passau, Ips Peage.)</p> <p>Mautern, à l'Ev. Dan. de Passau.</p> <p>S^t. Paelten.....Trafen.</p> <p style="text-align: center;">III.</p> <p>AU NORD DU DANUBE.</p> <p><i>Le bas Manhartsberg</i>.....à l'Est.</p> <p>Korn-Neubourg..Dan.</p> <p>Laab.....Teya.</p> <p>Feldsbourg, v. & ch. au Pr. de Lichtenstein.</p> <p style="text-align: center;">IV.</p> <p><i>Le haut Manhartsberg</i>.....à l'O.</p> <p>Krembs, Stein....Dan.</p>	<p>La haute Autriche (<i>Ober-Oestreich</i>) située à l'ouest, contient quatre Quartiers aussi, deux au sud, & deux au nord de Danube.</p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p>AU SUD DU DANUBE.</p> <p><i>Le quartier de Hausruck</i>.....vers l'ouest.</p> <p>Linz, ville forte, cap. Schaumberg & Efferding, V. au C^o. de Stahrenberg....Dan.</p> <p>Vels, Voeklabruck, pet. villes....Vöckl.</p> <p>Frankenbourg...à l'O.</p> <p>Gmunden, Ischel, Hallstat.....Traun.</p> <p style="text-align: center;">II.</p> <p><i>Le Quart. de Traun</i>. E. Enns, V. f. bon arsenal. ...Enns & Dan. confl. Steyer, V. commerc. en fer.....Steyer & Enns confl.</p> <p style="text-align: center;">III.</p> <p>AU NORD DU DANUBE.</p> <p><i>Le Quartier de Mihel</i>,à l'O.</p> <p>Le G. de Stahrenberg y possède</p> <p>Ottenshaim.....Dan.</p> <p>Et plusieurs autres grands Domaines.</p> <p style="text-align: center;">IV.</p> <p><i>Le Quartier Noire</i>,à l'Est.</p> <p>Grein.....Danube.</p> <p>Freystadt, petite ville, au Comte de Harrach.....N. O.</p> <p><i>Nota.</i> L'Autriche est un pays riche & fertile qui produit toutes sortes de grains, de fruits, beaucoup de vin, de safran, de Gingembre, &c.</p>	<p>La Styrie (<i>Steyermarek</i>) située au sud de l'Autriche, se divise en haute & basse.</p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p>BASSE STYRIE. N.</p> <p>On y compte trois Quartiers.</p> <p>1. <i>Celui d'entre la Muehr & la Drave</i>, où sont,</p> <p>Grætz, ville forte, cap. siege de la Régence, Université, bon Arsenal.....Muehr.</p> <p>Seckau, Evêché, au Sud de Grætz.</p> <p>Marbourg & } Save.</p> <p>Pettau }</p> <p>2. <i>Le Quart. de Vorau</i>.</p> <p>Rakelsbourg.....Muehr.</p> <p>Furstenfeld.....Est.</p> <p>Hardberg & Stubenberg, aux Comtes du nom.....N.</p> <p>3. <i>Le Quart. de Cilli</i>.</p> <p>Cilli, jolie ville..Sann.</p> <p>Rein.....Save.</p> <p>Windisch-Grætz..N.O.</p> <p>Windisch-Feistritz.N.E.</p> <p style="text-align: center;">II.</p> <p>HAUTE STYRIE. N.</p> <p>Elle contient deux Quartiers.</p> <p>1. <i>L'Ensthal</i>, vers le N.</p> <p>Bruch, cap.....Muehr.</p> <p>Rotenmann, Groming & Wolkenstein, à l'Arc. de Salzbourg. v. l'Enns.</p> <p>2. <i>Judembourg</i>.....au S.</p> <p>Judembourg, Leoben, Murau est au Pr. de Schwarzenberg, villes sur la Muehr.</p> <p><i>Na.</i> La Styrie est un pays montueux, où se trouvent des mines de fer, d'acier, de cuivre & de plomb.</p>	<p>La Carinthie (<i>Carnthen</i>) située entre le Tirol à l'O. & la Styrie à l'E. se divise aussi en haute & basse.</p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p>BASSE CARINTHIE. E.</p> <p>Elle contient Clagenfurt, cap. jolie ville, entre le Glan & le Wœrdtsée.</p> <p>Bas Drabourg..Drave.</p> <p>Freysach. V. la Carte.</p> <p>Et S. André...Lavant.</p> <p>Wolfsberg.....Lavant.</p> <p>Et Pleybourg.... au S.</p> <p>Gurck, Ev. & } Gurck.</p> <p>Strasbourg } Lavamund Ev.....au</p> <p>confl. du Lavant & de la Drave.</p> <p style="text-align: center;">II.</p> <p>HAUTE CARINTHIE. O.</p> <p>Willach.....Drave.</p> <p>& Tarvis. V. la Carte. S.</p> <p>Saxembourg } à Salzbb.</p> <p>Ortenbourg } Drave.</p> <p>& Spital, b. chât...Iser.</p> <p>au Prince de Portia.</p> <p>H^t. Draabourg... Drav.</p> <p>Dietrichstein, aux Pr. de ce nom.....à l'E.</p> <p>N^o. 1^o. On trouve aussi des mines de fer & d'acier dans la Carinthie. Le gibier, le poisson & le bétail y sont abondans.</p> <p>2^o. La Maison d'Autriche a acquis en 1759 les Bailliages & Terres de l'Evêque de Bamberg. Elle a le domaine direct des Terres que possède l'Archevêque de Salzbourg, dans la Carinthie, la Styrie & la basse Autriche.</p>	<p>La Carniole (<i>Krain</i>) située au S. de la Styrie & de la Carinthie, se divise en 5 parties.</p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p>LA CARNIOLE SUPÉRIEURE (<i>Ober-Krain</i>) en Langue du Pays, <i>Görenska-Stran</i>...N.</p> <p>Laybach, cap. belle & gr. ville...vers le N.</p> <p>Krainbourg & } Save.</p> <p>Ratmansdorf }</p> <p style="text-align: center;">II.</p> <p>LA CARNIOLE INFÉRIEURE (<i>Unter-Krain</i>) (<i>Dalenska-Stran</i>)...N.E.</p> <p>Gurckfeld.....Save.</p> <p>Neustadt.....Gurk.</p> <p>Weichfelbourg.....N.</p> <p style="text-align: center;">III.</p> <p>LA CARNIOLE MOYENNE (<i>Mittel-Krain</i>) (<i>Mettlishke-Krai</i>).....E.</p> <p>Gottschée, Laas, Mœtting.....de l'E. à l'O.</p> <p>Girknitz.....N. du Lac.</p> <p>Auersberg, au Pr. & Comte du nom.....N.</p> <p style="text-align: center;">IV.</p> <p>LA CARNIOLE INTÉRIEURE (<i>Inner-Krain</i>) (<i>Tibenska-Krai</i>) au centre.</p> <p>Duin, pet. Port..sur le Golphe.</p> <p>Adlsberg.....} au N.</p> <p>Ob-Laybach; } Darneck.....au S.</p> <p style="text-align: center;">V.</p> <p>L'ISTRIE AUTRICHE (<i>Pifinske-krai</i>)...au S.</p> <p>Mitterbourg (<i>Pafina</i>) Castua aux Jésuit.N.</p> <p>N^o. La Carniole est un pays montueux; il y a des mines de fer, d'acier, de vif argent, beaucoup de vin, &c.</p>	<p>Ces Pays qui dépendent de la Maison d'Autriche sont contigus, & se divisent en quatre parties.</p> <p>1^o. La Princesse Comte de G. Elle a été Evêque jusqu'en 1749. Ville forte.....</p> <p>2^o. La Comté de Carinthie. Arch. près de.....</p> <p>3^o. La Cap. de Fulmin. & château montagne. Lifonzo.</p> <p>4^o. Idria, c. ville connue mines de vi.....</p> <p style="text-align: center;">I I.</p> <p>La petite d'Aquilee, trois fief dont le Pa 2 die sup 1749.</p> <p style="text-align: center;">III</p> <p>Le District de Ville com & bon met, sur de ce nom</p> <p style="text-align: center;">I V.</p> <p>S. Vesp (Pois de le Gelfe d</p> <p><i>Nota.</i> On ment voir d colonne, con les autres, le qui atrosent Province.</p>

Remarquez 1^o. que les Etats de ce Cercle ne font point dans l'usage de s'assembler en Diète. 2^o. Que les Evêques de Trente & de Brixen sont en même-temps Etats médiats & immédiats de l'Empire : médiats, en possédant leurs terres comme Landfalles du Tirol, ou sous la domination de la Maison d'Autriche : immédiats, ayant voix & séance aux Diètes de l'Empire, ce qui leur fait payer deux contingens, l'un

GRAPHIQUE DU CERCLE D'AUTRICHE.

MAISON D'AUTRICHE pour *]

ANTÉRIEURS.

3°. PAUTR. SUPRS
RÉGENCE D'INSBRUCK.

4°. PAYS AUTRIC. ANTERIEURS.
RÉGENCE DE FRIBOURG.

IV. FRIUL AUTRICH.
Ce Pays qu'on fait dépendre mal-à-propos de la Carniole, y sont contigus ou enclavés, & se divisent en quatre parties.
La 1^{re}. contient :
1°. La Principauté & Comté de Gradiska. Elle a été État d'Empire jusqu'en 1717. Ville forte...Lisonzo.
2°. La Comté-Principauté de Goerz, Arch. près du Lizon.
3°. La Capitainerie de Fulmino, bourg & château sur une montagne près du Lisonzo.
4°. Udria, canton & ville connue par ses mines de vif-argent.
.....Ydria.
I I.
La petite Province d'Aquilee, Ville autrichois florissante, dont le Patriarchat a été supprimé en 1749.
I I I.
Le District de Trieste, Ville commerçante & bon Port de mer, sur le Golfe de ce nom.
I V.
S. Venz (Fiume) Port de mer sur le Golfe di Carnero.
Nota. On peut aisément voir dans cette colonne, comme dans les autres, les rivières qui arrosent chaque Province.

I. COMTÉ DE TIROL.
Le Tirol, situé au S. de la Baviere, contient 7 Quart.
I.
LE BAS INNTHAL, sur l'Inn.....au nord.
Innspruck, belle ville & cap.....
Hall, où il y a une Monnoie célèbre.. l'Inn.
Schwartz.....
Ratemberg & Kuffstein-forteresse.....
Ambras, beau château près de l'Inn.
I I.
LE HAUT INNTHAL, sur l'Inn.....au S. O.
Reute, Ehrenberg, chât. f. vers le N.
Schornitz, forteresse.....
Zirl.....Inn.
I I I.
LE WINSTGOW.....à l'O.
Finsterminz, passage d'importance.....Inn.
I V.
L'ETSCH.....au S. Tirol, ancien chât.....N. Meran, anc. cap.....Passer. Bozen, connu par ses foires & son commerce..Eisach. Salurn. Neumarkt.
V.
L'EISACK, au centre. Le Mont Brenner. Storzingen.....Eisach. Matrey, au Pr. de Trautson.....au N. Wolkenstein, au Comte du nom.....Eisach.
V I.
LE PUSTERHAL, Tauffers, Lienz & Innichen, vers l'E.
V I I.
LE QSAR. CONTIG. A L'ITAL. Arko.....Sarka. Roveredo, Chât. fort. Primero, Seigneurie. Kofel (Covelo) passag. impor.

I. LE BRISGAU AUTRICHIEN.
Le Brisgau situé entre le Rhin & la Forêt noire, contient deux parties.
I.
LE BRISGAU proprement dit. Fribourg, Cap. Université.
V. Breyfach & Neubourg sur le Rhin. Stauffen. Comté. Kinzingen, Elzach & Tryberg.....à l'E. S. Blaise, Abbaye, v. le S.
I I.
LES IV VILLES FORESTIERES, Rheinfeld. Seckingen. Laufenbourg & Waldshut, situées sur le Rhin.
H^e Comté, vers le Sud.
Schemberg, Hohenberg, Friding, Oberndorf & Schramberg.
V.
GR. BAILL. D'ORTENAU, vers l'E. de Strasbourg. Greiffenhagen, Appenweiher.
V I.
LES 5 VILLES DU DAN. Munderkingen.. Riedlingen &... Danu. Mengen..... Waldsee, dans le Comté de Waldbourg. Et Sulgau...Schwarzach.
V I I.
19 ABB. PAYS ET VILLES soumis à l'Autric.

I I. PAYS AUTRI. EN SOUABE.
Ces Pays & lieux dispersés dans la Souabe sont :
I.
LE MARGRAVTE DE BURGAU. Günzburg. Da. Burgau.....au S.
I I.
Le Landgraviat de Nellenbourg..... Hegau. Nellenbourg, Aac & Stokach, cap.
I I I.
LE GR. BAILLIAGE D'ALTORE & DE RAVENSBURG, au N. du Bodensee, divisé en h. & b. partie.
I V.
LE COMTÉ DE HOHENBERG, Bas Comté. Rotenbourg & Orb.....Neckar.

I I I. SEIGNEURS EN-DEÇA DE L'ARLBERG
Ces Pays remplis de montagnes, situés entre la Souabe & le Tirol, & appelés par quelques-uns le Quartier d'Arberg, sont :
I.
LE COMTÉ DE FELDRICH ou MONFORT...E.
I I.
LE COMTÉ DE Bregenz.....au S. du Bodensee, où est Hohen-eck, Seigneurie.
I I I.
LE COMTÉ DE PLUDENZ....S.
I V.
LE COMTÉ DE SONNEBERG.....au S.

I I.
L'ÉVÊQUE DE TRENTE.

Ses possessions entrecoupées dans le Tirol avec celles d'Autriche, sont :
Trente sur Etsch, Capitale, connue par le Concile de ce nom.
Caldonatsch, Seigneurie.
Thenn, Capitainerie.
Les vallées de Leder, Randena, Nonsberg & di-Solis v. l'O. & celle de Judicaria. N. E.

I I I.
L'ÉVÊQUE DE BRIXEN.

Brixen, Capitale, Seben & Claufen.....sur l'Eisach.
Braunegg.....près du Rientz.
Puchenstein.....au S.

I V.
L'ÉVÊQUE DE COIRE.
(Chur.)

L'Évêché & le Chapitre sont hors de Coire, ville libre sur le Rhin.

V.
L'ORDRE TEUTONIQUE

pour ses deux Bailliages situés l'un en Autriche, & l'autre en Tirol sur Etsch, & le long de la montagne

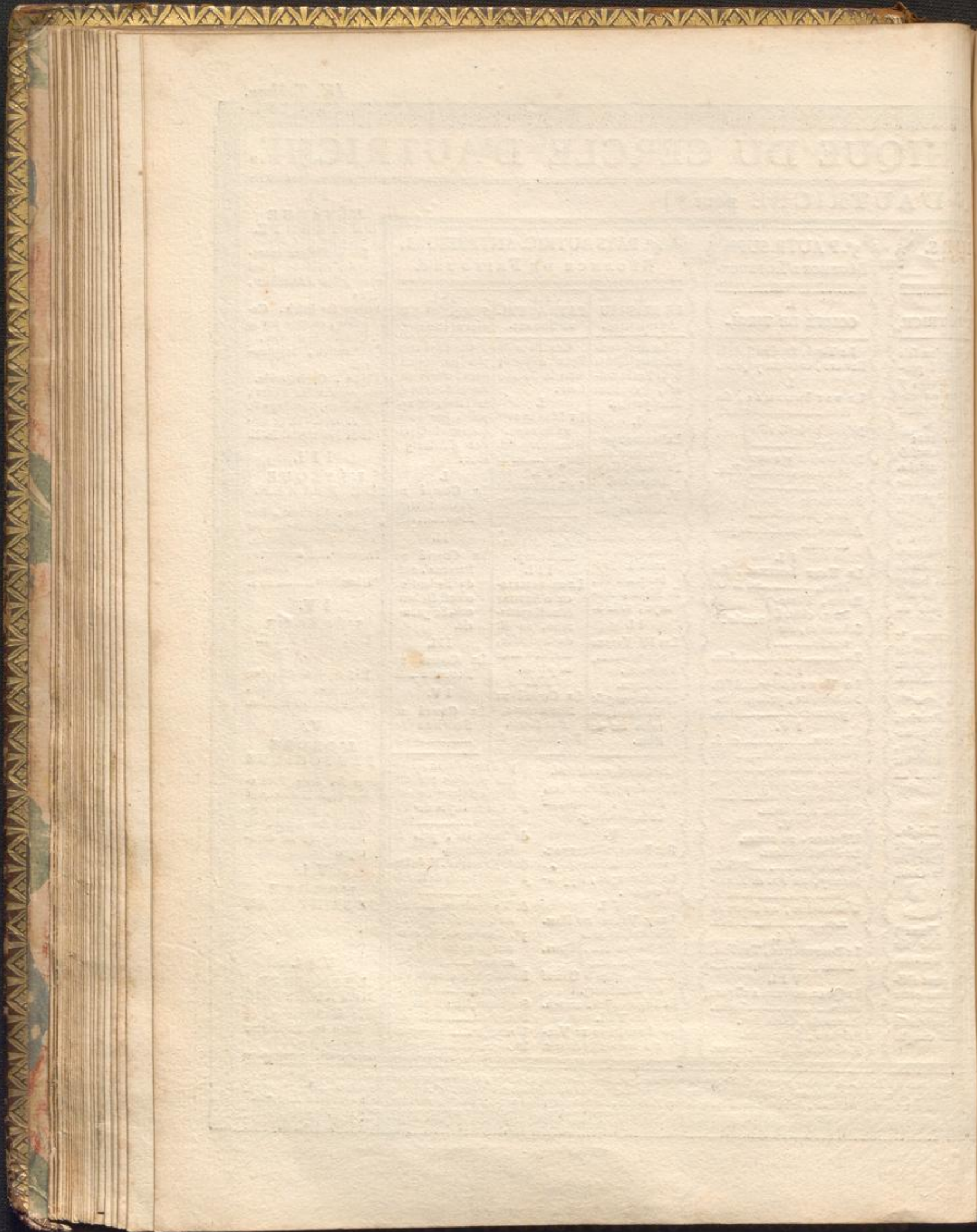
V I.
L'ORDRE DE SAINT JEAN

pour les terres qu'il possède en Brisgau.

V I I.
LE PRINCE DE DIETRICHSTEIN

pour sa Seigneurie de Traup en Tirol dans le Winstgow.

aux Etats du Tirol, & l'autre pour la Chambre de Wetzlar. 3°. Que l'Évêque de Coire, placé par quelques Auteurs dans le Cercle de Souabe, s'est toujours maintenu dans le droit d'immédiateté, malgré les oppositions des Suisses. 4°. Que les Pays Autrichiens ci-dessus joints aux Etats de Bohême, de Hongrie, d'Italie & des Pays-Bas, forment ce qu'on appelle Pays héréditaires de la Maison d'Autriche.











Remarque.

On a placé la Ville de Vienne, conformément aux Observations Astronomiques, faites par le P. Hell, Astronome de S. M. Impériale, par celles du Père Schöud, et Inspruck, par celles du P. Arzet.

Explication

(a) Carniole Supérieure.
 (b) Carniole Inférieure.
 (c) Carniole Moyenne.
 (d) Carniole Intérieure.

Viertel-Quartier.
 Ob. Ober-Haut.
 Unter-Haut.
 Wald-Forst.

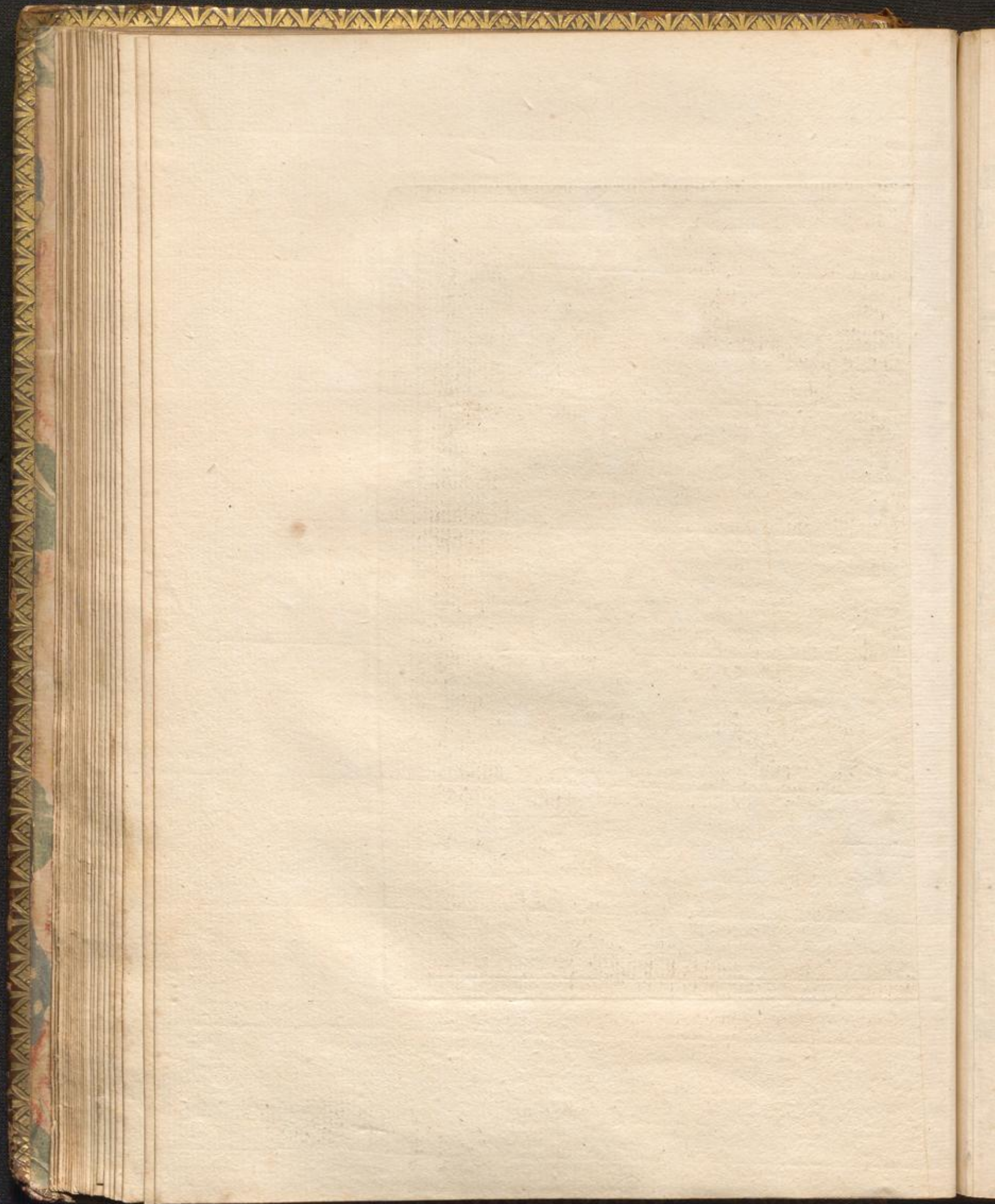


TABELLE
DE LA SOCIÉTÉ DE LA MORAVIE

(The table contains several rows of text, which is extremely faint and mostly illegible due to fading and bleed-through. The structure appears to be a list or ledger with columns.)



TABEAU GÉOGRAPHIQUE DE LA BOHEME, DE LA MORAVIE, DE LA LUSACE, ET DE LA SILESE.

BOHEME.	POSITIONS.	MORAVIE.	POSITIONS.	LUSACE.	POSITIONS.	SILESE AUTRICHIENNE.	POSITIONS.
Le Royaume de Bohême, composé autrefois des IV Provinces, & réuni à l'Emp. depuis 1740, cont. aujourd'hui, 1°. Les deux villes & territoires		Le Margraviat de Moravie & les Cercles qui sont,		Le haut Margraviat de Lusace comprend les Cercles de		La Silésie Autrichienne contient, suivant le Traité de Breslau de 1744,	
De Prague situé au centre	sur la Moldau.	Le Cercle d'Olmutz, où sont Olmutz, C. Ville fortifiée, Morawitz ou Trobowa, Hohenstadt ou Zabrash, au Pt. de Lichtenthal.	au nord.	Budissin sur la Spree.		Les Principautés de Teschen..... au Sud.	
D'Égra situé à l'ouest	sur l'Elbe.	Le Cercle de Prossnitz, où sont Prossnitz Capitale, Hranitz au Prince de Dietrichstein, Krasowitz, jo. lie Ville, à l'Évêque d'Olmutz.	à l'est.	Görlitz sur la Neisse.		De Jagersdorf en partie..... sur les frontières de la Moravie.	
De Hradec ou Bolelaw	au nord.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.	Le bas Margraviat contient les cinq Cercles & Villes de		De Troppau en partie..... sur la Neisse.	
Capitale, Bolelaw	sur l'Elbe.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.	Lockau nord-ouest.		De Grotkau en partie..... sur la Neisse.	
De Kauritz	au N. E.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.	Guben sur la Neisse.		Na. La Principauté de Teschen a été démembrée en 1744 au Pt. de Saxe qui a épousé son Archiduchesse, & est à le titre de Duc de Teschen.	
C. Kauritzgratz	sur l'Elbe.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.	Lübben sur la Spree.		SILÉSIE PRUSSIENNE.	
De Chuden	à l'est.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.	Kalen à l'ouest.		La Silésie Prussienne ou Brandebourgeoise se divise en haute, moyenne & basse, & contient, suivant le même Traité,	
C. Chuden	sur la Krasitzka.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.	Spienberg sur la Spree.		1°. Les Princip. de Breslau, Ville Capitale, sur l'Oder.	
De Gauslaw	au S. E.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Lagnitz, N. O. de Breslau.	
C. Gauslaw	au N. du Cercle.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Jauer, O. de Bresl. Schweidnitz, Ville forte S. O. de Bresl. Brieg, sur l'Oder.	
De Kauritz; Cap. Kauritz.	à l'est de Prague.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Wohla, N. O. de Breslau.	
De Bechin, où sont Badweis, Taboz, Betschowitz, & Krawitz, Cap. d'un Duché qui est au Prince de Schwarzenberg	sur la Moldau.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Wollau, près de l'Oder.	
De Pilsen	au sud-ouest.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Glogau, sur l'Oder.	
C. Pilsen & Strakonice	sur la Wotawa.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Sagan, sur le Bober.	
De Pilsen; Cap. Pilsen, ou Pilsa, Ville forte.	à l'ouest.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Marsberg, N. E. de Neiss, au Prince d'Ansbach.	
De Saxe, uni avec Elbhogen	au nord-ouest.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Neiss ou de Grotkau en partie.	
C. Saxe & Elbhogen	sur l'Elbe.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Jagersdorf en petite partie.	
De Leitmeritz ou Littmeritz; Cap. la Ville du nom.	sur l'Elbe au nord.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Troppau en partie.	
De Rakowitz uni avec Stan, où sont les Villes du nom.	ouest de Prague.	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Dypels, sur l'Oder.	
De Ruzmitz ou de Podiebrad, uni avec l'ancien Cercle de Mollaw. Cap. Ruzmitz	au S. O. de Prague	Le Cercle de Bräun, où sont Bräun Capitale, Brod-Uberki, au Prince de Kaunitz.	au sud-est.			Katibor, sur l'Oder.	
Ces deux derniers Cercles & ceux de Kauritz sont dans le cercle de la Bohême. Le Comté de Saxe a été détaché de la Bohême & uni à la Silésie Prussienne en 1744. Les principautés princières de la Bohême sont, en suivant le tour des frontières des Cercles, l'Elbe, l'Elbe, l'Elbe, la Moldau, la Wotawa, la Moldau & l'Elbe, la Moldau & l'Elbe.		Les rivières de la Moravie sont la Morawa, la Betsava, l'Oder qui y prend sa source, la Schwarza, & l'Elbe.				Les Rivières remarquables sont l'Oder, l'Oppa qui sépare les deux Silésies, Autrichienne & Prussienne, la Neiss & le Bober.	

TABLEAU GÉO

DE LA BOHEME, DE LA MORAVIE, DE

BOHEME.	POSITIONS.	MORAVIE.	POSITIONS.
<p>Le Royaume de Boheme, composé autrefois des IV Prov. suiv. & réuni à l'Emp. depuis 1708, cont. aujourd'hui,</p> <p>1°. Les deux villes & territoires</p> <p>De Prague situé au centre</p> <p>D'Egra situé à l'ouest.....</p> <p>2°. Les douze Cercles</p> <p>1 De Bunzlau ou Boleflaw.....</p> <p>Capitale, Boleflaw</p> <p>2 De Kœniggrätz</p> <p>C. Kœniggrätz</p> <p>3 De Chrudim</p> <p>C. Chrudim</p> <p>4 De Czaflaw</p> <p>C. Czaflaw</p> <p>5 De Kaurzim; Cap. Kaurzim.</p> <p>6 De Bechin, où sont Budweis, Tabor, forteresse, & Krumlow, Cap. d'un Duché qui est au Prince de Schwarzenberg</p> <p>7 De Prachin</p> <p>C. Piseck & Strakonice....</p> <p>8 De Pilsen; Cap. Pilsen, ou Plsna, Ville forte.....</p> <p>9 De Saaz, uni avec Elnbogen C. Saaz & Elnbogen</p> <p>10 De Leitmeritz ou Litomierzice; Cap. la Ville du nom.</p> <p>11 De Rakowitz uni avec Slan, où sont les Villes du nom.</p> <p>12 De Beraun ou de Podiebrad, uni avec l'ancien Cercle de Muldaw, Cap. Beratn</p> <p>Ces deux derniers Cercles & celui de Kaurzim sont dans le centre de la Boheme. Le Comté de Glatz a été détaché de la Boheme, & uni à la Silésie Prussienne en 1742. Les principales rivières de la Boheme sont, en faisant le tour des frontieres des Cercles, l'Elbe, l'Isér, l'Eger, la Miza, la Radbuze, la Watawa, la Moldau, Luznice & la Sasawa.</p>	<p>sur la Moldau.</p> <p>sur l'Eger.</p> <p>au nord.</p> <p>sur l'Isér.</p> <p>au N. E.</p> <p>sur l'Elbe.</p> <p>à l'est.</p> <p>sur la Krudimka.</p> <p>au S. E.</p> <p>au N. du Cercle.</p> <p>à l'est de Prague.</p> <p>sur la Moldaw.</p> <p>au sud-ouest.</p> <p>sur la Watawa.</p> <p>à l'ouest.</p> <p>au nord-ouest.</p> <p>sur l'Eger.</p> <p>sur l'Elbe au nord.</p> <p>ouest de Prague.</p> <p>au S. O. de Prague</p>	<p>Le Marggraviat de Moravie a six Cercles qui sont,</p> <p>1 Le Cercle d'Olmütz, où sont Olmütz, C. Ville fortifiée, Morawska ou Trebowa, au nord, Hohenstadt ou Zabrzech, au Pr. de Lichtenstein.</p> <p>2 Le Cercle de Prerau, où sont Prerau Capitale, Hranicze au Prince de Dietrichstein, Kromerziz, jolie Ville, à l'Evêque d'Olmütz.</p> <p>3 Le Cercle de Hradiste, où sont Hradiste Capit. Brod-Uherski, au Prince de Kauniz.</p> <p>4 Le Cercle de Brünn, où sont Brünn Capit. Nielspourg au Prince de Dietrichstein, Slawkow ou Aufterliz, au Prince de Kauniz.</p> <p>5 Le Cercle de Znoym, où sont Znoym Capitale, Krumau & Ewancice au Prince de Lichtenstein.</p> <p>6 Le Cercle d'Iglau, où sont Iglau Capitale, Trebicz, au Comte de Waldstein.</p> <p>Les rivières de la Moravie sont la Morawa, la Beczua, l'Oder qui y prend sa source, la Schwarza, & l'Ighlawa.</p>	<p>à l'ouest.</p> <p>au nord.</p> <p>à l'est.</p> <p>au sud-est.</p> <p>au sud-ouest.</p> <p>à l'ouest.</p> <p>au sud.</p>

GÉOGRAPHIQUE

DE LA LUSACE, ET DE LA SILESIE.

PROVINCES.	LUSACE.	POSITIONS.	SILÉSIE AUTRICHIENNE.	POSITIONS.
	<p>Le haut Margraviat de Lusace comprend les Cercles de</p> <p>1 Budiffin { Budiffin sur la Sprée. Camenz sur l'Elster. Lœbau S. E. de Budiffin. Ruhland près de l'Elster noire.</p> <p>2 Gœrlitz { Gœrlitz sur la Neifs. Zittau sur la Neifs. Lauban sur le Queis.</p> <p>Le bas Margraviat contient les cinq Cercles & Villes de</p> <p>1 Luckau nord-ouest. 2 Guben sur la Neifs. 3 Lübben sur la Sprée. 4 Kalau à l'ouest. 5 Spremberg sur la Sprée.</p> <p>Tous ces Cercles appartiennent à l'Electeur de Saxe. Cotbus, Peitz, Beskau sur la Sprée & Storkau sont au Roi de Prusse, & réunis à l'Electorat de Brandebourg.</p> <p><i>DES ETATS DE LA HAUTE ET BASSE LUSACE.</i> Hoyerswerda, Königsbruck, Muscka & Seidenberg, sont quatre Seigneuries dont les Seigneurs, vassaux immédiats de l'Electeur de Saxe, forment les Etats du pays avec le Doyen de Budiffin, les Abbesses de Marienstern & de Marienthal, la Prieure de Lauban & les Villes.</p> <p>LES ETATS PRINCIPAUX de la Basse-Lusace sont au nord, <i>New-zell</i>, Abbaye de l'Ordre de Citeaux, dont l'Abbé tient le 1^{er} rang aux Etats du Pays, <i>Friedland</i> au Grand-Maitre de S. Jean de Sonnenbourg, <i>Lieberos & Leuthel</i> au C. de Schulenbourg; à l'est, <i>Forsta & Pfarren</i> au C. de Brühl, & <i>Amtitz</i>, Seigneurie libre, au Baron de Schœnaich; au sud, <i>Sorau</i>, résidence du Comte de Promnitz; à l'ouest, <i>Drehsna</i> au même; & vers le centre, <i>Straupitz</i>, au Baron de Howald; & <i>Lubbenau</i> au C. de Lynar. Les principales rivieres de la Lusace sont, de l'ouest à l'est, l'Elster noire, la Sprée, la Neifs & le Queis.</p>		<p>La Silésie Autrichienne contient, suivant le Traité de Breslau de 1742,</p> <p>1 Les Principautés de Teschen..... au sud. 2 De Jägerndorf en partie..... sur les frontie- 3 De Troppau en partie..... res de la Mo- 4 Et de Grottkau en partie..... ravie.</p> <p>N^a. La Principauté de Teschen a été donnée en fief au Pr. de Saxe qui a épousé une Archiduchesse, & qui a le titre de Duc de Teschen.</p> <p>SILÉSIE PRUSSIENNE. La Silésie Prussienne ou Brandebourgeoise se divise en haute, moyenne & basse, & contient, suivant le même Traité,</p> <p>1^o. Les Princip. de 16 Carolath, au Prince 1 Breslau, Ville Ca- du nom, Comte de pitale, sur l'Oder. Schœnaich. 2 Liegnitz, N. O. de 2^o. Au Sud les Sei- Breslau. gneuries de 3 Javer, O. de Bresl. 1 Pless, au Comte de 4 Schweidnitz, Ville Promnitz. fort. S. O. de Bresl. 2 Haut-Beuthen, au 5 Brieg, sur l'Oder. C^{te} de Henckel. 6 Oels, E. de Breslau, Vers le nord, au Prince de Wur- Wartemberg, au Roi. temberg. 3 Militich, au C^{te} de 7 Wohlau, près de Malzan. l'Oder. 4 Trachenberg, au Prin- 8 Glogau, sur l'Oder. ce de Hatzfeld. 9 Sagan, sur le Bober. 6 Gofchutz, au Comte 10 Munsterberg, N. E. de Reichenbach. de Neifs, au Prince d'Auersberg. 11 Neifs ou de Grottkau en partie. 12 Jägerndorf en petite partie. 13 Troppau en partie. 14 Oppeln, sur l'Oder. 15 Ratibor, sur l'Oder.</p> <p>N^a. 1^o. Ces Seigneurs ne possèdent ces Principautés & Seigneuries que comme fiefs de la Silésie. N^a. 2^o. La Silésie a été cédée au Roi de Prusse avec toute souveraineté, en 1742: ce traité lui a été toute liaison avec l'Empire.</p> <p>Les Rivieres remarquables sont l'Oder, l'Oppa qui sépare les deux Silésies, Autrichienne & Prussienne, la Neifs & le Bober.</p>	

GRAPHIQUE

DE LA FUSION ET DE LA SURETE

ANNEE	MONTANT	COURSE	RENTES
1870	100000	100	10000
1871	100000	100	10000
1872	100000	100	10000
1873	100000	100	10000
1874	100000	100	10000
1875	100000	100	10000
1876	100000	100	10000
1877	100000	100	10000
1878	100000	100	10000
1879	100000	100	10000
1880	100000	100	10000
1881	100000	100	10000
1882	100000	100	10000
1883	100000	100	10000
1884	100000	100	10000
1885	100000	100	10000
1886	100000	100	10000
1887	100000	100	10000
1888	100000	100	10000
1889	100000	100	10000
1890	100000	100	10000

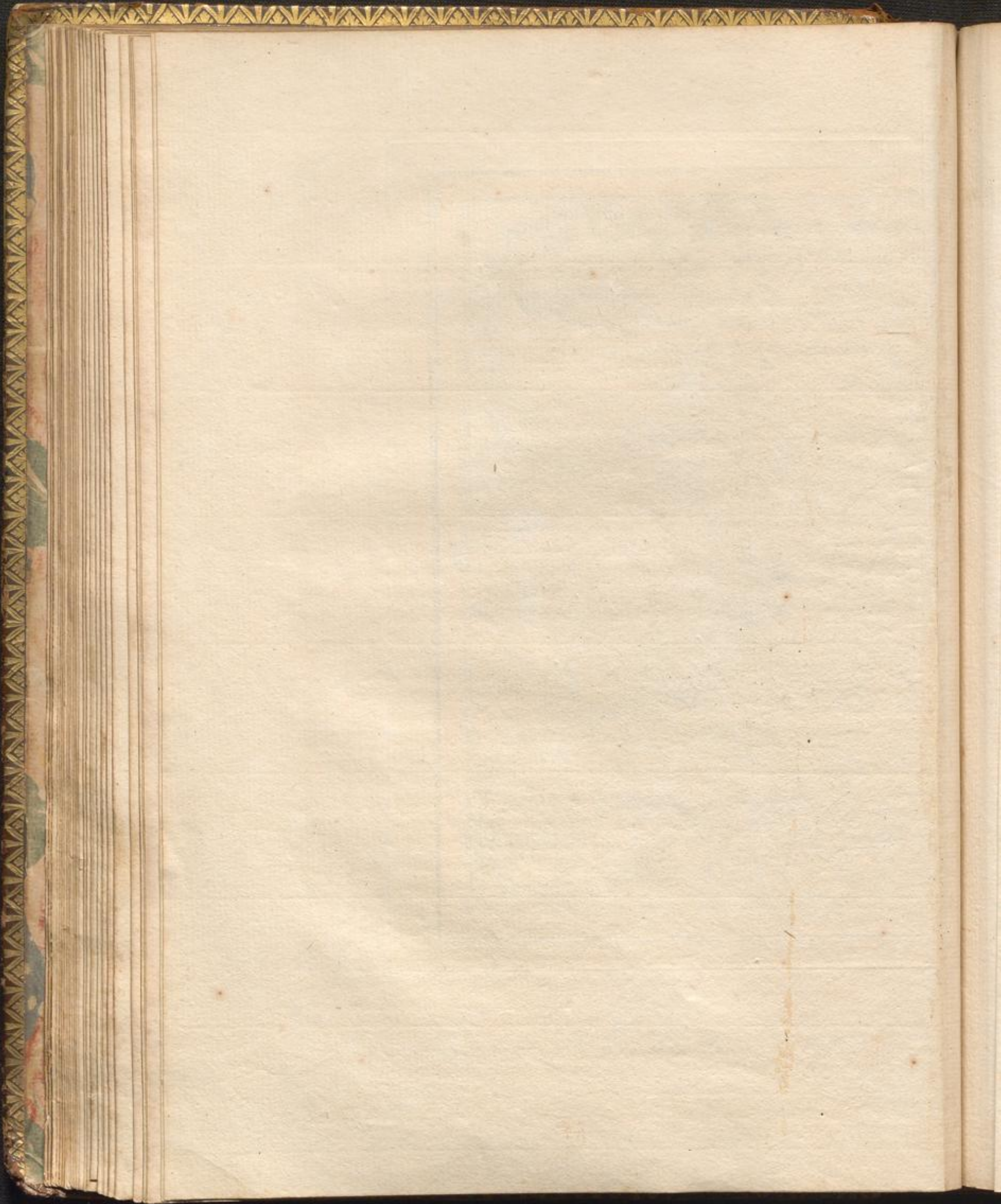






Debrauine filz, Steuprit.





[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



TABEAU POLITIQUE,

CONTENANT les États d'Empire qui ont droit de Séance, & le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle de HAUTE-SAXE suivant le Recès d'Empire de 1588 & de 1672.

PRINCES ET ÉTATS.	POSITIONS.	PRINCES ET ÉTATS.	POSITIONS.	PRINCES ET ÉTATS.	POSITIONS.
1. L'Électeur de Saxe seul Directeur du Cercle, pour le Duché de Saxe, finé.....	au Nord de la Misnie à l'Elbe.	6. Le Duc de Saxe-Weimar, la Principauté.....	sur l'Ilm.	15. Le Prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, la Principauté.....	vers le Sud.
2. Pour le Marggraviat de Misnie... Pour les anciens Evêchés de Misnie.....	sur l'Elbe.	7. Le Duc de Saxe-Eisenach, la Principauté au Duc de Saxe-Weimar	à l'Ouest.	16. Le Comte de Mansfeld.....	au N. de la Thuringe.
3. De Mersebourg.....	sur la Saale.	8. La Principauté de Querfurt.....	à l'O. de Mersebourg.	<i>Le droit de Séance est au Prince de ce nom, qui ne possède plus qu'une petite portion de ce Comté; le reste est à l'Électeur de Saxe pour $\frac{1}{3}$, & à l'Électeur de Brandebourg pour $\frac{2}{3}$.</i>	
4. De Naumbourg.....	sur la Saale.	9. La Saade pour la Poméranie antérieure, 7 ^e Carte.....	à l'E. de Wirtemberg.	17. Les deux Comtes de Stollberg, & de Wernigerode, aux C. du nom.....	au N. de la Thuringe.
5. Pour le Vogland, où est Planen. Pour les 4 Bailliages d'Assurance Weida, Arnshaus, Ziegenrück, & Sachsenburg.....	sur l'Elbe au Sud.	10. L'Électeur de Brandebourg pour la Poméranie ultérieure, & la Principauté de Camis suivant son rang, 7 ^e Carte.....	au Nord du Cercle.	18. Le Comte de Hohnstein.....	au Nord-Ouest.
6. Pour le Comté de Leisnig.....	dans le C ^o de Neustadt, au Thuringe sur l'Unstrut S. E. de Zwickau.	11. La Principauté d'Anhalt partagée entre les 4 Branches de cette Maison.....	au Nord du Cercle.	<i>Le Roi de Prusse y possède Klettenberg, Bliedrode, & Lore. Le Roi d'Angleterre y possède Hilsfeld.</i>	
7. L'Électeur de Brandebourg pour les anciens Evêchés de Brandebourg, de Havelberg.....	sur la Saale.	12. L'Abbesse de Quedlinbourg, l'Abbaye.....	au N. de la Thuringe.	19. Les Comtes de Reuss pour les Seigneuries de Gratz, Schlaitz, Gera & Lobenstein.....	au Sud.
8. & de Lehn.....	sur l'Oder, 7 ^e Carte.	13. Anhalt-Bernbourg pour l'ancienne Abbaye de Gertrude.....	au Sud de Halberstadt.	20. Le Comte de Basby à l'Électeur de Saxe.....	au N. sur la Saale.
9. Le Duc de Saxe-Gotha, pour la Princip ^l de Gotha, où est incorporé le Comté de Gleichen.	à l'Ouest d'Erfurt.	14. Le Duc de Brunswick pour l'ancienne Abbaye de Walkenried.	au S. de Quedlinbourg.	21. Les Comtes de Scharnbourg, le Comté confine au Cercle d'Erzgebürg en Misnie.....	au Nord-Ouest.
10. Le Duc de Saxe-Altenbourg, la Principauté est au Duc de Saxe-Gotha aux $\frac{1}{3}$	S. E. de Gotha.	15. Le Prince de Schwarzbourg-Sondershausen, la Principauté.....	au Nord-Ouest.		
11. Le Duc de Saxe-Cobourg (Saalfeld) pour Cobourg, Principauté.....	sur la Pleisse.		à l'Ouest.		
	au Sud de la Thuringe.				

Nota. 1^o. Distinguez le Landgraviat de Thuringe de la Thuringe Electorale. Le Landgraviat confine au nord, à la Principauté d'Anhalt; à l'est, à la Misnie; au sud, à la Franconie; à l'ouest, à la Hesse. La Thuringe Electorale s'étend l'espace d'environ 14 lieues depuis Weissenfels sur la Saale, jusqu'à Treffur finé sur la Verra.
 2^o. L'Électeur demande un suffrage particulier pour le Burgraviat de Misnie.
 Ce Cercle a été augmenté sans le consentement du Cercle de la Basse-Saxe, des quatre

Bailliages du Duché de Magdebourg, qui sont Querfurt, Deme, Jauerbock & Berg.
 3^o. On dispute la qualité d'État d'Empire aux anciens Evêchés de Misnie, de Mersebourg & de Naumbourg, quoique leurs Evêques aient anciennement paru aux Diètes.
 4^o. Gotha, Cobourg, Weimar & Eisenach sont désignés ici comme sur la Carte sous leurs vrais & anciens titres. C'est abusivement que quelques-uns les nomment Duchés; les Princes qui les possèdent sont Ducs, mais ces terres sont des Principautés.

T A B L E A U P

CONTENANT les États d'Empire qui ont droit de Séance, & le
suivant le Recès d'Empire de

Rang des États.	PRINCES ET ÉTATS.	POSITIONS.	Rang des États.	PRINCES ET ÉTATS.
1	L'Electeur de Saxe seul Directeur du Cercle, pour le Duché de Saxe, situé	au Nord de la Misnie.	6	Le Duc de Saxe-Weimar Principauté
	Pour le Marggraviat de Misnie...	à l'Est.	7	Le Duc de Saxe-Eisenach, la Principauté au Duc de Saxe-Weimar
	Pour les anciens Evêchés de Misnie	sur l'Elbe.	8	La Principauté de Querfurt
	De Mersebourg	sur la Saale.		avec les Bailliages de Magdebourg incorporés ici, qui n'est reçue comme Etat de Cercle que depuis 1664, à l'Electeur
	De Naumbourg	sur la Saale.		
	Pour le Vogtland, où est Plauen.	sur l'Elster au Sud.	9	La Suede pour la Poméranie antérieure, 7 ^e Carte.
	Pour les 4 Bailliages d'Assurance Weida, Arnshaug, Ziegenruck. & Sachsenbourg	dans le C ^{le} de Neustat. en Thuringe sur l'Unstrut.	10	L'Electeur de Brandebourg pour la Poméranie ultérieure, & la Principauté de Cammin suivant son rang, 7 ^e Carte
	P ^r la S ^{ie} de Wildenfels, au C. de Solms.	S. E. de Zwickau.		
	Pour le Comté de Leisnig*	sur la Mulde.	11	La Principauté d'Anhalt partagée entre les 4 Branches de cette Maison
2	L'Electeur de Brandebourg pour les anciens Evêchés de Brandebourg, de Havelberg	Sur la Havel. 7 ^e Car.	12	L'Abbesse de Quedlinbourg & de Lebus
		sur l'Oder. 7 ^e Carte.		
3	Le Duc de Saxe Gotha, pour la Princip ^{te} de Gotha, où est incorporé le Comté de Gleichen.	à l'Ouest d'Erfurt.	13	Anhalt-Bernbourg pour l'ancienne Abbaye de Gernrode
		S. E. de Gotha.	14	Le Duc de Brunswick pour l'ancienne Abbaye de Walkenried
4	Le Duc de Saxe-Altenbourg, la Principauté est au Duc de Saxe-Gotha aux $\frac{1}{4}$	sur la Pleisse.	15	Le Prince de Schwarzbourg-Sondershausen, la Principauté
5	Le Duc de Saxe-Cobourg (Saalfeld) pour Cobourg, Principauté...	au sud de la Thuring.		

Nota. 1^o. Distinguez le Landgraviat de Thuringe de la Thuringe Electorale. Le Landgraviat confine au nord, à la Principauté d'Anhalt; à l'est, à la Misnie; au sud, à la Franconie; à l'ouest, à la Hesse. La Thuringe Electorale s'étend l'espace d'environ 36 lieues depuis Weissenfels sur la Saale, jusqu'à Treffurt situé sur la Verra.

2^o. L'Electeur demande un suffrage particulier pour le Burgraviat de Misnie. Ce Cercle a été augmenté sans le consentement du Cercle de la Basse-Saxe, des quatre

POLITIQUE,

, & le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle de HAUTE-SAXE
Empire de 1588 & de 1672.

ÉTATS.	POSITIONS.	Rang des États.	PRINCES ET ÉTATS.	POSITIONS.
Saxe-Weimar, la	sur l'Ilm.	16	Le Prince de Schwarzbourg-	
.....	16	Rudelstadt, la Principauté	vers le Sud.
-Eisenach, la Prin-	à l'Ouest.	17	Le Comté de Mansfeld	au N. de la Thuringe.
ce de Saxe-Weimar		<i>Le droit de Séance est au Prince</i>	
de Querfurt	à l'O. de Mersebourg.		<i>de ce nom, qui ne possède plus</i>	
.....		<i>qu'une petite portion de ce</i>	
.....		<i>Comté; le reste est à l'Électeur</i>	
.....		<i>de Saxe pour $\frac{3}{4}$, & à l'Électeur</i>	
.....		<i>de Brandebourg pour $\frac{1}{4}$.</i>	
.....	18	Les deux Comtés de Stollberg, &	
.....		de Wernigerode, aux C. du nom.	au N. de la Thuringe.
.....	19	Le Comté de Hohnstein	au Nord-Ouest.
.....		<i>Le Roi de Prusse y possède Klet-</i>	
.....		<i>tenberg, Bleichrode, & Lora-</i>	
.....		<i>Le Roi d'Angleterre y possède Ile-</i>	
.....		<i>feld.</i>	
.....		<i>Neustadt, & Hohnstein sont aux</i>	
.....		<i>Comtes de Stollberg-Stollberg.</i>	
.....	20	Le Comté de Barby à l'Électeur	
.....		de Saxe	au N. sur la Saale.
.....	21	Les Comtes de Reuffe pour les	
.....		Seigneuries de Graitz, Schlaitz,	
.....		Gera & Lobenstein	au Sud.
.....	22	Les Comtes de Schœnbourg,	
.....		le Comté confine au Cercle	
.....		d'Erzgebürg en Misnie	au Nord-Ouest.

Land-
Fran-
lieues
nie.
quatre

Bailliages du Duché de Magdebourg, qui sont Querfurt, Dame, Juterbock & Burg.
3°. On dispute la qualité d'Etat d'Empire aux anciens Evêchés de Misnie, de Mersebourg
& de Naumbourg, quoique leurs Evêques aient anciennement paru aux Diètes.
4°. Gotha, Cobourg, Weimar & Eisenach sont désignés ici comme sur la Carte sous leurs
vrais & anciens titres. C'est abusivement que quelques-uns les nomment Duchés; les
Princes qui les possèdent sont Ducs, mais ces terres sont des Principautés.

COLLEGIUM

Rechtliche Anweisung zum Studium des Rechts in Gießen
1773

No.	Nomen et Cognomen	Nomen et Cognomen	No.
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20

...







Decorative file, sculpt.



52

51

51

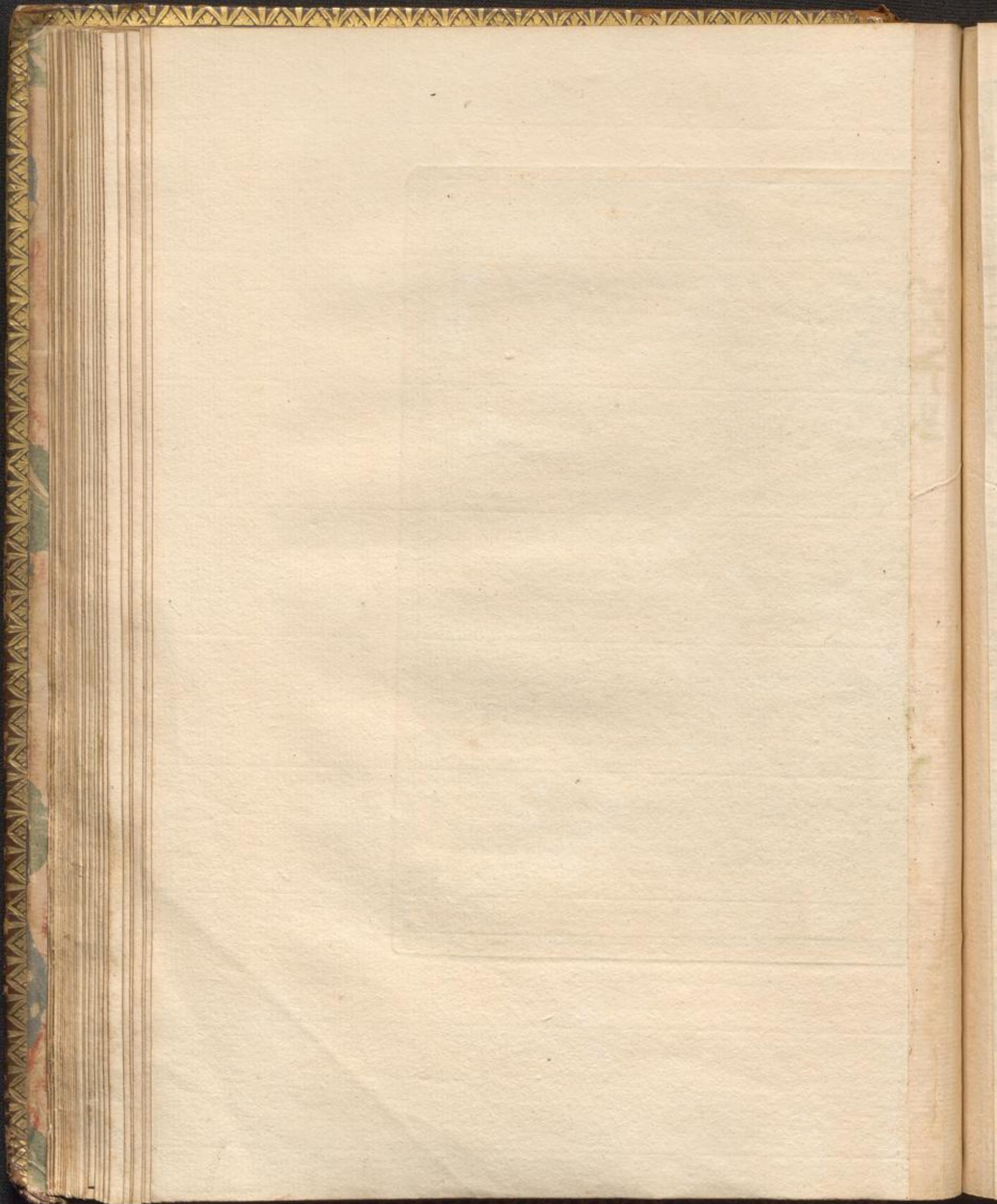




TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DE LA MARCHE DE BRANDEBOURG ET DU DUCHÉ DE POMÉRANIE.

DU BRANDEBOURG.

DE LA POMÉRANIE.

Le Brandebourg est situé entre la Saxe, la Lusace & la Silésie au Sud, la Pologne à l'Est, la Poméranie & le Mecklenbourg au Nord, & le Duché de Magdebourg à l'Ouest : on le divise en général en deux grandes MARCHES.

La Poméranie située entre le Brandeb. au S. & la Mer Baltique au N. se divise en deux parties générales, qui sont :

MARCHÉ ÉLECTORALE.

Cette première Partie se subdivise en quatre Marches, qui sont :

NOUVELLE MARCHÉ subdivisée en 3 parties.

I. LA VIEILLE MARCHÉ.	II. LA MARCHÉ ANTERIEUR.	III. LA MARCHÉ MOYENNE OU INTERMÉDIAIRE.	IV. LA MARCHÉ UCÉRANNE.	
La vieille Marche, située à l'O. à la gauche de l'Elbe, contient :	La Marche antérieure, des vulgaires la Prignitz, contient les 7 Villes & Cercles de :	La Moyenne Marche contient huit Cercles, qui sont :	La Marche Uchéranne, étendue au nord, contient :	La nouvelle Marche, étendue de N. au S. vers l'Est, & contient :
1. Stendal, Cap grande Ville bien bâtie, sur l'Ucht.	1. Perleberg, V. capitale sur le Stepenitz. Il y a une belle Fabrique de draps.	CERCLES.	1. Prenow, sur le lac Uckeritz.	I. Kœnigs, Cap. où est la Régence du Pays, Forteresse imp. bâtie au milieu des marais, au confl. de l'Oder & de la Warta.
2. Salzwedel, ancienne résidence des Margraves sur la Jeze.	2. Priewitz, pays fertile en grains. Parle est au Baron de ce nom.	VILLES.	2. Stralbourg, au N. Il y a dans ces deux Villes des François réfugiés.	II. Les sept Villes et anciens Cercles de :
3. Tangermünde, au confluent de l'Elbe & du Tanger.	3. Kiring, entre deux lacs. Il y a beaucoup de pâturages & de bétail.	POSITIONS.	1. Soldin sur le Lac de ce nom.	1. Solbin sur le Lac de ce nom.
4. Werben, V. commerc. au confl. de l'Elbe & de la Havel.	4. Havellberg, Ville commerc. sur la Havel.	1. Brandebourg, Ville commerc. séparée en vieux & nouv. Brandebourg.	2. Kœnigsberg, au N.	2. Kœnigsberg, au N.
5. Odenbourg, entre l'Ucht & la Biese.	5. Leetz, sur l'Elbe, où il y a un port.	2. Potsdam, Chât. Royal & Ville riche par la navigation & les manufactures.	3. Friedberg, où sont Drelles & Drelles, Forteresse sur la Note.	3. Friedberg, où sont Drelles & Drelles, Forteresse sur la Note.
6. Aemstedt près d'un lac.	6. Wylsch, au N. sur la Duffe. Il y a de bonnes Fabriques. La campagne y est fertile.	3. Spandau, Forteresse & Ville commerc.	4. Ansbawitz, près du Lac de Swain.	4. Ansbawitz, près du Lac de Swain.
7. Bismarck, près de Salzwedel, & Appenbourg, au sud.	7. Wittstock, à la de. de l'Elbe, sur Ville, au Baron de Siedow. Il y vend beaucoup de chevaux.	4. Oranienbourg, nouvelle & jolie Ville. Forteresse, passage.	5. Dronow, la Drage.	5. Dronow, la Drage.
Remarques encore à l'O. de cette Marche la Forêt de Dramling, qui a servi jadis à beaucoup d'arbres.		5. Plauen, beau Chât. & belle Manufacture de Porcelaine.	6. Schierowitz, Rega.	6. Schierowitz, Rega.
		6. Berlin, très-belle & grande Ville, Cap. de tous les États du Roi de Prusse.	III. Les Cercles incorporés, qui sont :	III. Les Cercles incorporés, qui sont :
		7. Schramm, de Malsch, Châteaux de plaisance.	1. Le Pays de Sternberg, où sont Sternberg, Drosen où il y a une bonne Fabrique de draps, & Sonnenbourg.	1. Le Pays de Sternberg, où sont Sternberg, Drosen où il y a une bonne Fabrique de draps, & Sonnenbourg.
		8. Wriemsen & Odenberg, Ville commerc. Neustadt-Eberwalde, Ville commerc.	2. Le Duché de Croisn subdivisé en Cerc. de Croisn, V. commerc. sur l'Oder, & en Cerc. de Zalkoban près de l'Oder. On y fabrique aussi beaucoup de draps.	2. Le Duché de Croisn subdivisé en Cerc. de Croisn, V. commerc. sur l'Oder, & en Cerc. de Zalkoban près de l'Oder. On y fabrique aussi beaucoup de draps.
		9. Lebus & Franchoet, V. L. rich. & commerc. Malzow.	3. Le Cercle de Carls, situé au milieu de la belle Lusace. On y voit Coblen, où il y a grand nombre de François réfugiés, & Peitz, Forteresse importante sur la Spree.	3. Le Cercle de Carls, situé au milieu de la belle Lusace. On y voit Coblen, où il y a grand nombre de François réfugiés, & Peitz, Forteresse importante sur la Spree.
		10. Farchenwalde, pet. mais jolie Ville.		
		11. Charlottenbourg, Chât. de plaisance.		
		12. Kerpnick, Ville & beau Chât. dans une île.		
		13. Tempitz.		
		14. Treuen-Baieren & Belitz.		
		15. Zauchen, au S.O.		
		16. Le nouv. & vieux Ruppin, grande Ville commerc. sur le lac de Munde.		
		17. Neuhadt, où il y a Manufacture de glaces & de verres.		
		18. Rhinsberg, peuplé de François réfugiés, Châteaux Electoraux.		
		19. Beekau, Ville & Chât.		
		20. Storkow & Bessen, S.O.		

Nota 1°. La division générale du Brandebourg en Marche Elect. & en nouvelle Marche, parut d'abord plus nécessaire à observer que la division Electorale est arrivée à la première, que possédait Paul Frédéric L. Margrave de Nuremberg, lequel l'en fut investi par l'Emp. Sigismund l'an 1415. Ce ne fut que 27 ans après, par Frédéric II. fils de Paul I. second la même Marche de l'Orlé. Teutonique.

Nota 2°. Le Brandebourg est un pays fertile, d'une nature un peu inculte, rempli de forêts, & dépourvu d'habitants, par le Duc Frédéric-Guillaume, & son fils Frédéric II. qui possédèrent respect. une au la place de la nouvelle terre, commencent à peupler, par des Elects, des Chanoines, des Manufacturiers & de leurs Officiers, qu'ils ont fait suivre par d'autres.

TABLEAU GÉOGR. DE LA MARCHE DE BRANDEBOURG DU BRANDEBOURG.

Le Brandebourg est situé entre la Saxe, la Lusace & la Silésie au Sud, la Pologne à l'Est, la Poméranie au Nord, & le Duché de Magdebourg à l'Ouest : on le divise en général en deux grandes Parties.

M A R C H E É L E C T O R A L E.

Cette première Partie se subdivise en quatre Marches, qui sont :

I. LA VIEILLE M A R C H E.	II. LA M A R C H E A N T É R I E U R E.	III. LA M A R C H E M O Y E N N E O U I N T E R M É D I A I R E.	IV. LA M A R C H E U C K E R A I N E.																											
<p>La vieille Marche, située à l'O. à la gauche de l'Elbe, contient :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Stendal, Cap. grande Ville bien bâtie, sur l'Ucht. 2. Salzwedel, ancienne résidence des Margraves sur la Jéeze. 3. Tangermunde, au confluent de l'Elbe & du Tanger. 4. Werben, V. commerc. au conflu. de l'Elbe & de la Havel. 5. Osterbourg, entre l'Ucht & la Bieze. 6. Arendsee près d'un lac. 7. Betzendorf, près de Salzwedel, & Appenbourg, au Sud, p. Villes au C. de Schulembourg. <p>Remarquez encore à l'O. de cette Marche la Forêt de Dræmeling, qui a environ 8 lieues d'étendue.</p>	<p>La Marche antérieure, dite vulgairement la Priegnitz, contient les 7 Villes & Cercles de</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Perleberg, V. capitale sur le Stepenitz. Il y a une belle Fabrique de draps. 2. Prißwalk, pays fert. en grains. Putlitz est au Baron de ce nom. 3. Kiritz, entre deux lacs. Il y a beaucoup de pâturages & de bétail. 4. Havelberg, Ville commerçante sur la Havel. 5. Lenzen, sur l'Elbe, où il y a péage. 6. Wittstock, au N. sur la Doffe. Il y a de bonnes Fabriques. La campagne y est fertile. 7. Wilsnack, à la dr. de l'Elbe, pet. Ville, au Baron de Sandern. Il s'y vend beaucoup de chevaux. 	<p style="text-align: center;">La Moyenne Marche contient huit Cercles, qui sont :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">CERCLES.</th> <th style="width: 55%;">VILLES.</th> <th style="width: 30%;">POSITIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. HAVELLAND, à l'O. borné par la rivière de Rhin ou Rhine au N. & par la Havel au S.</td> <td>Brandebourg, Ville commerc. séparée en vieux & nouv. Brandebourg..... Potsdam, Chât. Royal & Ville riche par sa navigation & ses manufactures. Sans-Soucy, beau Chât. Royal..... Spandau, Forteresse & Ville commerc.</td> <td>par la Havel. dans une Ile. sur la Havel. N. de Potzdâ. au confl. de la Sprée & de la Havel.</td> </tr> <tr> <td>2. BAS BARNIM, au Nord de Berlin.</td> <td>Oranienbourg, nouvelle & jolie Ville. Fehrbellin, passage..... Plauen, beau Chât. & belle Manufact. de Porcelaine..... Berlin, très-belle & grande Ville, Cap. de tous les États du Roi de Prusse..... Schoenhausen & Malcho, Château de plaisance.....</td> <td>Havel. sur le Rhine. Havel. Sprée.</td> </tr> <tr> <td>3. H. BARNIM, entr. le b. Barnim & l'Oder.</td> <td>Wrietzen & Oderberg, Ville commerc. Neustadt-Eberswalde; Ville commerc. çante.....</td> <td>N. de Berlin. Oder. sur le canal de Finow.</td> </tr> <tr> <td>4. LEBUS, entre la Sprée & l'Oder.</td> <td>Lebus & Francfort, V. f. rich. & commerc. Mulrose..... Furstenwalde, pet. mais jolie Ville.....</td> <td>Oder. sur le canal du Sprée. [nom]</td> </tr> <tr> <td>5. TELTOW, au S. de Berlin & de la Sprée.</td> <td>Charlottenbourg, Chât. de plaisance.... Kœpenick, Ville & beau Château dans une Ile..... Teupitz.....</td> <td>O. de Berlin. Sprée. près du lac de ce nom.</td> </tr> <tr> <td>6. ZAUCH, au S.O.</td> <td>Treuen-Brietzen & Belitz..... Saarmund.....</td> <td>Nieplitz. Saar.</td> </tr> <tr> <td>7. RUPPIN, qui a titre de Comté, au N.</td> <td>Le nouv. & vieux Ruppın, grande Ville commerçante..... Neustadt, où il y a Manufacture de glaces & de verres..... Rhinsberg, peuplé de François réfugiés, Château Electoral.....</td> <td>entre 2 lacs. la Doffe. le Rhine.</td> </tr> <tr> <td>8. STORKO & BEESKO. S.O.</td> <td>Beekso, Ville & Chât..... Storko.....</td> <td>Sprée. vers le N.</td> </tr> </tbody> </table>	CERCLES.	VILLES.	POSITIONS.	1. HAVELLAND, à l'O. borné par la rivière de Rhin ou Rhine au N. & par la Havel au S.	Brandebourg, Ville commerc. séparée en vieux & nouv. Brandebourg..... Potsdam, Chât. Royal & Ville riche par sa navigation & ses manufactures. Sans-Soucy, beau Chât. Royal..... Spandau, Forteresse & Ville commerc.	par la Havel. dans une Ile. sur la Havel. N. de Potzdâ. au confl. de la Sprée & de la Havel.	2. BAS BARNIM, au Nord de Berlin.	Oranienbourg, nouvelle & jolie Ville. Fehrbellin, passage..... Plauen, beau Chât. & belle Manufact. de Porcelaine..... Berlin, très-belle & grande Ville, Cap. de tous les États du Roi de Prusse..... Schoenhausen & Malcho, Château de plaisance.....	Havel. sur le Rhine. Havel. Sprée.	3. H. BARNIM, entr. le b. Barnim & l'Oder.	Wrietzen & Oderberg, Ville commerc. Neustadt-Eberswalde; Ville commerc. çante.....	N. de Berlin. Oder. sur le canal de Finow.	4. LEBUS, entre la Sprée & l'Oder.	Lebus & Francfort, V. f. rich. & commerc. Mulrose..... Furstenwalde, pet. mais jolie Ville.....	Oder. sur le canal du Sprée. [nom]	5. TELTOW, au S. de Berlin & de la Sprée.	Charlottenbourg, Chât. de plaisance.... Kœpenick, Ville & beau Château dans une Ile..... Teupitz.....	O. de Berlin. Sprée. près du lac de ce nom.	6. ZAUCH, au S.O.	Treuen-Brietzen & Belitz..... Saarmund.....	Nieplitz. Saar.	7. RUPPIN, qui a titre de Comté, au N.	Le nouv. & vieux Ruppın, grande Ville commerçante..... Neustadt, où il y a Manufacture de glaces & de verres..... Rhinsberg, peuplé de François réfugiés, Château Electoral.....	entre 2 lacs. la Doffe. le Rhine.	8. STORKO & BEESKO. S.O.	Beekso, Ville & Chât..... Storko.....	Sprée. vers le N.	<p>La Marche Uckeraine, située au nord, contient :</p> <p style="text-align: center;">1^o.</p> <p>Le Cercle Uckerain.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prenzlo, cap. sur le lac Uckerain. 2. Strasbourg, au N. Il y a dans ces deux Villes des François réfugiés. 3. Templin, N. sur le lac de Dolgen, où il se fait un commerce de bois considérable. 4. Lichen, pet. Ville entre 2 lacs. <p style="text-align: center;">11^o.</p> <p>Le Cercle de Stolpen.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lœckenitz, pet. forteresse au N. 2. Neu-Angermunde, Ville commerçante sur le lac de Munde. 3. Schwedt, V. Seigneurie & beau Château sur l'Oder.
CERCLES.	VILLES.	POSITIONS.																												
1. HAVELLAND, à l'O. borné par la rivière de Rhin ou Rhine au N. & par la Havel au S.	Brandebourg, Ville commerc. séparée en vieux & nouv. Brandebourg..... Potsdam, Chât. Royal & Ville riche par sa navigation & ses manufactures. Sans-Soucy, beau Chât. Royal..... Spandau, Forteresse & Ville commerc.	par la Havel. dans une Ile. sur la Havel. N. de Potzdâ. au confl. de la Sprée & de la Havel.																												
2. BAS BARNIM, au Nord de Berlin.	Oranienbourg, nouvelle & jolie Ville. Fehrbellin, passage..... Plauen, beau Chât. & belle Manufact. de Porcelaine..... Berlin, très-belle & grande Ville, Cap. de tous les États du Roi de Prusse..... Schoenhausen & Malcho, Château de plaisance.....	Havel. sur le Rhine. Havel. Sprée.																												
3. H. BARNIM, entr. le b. Barnim & l'Oder.	Wrietzen & Oderberg, Ville commerc. Neustadt-Eberswalde; Ville commerc. çante.....	N. de Berlin. Oder. sur le canal de Finow.																												
4. LEBUS, entre la Sprée & l'Oder.	Lebus & Francfort, V. f. rich. & commerc. Mulrose..... Furstenwalde, pet. mais jolie Ville.....	Oder. sur le canal du Sprée. [nom]																												
5. TELTOW, au S. de Berlin & de la Sprée.	Charlottenbourg, Chât. de plaisance.... Kœpenick, Ville & beau Château dans une Ile..... Teupitz.....	O. de Berlin. Sprée. près du lac de ce nom.																												
6. ZAUCH, au S.O.	Treuen-Brietzen & Belitz..... Saarmund.....	Nieplitz. Saar.																												
7. RUPPIN, qui a titre de Comté, au N.	Le nouv. & vieux Ruppın, grande Ville commerçante..... Neustadt, où il y a Manufacture de glaces & de verres..... Rhinsberg, peuplé de François réfugiés, Château Electoral.....	entre 2 lacs. la Doffe. le Rhine.																												
8. STORKO & BEESKO. S.O.	Beekso, Ville & Chât..... Storko.....	Sprée. vers le N.																												

Nota 1^o. La division générale du Brandebourg en Marche Elect. & en nouvelle Marche, paroît d'autant plus nécessaire à observer, que la dignité Electorale est attachée à la première, que possédoit seul Frederic I. Burggrave de Nuremb. lorsqu'il en fut investi par l'Emp. Sigismond l'an 1415. Ce ne fut que 40 ans après, que Frederic II, fils de Fred. I, acquit la nouv. Marche de l'Ord. Teutonique.

GÉOGRAPHIQUE

DE LA POMÉRANIE.

DE LA POMÉRANIE.

Est, la Poméranie & le Mecklen-
en deux grandes MARCHES.

La Poméranie située entre le Brandeb. au S. & la Mer Baltique
au N. se divise en deux parties générales, qui sont :

NOUVEL. MARCHÉ subdivisée en 3 parties.

La nouvelle Marche, s'étend du N. au S. vers l'Est, & contient

I.

Kustrin, Cap. où est la Régence du Pays, Forteresse import. bâtie au milieu des marais, au confl. de l'Oder & de la Warta.

II.

LES SEPT VILLES ET ANCIENS CERCLES de

1. Soldin sur le Lac de ce nom.
2. Koenigsberg.....au N.
3. Landsberg.....Warta.
4. Friedberg où sont Driesen & Drefne, Forteresse.....sur la Netze.
5. Arenswalde, près du Lac de Stavin.
6. Drambourg, f. la Drage.
7. Schievelbein.....Rega.

III.

LES CERCLES INCORPORÉS, qui sont :

1. Le Pays de Sternberg, où sont Sternberg, Drossen où il y a une bonne Fabrique de draps, & Sonnembourg gr. Bailliage de l'Ordre de S. Jean, dit aussi Bailliage de Brandebourg.
2. Le Duché de Crossen subdivisé en Cerc. de Crossen, V. commerc. sur l'Oder, & en Cerc. de Zullichau près de l'Oder. On y fabrique aussi beaucoup de draps.
3. Le Cercle de Cobus, situé au milieu de la basse Luface. On y voit Cobus, où il y a grand nombre de François réfugiés, & Peitz, Forteresse importante sur la Sprée.

POMÉRANIE CITÉRIEURE OU ANTÉRIEURE.

La Poméranie citérieure, située à la gauche de l'Oder, est partagée entre le Roi de Suede & le Roi de Prusse.

POMÉRANIE SUÉDOISE.

Elle s'étend depuis la mer Baltique au N. jusqu'à la riviere de Péene au sud, & contient :

I.

L'Isle & la Principauté de Rugen, où sont Bergen, Cap. & les trois Presqu'Isles de Witow.....au N. Safmund.....à l'E. & Mœnkgut.....au S. E.

II.

Le Pays de Stralsund, où est Stralsund, Ville f. commerc. & bon P. de mer.

III.

La Principauté de Barth, où sont Barth, V. & Chât. l'Isle de Zingst, & la Péninsule de Darz.....au N. Damgard, Ville frontiere.....Reckenitz.

IV.

Gutzko, Ville & Comté, où est Greifswalde, Ville f. & bon Port de mer.

V.

La Seigneurie de Wolgast, Ville forte, bien bâtie, Ch. f. & bon P. de mer.

AU ROI DE PRUSSE.

Ce Prince possède dans la Poméranie citérieure,

I.

Le Duché de Stettin pour la plus grande partie, où sont : Stettin, Cap. de toute la Poméranie Brandebourgeoise ou Prussienne. Anclam & Demmin.....sur la Péene. Ukerunde, V. commerc.....à l'emb. de l'Ucker. Trepto.....sur le Tollenée.

II.

Les Isles & Villes d'Usedom & de Wolin.....à l'emb. de l'Oder.

POMÉRANIE ULTÉRIEURE.

La Poméranie ultérieure appartient en entier au Roi de Prusse, & contient :

I.

L'AUTRE PARTIE DU DUCHÉ DE STETTIN, située à la droite de l'Oder, où sont : Greiffenhagen.....Oder. Damn & Colbatz.....Plaene. Piritz, Wildenbruck.....au S.

II.

LE DUCHÉ DE POMÉRANIE, proprement dit, divisé,

1°. En Poméranie antérieure, où sont,

1. Stargard, Ville riche par son commerce & ses manufactures. Golno.....Ihna. Trepto.....Rega.
2. Le Duché de Cassubie, où sont : Belgard, jolie Ville, avec un château.....Perfante. Neu-Stettin entre plusieurs lacs.....au S.
3. Camin, Evêché sécularisé, & érigé en Principauté d'Empire, où sont : Colberg, Ville forte, commercante & b. Port.....à l'emb. de la Perfante. Cæslin, où est la Cour de Justice pour cette Province. Cœrlin, petite Ville, avec un Château.....Perfante.

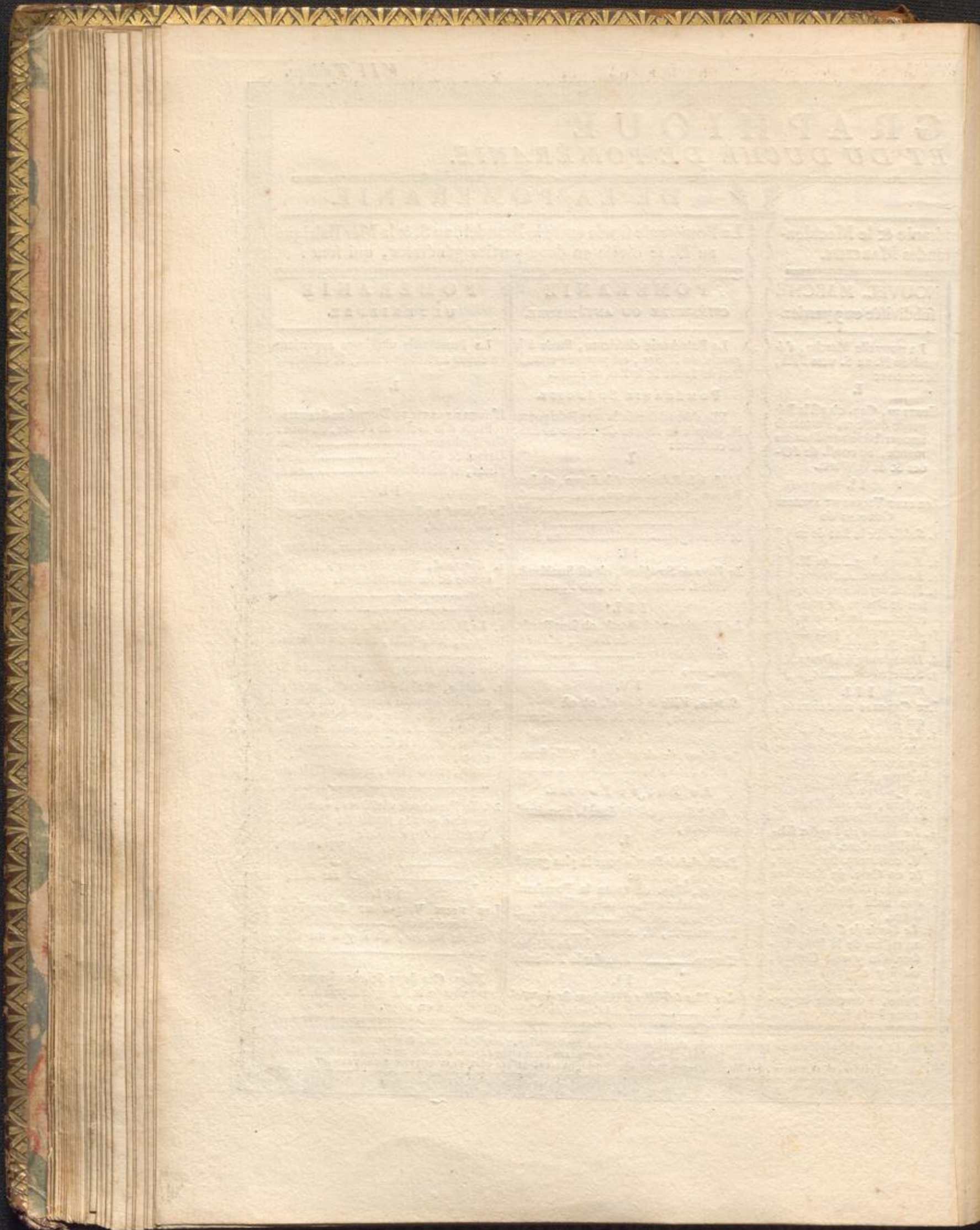
2°. En Poméranie ultérieure, composée en plus grande partie du Duché de Wenden. On y trouve Rugenwalde, C. Vipper. } Vil. des Dis-
Schlawe..... } triets du mé-
Stolpe..... } me nom.

III.

LES DEUX VILLES ET SEIGNEURIES de Lauenbourg.....sur l'Elbe. & de Butow, où il y a un Château.....au S.

Nota. Ces deux Seigneuries ne relevent plus de la Pologne depuis le Traité de Bidgost en 1657.

observer, Nota 2°. Le Brandebourg est un pays tout uni; c'étoit autrefois un pays inculte, rempli de sables, & dépourvu d'établissements utiles : mais Frederic Guillaume, & son fils Frederic II actuellement regnant, ont eu la gloire de le rendre fertile, commercant & policé, par des Ecluses, des Canaux, des Manufactures & de sages Ordonnances, qu'ils ont fait suivre exactement.

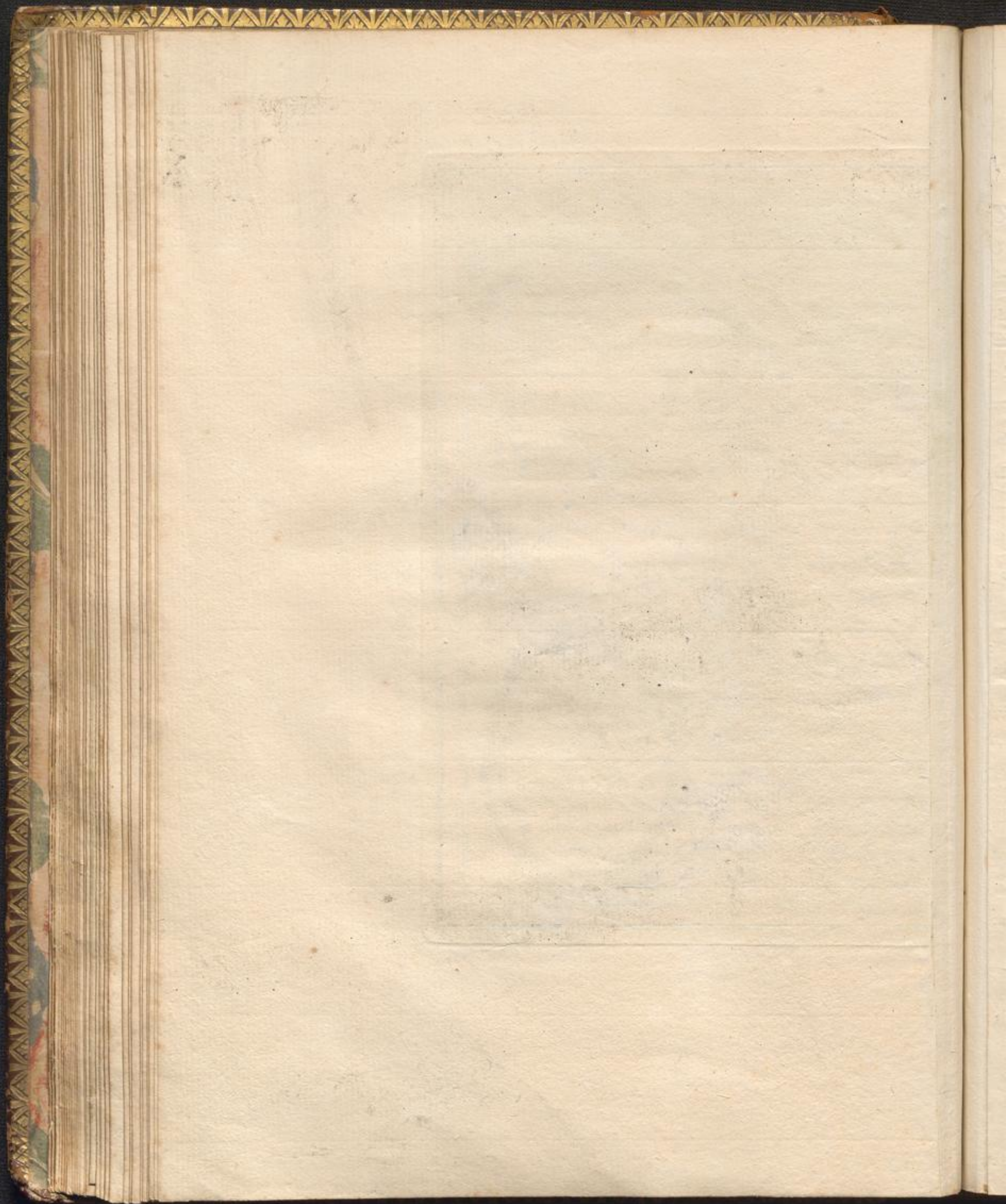












TABELLE

Verzeichnis der Bücher, welche in der
Bibliothek des Großherzogs von Baden
aufbewahrt sind.

STAT. NUM.	Bezeichnung	STAT. BEZEICHN.
1	1. Band	1. Band
2	2. Band	2. Band
3	3. Band	3. Band
4	4. Band	4. Band
5	5. Band	5. Band
6	6. Band	6. Band
7	7. Band	7. Band
8	8. Band	8. Band
9	9. Band	9. Band
10	10. Band	10. Band
11	11. Band	11. Band
12	12. Band	12. Band
13	13. Band	13. Band
14	14. Band	14. Band
15	15. Band	15. Band
16	16. Band	16. Band
17	17. Band	17. Band
18	18. Band	18. Band
19	19. Band	19. Band
20	20. Band	20. Band
21	21. Band	21. Band
22	22. Band	22. Band
23	23. Band	23. Band
24	24. Band	24. Band
25	25. Band	25. Band
26	26. Band	26. Band
27	27. Band	27. Band
28	28. Band	28. Band
29	29. Band	29. Band
30	30. Band	30. Band
31	31. Band	31. Band
32	32. Band	32. Band
33	33. Band	33. Band
34	34. Band	34. Band
35	35. Band	35. Band
36	36. Band	36. Band
37	37. Band	37. Band
38	38. Band	38. Band
39	39. Band	39. Band
40	40. Band	40. Band
41	41. Band	41. Band
42	42. Band	42. Band
43	43. Band	43. Band
44	44. Band	44. Band
45	45. Band	45. Band
46	46. Band	46. Band
47	47. Band	47. Band
48	48. Band	48. Band
49	49. Band	49. Band
50	50. Band	50. Band
51	51. Band	51. Band
52	52. Band	52. Band
53	53. Band	53. Band
54	54. Band	54. Band
55	55. Band	55. Band
56	56. Band	56. Band
57	57. Band	57. Band
58	58. Band	58. Band
59	59. Band	59. Band
60	60. Band	60. Band
61	61. Band	61. Band
62	62. Band	62. Band
63	63. Band	63. Band
64	64. Band	64. Band
65	65. Band	65. Band
66	66. Band	66. Band
67	67. Band	67. Band
68	68. Band	68. Band
69	69. Band	69. Band
70	70. Band	70. Band
71	71. Band	71. Band
72	72. Band	72. Band
73	73. Band	73. Band
74	74. Band	74. Band
75	75. Band	75. Band
76	76. Band	76. Band
77	77. Band	77. Band
78	78. Band	78. Band
79	79. Band	79. Band
80	80. Band	80. Band
81	81. Band	81. Band
82	82. Band	82. Band
83	83. Band	83. Band
84	84. Band	84. Band
85	85. Band	85. Band
86	86. Band	86. Band
87	87. Band	87. Band
88	88. Band	88. Band
89	89. Band	89. Band
90	90. Band	90. Band
91	91. Band	91. Band
92	92. Band	92. Band
93	93. Band	93. Band
94	94. Band	94. Band
95	95. Band	95. Band
96	96. Band	96. Band
97	97. Band	97. Band
98	98. Band	98. Band
99	99. Band	99. Band
100	100. Band	100. Band



TABLEAU POLITIQUE,

CONTENANT les États d'Empire qui ont droit de Séance, & le rang qu'ils tiennent à la Diète du Cercle de la BASSE-SAXE, suivant la Matricule du Cercle de 1654 & de 1682.

ÉTATS D'EMPIRE	POSITIONS.	ÉTATS D'EMPIRE	POSITIONS.	ÉTATS D'EMPIRE	POSITIONS.
1 Le Duché de Magdebourg, à l'Élect. de Brandebourg	au sud-est du Cercle.	8 Le Duc de Mecklenbourg, pour Gœfrow	au nord-est du Cercle.	14 Le Duc de Mecklenbourg, pour Schwerin	à l'est du lac de Schwerin.
2 Le Duché de Brême, à l'Élect. de Hanovre	au nord-ouest.	9 Le Duché de Holstein (Holstace) actuellement au Roi de Danemarck	au nord du Cercle.	15 La Principauté de Ratzebourg, au Duc de Mecklenbourg	au sud de Lubek.
3 Brunswick-Lunebourg-Celle, à l'Élect. de Hanovre	entre le Brandeb. & le Cercle de Westphalie.	10 Le Duché de Holstein-Gottorp, au duc.	au nord du Cercle.	16 La Principauté de Blankenbourg, au Duc de Brunswick	au sud de Halberstadt.
4 Brunswick-Lunebourg-Grubenhagen, au même	au sud.	11 L'Évêché de Hildesheim, à l'Évêque du nom	à l'O. de Brunswick.	17 Le Comté de Ranzau, au Roi de Danemarck	au nord de Hambourg.
5 Brunswick-Lunebourg-Colonberg, au même	au sud-ouest.	12 Le Duché de Lauenbourg, à l'Électeur de Hanovre	entre les Duchés de Mecklenbourg & de Holstein.	18 Les Villes Impériales de Lubek	au nord.
6 Brunswick-Lunebourg-Wolfenbüttel, au Duc de Brunswick	entre le Duché de Magdeb. & l'Évêché de Hildesheim.	13 L'Évêché de Lubek, à l'Évêque du nom, ayant l'Évêque pour Ville Episcopale	dans la Wagrie, Province du Duché de Holstein.	19 de Gollat	S. O. de Brunswick.
7 La Principauté de Halberstadt, à l'Élect. de Brandebourg	à l'ouest du Duché de Magdebourg.			20 de Brême	sur la Weser.
				21 de Hambourg	sur l'Elbe.
				22 De Mühlhausen. Voyez Carte 6.	nord-est de T. fact.
				23 De Nordhausen. Voyez Carte 6.	N. de Sandershausen.

Nota. Ce n'est que depuis le 24 Novembre 1769, que le Collège des Villes Impériales admis celle de Hambourg pour avoir séance & voix au Banc du Rhin après celle de Brême; ce qui a fait observer dans ces Villes Impériales l'ordre ci-dessus.

2°. On peut encore remarquer dans ce Cercle la Seigneurie immédiate de Schonen, située dans la Principauté de Halberstadt; elle appartient aujourd'hui au Baron de Grote.

T A B L E A U

*CONTENANT les États d'Empire qui ont droit de Séance, & le
suivant la Matricule du Cercle*

RANG des États.	ÉTATS D'EMPIRE.	POSITIONS.	RANG des États.	ÉTATS D'EMPIRE.
1	Le Duché de Magdebourg, à <i>l'Eleñ. de Brandebourg.....</i>	au sud-est du Cercle.	8	Le Duc de Mecklenbourg, à <i>Gustrow.....</i>
2	Le Duché de Breme, à <i>l'Eleñ.</i> <i>de Hanovre.....</i>	au nord-ouest.	9	Le Duché de Holstein-(Holst) <i>actuellement au Roi de</i> <i>nemarck.....</i>
3	Brunswick-Lunebourg-Celle, à <i>l'Eleñ. de Hanovre.....</i>	entre le Brandeb. & le Cercle de Westphalie.	10	Le Duché de Holstein-Gotto <i>au même.....</i>
4	Brunswick - Lunebourg-Gruben- hagen, <i>au même.....</i>	au sud.	11	L'Evêché de Hildesheim <i>l'Evêque du nom.....</i>
5	Brunswick - Lunebourg - Calen- berg, <i>au même.....</i>	au sud-ouest.	12	Le Duché de Lauenbourg <i>l'Eleñeur de Hanovre.....</i>
6	Brunswick-Lunebourg-Wolfen- büttel, <i>au Duc de Brunswick.</i>	entre le Duché de Magdeb. & l'Evê- ché de Hildesheim.	13	L'Evêché de Lubeck, à <i>l'Evê</i> <i>du nom, ayant Eutin p</i> <i>Ville Episcopale.....</i>
7	La Principauté de Halberstadt, <i>à l'Eleñ. de Brandebourg.....</i>	à l'ouest du Duché de Magdebourg.		

Nota. Ce n'est que depuis le 24 Novembre 1769, que le College des Villes Impériales a
admis celle de Hambourg pour avoir séance & voix au Banc du Rhin après celle de Breme;
ce qui a fait observer dans ces Villes Impériales l'ordre ci-dessus.

POLITIQUE,

ce, & le rang qu'ils tiennent à la Diète du Cercle de la BASSE-SAXE,
du Cercle de 1654 & de 1682.

D'EMPIRE.	POSITIONS.	Rang des États.	ÉTATS D'EMPIRE.	POSITIONS.
Mecklenbourg, pour	au nord-est du Cercle.	14	Le Duc de Mecklenbourg, pour <i>Schwerin</i>	à l'est du lac de <i>Schwerin</i> .
Holstein-(Holface)	au nord du Cercle.	15	La Principauté de Razebourg, au Duc de Meklenbourg- <i>Strélitz</i>	au sud de Lubeck.
Holstein-Gottorp,	au nord du Cercle.	16	La Principauté de Blankenbourg, au Duc de Brunswick.....	au sud de Halberstadt.
Hildesheim, à	à l'O. de Brunswick.	17	Le Comté de Ranzau, au Roi de <i>Danemarck</i>	au nord de Hambourg.
Lauenbourg, à	entre les Duchés de Mecklenbourg & de Holstein.	18	Les Villes Impériales de Lu- beck.....	au nord.
de Hanovre.....		19	de Goslar.....	S. O. de Brunswick.
Lubeck, à l'Evêque		20	de Breme.....	sur le Weser.
ayant Eutin pour		21	de Hambourg.....	sur l'Elbe.
capitale.....	dans la Wagrie, Pro- vince du Duché de Holstein.	22	De Mülhausen. <i>Voyez</i> Carte 6 ^e .	nord-est de Treffurt.
		23	De Nordhausen. <i>Voyez</i> Carte 6 ^e .	N. de Sondershausen.

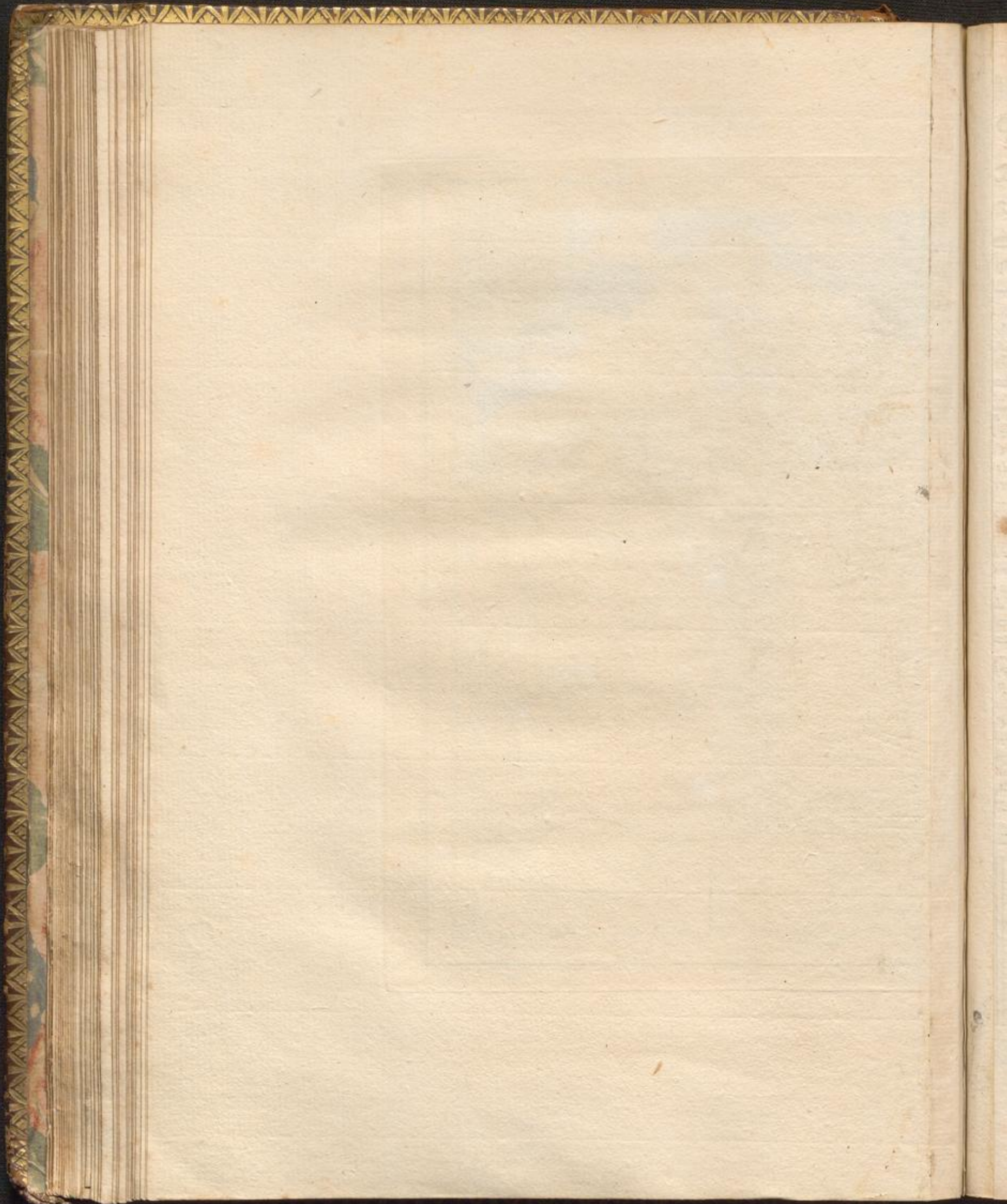
Impériales a
de Breme; 2^o. On peut encore remarquer dans ce Cercle la Seigneurie immédiate de
Schauen, située dans la Principauté de Halberstadt : elle appartient aujourd'hui au
Baton de Grote.











T A B L E A U

CONTENANT LA LISTE DES MANUSCRITS EN VOIE DE
 REVISION DANS LA BIBLIOTHEQUE DE KARLSRUHE

ETATS DES MANUSCRITS EN VOIE DE REVISION

NO. DE LA BIBLIOTHEQUE	TITRE	REVISION EN VOIE
1	Manuscrit de la Bible	en cours
2	Manuscrit de l'histoire de France	terminé
3	Manuscrit de la géographie	terminé
4	Manuscrit de la chimie	terminé
5	Manuscrit de la physique	terminé
6	Manuscrit de la médecine	terminé
7	Manuscrit de la philosophie	terminé
8	Manuscrit de la littérature	terminé
9	Manuscrit de la linguistique	terminé
10	Manuscrit de la mathématique	terminé
11	Manuscrit de la botanique	terminé
12	Manuscrit de la zoologie	terminé
13	Manuscrit de l'astronomie	terminé
14	Manuscrit de la météorologie	terminé
15	Manuscrit de la géologie	terminé
16	Manuscrit de la minéralogie	terminé
17	Manuscrit de la métaphysique	terminé
18	Manuscrit de la morale	terminé
19	Manuscrit de la politique	terminé
20	Manuscrit de la jurisprudence	terminé
21	Manuscrit de la théologie	terminé
22	Manuscrit de la philosophie naturelle	terminé
23	Manuscrit de la philosophie morale	terminé
24	Manuscrit de la philosophie politique	terminé
25	Manuscrit de la philosophie juridique	terminé
26	Manuscrit de la philosophie théologique	terminé
27	Manuscrit de la philosophie métaphysique	terminé
28	Manuscrit de la philosophie morale	terminé
29	Manuscrit de la philosophie politique	terminé
30	Manuscrit de la philosophie juridique	terminé



TABLEAU POLITIQUE,

CONTENANT les États d'Empire qui ont droit de Séance, & le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle de WESTPHALIE, suivant la Diète de Cologne de 1704 & 1705, & suivant d'autres Listes d'États plus nouvelles.

ÉTATS D'EMPIRE.	POSITIONS.	ÉTATS D'EMPIRE.	POSITIONS.	ÉTATS D'EMPIRE.	POSITIONS.
1. L'Évêché de Münster.....	à l'ouest du Cercle.	Comtes du nom.....	de Coblenz.	24. Les Seigneuries de Beilben, & de Winnenbourg, aux Comtes de Metternich.....	sur la Moselle.
2. Le Duché de Cleve, à l'Électeur de Brandebourg.....	à l'O. sur le bas Rhin.	24. Le Comté de Schanenbourg, au Prince de Hesse-Cassel, & au Comte de Lippe-Bückeburg.....	à l'est de Minden.	25. Le Comté de Holzappel, au Prince d'Anhalt-Bernbourg-Hoyen, près de Naffau.....	à l'est de Beilben.
3. Le Duché de Juliers, à l'Électeur Palatin.....	entre le Rhin & la Meuse.	25. Les Comtes d'Oldenbourg, à l'Évêque de Lüttich.....	au nord-est du Cerc.	26. Les Comtes de Blankenheim & de Gerolstein, aux Comtes de Manderscheid.....	sur la Lahn.
4. L'Évêché de Paderboen.....	au N. O. de la Hesse.	26. De Delmenhorst, au même.....	au nord-est.	27. La Seigneurie de Wittum, au C ^o de Platenberg.....	à l'O. d'Aix-la-Chap.
5. L'Ev. de Liège.....	au sud-ouest du Cerc.	27. De Lippe, aux Comtes de Lippe.	sur la Lippe,	28. La Seigneurie de Gölmen, au Comte de Limbourg-Seyraun.....	à l'ouest de Munster.
6. L'Ev. d'Osnabruck.....	à l'ouest de Minden.	28. De Bentheim, aux Comtes du nom, engagé depuis 1753 à l'Électeur de Hanovre pour 30 ans.....	à l'ouest.	29. De Gymborn-Neulitz, au Prince de Schwarzbourg.....	nord-ouest de Siegen.
7. La Principauté de Minden, à l'Électeur de Brandebourg.....	sur le Weser.	29. De Tecklenbourg, à l'Électeur de Brandebourg.....	S. O. d'Osnabruck.	30. De Wicketal, au C. de Quadring.....	à l'O. de Duffeldorf.
8. La Principauté de Verden, à l'Électeur de Hanovre.....	entre le Weser & l'Elb.	30. De Hoya, à l'Élect. de Hanovre.	à l'est sur le Weser.	31. De Mylendonk, au C. d'Oslein.....	sud-ouest de Meurs.
9. L'Abbaye de Corvey.....	à l'est, sur le Weser.	31. De Virnebourg, au Comte de Lauenstein-Wertheim en partie.....	à l'ouest de Coblenz.	32. De Reichenstein, au Comte de Nassau.....	S. O. d'Aix-la-Chap.
10. L'Abbaye de Sablo.....	au sud-est de Liège.	32. De Deseholz, à l'Élect. de Hanov.	E. du Comté de Hoya.	33. Les Comtes de Kerpen & de Luminarheim, au Comte de Schesberg.....	sud-ouest de Juliers.
11. L'Abb. de Werden.....	N. de Duffeldorf.	33. De Spiegelberg, au même pour le suffrage, & au Stadthouder pour le revenu.....	à l'est du Cercle.	34. Le Comté de Schleiden, au Comte de la Mark.....	dans l'Eiffel.
12. L'Abb. de Corneli-Münster.....	près d'Aix-la-Chapelle.	34. De Rietberg, au Pr. de Rammig.....	au nord de Lippslade.	35. Le Comté de Hallermond, fief de Hanovre, au Comte de Platen.....	au sud de Hanovre.
13. L'Abb. d'Eifen.....	nord-est de Werden.	35. De Pyrmont, au Prince de Waldeck.....	S. O. de Hamelen.	36. Les Villes Impériales de Cologne.....	sur le Rhin.
14. L'Abb. de Thoen.....	à la g. de la Meuse.	36. De Gronsfeld, au Comte de Gronsfeld-Diepenbroock.....	nord-est de Liège.	37. d'Aix-la-Chapelle.....	sud-ouest de Juliers.
15. L'Abbaye de Herford.....	dans le C. de Ravensb.	37. De Röckheim, au Comte d'Assprum.....	sur la Meuse.	38. de Dortmund.....	sud-ouest de Ham.
16. Nassau-Siegen, au Stadthouder.	au sud-est du Cercle.	38. La Seigneurie, d'Anholt, au Prince de Salm.....	nord-ouest de Wesel.		
17. Nassau-Dillenburg, au même.	à l'est de Siegen.				
18. La Principauté d'Or-Frisle, à l'Électeur de Brandebourg.....	au nord du Cercle.				
19. La Princip. de Meuse, au même.	à la gauche du Rhin.				
20. Le Comté de Sayn-Altenkirsch, au Margrave d'Anspach.....	à l'ouest des États de Nassau.				
21. Sayn-Hachenbourg, au Bourgrave de Kirchberg.....	sur la Lahn.				
22. Les Comtes de Wied-Runkel, & de Wied-Neuwied, aux	sur le Rhin, au nord				

Nota. 1^o. La liste que donne Varentrapp ajoutée à l'article des Comtes, la Seigneurie de Dyck, au Comte de Salm-Röhrscheid, dans le bas Archevêché de Cologne; celles de Reifferscheid dans l'Eiffel, au même; de Sassenbourg, aussi dans l'Eiffel, au C^o de la Mark; la Bourgaviat de Reineck sur le Rhin, au Comte de Sinzendorf; Birby-Mahlingen, Comté sur l'Elbe, à l'Électeur de Saxe, & Brezenheim, Seigneurie sur la Nahe, à l'Arch. de Cologne, sont encore du Banc de Westphal. aux Diètes de l'Empire.
2^o. Les Seigneuries, 1. de Dyck; 2. de Mechemisch, au Comte de Neffelsode; 3. de Wylo, dans le Duché de Limbourg, au Baron de Bodden; 4. de Schonau, dans l'Eiffel; 5. de Richold, au Baron de Bongard, dans le Duché de Limbourg; 6. de Dreyß, au nord de Trèves, à l'Abb. d'Epsteinach; 7. de Jever, au Prince d'Anhalt-Zerbst, au

nord; 8. de Krishausen près de Jever, au Comte de Bessink; 9. de Landskron, au Comte palatin de Nassau; 10. de Blinde, au même, dans le Comté de la Mark; 11. & le Comté de Homborg, au sud du Comté de la Mark, au Comte de Wingenstein-Berlebourg. Ces onze Seigneuries, selon Busching, sont territoriales du Cercle immédiat, mais ne donnent pas séance à la Diète.

1^o. Le Duché de Berg avec les Comtes de la Mark & de Ravensberg ont été jusqu'ici entendus sous les Duchés de Cleve & de Juliers. 2^o. Busching place l'Abbaye de Herford sous Thoen. 3^o. Le suffrage du C^o de Rheinfein est indécis entre les Elect. de Brandeb. & de Hanovre. 4^o. Le premier de ces Princes demande un suffrage pour le Comté de Liogen. 5^o. Le Comté de Schleide est contesté par les Cercles de Bourgogne & de Westphalie.

T A B L E A U P C

CONTENANT les États d'Empire qui ont droit de Séance, & le
suivant la Diète de Cologne de 1704 & 1705, &

Rang des États.	ÉTATS D'EMPIRE.	POSITIONS.	Rang des États.	ÉTATS D'EMPIRE.
1	L'Evêché de Münster	à Pouest du Cercle.		Comtes du nom.....
2	Le Duché de Cleve, à l'Electeur de Brandebourg.....	à l'O. sur le bas Rhin.	24	Le Comté de Schauenbourg, Prince de Hesse-Cassel, & Comte de Lippe-Buckebourg
3	Le Duché de Juliers, à l'Elec- teur Palatin	entre le Rhin & la Meuse.	25	Les Comtés d'Oldenbourg, l'Evêque de Luleck.....
4	L'Evêché de Paderborn	au N. O. de la Hesse.		De Delmenhorst, au même.....
5	L'Ev. de Liege	au sud-ouest du Cerc.	26	De Lippe, aux Comtes de Lipp
6	L'Ev. d'Osnabruck	à l'ouest de Minden.	27	De Bentheim, aux Comtes
7	La Principauté de Minden, à l'Electeur de Brandebourg.....	sur le Weser.	28	nom, engagé depuis 1753 l'Electeur de Hanovre pour
8	La Principauté de Verden, à l'Electeur de Hanovre.....	entre le Weser & l'Elb.		ans
9	L'Abbaye de Corvey	à l'est, sur le Weser.	29	De Tecklenbourg, à l'Elede de Brandebourg.....
10	L'Abbaye de Stablo	au sud-est de Liege.		De Hoya, à l'Elede. de Hanov
11	L'Abb. de Werden	N. de Düsseldorf.	30	De Virnebourg, au Comte
12	L'Abb. de Corneli-Münster	près d'Aix-la-Chapel.	31	Læwenstein-Wertheim en part
13	L'Abb. d'Essen	nord-est de Werden.		De Diepholz, à l'Elede. de Hano
14	L'Abb. de Thorn	à la g. de la Meuse.	32	De Spiegelberg, au même po
15	L'Abbaye de Herford	dans le C. de Ravensb.	33	le suffrage, & au Stadthoud
16	Nassau-Siegen, au Stadhouder.	au sud-est du Cercle.		pour le revenu.....
17	Nassau-Dillenburg, au même.....	à l'est de Siegen.		De Rietberg, au Pr. de Kauniz
18	La Principauté d'Ost-Frise, à l'Electeur de Brandebourg.....	au nord du Cercle.	34	De Pymont, au Prince
19	La Princip. de Meurs, au même.	à la gauche du Rhin.	35	Waldeck
20	Le Comté de Sayn-Altenkirch, au Margrave d'Anspach		36	De Gronsfeld, au Comte
21	Sayn-Hachenbourg, au Bourgrave de Kirchberg	à l'ouest des Etats de Nassau.	37	Gronsfeld-Diepenbroeck.....
22	Les Comtés de Wied-Runkel,	sur la Lahn.		De Reckheim, au Comte d'A
23	& de Wied-Neuwied, aux	sur le Rhin, au nord	38	premont
				La Seigneurie, d'Anholt, & Prince de Salm.....

Nota. 1°. La liste que donne Varentrapp ajoute à l'article des Comtes, la Seigneurie de Dyck, au Comte de Salm-Reifferscheid, dans le bas Archevêché de Cologne; celles de Reifferscheid dans l'Eiffel, au même; de Saffenbourg, aussi dans l'Eiffel, au C^e de la Marck; le Bourgraviat de Reineck sur le Rhin, au Comte de Sinzendorf: Barby-Muhlingen, Comté sur l'Elbe, à l'Electeur de Saxe, & Brezenheim, Seigneurie sur la Nahe, à l'Archev. de Cologne, sont encore du Banc de Westphal. aux Diètes de l'Empire.

2°. Les Seigneuries, 1. de Dyck; 2. de Mechernich, au Comte de Nesselrode; 3. de Wylre, dans le Duché de Limbourg, au Baron de Bodden; 4. de Schonau, dans l'Eiffel; 5. de Richold, au Baron de Bongard, dans le Duché de Limbourg; 6. de Dreyfs, au nord de Treves, à l'Abbé d'Epternach; 7. de Jever, au Prince d'Anhalt-Zerbst, au

nord
Com
le C
bour
ne de
3°
enter
après
de H
7° L

P O L I T I Q U E,

, & le Rang qu'ils tiennent aux Dietes du Cercle de WESTPHALIE,
1705, & suivant d'autres Listes d'États plus nouvelles.

EMPIRE.	POSITIONS.	Rang des États.	ÉTATS D'EMPIRE.	POSITIONS.
m.....	de Coblenz.	39	Les Seigneuries de Beilsten ,	sur la Moselle.
hauenbourg, au		...	& de Winnenbourg, aux	
se-Cassel, & au			Comtes de Metternich.....	à l'est de Beilsten.
pe-Buckebourg...	à l'est de Minden.	40	Le Comté de Holzapfel, au Prince	
Oldenbourg, au			d'Anhalt-Bernbourg-Hoym,	
Lubeck.....	au nord-est du Cerc.		près de Nassau.....	sur la Lahn.
st, au même.....	au nord-est.	41	Les Comtés de Blankenheim &	
Comtes de Lippe.	sur la Lippe.	42	de Gerolstein, aux Comtes de	au sud du Duché de
aux Comtes du			Manderscheid.....	Juliers.
depuis 1753 à		43	La Seigneurie de Wittem, au C ^{te}	
Hanovre pour 30			de Plettenberg.....	à l'O. d'Aix-la-Chap.
	à l'ouest.	44	La Seigneurie de Gehmen, au	
rg, à l'Électeur			Comte de Limbourg-Styrum....	à l'ouest de Munster.
rg.....	S. O. d'Osnabruck.	45	De Gymborn-Neustat, au Prince	
lect. de Hanovre.	à l'est sur le Weser.		de Schwarzenberg.....	nord-ouest de Siegen.
, au Comte de		46	De Wickerad, au C. de Quadt...	à l'O. de Dusseldorf.
ertheim en partie	à l'ouest de Coblenz.	47	De Mylendonk, au C. d'Ostein.	sud-ouest de Mœurs.
Elect. de Hanov.	E. du Comté de Hoya.	48	De Reichenstein, au Comte de	
, au même pour			Nesselrode.....	S. O. d'Aix-la-Chap.
au Stadthouder		49	Les Comtés de Kerpen & de	
	à l'est du Cercle.		Lummersheim, au Comte de	
Pr. de Kaunitz.	au nord de Lippstadt.		Schesberg.....	sud-ouest de Juliers.
au Prince de		50	Le Comté de Schleiden, au	
	S. O. de Hamelen.		Comte de la Mark.....	dans l'Eiffel.
, au Comte de		51	Le Comté de Hallermund, fief de	
penbroeck.....	nord-est de Liege.		Hanovre, au Comte de Platen.	au sud de Hanovre.
au Comte d'As-		...	Les Villes Imperiales	
	sur la Meuse.	52	de Cologne.....	sur le Rhin.
d'Anholt, au		53	d'Aix-la-Chapelle.....	sud-ouest de Juliers.
m.....	nord-ouest de Wesel.	54	de Dortmund.....	sud-ouest de Ham.

neurie
gne;
au C^{te}
arby-
sur la
mpire.
3. de
iffel;
s, au
t, au

nord; 8. de Kniphausen près de Jever, au Comte de Bentink; 9. de Landskron, au Comte puiné de Nesselrode; 10. de Rhade, au même, dans le Comté de la Mark; 11. & le Comté de Homberg, au sud du Comté de la Mark, au Comte de Witgenstein-Berlebourg. Ces onze Seigneuries, selon Busching, sont territoires du Cercle immédiats, mais ne donnent pas séance à la Diète.

3°. Le Duché de Berg avec les Comtés de la Mark & de Ravensberg ont été jusqu'ici entendus sous les Duchés de Cleves & de Juliers. 4°. Busching place l'Abbaye de Herford après Thorn. 5°. Le suffrage du C^{te} de Rheinstein est indécis entre les Elect. de Brandeb. & de Hanovre. 6°. Le premier de ces Princes demande un suffrage pour le Comté de Lingen. 7°. Le Comté de Schleide est contesté par les Cercles de Bourgogne & de Westphalie.

ETAT ACTUEL
 DES POSSESSIONS
 de tous les Princes,
 Comtes et autres Etats
 d'EMPIRE
 du Cercle de
WESTPHALIE
 1774.

MER D'ALEMAGNE
 ECKELLES
 Lignes communes d'Allemagne
 Lignes communes de France



Explication des Signes	Explication des Couleurs
Ash. B. à Schalk B. B. B.	aux Rois de
Ash. Z. au P. d'Als. Z.	Münster et Lippe
Ash. au P. de L. B. P.	Palatin et
Ash. au C. d'Apronau	Combrück
N. au C. d'Als. Z.	aux Ab. P. de
Co. Col. à l'El. de Coly.	Stable et Corvey
Co. au C. B. de Corvey	au Roi de
H. au C. de Münster	Prusse
W. au C. de Bielefeld	au Roi d'An-
L. au C. de Kärcht.	alotterre
L. au C. de Lina. Duché	à l'Electeur
L. W. au C. de Wesel	Palatin
M. au C. de Münster	aux Princes
Meck. à Meckernich	de Nassau
H. au C. de Bielefeld	aux Comtes
N. au C. de P. de Nassau	d'Empire
W. au C. de Münster	aux B. d'Emp.
S. au C. de Salz.	Villes Impériales
De. au C. de Trereu	Territoires Im-
R. P. au C. de Prus.	mediates

Carte par, sculpt.

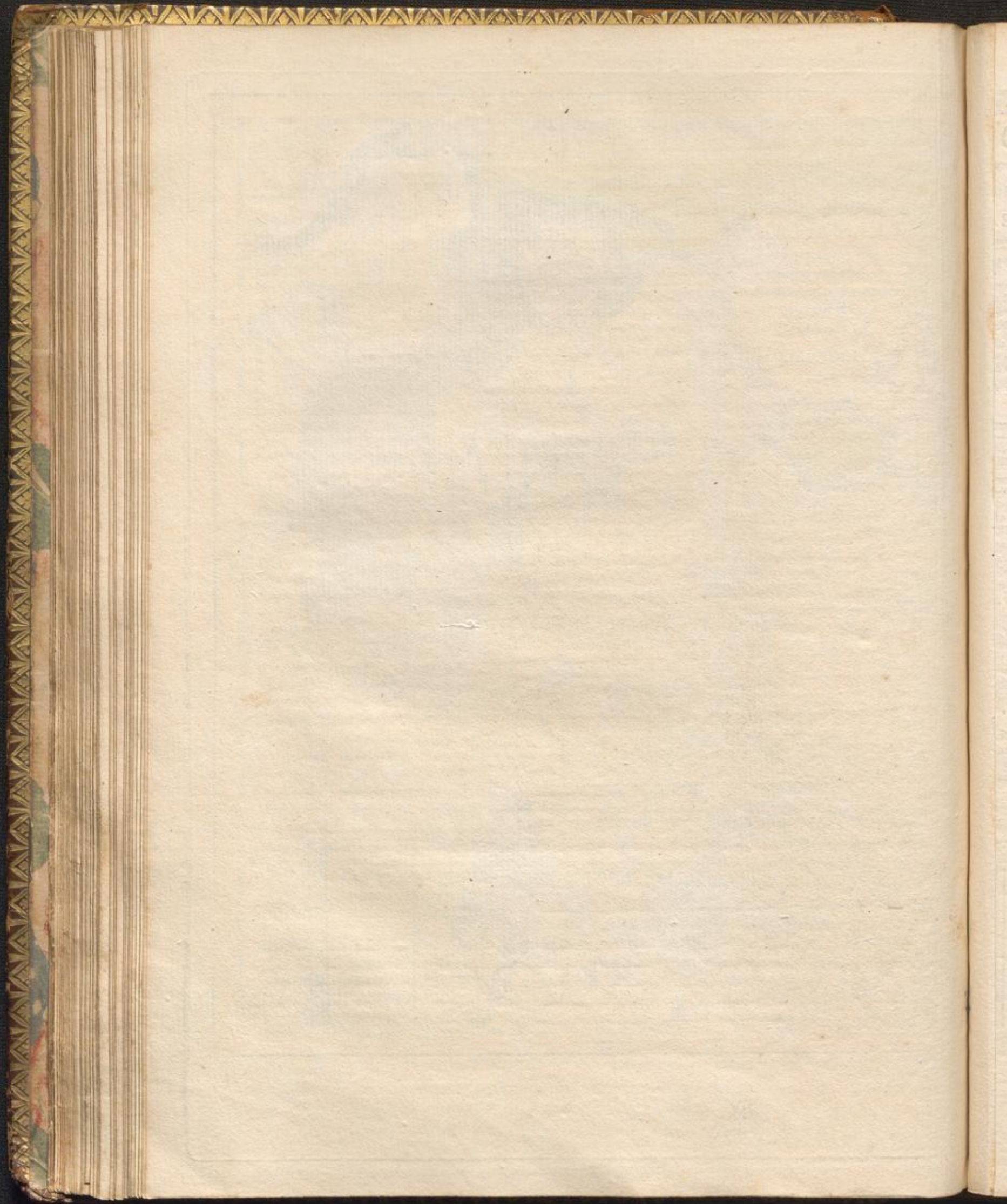


TABELLE DER GEMEINDE-VEREINE

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES

VEREINIGUNG DER GEMEINDE-VEREINE
DES SAARLANDES



TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DU CERCLE DE BOURGOGNE.

Le Cercle de Bourgogne comprend ce qui s'appelle aussi les Pays-Bas Autrichiens ; savoir :

LES 4 DUCHÉS DE
LES 3 COMTÉS DE

ANCIEN CERCLE DE BOURGOGNE.	BRABANT.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	GUELDRÉS.	FLANDRES.	HAINAUT.	NAMUR.
<p>Ce fut à la Diète de Cologne l'an 1548, que l'Empereur Maximilien II fit déclarer Cercle de l'Empire, sous le nom de Cercle de Bourgogne, six États des Pays-Bas qu'il avoit eus par l'an 1577, en épousant l'héritière du dernier Duc de Bourgogne. Charles-Quint fit confirmer cet arrangement à la Diète d'Angoulême en 1548.</p> <p>Ce Cercle fait alors composé de dix-sept Provinces :</p> <p style="text-align: center;">SAVOIR :</p> <p>Des quatre Duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres.</p> <p>Des 7 Comtés de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur & de Zutphen.</p> <p>Et des 6 Seigneuries de Friesland, Malines, Utrecht, Over-Isel, Groningue & Anvers.</p> <p>La Franche-Comté faisoit aussi partie de ce Cercle.</p>	<p>Le Duché de Brabant, tracé au N. & à la gauche de la Meuse, se divise en 3 Quartiers.</p> <p>I. Celui de LIÈGE au S. E. où tout Louvain, célèbre par son Université. Dyle, Arches, Duché au Pr. d'Ardenberg, Sichen, Dueset, Diest.</p> <p>II. Le Quartier de BRUXELLES, S. O. Bruxelles, belle, grande, riche & forte ville, cap. du Cercle, résidence du Gouvernement général. Senne. Nouvelle, il y a un Chapitre noble. Sud. Viroinde, château, où font les prisonniers d'État. Nord. Hulpen, Pays des Wallons du Brabant, S. E. Genap, petite ville où il y a un Pâge. Sud.</p> <p>III. Le Quartier d'ANVERS, Nord. On y voit Anvers, belle ville, riche, marquée d'une bonne citadelle. Ecluse. Samerlin, pet. ville. Scheldt. Hoogstraten, Duché, au Prins de Solme-Salm. Nord. Herentals, pet. ville. Vellefion, Marquisat. gr. Nethe. Liep, pet. ville, au confl. de la gr. & p. Nethe. On joint à ce Quartier Malines, Seigneurie, grande, belle & très-ancienne ville sur la Douve, où se fabriquent les plus belles dentelles du pays & toutes sortes d'armes. On y fond beaucoup de canons & de mortiers.</p>	<p>Le Duché de Limbourg est à la droite de la Meuse, & se divise en</p> <p>LIMBOURG AUTRICHIEN.</p> <p>On y voit Limbourg, petite ville fortifiée & célèbre. Sprimont, enclavé. sur l'Ouest. Moëre, Herbe, Walbarren, une partie des Comtés de Valkenburg & de Daelen, & de Bolland ou Hoenogrode.</p> <p>LIMBOURG HOLLANDAIS.</p> <p>Où tout Daelen, à l'Ouest, & Wick sur la Meuse joint à Maltriche par un pont. Le reste du Limbourg Hollandais s'étend vers le Nord.</p>	<p>Le Duché de Luxembourg, tracé au N. de la Lorraine, se partage 1°. en Pays Allemand, Pays Wallon & Pays François. 2°. En Prévôtés, Comtés, Baronies & Seigneuries. 3°. Pour le Domaine entre la Maison d'Autriche & plusieurs Seigneurs.</p> <p style="text-align: center;">PAYS WALLON.</p> <p>Il contient</p> <p>La Marche, au N. Duchy-la-Rochelle, sur l'Ouest. Havelé, sur l'Ouest. Raibonne, jolie Ville, au centre. Orchemont, vers le Sud. Chini, Virton, &c.</p> <p>Toutes ces Prévôtés font à l'Autriche.</p> <p>Le C. de Stavelot à Rochefort & Montigny, Comtés, Neuchâssin en commun avec le Pr. d'Assenberg, &c.</p> <p>Le Comté de Louvain à Herbeumont, Cagnon & Chaligny, deux Seigneuries qui sont sous la protection du Duché, &c. Salm, Comté, au N. est au Comté de Namur.</p> <p style="text-align: center;">PAYS ALLEMAND.</p> <p>L'Autriche y possède les Prévôtés de Luxembourg, Ville très-forte, sur l'Est. d'Arden. à l'O. Diétrich & Moorfeld. Seigne. Remich & Grevenmacher. Moyelle. Vianden, Comté, & S. Vir au Nord, en Stadhouder.</p> <p>Le Comté de Roiff, au Sud, à M. Magasin, Conseiller au Parlement de Metz. Rodemacher, au Sud, petite ville, au Margrave de Bade-Bade.</p>	<p>Le Duché de Gueldres s'étend depuis la Zuydersee au N. jusqu'à environ deux lieues du Duché de Limbourg.</p> <p>Les Duchés de Cleves & de Brabant le couvrent en deux parties. La partie septentrionale est aux Hollandais.</p> <p>La partie méridionale est partagée entre</p> <p>Les Hollandais, ils y ont Stephenward de Venlo, places fortes sur la Meuse.</p> <p>Le Marq. d'Ardenne, elle y possède Roermond, ville fortifiée sur la Meuse.</p> <p>Le Roi de Prusse, il a Gueldres C. & place forte sur la Niers, & Sraalen fortes.</p>	<p>La Flandre Autrichienne est tracée entre la Flandre Française au Sud, le Comté de Hainaut & le Duché de Brabant à l'E., la Zélande au Nord, & la Hollande à l'O. Elle contient les quatre Districts de Gand, de Bruges, d'Ypres & de Pays libre.</p> <p style="text-align: center;">I. DISTRICT DE GAND.</p> <p>On y voit Gand, très-grande ville fortifiée, au confl. de la Lys & de l'Escaut.</p> <p>Le Bourgvalet de Gand, aux environs de cette ville.</p> <p>Menin & Courtray, villes, Lys, nombreux fortifiés.</p> <p>Quadenarde, Ecluse. & Tournay, vill. fortes.</p> <p>Tous ces pays font un très-grand commerce de belles soies.</p> <p>Le Comté d'Alst, où font</p> <p>Ault ou Alst, cap. Denin. Namur, Comberghes, petites villes.</p> <p>Le Pays de Vues, au N. entre Gand & Anvers, où font le long de S. Nicolas, & Ruppelmonde, au confl. de la Wapel & de l'Escaut. Ce pays est le plus fertile de la Flandre.</p> <p>La Ville & Seigneurie de Dendermonde, ville forte, au confluent de la Dendre & de l'Escaut.</p> <p>On observe que les bords de l'Escaut</p>	<p>Le Hainaut Autrichien, tracé au Sud du Brabant, contient 1°. Mons, capitale, ville très-forte. Trosselle. S. Gullain. Lessines & Ath, fortifiées. Dendre. Hall, ville & château. Les Principautés de Ligny, Barbançon, au S. Robegon, au N. E. Braine-le-Château. Braine-le-Comte est une Baronie.</p>	<p>Le Comté de Namur, tracé, dans la plus grande partie, des rives de l'Évêché de Liège & de Brabant, à Namur, cap. ville forte, au confluent de la Meuse & de la Sambre. Charleroy, Sambre. Il y a une forte de canons & une fabrique d'armes. Borines sur la Meuse, munie de quelques fortifications. Walcourt, pet. Ville.</p>
	<p>* au-dessus & sur-tout au-dessous d'Anvers font défendus par plusieurs Forts.</p> <p>II. DISTRICT DE BRUGES.</p> <p>Bruges qui en est le chef-lieu, est une V. com-merc. & fortifiée sur le canal de ce nom.</p> <p>III. DISTRICT D'YPRES.</p> <p>Ypres sur l'Yprelle est une place forte où l'on fabrique beaucoup de draps, & où il se tient tous les ans une foire fort fréquentée.</p> <p>IV. LE PAYS LIÉGEOIS.</p> <p>Où font Furnes & Nieuport sur l'Yprelle près de la mer, places fortes. Oudenarde, Port de mer, Ville forte. à l'O. Le Fort de Pluffendal sur le canal de Bruges à Nieuport. Dixmude & le Fort de la Knocke sur l'Yprelle.</p>						
<p>N°. Ces États font exemptés de la Jurisdiction de l'Empire, mais sujets aux charges, & à payer par leurs vassaux avant que deux Electeurs, & aussi que trois dans les guerres contre les Turcs.</p>							

LIEUX de la Côte Pays-Bas que des Batailles gagnées ou perdues par les François depuis LOUIS XIV ont rendus célèbres.

LIEUX ET LEUR SITUATION.	BATAILLES GAGNÉES.	GÉNÉRAUX FRANÇOIS.	GÉNÉRAUX ENNEMIS.	LIEUX ET LEUR SITUATION.	BATAILLES PERDUES.	GÉNÉRAUX FRANÇOIS.	GÉNÉRAUX ENNEMIS.
Rocroi, au N. de la Campagne.	1642	Le Duc d'Enguin, de puis Prince de Condé.	Le Comte de Turenne, Gén. l'Esp. Il y fut tué.	Rocrois, Village du Quartier de Louvain.	1708	Le Duc de Villars.	Le Duc de Marlborough.
Linn, petite Ville de l'Artois, entre Bethune & Arras.	1648	Le Prince de Condé.	L'Archevêque d'Autriche.	Udenarde, Ville forte sur l'Escaut.	1708	Le Duc de Bourgogne & de Vendôme.	Le Duc de Marlborough.
Seneff, près de Nivelles dans le Brabant.	1667	Le même.	Le Prince d'Orange.	Malplaquet dans le Hainaut près de Dury.	1709	M. de Villeroy & de Boufflers.	Le même.
Fleurus, Abbaye entre Charleroy & Gembloux.	1690	Le Duc de Luxembourg.	Le Prince de Waldeck.	Dreux entre Valenciennes & Bouchain.	1712	Le Duc de Villars.	Le Comte Albert de Saxe.
Delaunoy, à 1 lieue de Halle dans le Hainaut.	1691	Le même.	Le Prince d'Orange.	Furieuse à une lieue de Louvain.	1714	Le Duc de Saxe & de Saxe.	Le Duc de Cambrésis.
Nerwinde, près de Landen, Quartier de Louvain.	1693	Le même.	Le même.	Roermond près de Liège.	1747	Le Maréchal de Saxe.	Le Pr. Ch. de Lorraine.
				Laudun près de Tongres.	1747	Le Marq. de Saxe, sous les ordres de lui.	Le Duc de Cambrésis.

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DU

ANCIEN CERCLE
DE BOURGOGNE.

Le Cercle de Bourgogne comprend ce
LES 4 DUCHÉS DE

Ce fut à la Diète de Cologne l'an 1512, que l'Empereur Maximilien I fit déclarer Cercle de l'Empire, sous le nom de Cercle de Bourgogne, ses Etats des Pays-Bas qu'il avoit acquis l'an 1477, en épousant l'héritière du dernier Duc de Bourgogne. Charles-Quint fit confirmer cet arrangement à la Diète d'Augsbourg en 1548.

Ce Cercle étoit alors composé de dix-sept Provinces :

SAVOIR ;

Des quatre Duchés

de Brabant.
De Limbourg.
De Luxembourg.
De Gueldres.

Des 7 Comtés

de Flandre.
D'Artois.
De Hainaut.
De Hollande.
De Zéelande.
De Namur & de Zutphen.

Et des 6 Seigneuries

de Friesland, Malines, Utrecht, Ober-Iffel, Groningue & Anvers.

La Franche-Comté faisoit aussi partie de ce Cercle.

BRABANT.

Le Duché de Brabant, situé au N. & à la gauche de la Meuse, se divise en 3 Quartiers.

I. Celui de LOUVAIN au S.E. où sont Louvain, célèbre par son Université...Dyle. Arschol, Duché au Pr. d'Arenberg. Sicheu..... } Demer. Dieft..... }

Leeuwe, Forteresse.....petite Ghete. Judoigne, à la Maif. de Glymes...gr. Ghete.

II. LE QUARTIER DE BRUXELLES. S. O.

Bruxelles, belle, grande, riche & forte ville, cap. du Cercle, résidence du Gouverneur général.....Senne. Nivelles. Il y a un Chapitre noble.....Sud. Vilvorde, château, où sont les prisonniers d'Etat.....Nord. Hulpen, Pays des Wallons du Brabant...S. E. Genap, petite ville où il y a un Péage...Sud.

III. LE QUARTIER D'ANVERS.....Nord.

On y voit Anvers, belle ville, riche, munie d'une bonne citadelle.....7 Efcaut. Santvliet, pet. ville.....} Schelde. Hoogstraten, Duché, au Prince de Salm-Salm.....au N. Herentalspet. Nethe. Vesterloo, Marquisatgr. Nethe. Lier, pet. ville. au confl. de la gr. & p. Nethe.

On joint à ce Quartier Malines, Seigneurie, grande, belle & très-ancienne ville sur la Demer, où se fabriquent les plus belles dentelles du pays & toutes fortes d'armes. On y fond beaucoup de canons & de mortiers.

LIMBOURG.

Le Duché de Limbourg est à la droite de la Meuse, & se divise en

LIMBOURG AUTRICHIEN.

On y voit Limbourg, petite ville fortifiée & château fortVete.

Sprémont, enclave.....sur l'Ourt.

Monze, Herve, Walhorn, une partie des Comtés de Valkenbourg & de Daelem, & Rolduc ou Hertogenrode.

LIMBOURG HOLLANDOIS,

Où sont Daelem, à l'Ouest, & Wick sur la Meuse joint à Maastricht par un pont. Le reste du Limbourg Hollandois s'étend vers le Nord.

LUXEMBOURG.

Le Duché de Luxembourg de la Lorraine, se partage en Pays Wallon & 2°. En Prévôtés, Comté Seigneuries. 3°. Pour le Maison d'Autriche & plusieurs

PAYS WALLON.

Il contient
La Marche.....
Durbuy-la-Roche.....
Honnalife.....
Bastogne, jolie Ville.....
Orchimont.....
Chini, Virton, &c.....
Toutes ces Prévôtés sont
Le C. de Stolberg a Rochefort
Comtés, Neufchâteau & le Pr. d'Arenberg. &c.
Le Comte de Lawinstein aignon & Chassepierre, de qui sont sous la protection Salm, Comté, au N. est.

PAYS ALLIÉS.

L'Autriche y possède les Comtés de Luxembourg, Ville très-forte d'Arlon..... Dickrich & Moerstorf..... Remich & Grevenmacher Vianden, Comté, & S. V. Stadhouder.
Le Comté de Rouffi, au Sud, Conseiller au Parlement Rodemachern, au Sud, Margrave de Bade-Bade

N°. Ces Etats sont exempts de la Jurisdiction de l'Empire, mais sujets aux charges, &

LIEUX de la Carte Pays-Bas que des Batailles gagnées ou perdues par

LIEUX ET LEUR SITUATION.	BATAILLES GAGNÉES.	GÉNÉRAUX FRANÇOIS.	GÉNÉRAUX ENNEMIS.
Rocroix, au N. de la Champagne.....	Années 1643.....	Le Duc d'Enguien, depuis Prince de Condé.	Le Comte de Fuentes, Gén. Espag. il y fut tué.
Lens, petite Ville de l'Artois, entre Bethune & Arras.....1648.....	Le Prince de Condé.....	L'Archiduc d'Autriche.
Senef, près de Nivelles dans le Brabant.....1674.....	Le même.....	Le Prince d'Orange.
Fleurus, Abbaye entre Charleroy & Gemblours.....1690.....	Le Duc de Luxembourg.	Le Prince de Waldeck.
Steinkerque, à 2 lieues de Halle dans le Hainaut.....1692.....	Le même.....	Le Prince d'Orange.
Nervinde, près de Landen, Quartier de Louvain.....1693.....Les.....mêmes.

DU CERCLE DE BOURGOGNE.

Comprend ce qui s'appelle aussi les Pays-Bas Autrichiens ; savoir :

DE LES 3 COMTÉS DE

LUXEMBOURG.	GUELDRES	FLANDRES.	HAINAUT.	NAMUR.
<p>Le Duché de Luxembourg, situé au N. de la France, se partage 1°. en Pays Wallon & Pays François. 2°. en Prévôtés, Comtés, Baronnies & Seigneuries. 3°. Pour le Domaine entre la France & l'Autriche & plusieurs Seigneurs.</p> <p>PAYS WALLON.</p> <p>Le Duché de Luxembourg, situé au N. de la France, se partage 1°. en Pays Wallon & Pays François. 2°. en Prévôtés, Comtés, Baronnies & Seigneuries. 3°. Pour le Domaine entre la France & l'Autriche & plusieurs Seigneurs.</p>	<p>Le Duché de Gueldres s'étend depuis la Zuiderzée au N. jusqu'à environ deux lieues du Duché de Limbourg.</p> <p>Les Duchés de Cleves & de Brabant le couvrent en deux parties. La partie septentrionale est aux Hollandais. La partie méridionale est partagée entre les Hollandais & les Français ; ils y ont Stephenswerd & Wenlo, places fortes sur la Meuse.</p> <p><i>La Mais. d'Autriche</i> ; elle y possède Roermonde, ville fortifiée sur la Meuse.</p> <p><i>Le Roi de Prusse</i> ; il a Gueldres C. & place forte sur la Niers, & Stralem forter.</p>	<p>La Flandre Autrichienne est située entre la Flandre Française au Sud, le Comté de Hainaut & le Duché de Brabant à l'E., la Zélande au Nord, & la Nordzée à l'O. Elle contient les quatre Districts de Gand, de Brugge, d'Ypres & du Pays libre.</p> <p>I. DISTRICT DE GAND.</p> <p>On y voit Gand, très-grande ville fortifiée.....au confl. de la Lys & de l'Escaut.</p> <p>Le Burggraviat de Gand.....aux environs de cette ville.</p> <p>Menin & Courtray, villes } Lys. autrefois fortifiées.....</p> <p>Oudenarde..... } Escaut. & Tournay, vill. fortes. }</p> <p>Tous ces pays font un très-grand commerce de belles toiles.</p> <p>Le Comté d'Alost, où sont Aalst ou Alost, cap..... } Dendre. Ninove, Geetsberghe, } petites villes..... }</p> <p>Le Pays de Vaes, au N. entre Gand & Anvers, où sont le bourg de S. Nicolas, & Rupelmonde, au confl. de la Rupel & de l'Escaut. Ce pays est le plus fertile de la Flandre.</p> <p>La Ville & Seigneurie de Dendermonde, ville forte, au confluent de la Dendre & de l'Escaut.</p> <p>Observez que les bords de l'Escaut</p>	<p>Le Hainaut Autrichien, situé au Sud du Brabant, contient 1°. Mons, cap. ville très-forte. Trouille. S. Guilain. } Lessines & Ath, fortesses.... Dendre. Hall, ville & châ. } 2°. Les Principautés de Ligne, Barbençon.....au S. Robeque.....N. E. Braine-le-Château. Braine-le-Comte est une Baronnie.</p> <p>*au-dessus & sur-tout au-dessous d'Anvers sont défendus par plusieurs Forts.</p> <p>II. DISTRICT DE BRUGGE.</p> <p>Brugge qui en est le chef-lieu, est une V. commerc. & fortifiée sur le canal de ce nom.</p> <p>III. DISTRICT D'YPRES.</p> <p>Ypres sur l'Yperlée est une place forte où l'on fabrique beaucoup de draps, & où il se tient tous les ans une foire fort fréquentée.</p> <p>IV. LE PAYS LIBRE,</p> <p>Où sont Furnes & Nieuport sur l'Yperlée près de la mer, places fortes.</p> <p>Ostende, Port de mer, Ville forte, à l'O.</p> <p>Le Fort de Plaffendal sur le canal de Brugge à Nieuport.</p> <p>Dixmude & le Fort de la Knocke sur l'Yperlée.</p>	<p>Le Comté de Namur entouré, dans sa plus grande partie, des terres de l'Evêché de Liege & du Duché de Brabant, a Namur, cap. ville forte, au confluent de la Meuse & de la Sambre. Charleroy....Sambre. Il y a une fonte de canons & une fabrique d'armes. Bovines sur la Meuse, munie de quelques fortifications. Walcourt, pet. Ville.</p>

aux chargés, & à payer par mois romains autant que deux Electeurs, & autant que trois dans les guerres contre les Turcs.

perdues par les François depuis LOUIS XIV ont rendus célèbres.

NEMIS.	LIEUX ET LEUR SITUATION.	BATAILLES PERDUES.	GÉNÉRAUX FRANÇOIS.	GÉNÉRAUX ENNEMIS.
		Années		
.....	Ramillies, Village du Quartier de Louvain.....1706.....	Le Duc de Villeroi.....	Le Duc de Marlborough.
.....	Oudenarde, Ville forte sur l'Escaut.....1708.....	Les Ducs de Bourgogne & de Vendome.....	Le Pr. Eugene & le Duc de Marlborough.
.....	Malplaquet dans le Hainaut près de Baray.....1709.....	MM. de Villars & de Boufflers.....	Les memes.
		BATAILLES GAGNÉES.		
.....	Denain entre Valenciennes & Bouchain.....1712.....	Le Duc de Villars.....	Le Comte Albemarle.
.....	Fontenoy à une lieue de Tournay.....1745.....	Le Roi ayant sous ses ordres le Maréchal de Saxe.	Le Duc de Cumberland.
.....	Raucoux près de Liege.....1746.....	Le Maréchal de Saxe.....	Le Pr. Ch. de Lorraine.
.....	Lawfeldt près de Tongres.....1747.....	Le Maréchal de Saxe, sous les ordres du Roi.....	Le Duc de Cumberland.

GRANDE DE BOURGOGNE

qui s'explique sur les terres de Bourgogne, de
1525 & 1526 de

ANNEE	LENDREZ	RENTES	RENTES
1525			
1526			
1527			
1528			
1529			
1530			
1531			
1532			
1533			
1534			
1535			
1536			
1537			
1538			
1539			
1540			
1541			
1542			
1543			
1544			
1545			
1546			
1547			
1548			
1549			
1550			
1551			
1552			
1553			
1554			
1555			
1556			
1557			
1558			
1559			
1560			
1561			
1562			
1563			
1564			
1565			
1566			
1567			
1568			
1569			
1570			
1571			
1572			
1573			
1574			
1575			
1576			
1577			
1578			
1579			
1580			
1581			
1582			
1583			
1584			
1585			
1586			
1587			
1588			
1589			
1590			
1591			
1592			
1593			
1594			
1595			
1596			
1597			
1598			
1599			
1600			









Explication des Lettres
 Ar... au Pr. d'Atrenberg
 B... au Pr. de Bade
 Lce... au Pr. de Lo-
 venstein
 Li... de l'Evêc de Liege
 Lux... du Duché de
 Luxembourg
 SS... au Pr. de Salm-
 Salm
 St... au C^{te} de Stolberg
 G.A... Guelbre Autri-
 chienne

Durbeurling, filz, sculpt.

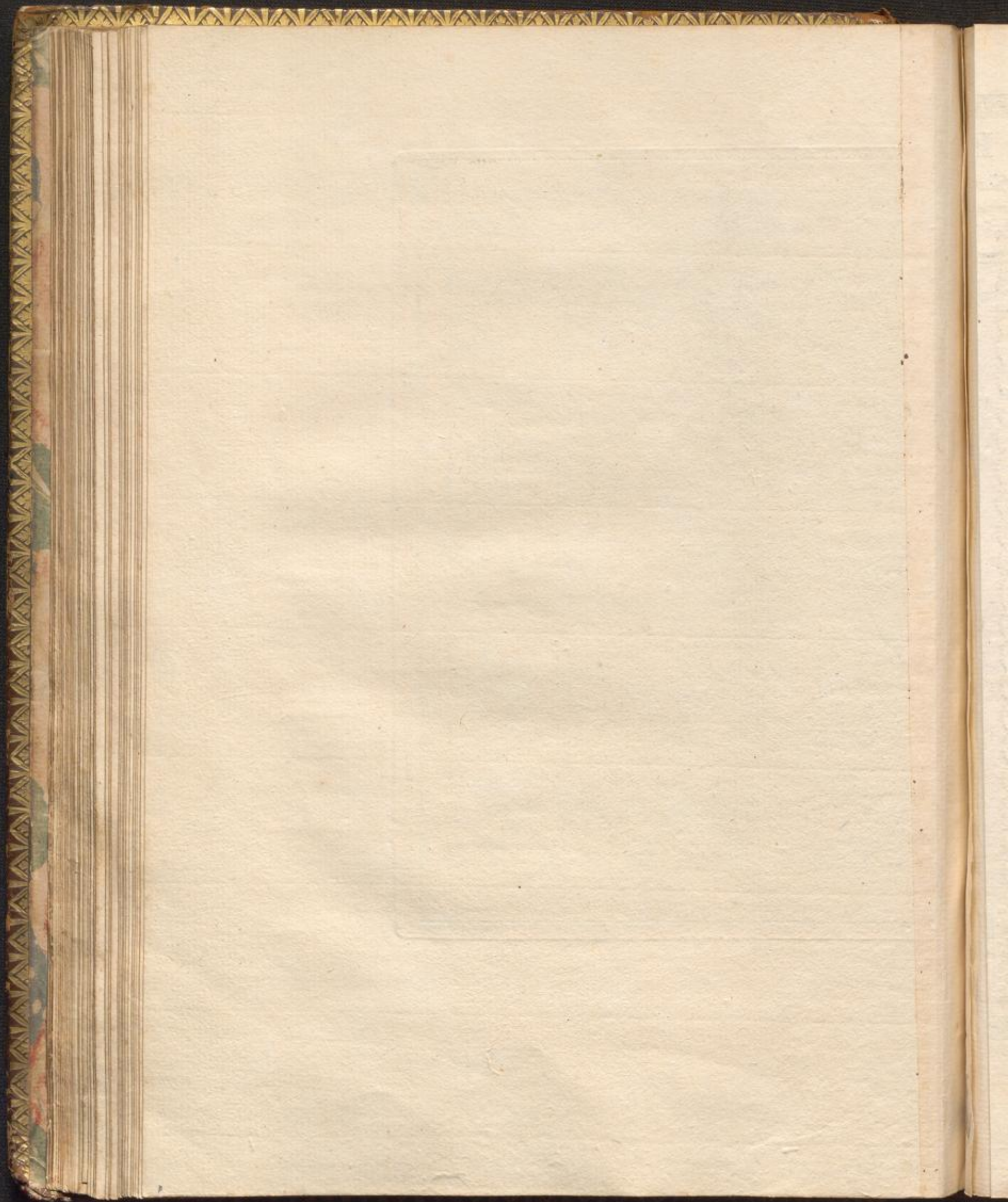


TABELLE
GEBIETEN

NO.	NAMEN	GRÖSSE	BEVÖLKERUNG	VERMÖGEN
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50



TABLEAU POLITIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

CONTENANT le nombre & l'ordre des États immédiats qui composent la Diète du CERCLE ÉLECTORAL.

Les États de ce Cercle sont :

I.	POSITIONS.	II.	POSITIONS.	III.	POSITIONS.	IV.	POSITIONS.	V.
ELECTORAT DE MAYENCE.		L'ELECTORAT DE TREVES.		ELECTOR. DE COLOGNE.		LE PALATINAT.		
Cet Electorat est celui dont les pays sont le plus dispersés de côté & d'autre. Ces pays peuvent se partager en cinq parties qui sont :		L'Electorat ou Archevêché de Trèves se divise en haut & bas Archevêché.		L'Electorat de Cologne contient 4 parties : le haut Archevêché, le bas Archevêché, le Comté de Roon, & le Duché de Westphalie.		Le Palatinat contient 14 Bailliages, & est coupé par le Rhin en deux parties principales, l'une à la gauche & à l'O., l'autre à la dr. & à l'E. du Rhin.		La Principauté d'Arrenberg, située dans l'Éifel, au Prince de Nassau.
SUR LE HAUT RHIN.		HAUT ARCHEVÊCHÉ.		HAUT ARCHEVÊCHÉ.		I^{re} PARTIE.		VI.
Mayence, cap. Archevêché, grande Ville, forte & commerçante.	Rhin.	Les principaux Bailliages du haut Archevêché sont :		On y trouve Bonn, résidence de l'Electeur, ville forte.	Rhin.	Les Bailliages situés à la gauche ou à l'O. du Rhin sont :	sur le Rhin.	Le Prince de Tarnoburg, comte d'Arrenberg.
Les Bailliages de Lobstein.....	Rhin & Lahre.	<i>A la droite de la Moselle,</i>		Les Bailliages de Alenweid, Linn, Kottgenwiler.....	à la dr. du Rhin.	Germersheim.....	Cl. de Mannheim	VII.
Rheingau, Obm, Barchl.....	O. S. E. de Mayen.	Trèves, grande & ancienne Ville, cap. des États de l'Electeur.	Moselle.	Andersbach.....	Rhin.	Abey.....	Söls.	Le Bailliage de l'Ordre Teutonique de Coblenz.
Kronberg.....	N. E. de Mayen.	<i>A la gauche de la Moselle.</i>		Ahrweiler, Aldersbach.....	abr.	Il s'étend au S. jusqu'au-delà de Frankenthal.		VIII.
Gernheim.....	Rhin.	Les deux enclaves séparés de Sain-Wendel.....	du Sud au N. E.	Aldersbach, Merckenheim.....	au S. & au N. d'Aldersbach.	Oppenheim, où sont le haut & le bas Ingelheim.	Rhin.	La Seigneurie de Beilstein, au N. de la Lahre, au Prince de Nassau-Dietz.
Streckenbourg, où sont Bensheim, Huppenheim.....	Bergstraße.	Schmidburg.....	vers le Sud-Est, dans le Hardensack.	Zellich dans le Duché de Juliers, autrefois Tulliac, où Clovis vainquit les Allemans, Lohensch & Beyl, où l'Electeur a un château de plais.	S. O. de Cologne.	Bacharach, seule en bons vins.		IX.
<i>Notes. Le Chapitre de Mayence a des terres sur le Rhin de plusieurs autres Electeurs.</i>		<i>A la gauche de la Moselle.</i>		HAS ARCHEVÊCHÉ.		II^e PARTIE.		X.
A l'OUEST DE LA FRANCONIE.		Welfsbüllig, Wülflich & Cochem-Kilburg, Schonencken & Schonenberg.....	N. E. de la Moselle.	Il contient Reibourg & Neuf-Zans, Kaylenworth, Odingen.....	Éifel.	Les Villes remarquables & Bailliages situés à la droite ou à l'E. du Rhin, sont au Sud vers la Souabe.		Le Comté du bas Hainbourg, au N. E. de Coblenz, & l'Electeur de Trèves.
De N. les Bailliages de Hauffen où sont, Ob, Burgst & Wirtheim, Steinheim, le Forgericht, où est Almsau, Alchalenbourg où il y a un beau château de résidence, Selgenstadt & Deringen, Clingenberg & Miltenberg.....	dans le Spessart.	Hildesheim, Dhan & Ulsen.....	vers le Sud-Est, dans le Hardensack.	Rheinberg.....	Rhin.	Bretzen, qui comprend Epplingen.	au Sud.	Le Comté du haut Hainbourg, au N. E. de Coblenz, & l'Electeur de Trèves.
Diebourg.....	N. E. de Darmstadt de la S. E.	HAS ARCHEVÊCHÉ.		Kempen.....	au N. O.	Mosbach près le Neckar, où sont Simbach & Schleichern.	vers le Tauber.	
Amorbach, Hühndelheim sur le Tauber, Cransheim.....		On y trouve		La Courte ou Ruelingenhausen où sont la petite ville de ce nom, & celle de Dordien.....	S. de la Lippe.	Roosberg, petite ville & enclave.		
DANS LE HAUT RHIN.		Coblenz, cap. & les Bailliages de Minder-Meinfeld & Mayen, où est Kempnich.	à la gau. du Rhin.	La Douce de Westphalie.	Lippe.	Heidelberg, ancienne capit. où est une fameuse Tourne.	Neckar.	
Les Enclaves de		Haut Weid.....		Ce Duché s'étend depuis la Lippe jusqu'à la Fr ^e de Nassau. Remarque 1 ^{re} . les Pays d'Helberg.....		Weinheim.....	N. de Heideh. au Sud.	
Neu-Baumberg & Scharberg.....	S. & O. du Rhin.	Boppard, Welmich, Hammerstein au N. & Ehrenbreitstein, à l'opposée de Coblenz, résidence ordinaire de l'Electeur, le château est une place importante.	au S. au N. sur le Rhin.	d'Haarfrank.....		Heimfeld.....	au confl. du Rhin & du Neckar.	
Amorbach, où est Neustadt.....	haute Hesse.	Seyn, C ^{te} & Walendar, Seign ^{ie}	près du Rhin à la dr. du Rhin.	de Soderland ou Saurland.....	au Nord- au centre.	Mansheim, jolie Ville fortifiée, cap. des États & résidence de l'Electeur.	Neckar.	
Freidlar, où est Naumbourg.....	bas Hesse.	Mosbach.....	à la dr. du Rhin.	2 ^o . Les 4 villes & quartiers de Rhaden, N. E. (Bilhon, E. Bilhon, S. & West, du centre à l'O. où est Arrenberg cap.	au Sud.	Ladenbourg.....	Neckar.	
DANS LA THURINGE.		Linsbourg.....	sur le Rhin.			Lindensle, ville & château de montagne.	Ed. de la Bergstraße.	
Le District d'Esfurt, où sont 9 Bailliages avec Esfurt, capitale, grande ville forte.....	sur la Geru.	Camberg.....	au S. de la Lahre.			Ursberg & Umstadt, en commun avec le Landgr. de Hesse-Darmstadt.	S. O. de Darmstadt.	
Entre la Thuringe et la Hesse.		& Werheim en commun avec le Prince de Nassau-Usingen.....	près d'Uingen.					
Le Pays d'Eschfeld, où sont	bas Eschfeld.							
Duderstadt.....	haut Eschfeld.							
Hallgenstadt.....								

Notes 1^{re}. L'Electeur Palatin a un droit particulier nommé Wädungart, suivant lequel il tenoit comme seign^{ie} ou fief sur plusieurs terres de plusieurs autres Electeurs, & les Princes qui y demeurent, comme vassaux & gens sans voix pendant un an & jour.

2^o. Le Electeur Palatin de Brandebourg & de Hesse est le Prince de l'Empire qui a le plus de voix aux Diètes. Le prince voit avec les Princes aux Diètes de l'Empire comme Comte Palatin, 1. de Lantzen, 2. de Simmeren, 3. de Neubourg, 4. de Veldenz, 5. aux Diètes de Cercle, en *Wädungart*, pour le Duché de Juliers, en Bavière, pour la Principauté de Salm, & pour la Seigneurie de Salm-Cherulès, avec les Comtes, 1. de Ronsbourg pour aux Diètes au general, avec les Princes, 2. comme Duc de Mandersbach, 3. comme Prince de Hildesheim, 4. pour la Seigneurie d'Esfurt, 5. comme Prince de Eschfeld, 6. pour la Seigneurie d'Esfurt, 7. de Mispden, 8. d'Esfurt, avec les Comtes comme Comte de Treckelbourg; il voit de plus avec les Princes, en *Wädungart* pour le Duché de Clèves & la Principauté de

Metz & avec les Comtes dans le haut Saax pour le Comté de Hildesheim. L'Electeur de Hesse voit aux Diètes générales & particulières, avec les Princes, 1. pour le Duché de Berne, pour les Principautés, 2. de Celle, 3. de Calenberg, 4. de Göttingen, 5. pour les Duchés de Brunswick, 6. de Saxe-Lauenbourg, avec les Comtes, pour les Comtes de Borselen-Broschewitz, de Hoya, de Dornberg & de Scharberr. On voit aussi, en plusieurs autres lieux, le vote du Comte d'Esfurt, que les Electeurs Palatin & de Brandebourg ont dans les Diètes tant de l'Empire que des Cercles, le premier huit voix, & le second onze, & que l'Electeur de Hesse voit également de ceux-ci, mais dans les voix & les autres Diètes.

3^o. On peut encore observer qu'entre les voix des Princes est supérieure à celle des Comtes, & de que ceux-ci ne voient, que par leur voix, que celle des Princes, & qu'il faut que la voix des Comtes, par exemple, la Princesse de Salm au Pr. du Rhin, pour elle seule, puisse valoir dans les affaires de l'Empire, aux Diètes, que les 10 voix, que donne le Comté, ou Seign^{ie} de la Base des Comtes de Westphalie.

T A B L E A U P O L I T I Q U E

CONTENANT le nombre & l'ordre des États immédiats qui

Les États de ce

I. ELECTORAT DE MAYENCE.	POSITIONS.	II. L'ELECTORAT DE TREVES.	POSITIONS.	ELE
Cet Electorat est celui dont les pays sont le plus dispersés de côté & d'autre. Ces pays peuvent se partager en cinq parties qui sont :		L'Electorat ou Archevêché de Treves se divise en haut & bas Archevêché.		L'...
1 SUR ET VERS LE RHIN. Mayence, cap. Archevêché, grande Ville, forte & commerçante. Les Bailliag. de Lohnstein..... Rheingau, Ohlm, Hœchst..... Kronberg..... Gernsheim..... Starckenbourg, où sont Bensheim, Heppenheim.....	Rhin. Rhin & Lahne. O. S. E. de Mayen. N. E. de Mayenc. Rhin. Bergstrasse.	HAUT ARCHEVÊCHÉ. Les principaux Bailliages du haut Archevêché sont :	Moselle, dans l'Eberswald.	1 H... On y... de... Les... Alte... w... And... Ahr... Alde... Zulp... lie... C... Leg... le...
2 A L'OUEST DE LA FRANCONIE. Au N. les Bailliag. de Haussen où font, Orb, Burgiofs & Wirtheim. Steinheim, le Freygericht, où est Alzenau, Aschaffenburg où il y a un beau château de résidence, Seligenstadt & Dettingen, Clingenberg & Miltenberg.	dans le Spessard. sur le Mein.	A la droite de la Moselle, 1 Treves, grande & ancienne Ville, cap. des États de l'Electeur..... Saint-Maximin, où font Budelich & Freudenberg. Grimbourg..... Hunold, Baldenau, Berncastel, Zell & Baldeneck..... Les deux enclaves séparés de Saint-Wendel..... Schmidbourg.....	du Sud au N. E. vers le Sud-Est. dans le Hundsruick.	2 B... Il co... Za... di... Rhin... Kem...
3 DANS LE HAUT RHIN. Les Enclaves de Neu-Baumberg & Schœnberg..... Amœnebourg, où est Neustadt... Fritzlar, où est Naumbourg.....	N. E. de Darmstadt de-là au S. E.	A la gauche de la Moselle, 2 Welfchbillig, Wittlich & Cochem. Kilbourg, Schœnecken & Schœnberg..... Hildesheim, Dhaun & Ulmen.....	N. E. de la Mosell. à l'E. du Luxemb. S. de l'Eiffel.	3 LE C... ou... ne...
4 DANS LA THURINGE. Le District d'Erfurt, où sont 9 Bailliages avec Erfurt, capitale, grande ville forte.....	S. & O. du Rhin. haute Hesse. basse Hesse.	BAS ARCHEVÊCHÉ. On y trouve Coblenz, cap. & les Bailliag. de Münster-Meinfeld & Mayen, où est Kempenich. Haut Wesel.....	à la gau. du Rhin.	4 LE... C... Lipp... R... d'He... d'Ha... de S...
5 ENTRE LA THURINGE ET LA HESSE. Le Pays d'Eichsfeld, où sont Duderstadt..... Heiligenstadt.....	sur la Gera; bas Eichsfeld. haut Eichsfeld.	Boppard, Welmich, Hammerstein au N. & Ehrenbreitstein, à l'opposite de Coblenz, résidence ordinaire de l'Electeur; le chât. est une place importante. Sayn, Cré & Walendar, Seignie... Montabaur..... Limbourg..... Camberg..... & Werheim en commun avec le Prince de Nassau-Ufingen.....	du S. au N. sur le Rhin. près du Rhin. à la dr. du Rhin. Lahne. au S. de la Lahne. près d'Ufingen.	2... de R... Bilf... tre à...

Nota 1^o. L'Electeur Palatin a un droit particulier nommé Wildfangjar, suivant lequel il retient comme Serfs ou Hommes propres les bâtards qui naissent dans ses États ou qui y viennent de dehors, & les étrangers qui y demeurent, comme vagabonds & gens sans aveu, pendant un an & jour.
2^o. Les Electeurs Palatin, de Brandebourg & de Hanovre sont les Princes de l'Empire qui ont le plus de voix aux Dietes. Le premier vote avec les Princes, aux Dietes d'Empire comme Comte Palatin, 1. de Lautern, 2. de Simmeren, 3. de Neubourg, 4. de Veldenz; aux Dietes de Cercle, en Westphalie, pour le Duché de Juliers, en Baviere, pour la Principauté de Sulzbach; & pour la Seigneurie de Stauf-Lhrenfels avec les Comtes. L'Elect. de Brandebourg vote aux Dietes en general, avec les Princes, 1. comme Duc de Magdebourg, 2. comme Prince de Halberstadt, 3. pour la Poméranie ultérieure, 4. comme Prince de Camin, 5. de Minden, 6. d'Oost-Frise avec les Comtes comme Comte de Tecklenbourg; il vote de plus avec les Princes, en Westphalie pour le Duché de Cleves & la Principauté de

UE ET GÉOGRAPHIQUE

médiats qui composent la Diète du CERCLE ÉLECTORAL.

de ce Cercle sont :

III. ÉLECTOR. DE COLOGNE.	POSITIONS.	IV. LE PALATINAT.	POSITIONS.	V.
L'Électorat de Cologne contient 4 parties : le haut Archevêché, le bas Archevêché, le Comté de Recklinghausen, & le Duché de Westphalie.		Le Palatinat contient 14 Bailliages, & est coupé par le Rhin en deux parties presque égales, l'une à la gauche & à l'O. l'autre à la dr. & à l'E. du Rhin.		La Principauté d'Aremberg, située dans l'Eifel, au Prince du nom.
HAUT ARCHEVÊCHÉ.		I^{re} PARTIE.		VI.
On y trouve Bonn, résidence de l'Électeur, ville forte.....	Rhin.	Les Bailliages situés à la gau. ou à l'O. du Rhin sont du S. au N.		Le Prince de Taxis, comme Etat personneliste.
Les Bailliages de		1 Germersheim	sur le Rhin.	VII.
Altenwied, Linz, Koenigs- winter.....	à la dr. du Rhin.	2 Neustadt.....	O. de Mannheim	Le Bailliage de
Andernach.....	Rhin.	3 Alzey	Seltz.	l'Ordre Teutonique
Ahrweiler, Aldenahr.....	Ahr.	Il s'étend au S. jusqu'au-delà de Frankenthal.		de Coblenze.
Aldenu, Meckenheim	au S. & au N.	4 Oppenheim, où sont le haut & le bas Ingelheim.....	Rhin.	VIII.
Zulpich dans le Duché de Juliers, autrefois Tolbiac, où Clovis vainquit les Allemands, Leghenich & Bryel, où l'Élect. a un château de plais.	S. O. de Cologne.	5 Bacharach, fertile en bons vins.		La Seigneurie de Beilstein, au N. de la Lahne, au Prince de Nassau-Dietz.
BAS ARCHEVÊCHÉ.		II^e PARTIE.		IX.
Il contient Bedbourg & Neufs. Zons, Kayferswerth, Ordingen.....	Erfft.	Les Villes remarquables & Bailliages situés à la droite ou à l'Est du Rhin, sont au Sud vers la Souabe.		Le Comté du bas Isenbourg, au N. E. de Coblenze, à l'Électeur de Treves.
Rhinberg.....	Rhin.	6 Bretten, qui comprend Eppingen.		X.
Kempen.....	au N. O.	7 Mosbach près le Neckar, où sont Sinzheim & Schlüchtern.	au Sud.	Le Burggraviat de Reineck sur le Rhin, au N. d'Andernach, au Comte de Sinzendorf.
LE COMTÉ DE REKLINGHAUSEN où sont la petite ville de ce nom, & celle de Dorsten.....	S. de la Lippe.	8 Boxberg, petite ville & enclave.....	vers le Tauber.	
LE DUCHÉ DE WESTPHALIE. Ce Duché s'étend depuis la Lippe jusqu'à la Pr ^{te} de Nassau. Remarquez 1 ^o . les Pays d'Hellweg.....	Lippe.	9 Heidelberg, ancienne capit. où est cette fameuse Tonne.....	Neckar.	
d'Haarfrank.....	au Nord.	10 Weinheim	N. de Heidelb.	
de Suderland ou Saurland.....	au centre.	11 Helmstat.....	au Sud.	
2 ^o . Les 4 villes & quartiers de Rhuden, N. E. : Brillon, E. : Bilstein, S. : & Werl, du centre à l'O. où est Arensburg cap.	au Sud.	12 Mannheim, jolie Ville fortifiée, capit. des Etats & résidence de l'Électeur.	au conflu. du Rhin & du Neckar.	
		13 Ladenbourg	Neckar.	
		14 Lindenfels, ville & château de montagne.....	Est de la Bergstrasse.	
		Utzberg &.....		
		Umfstadt, en commun avec le Landgr. de Hesse-Darmstadt.	S. O. de Darmstadt.	

Mœurs & avec les Comtes dans la haute Saxe pour le Comté de Hohenstein. L'Électeur de Hanovre vote aux Diètes générales & particulières, avec les Princes, 1. pour le Duché de Brême, pour les Principautés, 2. de Celle, 3. de Calenberg, 4. de Grubenhagen, 5. pour les Duchés de Ferden, 6. de Saxe-Lauenbourg : avec les Comtes, pour les Comtés de Bentheim-Bentheim, de Hoya, de Diepholz & de Spiegelberg. On voit ainsi, en plaçant avant tout la voix du Collège Electoral, que les Electeurs Palatin & de Brandebourg ont dans les Diètes tant de l'Empire que des Cercles, le premier huit voix, & le second onze, & que l'Électeur de Hanovre jouit également de onze voix, mais dans les unes & les autres Diètes.

3^o. On peut encore observer ici combien la voix des Princes est supérieure à celle des Comtes : de ce que ceux-ci ne votent que par Banc & non par tête comme les Princes, il s'ensuit que la voix que donne, par exemple, la Pr^{te} de Salm au Pr. du nom, peut elle seule autant influer dans les affaires de l'Emp. aux Diètes génér. que les 36 voix, que donnent les 36 Comtes, ou Seign^{ies} du Banc des Comtes de Westphalie.

Dans le Rhingau : 1. Grossenheim vers la Lahn et le Rhin ; 2. Voyez la Carte ; 3. Fruchten ; 4. V. 5. Horchem ; 6. Ahrenfels près de Lintz ; 7. Wildenberg à l'Ouest de Siegen ; 8. Friedberg ; 9. W. G. Wesselheim ; 10. Molbach ; 11. Voyez sur la Nidda ; 12. Ob. Florstadt ; 13. Burggrafrod ; sur le Nidder ; 14. Voyez ; 15. Hochat.



ORDRE ET MASSAGE OU HAUT RHIN, IER CANTON, la Chancellerie est à Mayence.

à l'Ouest de Mannheim a. Hartenbourg ; b. Oggersheim ; c. Edickheim près du Rhin ; d. Neckars-Gemund ; vers Alzey e. Arneheim ; f. Neu-Baumberg ; Diernbach, Est de Simeren ; h. Kayzers - Esch N. de la Moselle ; i. Heidersheim, E. de Mayence ; k. Dormagen sur le Rhin ; l. Feisheid dans le Suderland.

Sud

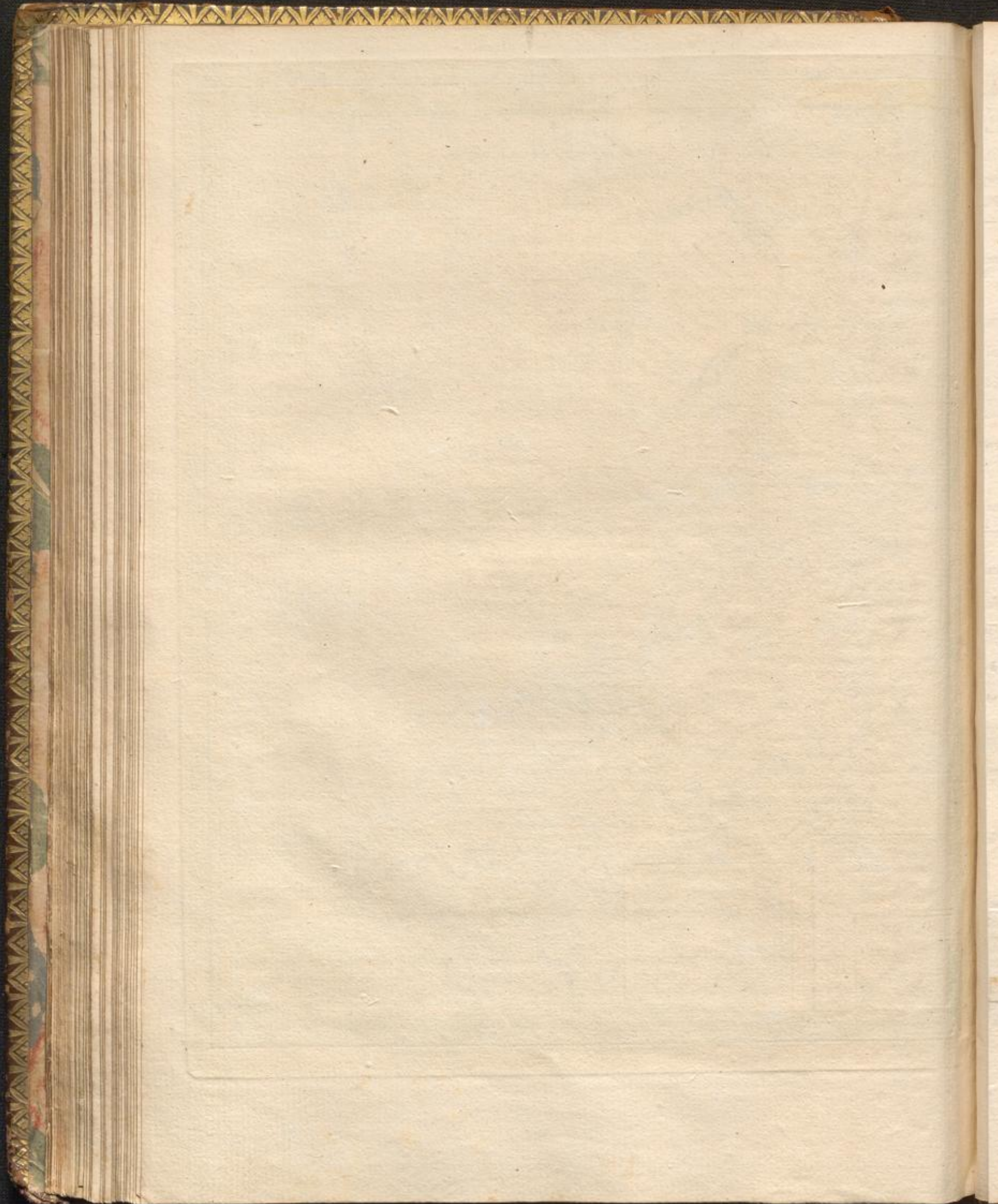




TABLEAU POLITIQUE ET GÉOGRAPHIQUE,

CONTENANT les Etats d'Empire qui ont droit de Séance, & indiquant le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle du HAUT-RHIN.

PRINCIPAUTÉS EOCL.	POSITIONS.	PRINCIPAUTÉS SÉCULIÈRES.	POSITIONS.	COUNTÉS D'EMPIRE.	POSITIONS.	VILLES IMPÉRI.
1. L'Evêché de Worms.....	Il est coupé en deux parties presqu'égalés par le Rhin; & entouré des terres du Palatinat à l'O. & de celles de l'Archev. de Mayence à l'E.	1. Le Duché de Simmeren, à l'Elst. Palatin.		1. Le Comté de Hanau-Münsterberg, au Prince héréditaire de Hesse-Cassel.....	près le Mein sur le Kurtag.	Worms sur le Rhin, dans une com-mune fort en bon vin.
2. L'Evêché de Spire (Speyer).....	Cet Evêché, contigu au S. à la Souabe, est environné des terres du Palatinat, & aussi coupé par le Rhin en 2 parties.	2. Les Landgraviats de Hesse-Cassel, de Hesse-Darmstadt.....	entre la Moselle & le Rhin.	2. Le Comté de Hanau-Lichtenberg, au Landgrave de Hesse-Darmstadt.....	en haute Alsace, & à la dr. du Rhin.	Spire, à l'embou-chure de la Speyer-bach dans le Rhin. La Chambre Impé-riale fut transférée de cette Ville à Wetzlar en 1693.
3. Les pays de l'Evêché de Strasbourg, où sont Ober-Risch, Oppenheim, & Ermsheim.....	dans l'Alsace, à l'E. de Stras-bourg, en Brigaui.	3. La Principauté de Hildesfeld, au Land-grave de Hesse-Cassel.....	au N. de l'Evêché de Fulde.	3. Le Comté de Solms-Hedelheim.....	près de Francfort, de Friedberg, & au S. O. de la haute Hesse.	Francfort sur le Mein, belle, saine & grande Ville bien fortifiée, où se con-serve la Halle d'Or, & où se font ordi-nairement l'Élection & le couronnement des Empereurs.
4. L'Evêché de Balle, où sont Porentra (Pruntra) rési-dence de l'Evêque, Delmors, S. Ursus, &c.	au S. de l'Alsace.	4. L'archiduc d'Autriche-Lorraine, à cause d'une forme de convention qu'il paye à la caisse du Cercle pour le Margraviat de Nomeny.....	en Lorraine près la Moselle.	4. L'Électeur de Mayence pour la partie du Comté de Kammeglein, où est Gudem.	N. E. de Mayence.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
5. L'Evêché de Fulde.....	Il s'étend depuis près de la Werra au N. jusqu'au-delà de Hamel-bourg sur la Sa. à au Sud.	5. La Principauté de Saxe-Salm, aux Princes du nom.....	entre l'Alsace & la Lorraine, sur la Saale.	5. Le Comté d'Herzbourg-Bödingen.....	N. du Comté de Hanau.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
6. L'Evêché de Metz.....	N. O. de l'Archev. de Treves.	6. La Principauté de Nassau-Weilbourg, au Prince du nom.....	sur la Lahn.	6. Le Comté de Wachtenbach.....	N. du Comté de Hanau.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
7. L'Archevêque de Treves, comme Administrateur de l'Abbaye Princièze & Pré-vôt de Primb.....	N. O. de l'Archev. de Treves.	7. La Principauté de Nassau-Ullingen, au Prince de Nassau-Saarbrück-Ullingen.....	à la gauche de la Lahn.	7. Les Wild- & Rheingraves de Gumbach.....	N. O. de Lantwerck.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
8. La Prévôté d'Odenheim au Bruchfeld.....	S. E. de Philé-bourg.	8. Le même pour Idstein, Seigneurie.....	N. de Mayence.	8. Les Pr. de Salm & ces Wild & Rheingraves pour Dusan.....	sur la Simern.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
		9. La Principauté de Nassau-Saarbrück, au Prince de Nassau-Saarbrück-Saarbrück.....	sur & vers la Saar.	9. Le Comté de Leiningen-Dachbourg, où sont Grünbadi & Vins-Leningen, &c.	O. de Worms.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
		10. Le même pour Ottweiler, Seigneurie.....	au N. du Cercle.	10. Le Comté de Leiningen-Weichenbourg.....	N. de Diern.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
		11. La Principauté de Waldeck, au Pr. du nom.....	au N. du Cercle.	11. L'Électeur de Treves & le Pr. de Nassau-Ullingen pour Mandfelden.....	S. de Diern.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
		12. Le Pr. de Solms-Braunfels, qui à Braunfels, ville de résidence, Grefentheim, Burg-Solms, lieu de l'origine des Comtes de Solms, une partie de Mansenberg, &c.	Wetterau.	12. Le Comté de Wigenstein-Berlebourg.....	à l'O. de la Hesse.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
		13. Le Prince d'Isenbourg-Beylen, qui à Bir-ling, bourg de résidence, Ollshach sur le Mein, &c.		13. Le Comté de Witgenstein-Wigenstein.....	à l'O. de la Hesse.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
				14. Le Comté de Falkenstein, à l'Archevêque d'Autriche-Lorraine.....	O. de Worms & du Palatinat.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
				15. La Seigneurie de Reipolshirchen, au Comte de Lantwerck & Hildesheim.....	N. de Diern.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
				16. Le Comté de Giechlingen (Cremp) au Comte de Wild-Rausel.....	Lorraine à l'E. de Metz.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
				17. Le Comté de Warrenberg, au C. du nom.....	vers Kadenhausen sur la Saale. N. E.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
				18. La Seig. de Brezenheim, à l'Elst & l'Elbe.....	S. O. de Baken-Baldern.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
				19. La Seig. de Dackdahl, au C. d'Ansbach.....	N. O. d'Ansbach.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.
				20. La Seigneurie d'Ollshach, au Prince de Wetzlar & Reipolshirchen.....	N. O. d'Ansbach.	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Burgrave ou Chef de plusieurs familles nobles, ainsi qu'on les par un pa-ter de Gassenau, c'est à-dire de succes-sion masculine.

Notes. 1°. Les Seigneuries de Schaumbourg près de la Lahn, l'Oberstein von Beckenfeld, & le village de Ballehausen près d'Amorbach, sont bien du Cercle du haut Rhin, mais ils n'y ont ni voix ni séance.
 2°. C'est une erreur de rapporter au Cercle du haut Rhin la Principauté de Montebard: cette Principauté, quoique Principauté d'Empire, ne dépend d'aucun Cercle.
 3°. La partie du haut Rhin soue à la gauche du Rhin au-dessus de Balle, comprenait autrefois les deux Landgraviats d'Alsace, avec leurs dépendances, le pèlerinage de Haguenau, avec les dix Villes Impériales qui en dépendaient; mais la Province d'Alsace fut cédée à la France par le Traité de Munster en 1648, avec toutes ses appartenances & dépendances, & cette cession a été renouvelée & confirmée par le Traité de Ryswick en 1697.
 Les Membres de cette Province qui ont joui de la qualité d'Etat d'Empire, durant la plus grande partie de l'Evêché de Strasbourg, les Abbayes Princièzes de Murbach & de Lure, de Munster, dans le Val de S. Georges, & la Prévôté de Weissenbourg, l'Abbaye immédiate d'Andlau, & les Villes Impériales de Strasbourg, de Haguenau, Colmar, Schlettstadt, &c. 4°. Le Duché de Savoie était aussi de ce Cercle, mais il en est séparé actuellement.

TABLEAU POLITIQUE

CONTENANT les Etats d'Empire qui ont droit de Séance, & indiquant

Rang des Etats.	PRINCIPAUTES ECCL.	POSITIONS.	Rang des Etats.	PRINCIPAUTES SECULIERES.	POSIT.
1	L'Evêché de Worms..... L'Evêq. de Worms n'a dans la Ville que son Palais & l'Eglise Cathédrale; il n'y jouit d'aucune autorité, quoique cette Ville lui fasse hommage. Neu-Leininge & Dirmitein sa résidence sont au S. O.	Il est coupé en deux parties presqu'égaies par le Rhin; & entouré des terres du Palatinat à l'O. & de celles de l'Archev. de Mayence à l'E.	1	Le Duché de Simmeren, à l'Eleët. Palatin.	entre la & le
2	L'Evêché de Spire (Speyer). L'Evêq. également privé d'autorité dans la Ville, possède à l'Est Bruchfal sa résidence sur la Salza, Philisbourg, dont les fortifications sont à l'Empire, Rotembourg, Weibstatt à l'Est, Rheinzabern au S. Deidesheim, au N. O. &c.		2	Le Comté - Palatinat	
3	La Prévôté princiere de Weissembourg, réunie à l'Evêché de Spire en 1545.	Cet Evêché, contigu au S. à la Souabe, est environné des terres du Palatinat, & aussi coupé par le Rhin en 2 parties.	3de Lautern.....	} au même
4	Les pays de l'Evêché de Strasbourg, où sont Oberkirch, Oppenau.....		4& de Veldenz	
5	L'Evêché de Basle, où sont Porentru (Pr. intru) résidence de l'Evêque.....	basse Alsace au N. dans l'Ortenau. à l'E. de Strasbourg. en Brigau.	5	Le Duché des Deux-Ponts (Zweybrücken) au Prince-Duc Palatin de Deux-Ponts.	} au N. de
6	L'Evêché de Fulde..... Fulde érigé en Abbaye en 744, n'a été érigé en Evêché que depuis 1752 par le Pape Benoît XIV. : on y voit Fulde, cap. Neuhof, chât. de plais. Fischberg, Burghaun, Geifs, Brucknau, Salmunster, &c. L'Evêque est grand Chancelier de l'Impératrice.		6	Les Landgraviats } aux Landgraves du nom.....	
7	Le gr. Prieur de S. Jean de l'Ordre de Malthe, Prince de Heitersheim.....	Il s'étend depuis près de la Werra au N. jusqu'au-delà de Hamelbourg sur la Sa il, au Sud.	7de Hesse-Cassel.....	} à la dr. d
8	L'Archevêque de Treves, comme Administrateur de l'Abbaye Princiere & Prévôté de Prüm.....		8de Hesse-Darmstadt.	
9	La Prévôté d'Odenheim ou de Bruchfal.....	au S. de l'Alsace.	9	La Principauté de Hirschfeld, au Landgrave de Hesse-Cassel.....	} entre la & le
			10	La partie du Comté de Sponheim, où est Kirchberg, au Marggrave de Bade.....	
		au N. du h. Margraviat de Bade.	11	L'Archiduc d'Autriche-Lorraine, à cause d'une somme de convention qu'il paye à la caisse du Cercle pour le Marggraviat de Nomeny.....	} en Lorr. la Mos.
			12	La Principauté de Salm-Salm } aux Princes du nom.....	
		N. O. de l'Archev. de Treves.	13	& de Salm - Kirbourg, } du nom.....	} sur la Na
			14	La Principauté de Nassau-Weilbourg, au Prince du nom.....	
		S. E. de Philisbourg.	15	La Principauté de Nassau-Ufingen, au Prince de Nassau-Saarbruck-Ufingen.....	} à la gau Lahn
			16	Le même pour Idstein, Seigneurie.....	
		S. E. de Philisbourg.	17	La Principauté de Nassau-Saarbruck, au Prince de Nassau-Saarbruck.....	} sur & Saar.
			18	Le même pour Ottweiler, Seigneurie.....	
		S. E. de Philisbourg.	19	La Principauté de Waldeck, au Pr. du nom.....	} au N. d
			20	Le Pr. de Solms-Braunfels, qui a Braunfels, ville & résidence, Grefenslein, Burg-Solms, lieu de l'origine des Comtes de Solms, une partie de Munzenberg, &c.	
			21	Le Prince d'Isenbourg-Birstein, qui a Birstein, bourg & château de résidence: Offenbach sur le Mein, &c.	

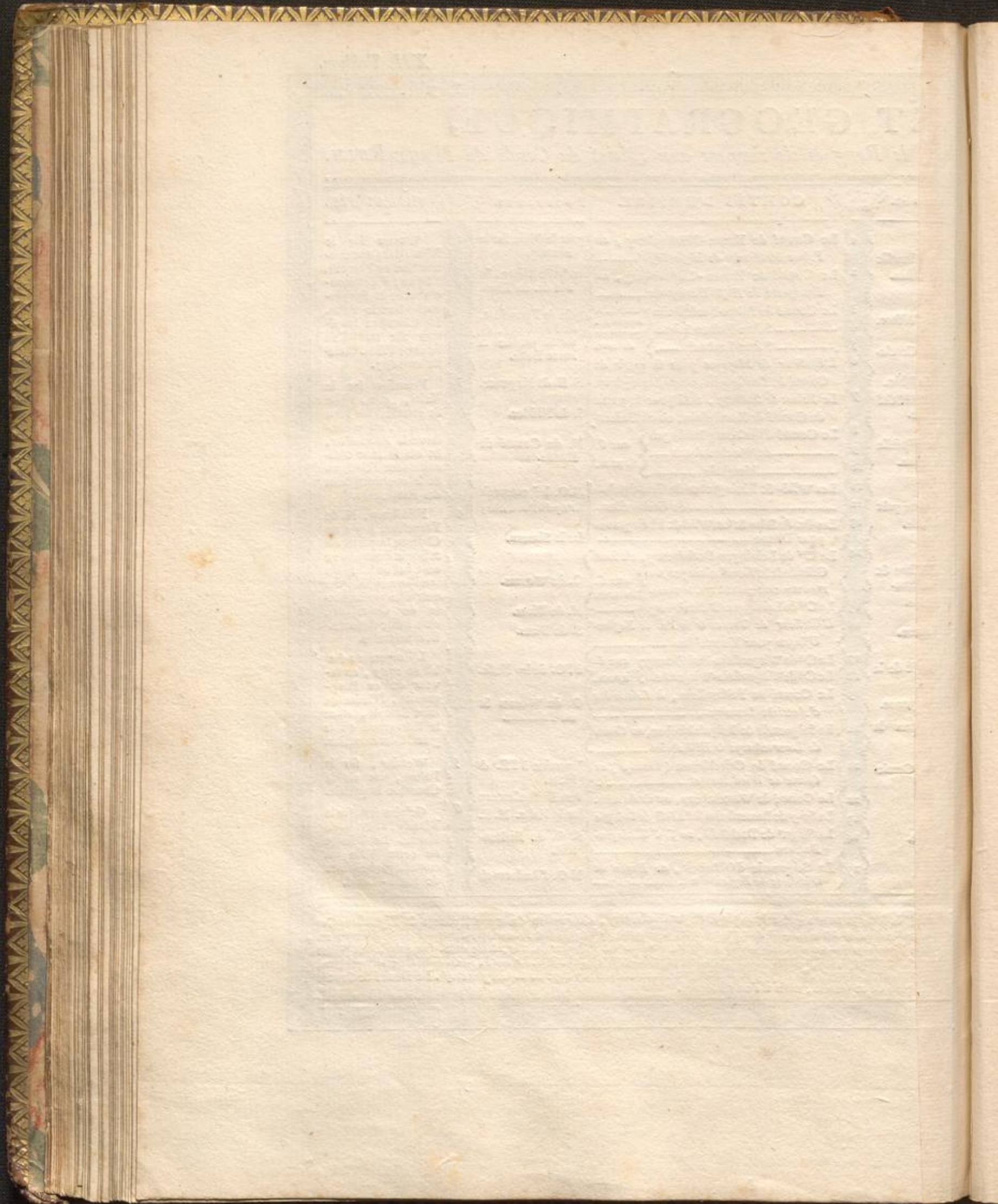
Nota. 1°. Les Seigneuries de Schaumbourg près de la Lahn, d'Oberstein vers Birckenfeld, & le village de Holzhausen près d'Amönebourg, sont bien du Cercle du haut Rhin, mais ils n'y ont ni voix ni séance. 2°. C'est une erreur de rapporter au Cercle du haut Rhin la Principauté de Montbelliard: cette Principauté, quoique Principauté d'Empire, ne dépend d'aucun Cercle. 3°. La partie du haut Rhin située à la gauche du Rhin, au-dessous de Bade, contenoit autrefois les deux Landgraviats d'Alsace, avec leurs dépendances, la préfecture de Haguenau, avec les dix Villes Impériales qui en dépendoient; mais la Province d'Alsace a été

UE ET GÉOGRAPHIQUE,

indiquant le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle du HAUT-RHIN.

ES.	POSITIONS.	Rang des États.	COMTÉS D'EMPIRE.	POSITIONS.	Rang des États.	VILLES IMPÉR.
latin.	entre la Mozelle & le Rhin.	1	Le Comté de Hanau-Münzenberg, au Prince héréditaire de Hesse-Cassel.....	près le Mein sur le Kintzig.	1	Worms sur le Rhin, dans une contrée fert. en bon vin.
.....	2	Le Comté de Hanau-Lichtenberg, au Landgrave de Hesse-Darmstadt.....	en basse Alsace, & à la dr. du Rhin.	2	Spire, à l'embouchure de la Speyerbach dans le Rhin.
.....	3	Le Comté de Solms-Rödelheim.....	près de Francfort, de Friedberg, & au S. O. de la haute Hesse.	3	La Chambre Impériale fut transférée de cette Ville à Wetzlar en 1693.
.....	4 Solms-Hohen-Solms.....
.....	5 Solms-Laubach.....
.....	6	L'Eleveur de Mayence pour sa partie du Comté de Koenigstein, où est Koenigstein.	N. E. de Mayence.	3	Francfort sur le Mein, belle, riche & grande Ville bien fortifiée, où se conserve la Bulle d'or, & où se font ordinairement l'élection & le couronnement des Empereurs.
.....	7	Le Prince de Stolberg, aussi pour sa partie du Comté de Koenigstein, où est Gedern.	S. du Nidder.
.....	8	Le Comté d'Isenbourg-Büdingen.....
.....	9 de Wächtersbach.....
.....	10 Meerholz.....
.....	11	Les Wild- & Rheingraves de Grumbach.....	N. O. de Lautereck
.....	12 de Grehweiler.....
.....	13	Les Pr. de Salm & ces Wild & Rheingraves pour Dhaun.....	4	Friedberg, N. de Francfort. Il y a un Château Impérial où réside le Bourggrave ou Chef de plusieurs familles nobles, unies entr'elles par un pacte de <i>Ganerbiat</i> , c'est à-dire de succession mutuelle.
.....	14	Le C ^{te} de Leiningen-Dachsbourg, où sont Grünstadt & Vieux Leiningen, &c.
.....	15	Le C ^{te} de Leiningen-Westerbourg.....
.....	16	L'Eleveur de Treves & le Pr. de Nassau-Ufingen pour Munzfelden.....
.....	17	Le C ^{te} de Witgenstein-Berlebourg.....
.....	18	Le C ^{te} de Witgenstein-Witgenstein.....
.....	19	Le Comté de Falkenstein, à l'Archiduc d'Autriche-Lorraine.....
.....	20	La Seigneurie de Reipolzkirchen, au Comte de Löwenhaupt & Hillesheim.....
.....	21	Le Comté de Criechingen (Creange) au Comte de Wied-Runkel.....	5	Wetzlar, sur la Lahne, où est la Chambre Impériale.
.....	22	Le Comté de Warttemberg, au C. du nom.
.....	23	La Seig ^{ne} de Brezenheim, à l'Eleveur de Cologne	6	Gelnhausen, sur la Kintzig, au N. E. de Hanau. Le suffrage de cette Ville est contesté par le Prince de Hesse-Cassel.
.....	24	La Seign ^{ie} de Dachstuhl, au C. d'Ettingen-Baldern.....
.....	25	La Seigneurie d'Ollbrück, au Baron de Waldbott de Bassenheim.....

Le village de été cédée à la France par le Traité de Munster en 1648, avec toutes ses appartenances & dépendances, & cette cession a été renouvelée & confirmée par le Traité de Ryfwick en 1697.
 Les Membres de cette Province qui ont joui de la qualité d'Etat d'Empire, étoient la plus grande partie de l'Evêché de Strasbourg, les Abbayes Princières de Mürbach & de Lure, de Munster, dans le Val de S. Grégoire, & la Prévôté de Weissenbourg, l'Abbaye immédiate d'Andlau, & les Villes Impériales de Strasbourg, de Haguenau, Colmar, Schlettstadt, &c. 4°. Le Duché de Savoie étoit aussi de ce Cercle, mais il en est séparé actuellement.





NOTE QU'ON N'A PU INSÉRER DANS LA CARTE.



9. Melsheim au S. de Creutzenach: 10. Bas Grehweiler: 11. Münster-Appel: 12. Alzen: 13.



1. Odenheim à l'Est de Philippsbourg: 2. Dürkheim: 3. Hertenbourg: 4. Neu Leiningen: 5. Grumbach: 6. Heidesheim: 7. Bockenheim: 8. Butzheim: 9. Melsheim au S. de Creutzenach: 10. Bas Grehweiler: 11. Münster-Appel: 12. Alzen: 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Suite
St. au C^{te} de Stolberg.
T. Te. de Treves.
W. de l'Evêq. de Worms.
Wart. au Comte de
Wartenberg.
W. B. de Wigenstein-
Berlebourg.
W. B. de Wied-Runcel.
Z. au Duc des deux-
Ponts.

1. Odenheim à l'Est de Philippsbourg: 2. Dürkheim: 3. Hertenbourg: 4. Neu Leiningen: 5. Grumbach: 6. Heidesheim: 7. Bockenheim: 8. Butzheim: 9. Melsheim au S. de Creutzenach: 10. Bas Grehweiler: 11. Münster-Appel: 12. Alzen: 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Appel: 12. Alzenau: 13. Grumbach: 14. Hadersheim sur le Mein: 15. Gensheim sur le Rhin: 16. Gensheim sur le Rhin: 17. Kitz ou Neu-Cattentellenbogen: 18. Elmhörten: 19. Füllendorf: 20. Bendorf: 21. p. de la Vallée de Schönbach: 22. Murrthal ou Sud: 23. Rurgau: 24. Neuloff: 25. Langen-Schönbach:



16. Gensheim sur le Rhin: 17. Kitz ou Neu-Cattentellenbogen: 18. Elmhörten: 19. Füllendorf: 20. Bendorf: 21. p. de la Vallée de Schönbach: 22. Murrthal ou Sud: 23. Rurgau: 24. Neuloff: 25. Langen-Schönbach:

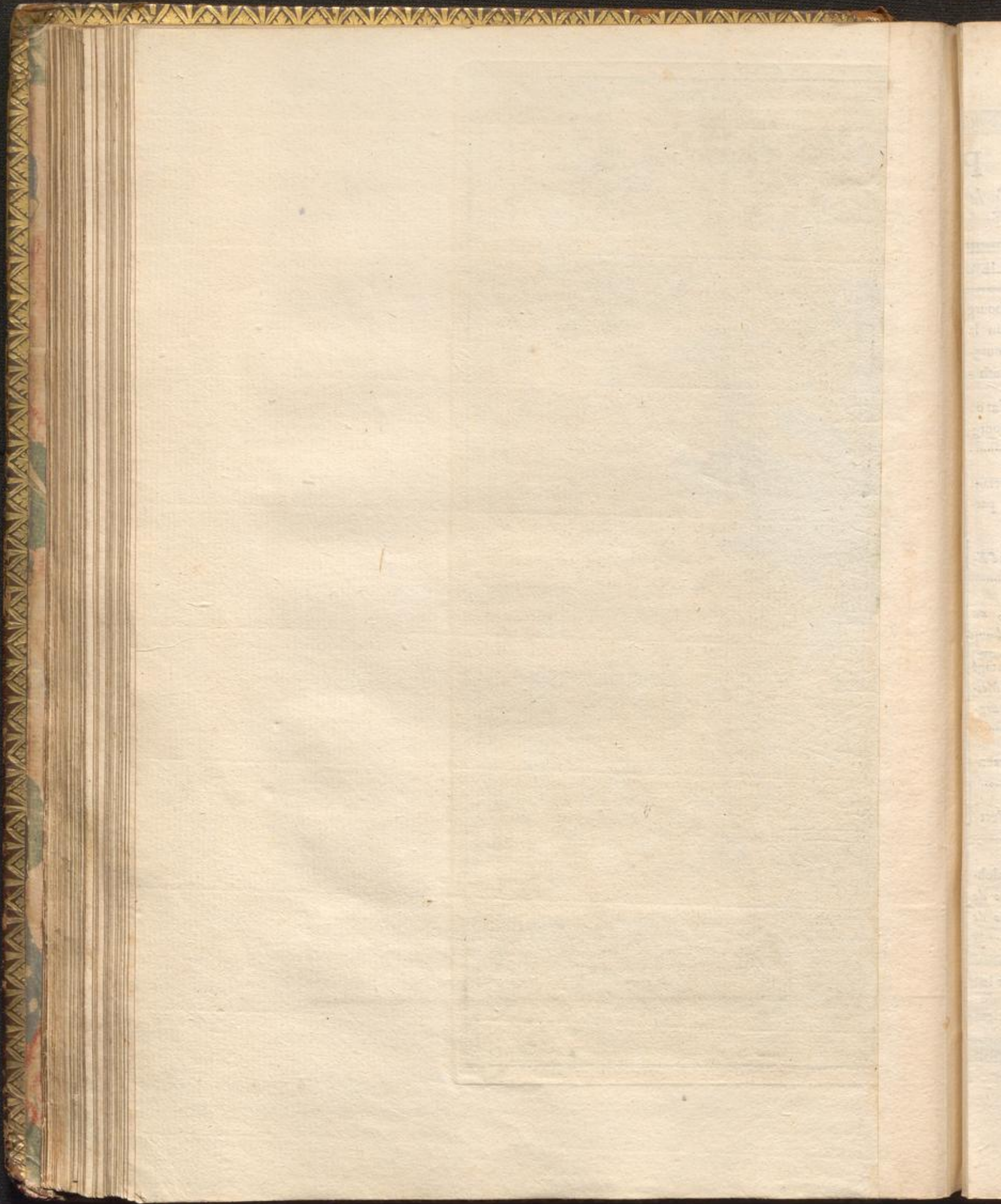


TABELLE U

Chaque table de la suite de tables de la page 125.

TABLEAU I		TABLEAU II	
Année	Mois	Année	Mois
1789	Janv.	1789	Janv.
1789	Févr.	1789	Févr.
1789	Mars	1789	Mars
1789	Avril	1789	Avril
1789	Mai	1789	Mai
1789	Juin	1789	Juin
1789	Juillet	1789	Juillet
1789	Août	1789	Août
1789	Sept.	1789	Sept.
1789	Oct.	1789	Oct.
1789	Nov.	1789	Nov.
1789	Déc.	1789	Déc.



TABLEAU POLITIQUE,

Où l'on voit les États de l'Empire qui ont droit de Séance, & le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle de FRANCONIE, suivant l'Assemblée de 1735.

PRINCIPAUTÉS ECCLÉSIASTIQUES	POSITIONS.	PRINCIPAUTÉS SÉCULIÈRES	POSITIONS.	COMTÉS D'EMPIRE.	POSITIONS.	VILLES IMPÉRIALES.
L'Evêché de Bamberg Bamberg est une grande Ville non murée sur le Reduit. Cet Evêché fondé en 1007 par l'Empereur Henri II, à le premier rang parmi les Evêchés d'Allemagne. Les Electeurs de Bohême, de Saxe, de Bavière, & de Brandebourg portent depuis long-temps la qualité de grand Echanton, grand Maréchal, grand Sénéchal, grand Chambellan de l'Eglise de Bamberg, & nomment des Vicaires héréditaires pour remplir leurs fonctions. Pommerfeldt est un beau chât. de plaisance. Cronach au N. & Forchheim sur le Reduit font deux places fortes.	entre l'Evêché de Würzburg & la Principauté de Culmbach ou de Bayreuth, allant du centre au N.E.	1. Le Margrave de Brandebourg pour le Marggravat ou la Principauté de Brandebourg-Culmbach ou de Bayreuth.....	au N. E. du Cercle.	1. Le Comté de Hohenloh-Neuenstein, aux Princes du nom.....	S. O.	I. Nuremberg. C'est une grande, forte & belle Ville commerçante sur la Pegnitz; elle a acquis successivement un territoire d'environ 10 à 12 lieues en carré, où l'on trouve Alorf, petite Ville & Université assez célèbre.
L'Evêché de Würzburg..... Cet Evêché, fondé en 741, fut doté des biens qui composent auparavant le domaine des Ducs de Franconie, & exempté de la juridiction des Gouverneurs & Magistrats Royaux, eût des titres, droits & prérogatives des Evêq. de Würzburg.	1. PO. de l'Evêché de Bamberg, il s'étend du Comté de Henneberg au N. au Comté de Hohenlohe au Sud.	2. Le même pour le Marggravat ou la Principauté de Brandebourg-Anspach ou Oaulsbach.....	au S. du Cercle.	2. La partie du Comté de Rieneck où est Rieneck, au Comté de Noyen..... N°. Le reste du Comté a été réuni à l'Archev. de Mayence, au O. de Hanau & à l'Ev. de Würzburg. Le Comté d'Erbach, au Comté de non..... Le Margr. d'Anspach alternativement avec les héritiers allodiaux du Comté de Limbourg pour Limbourg-Gaildorf..... Nota. Le Margr. a la voix trois années consécutives, & les héritiers l'ont la quatrième année. Ces mêmes héritiers pour l'autre partie du Comté dite Limbourg-Speckfeld.....	au centre du Cercle. sur le Mein. au N. de la Souabe.	II. Rosenbourg sur le Tauber.
L'Evêché d'Eichstätt..... Cet Evêché & celui de Würzburg ont leur fondation au crédit de S. Boniface, nommé depuis Archevêque de Mayence, vers le milieu du huitième siècle.	au S. O.	3. Henneberg-Schleusingen, à l'Electeur de Saxe.....	vers le S. à la dr. de la Werra.	3. Celle de Reichelsberg, au Comté de Schamborn, dont le suffrage est exercé par l'Evêque de Würzburg.....	S. de Cathel.	III. Windheim, au N. d'Anspach. Son territoire abonde en bled, en poissons & en fruits. Il y a aussi beaucoup de vignobles.
L'Ordre Teutonique à Mergentheim avec les Bailliages sur le Neckar & le Bailliage de Franconie. Ce dernier n'est pas borné par ce Cercle, il s'étend dans la Souabe, la Bavière, dans le Cercle Electoral, dans celui du haut Rhin, jusqu'en Silésie & en Moravie.	Cet Etat est situé entre l'Evêché de Würzburg au N. & le Comté de Hohenlohe au Sud.	4. Henneberg-Roemhild, partagé entre les Ducs de Saxe-Meiningen & de Saxe-Cobourg-Saalfeld.....	vers le Nord, à la dr. de la Werra.	4. La Seigneurie de Wiedenheid, au Comté de Schamborn. Voyez Noblesse immédiate, premier canton.....	N. du Tauber.	IV. Schweinfurt sur le Mein, Ville fortifiée, où se tiennent ordinairement les assemblées de la Noblesse immédiate.
		5. La Principauté de Schwarzenberg, au Prince du nom.....	au Sud & à la g. de la Werra.	5. Celle de Welzheim, au Comté de Graevonia. Ce suffrage est suspendu, depuis que le Duc de Wurtemberg a réuni cette Seigneurie à ses domaines.....	à la dr. du Mein.	V. Weissenbourg en Nordgau, à la gauche de l'Altmühl.
		6. Le Prince de Lerwenstein-Wertheim.....	au centre du Cerc.	6. Le Margr. d'Anspach pour la Seigneurie de Hausen, arrière-fief de Bavière..... On doit ajouter ici comme Etats personnels: Les Comtes de Rosenberg en Bohême. de Salzenberg en Autriche. P. H. Autrich. de Warmbrand en basse Styrie. de Giech en Franconie. Voyez Turnau, &c. de Graevonia dans le Mocklenbourg..... de Puckler en Franconie. P. Farrenbach, &c.	dans le Souabe au Nord, pr. de la Zorn & de Langensheim.	
		7. La Principauté de Hohenloh-Waldenbourg, au Prince de Hohenlohe, de la ligne de Hohenloh-Waldenbourg.....	au S. O.			

Nota 1°. La translocation des Princes de Hohenlohe du titre des Comtes à celui des Princes s'est faite par le recès du Cercle de Franconie de 1748. 2°. La Principauté de Cobourg, comme partie constitutive du Comté de Henneberg, étoit autrefois de la Franconie; mais comme lors de la distribution de l'Empire en Cercles elle étoit réunie à la Maison de Misnie, on ne jugea pas à propos de la séparer du Cercle de la haute Saxe 3°. Les Cercles de Franconie & du haut Rhin sont en contestation pour le Bailliage de Fischberg, possédé par l'Ev. de Fulde. Cet Ev. a des prétentions sur les Bail. de Lichtenberg & Salzenburg, possédés par la Maif. de Saxe.

TABLEAU PO

Où l'on voit les États de l'Empire qui ont droit de Séance, & le Rang
suivant l'Assemblée de

Rang des États.	PRINCIPAUTES ECCLÉSIASTIQU.	POSITIONS.	Rang des États.	PRINCIPAUTES SÉCULIER.	Posi
1	<p>L'Evêché de Bamberg Bamberg est une grande Ville non murée sur le Rednitz. Cet Evêché fondé en 1007 par l'Empereur Henri II, a le premier rang parmi les Evêchés d'Allemagne. Les Electeurs de Bohême, de Saxe, de Bavière, & de Brandebourg portent depuis long-temps la qualité de grand Echançon, grand Maréchal, grand Sénéchal, grand Chambellan de l'Eglise de Bamberg, & nomment des Vicaires héréditaires pour remplir leurs fonctions. Pommerfelde est un beau châ. de plaisance. Cronach au N. & Forchheim sur le Rednitz sont deux places fortes.</p>	entre l'Evêché de Würzburg & la Principauté de Culmbach ou de Bayreuth, allant du centre au N.E.	2	<p>Le Marggrave de Brandebourg pour le Marggraviat ou la Principauté de Brandebourg-Culmbach ou de Bayreuth.....</p>	au N. E.
			4	<p>Le même pour le Marggraviat ou la Principauté de Brandebourg-Anspach ou Onolzbach.....</p>	au S. d
			6	<p>Le Comté de Henneberg portant titre de Principauté, & partagé de cette sorte :</p>	
			7	<p>Henneberg-Schleusingen, à l'Electeur de Saxe.....</p>	vers le de la
			8	<p>Henneberg-Schmalkalden, au Landgrave de Hesse-Cassel.....</p>	vers le dr. de
			9	<p>Henneberg-Rœmhild, partagé entre les Ducs de Saxe-Meiningen & de Saxe-Cobourg-Saalfeld.....</p>	au Sud g. de
3	<p>L'Evêché d'Eichstädt Cet Evêché & celui de Würzburg furent leur fondation au crédit de S. Boniface, nommé depuis Archevêque de Mayence, vers le milieu du huitième siècle.</p>	au S. O.	10	<p>La Principauté de Schwarzenberg, au Prince du nom.....</p>	au cent
5	<p>L'Ordre Teutonique a Mergentheim avec les Bailliages sur le Neckar & le Bailliage de Franconie. Ce dernier n'est pas borné par ce Cercle, il s'étend dans la Souabe, la Bavière, dans le Cercle Electoral, dans celui du haut Rhin, jusqu'en Silésie & en Moravie.</p>	Cet Etat est situé entre l'Evêché de Würzburg au N. & le Comté de Hohenlohe au Sud.	11	<p>Le Prince de Lœwenstein-Wertheim.....</p> <p>La Principauté de Hohenlohe-Waldenbourg, au Prince de Hohenlohe, de la ligne de Hohenlohe-Waldenbourg.....</p>	au S. C

Nota 1^o. La translocation des Princes de Hohenlohe du banc des Comtes à celui des Princes s'est faite par le recès du Cercle de Franconie de 1748. 2^o. La Principauté de Cobourg, comme partie constitutive du Comté de Henneberg, étoit autrefois de la Franconie; mais comme lors de la distribution de l'Empire en Cercles elle étoit 3^o. Les l'Ev. de

POLITIQUE,

Et le Rang qu'ils tiennent aux Diètes du Cercle de FRANCONIE,
Assemblée de 1735.

LIÈRES.	POSITIONS.	Rang des Etats	COMTÉS D'EMPIRE.	POSITIONS.	Rang des Etats	VILLES IMPÉR.
12			Le Comté de Hohenloh-Neuenstein, aux Princes du nom.....	S. O.		I. Nuremberg. C'est une grande, forte & belle Ville commerçante sur la Pegnitz; elle a acquis successivement un territoire d'environ 10 à 12 lieues en carré, où l'on trouve Altorf, petite Ville & Université assez célèbre.
13			Les Comtés de Castel, au Comte du nom.	au centre du Cercle.	30	
14	au N. E. du Cercl.		de Wertheim, au Comte de Læwenstein-Wertheim.....	O. sur le Mein		
15			La partie du Comté de Rieneck où est Rieneck, au Comte de Nollitz.....	sur le Mein.		
	au S. du Cercle.		<i>Nota.</i> Le reste du Comté a été réuni à l'Archevê de Mayence, au C ^{te} de Hanau & à l'Evê de Würzburg.			
16			Le Comté d'Erbach, au Comte du nom.....			
17			Le Marggr. d'Anspach alternativement avec les héritiers allodiaux du Comté de Limbourg pour Limbourg-Gaildorf.....	au N. de la Souabe.		II. Rotenbourg sur le Tauber.
			<i>Nota.</i> Le Marggr. a la voix trois années consécutives, & les héritiers l'ont la quatrième année. Ces mêmes héritiers pour l'autre partie du Comté dite Limbourg-Speckfeld.....			
18	vers le S. à la dr. de la Werra.		La Seigneurie de Seinsheim, au Prince de Schwarzenberg.....	S. de Castel.	31	III. Windsheim, au N. d'Anspach. Son territoire abonde en bled, en poissons & en fruits. Il y a aussi beaucoup de vignobles.
19			Celle de Reichelsberg, au Comte de Schœnborn, dont le suffrage est exercé par l'Evêque de Würzburg.....	Sud-Ouest de Speckfeld.	32	IV. Schweinfurt sur le Mein, Ville fortifiée, où se tiennent ordinairement les assemblées de la Noblesse immédiate.
20	vers le Nord, à la dr. de la Werra.		La Seigneurie de Wiesentheid, au Comte de Schœnborn Voyez Noblesse immédiate, premier canton.....	N. du Tauber.		
21			Celle de Welzheim, au Comte de Grævenitz. Ce suffrage est suspendu, depuis que le Duc de Wurtemberg a réuni cette Seigneurie à ses domaines.....	à la dr. du Mein.		
22	au Sud & à la g. de la Werra.		Le Marggr. d'Anspach pour la Seigneurie de Hausen, arrière-fief de Bavière.....	dans la Souabe au Nord.	33	V. Weissenbourg en Nordgau, à la gauche de l'Altmühl.
23	au centre du Cerc.		On doit ajouter ici comme Etats personnels; Les Comtes de Rosenberg en Bohême.	pr. de la Zenn & de Langenzenn.		
24			de Stahrenberg en Autriche. <i>V. H. Autrich.</i>			
25			de Wurmbrand en basse Styrie.			
26			de Giech en Franconie <i>Voyez Turnau, &c.</i>	Sud-Ouest de Culmbach	34	
27			de Grævenitz dans le Mecklenbourg.....	Nord-O. de Nuremberg.		
28	au S. O.		de Pückler en Franconie. <i>V. Farrenbach, &c.</i>			
29						

elle étoit réunie à la Maison de Misnie, on ne jugea pas à propos de la séparer du Cercle de la haute Saxe. Les Cercles de Franconie & du haut Rhin sont en contestation pour le Bailliage de Fischberg, possédé par l'Ev. de Fulde. Cet Ev. a des prétentions sur les Bail. de Lichtenberg & Salzingen, possédés par la Maif. de Saxe.

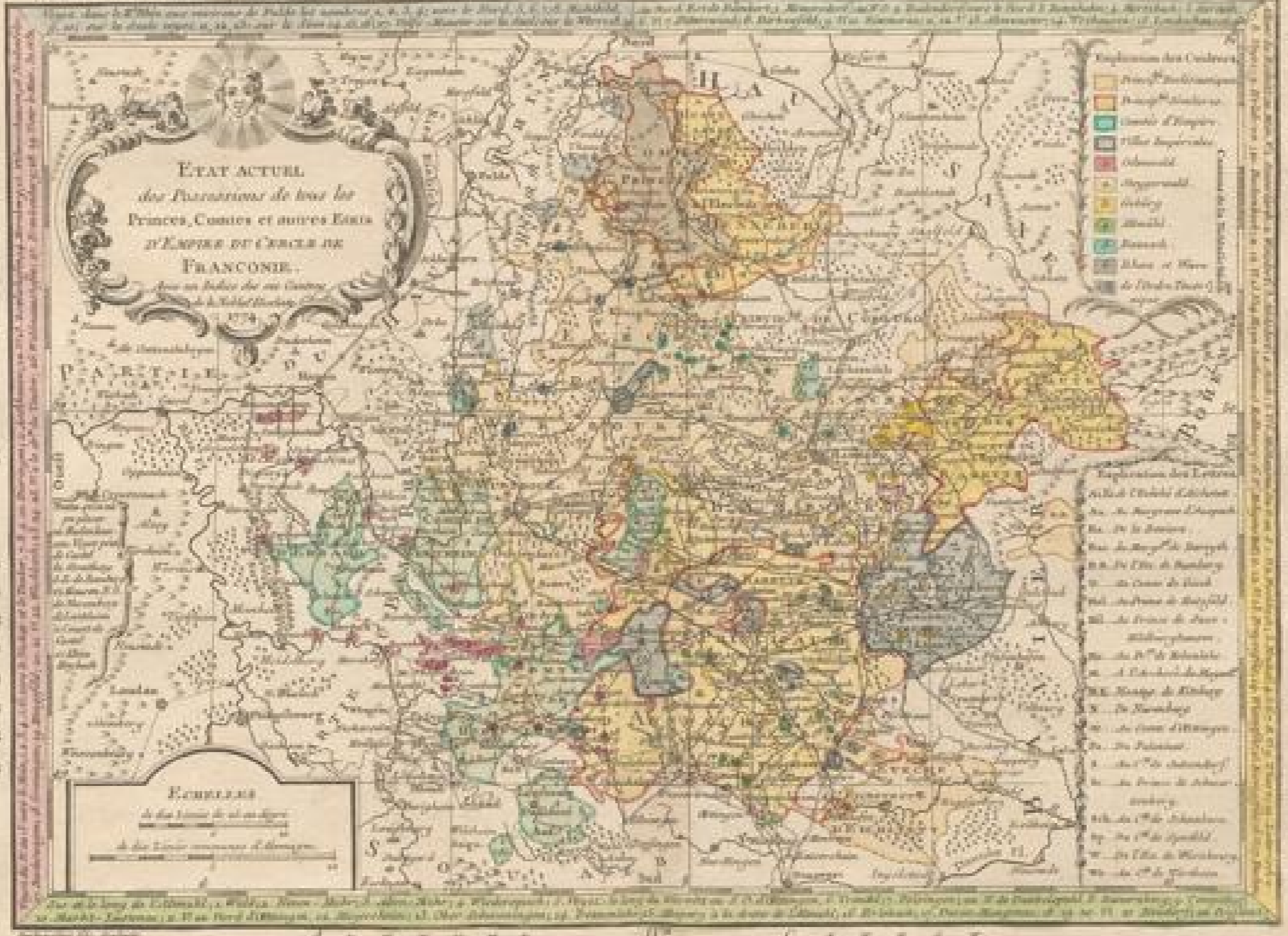
COMPTES RENDUS

de l'Administration de la Ville de Strasbourg pendant l'année 1857

COMPTES RENDUS

N°	Description	Montant	Observations
1	Salaires des employés	12000	
2	Matériel	5000	
3	Travaux de réparation	8000	
4	Impôts	15000	
5	Intérêts	3000	
6	Dotations	2000	
7	Subventions	10000	
8	Produits divers	4000	
9	Recettes diverses	10000	
10	Restes à débiter	10000	
11	Restes à créditer	10000	





Voyez dans le Rhin aux environs de Fulde les nombres 1, 2, 3, 4; vers le Nord, 5, 6, 7, 8. Muhlfeld, Au Nord-Est, 9, 10; sur la Saale voyez 11, 12, 13; sur le Sinn 14, 15, 16, 17. Völs - Munster sur la Saal; sur la Werre 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27.

CANTON IER ORDRE



Sur et le long de l'Altmühl, 1. Wald; 2. Neven-Muhr; 3. Alten-Muhr; 4. Wiederspach; 5. Voyez le long du Wiernt 10. Markt-Lustenau; 11. V. au Nord d'Östingen; 12. Meyersheim; 13. Ober-Schwanningen; 14. Dennenlohe; 15. Abspere.

Darheulme fide, sculptor.

A L T M U H L IV^e



Explication des Couleurs.

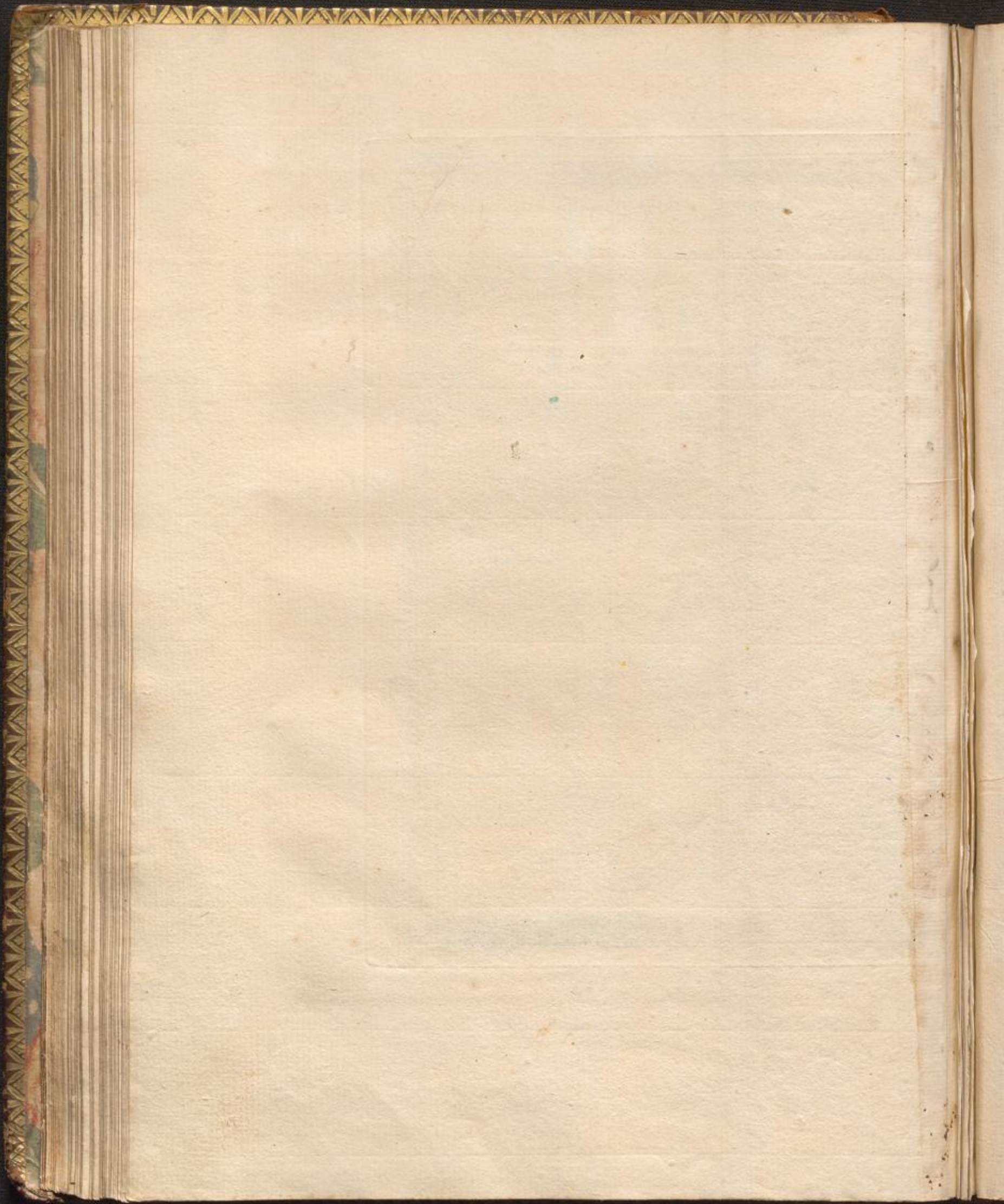
[Orange]	Princip. Ecclesiastiques.
[Yellow]	Princip. Seculiers.
[Green]	Comtes d'Empire.
[Blue]	Villes Imperiales.
[Red]	Odenwald.
[Light Green]	Steygerwald.
[Light Yellow]	Gebürg.
[Light Blue]	Altmühl.
[Light Green]	Baunach.
[Light Blue]	Rhaen et Warre.
[Light Green]	de l'Ordre Teuto- nique

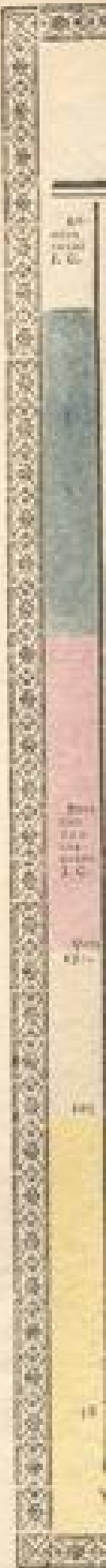
Explication des Lettres.

Ai	Evêché d'Archevet.
Au	Au Margrave d'Anspach.
Ba	De la Baviere.
Bar	Au Marg ^e de Baryth.
B.D.	De l'Ev. de Bamberg.
G	Au Comte de Girch.
Hal	Au Prince de Hatzfeld.
Hil	Au Prince de Saxe- Hildburghausen.
Ho	Au Pr ^e de Hohenlohe.
M	A l'Archevê de Mayest.
M.K.	Montag de Kitzberg.
N	De Nuremberg.
Oe	Au Comte d'Oettingen.
Pa	Du Palatinat.
S	Au C ^e de Sackendorf.
Sc	Au Prince de Schwarz- zenberg.
Sch	Au C ^e de Schenborn.
Sp	Du C ^e de Speckfeld.
w	De l'Ev. de Würzbourg.
We	Au C ^e de Wertheim.

Margrave de Rothemburg au Nord; 1. Memersdorf; au N.O. 2. Rudendorff vers le Nord 3. Rotenhahn; 4. Mertzbach; 5. Geruth; 6. Ditterwind; 7. Birkenfeld; 8. Zimmerau; 9. 10. 11. 12. V. 13. Altmünster; 14. Wezhausen; 15. Lendenhausen; 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

S
T
R
I
G
M
M
A
T
I
M
I
R
C
A
N
T
O
N
G
E
N
E
R
A
L
I
I
R
C
A
N
T
O
N
.







1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

SUITE DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE,

Où l'on voit le commencement des États d'Empire, l'Époque des principales Loix, des Établissements & événements qui ont produit par degré l'état actuel de l'Empire.

VI. ÉPOQUE.	VII. ÉPOQUE.	VIII. ÉPOQUE.	REMARQUES	SUPPLEMENT
<p>Rois & Empereurs Saxons depuis Henri I en 919, jusqu'à Conrad II en 1024-1057, etc.</p>	<p>Rois & Empereurs Franconiens depuis Conrad en 1024 jusqu'à Lothaire le Saxon en 1137-1140.</p>	<p>Rois & Empereurs depuis Lothaire le Saxon en 1137, jusqu'à Rodolphe I en 1273-1291. N. La Maison de Souabe fut éteinte par Frédéric de Hohenstaufen, Généralissime de Souabe, qui mourut en 1250. Le Prince de Bavière, qui fut élu Roi d'Empire, fut élu empereur en 1273, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1285, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1291.</p>	<p>Sur le rigor des Empereurs de Souabe.</p>	<p>De notes indiquées par lettres alphabétiques dans le premier & second Tableau.</p>
<p>HENRI I. de Saxe, Duc de Saxe & de Thuringe. Il donna son fief de Nordthuringe à son fils, & fut élu Roi d'Empire en 919. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Nordthuringe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Nordthuringe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Nordthuringe.</p>	<p>CONRAD II. Duc de Franconie, élu de Saxe en 1024. Il donna son fief de Franconie à son fils, le Duc de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie.</p>	<p>LOTHAIRE II. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1137. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>HENRI VI. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1195. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>La Maison de Souabe fut éteinte par Frédéric de Hohenstaufen, Généralissime de Souabe, qui mourut en 1250. Le Prince de Bavière, qui fut élu Roi d'Empire, fut élu empereur en 1273, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1285, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1291.</p>
<p>HENRI II. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1142. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>CONRAD III. Duc de Franconie, élu de Saxe en 1138. Il donna son fief de Franconie à son fils, le Duc de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie.</p>	<p>LOTHAIRE III. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1140. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>HENRI VII. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1235. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>La Maison de Souabe fut éteinte par Frédéric de Hohenstaufen, Généralissime de Souabe, qui mourut en 1250. Le Prince de Bavière, qui fut élu Roi d'Empire, fut élu empereur en 1273, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1285, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1291.</p>
<p>HENRI III. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1146. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>CONRAD IV. Duc de Franconie, élu de Saxe en 1152. Il donna son fief de Franconie à son fils, le Duc de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie.</p>	<p>LOTHAIRE IV. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1156. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>HENRI VIII. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1250. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>La Maison de Souabe fut éteinte par Frédéric de Hohenstaufen, Généralissime de Souabe, qui mourut en 1250. Le Prince de Bavière, qui fut élu Roi d'Empire, fut élu empereur en 1273, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1285, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1291.</p>
<p>HENRI IV. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1156. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>CONRAD V. Duc de Franconie, élu de Saxe en 1158. Il donna son fief de Franconie à son fils, le Duc de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie.</p>	<p>LOTHAIRE V. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1160. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>HENRI IX. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1255. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>La Maison de Souabe fut éteinte par Frédéric de Hohenstaufen, Généralissime de Souabe, qui mourut en 1250. Le Prince de Bavière, qui fut élu Roi d'Empire, fut élu empereur en 1273, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1285, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1291.</p>
<p>HENRI V. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1162. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>CONRAD VI. Duc de Franconie, élu de Saxe en 1164. Il donna son fief de Franconie à son fils, le Duc de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie. Il donna à son fils, le Duc de Franconie, le fief de Franconie.</p>	<p>LOTHAIRE VI. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1166. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>HENRI X. Duc de Saxe, élu de Saxe en 1260. Il donna son fief de Saxe à son fils, le Duc de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe. Il donna à son fils, le Duc de Saxe, le fief de Saxe.</p>	<p>La Maison de Souabe fut éteinte par Frédéric de Hohenstaufen, Généralissime de Souabe, qui mourut en 1250. Le Prince de Bavière, qui fut élu Roi d'Empire, fut élu empereur en 1273, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1285, le comte de Wittelsbach, élu Roi de Bavière, élu empereur en 1291.</p>

100150 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100



II. SUITE DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE,

Où l'on voit le commencement des États d'Empire, l'Époque des principales Loix, des Établissements & évènements qui ont produit par degré l'état actuel de l'Empire.

IX. ÉPOQUE. Empereurs de Souabe depuis Rodolphe I en 1273, jusqu'à Charles IV en 1355-74 1346.		X. ÉPOQUE. Empereurs Bohémiens depuis Charles IV en 1347 jusqu'à Albert II en 1438-50.		COMMENCEMENT DE LA XI. ÉPOQUE. Empereurs Autrichiens depuis Albert II troisième Empereur de la Maison d'Autriche en 1438, jusqu'à Charles V II de Bavière en 1740-1745.	
1273	RODOLPHE I, Comte de Habsbourg & Landgrave de la Haute Autriche. Il descendait par son père de Rodolphe, Duc d'Autriche, avec son frère le Duc de Styrie Rodolphe, de la Maison de Babenberg-Autriche, & de sa femme Elisabeth, qui venait de la Maison de Habsbourg. Rodolphe mourut le 15 Mars 1291. Son fils Albert, Duc de Bavière, & son frère Rodolphe, Duc de Styrie, se partagèrent l'Autriche, & le Comte de Habsbourg, & le Comte de Tyrol, & le Comte de Carinthie. Rodolphe mourut le 15 Mars 1291. Son fils Albert, Duc de Bavière, & son frère Rodolphe, Duc de Styrie, se partagèrent l'Autriche, & le Comte de Habsbourg, & le Comte de Tyrol, & le Comte de Carinthie. Rodolphe mourut le 15 Mars 1291. Son fils Albert, Duc de Bavière, & son frère Rodolphe, Duc de Styrie, se partagèrent l'Autriche, & le Comte de Habsbourg, & le Comte de Tyrol, & le Comte de Carinthie.	1347	CHARLES IV, Duc de Luxembourg, Roi de Bohême, & premier Roi de l'Empire. Il descendait de son père de Rodolphe, Duc de Luxembourg, & de sa femme Elisabeth, Comtesse de Habsbourg. Charles IV mourut le 20 Juin 1378. Son fils Wenceslas, Duc de Luxembourg, & Roi de Bohême, & premier Roi de l'Empire, mourut le 21 Août 1419. Son fils Sigismond, Duc de Luxembourg, & Roi de Bohême, & premier Roi de l'Empire, mourut le 12 Juin 1437. Son fils Albert, Duc de Bavière, & Roi de Hongrie, & premier Roi de l'Empire, mourut le 20 Juin 1439.	1438	ALBERT II, Duc d'Autriche, & premier Roi de l'Empire. Il descendait de son père de Rodolphe, Duc d'Autriche, & de sa femme Elisabeth, Comtesse de Habsbourg. Albert II mourut le 20 Juin 1439. Son fils Frédéric, Duc d'Autriche, & premier Roi de l'Empire, mourut le 15 Mars 1493. Son fils Maximilien, Duc d'Autriche, & premier Roi de l'Empire, mourut le 8 Juin 1550. Son fils Philippe, Duc d'Autriche, & premier Roi de l'Empire, mourut le 21 Juin 1598. Son fils Charles, Duc d'Autriche, & premier Roi de l'Empire, mourut le 23 Juin 1619. Son fils Ferdinand, Duc d'Autriche, & premier Roi de l'Empire, mourut le 29 Juin 1637. Son fils Léopold, Duc d'Autriche, & premier Roi de l'Empire, mourut le 17 Juin 1705. Son fils Charles, Duc d'Autriche, & premier Roi de l'Empire, mourut le 20 Juin 1740.
QUATORZIÈME SIÈCLE.		QUINZIÈME SIÈCLE.		SEIZIÈME SIÈCLE.	







ABRÉGÉ MÉTHODIQUE DES PRINCIPES DU DROIT PUBLIC DE L'EMPIRE.

ARTICLE I. DU DROIT PUBLIC DE L'EMPIRE, Et des Lois qui en font l'objet.

1°. Notion générale sur les Lois de l'Empire.

Le droit public de l'Empire consiste dans les lois ou lois publiques qui régissent le corps du Gouvernement, Géographique, & les droits particuliers du Chef & des Membres. Tout ce qui se fait sous rapport au Gouvernement, n'est que positif, ou que le sens de l'Empire, & n'est force de loi que lorsqu'il est sanctionné par l'Empereur & accordé.

Les Lois publiques de l'Empire sont donc des lois générales faites & publiées de l'Empereur, & de l'Empire & de confirmation des États, touchant la forme & le gouvernement de l'Empire, & les affaires qui y ont rapport.

Ces lois ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

2°. Division de ces Lois. Lois civiles.

Par ces lois civiles, on entend tout ce qui concerne les personnes & les biens, & qui est de nature à être commun à tous les États de l'Empire, & qui est sanctionné par l'Empereur & l'Empire. Ces lois ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

3°. Des Lois générales de l'Empire.

La loi d'or (a), la paix publique (b), la loi de l'Empire (c), & l'édit de l'Empire (d), sont les lois qui régissent le plus étroitement la forme du Gouvernement, & qui ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

4°. Lois des États.

Ces lois sont sanctionnées par le chef de l'Empire, & par les États de l'Empire, & ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1171

1172

1173

II. DE LA FORME DU GOUVERNEMENT GERMANIQUE.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1°. Notion générale sur la forme du Gouvernement de l'Empire.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

2°. Division de la forme du Gouvernement de l'Empire.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

3°. Des Lois des États.

Ces lois sont sanctionnées par le chef de l'Empire, & par les États de l'Empire, & ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1174

1175

1176

III. DE LA SUCCESSION À L'EMPIRE.

La succession à l'Empire est une succession élective, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1°. Notion générale sur la succession à l'Empire.

La succession à l'Empire est une succession élective, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

2°. Division de la succession à l'Empire.

La succession à l'Empire est une succession élective, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

3°. Des Lois des États.

Ces lois sont sanctionnées par le chef de l'Empire, & par les États de l'Empire, & ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1177

1178

1179

IV. ÉLECTION, GOUVERNEMENT, SUIVE.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1°. Notion générale sur l'élection, le gouvernement, & le suivi.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

2°. Division de l'élection, le gouvernement, & le suivi.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

3°. Des Lois des États.

Ces lois sont sanctionnées par le chef de l'Empire, & par les États de l'Empire, & ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1180

1181

1182

V. DE L'EMPIRE. Stabilité de sa Couronne, ses lois, sa Cour.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1°. Notion générale sur la stabilité de la Couronne, les lois, & la Cour de l'Empire.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

2°. Division de la stabilité de la Couronne, les lois, & la Cour de l'Empire.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

3°. Des Lois des États.

Ces lois sont sanctionnées par le chef de l'Empire, & par les États de l'Empire, & ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1183

1184

1185

VI. DES REVENUS DE L'EMPIRE.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1°. Notion générale sur les revenus de l'Empire.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

2°. Division des revenus de l'Empire.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

3°. Des Lois des États.

Ces lois sont sanctionnées par le chef de l'Empire, & par les États de l'Empire, & ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1186

1187

1188

VIII. DROITS DEVIERS DES EMPEREURS.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1°. Notion générale sur les droits deviens des Empereurs.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

2°. Division des droits deviens des Empereurs.

La forme du Gouvernement de l'Empire est une forme mixte, & est donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

3°. Des Lois des États.

Ces lois sont sanctionnées par le chef de l'Empire, & par les États de l'Empire, & ont une sanction double, & sont donc à l'égard de chaque État un particulier, mais à l'égard de l'Empire & des États pris collectivement, ce ne sont que des lois générales, qui ont une sanction commune.

1189

1190

1191

TABLEAU METHODOLOGIQUE DES RECHERCHES EN HISTOIRE NATURELLE

Méthode	Date	Lieu	Sujet	Auteurs	Travaux	Bibliographie

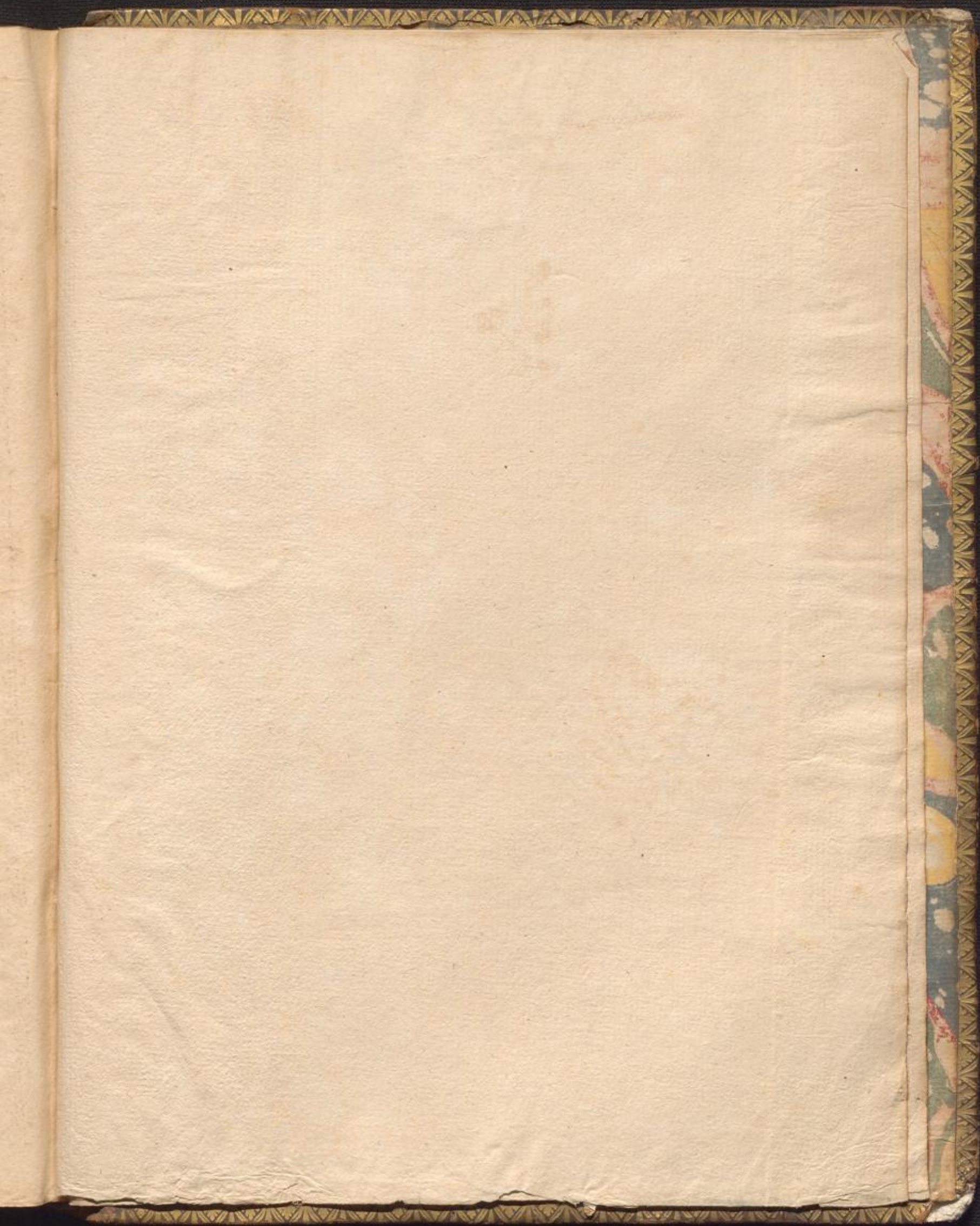


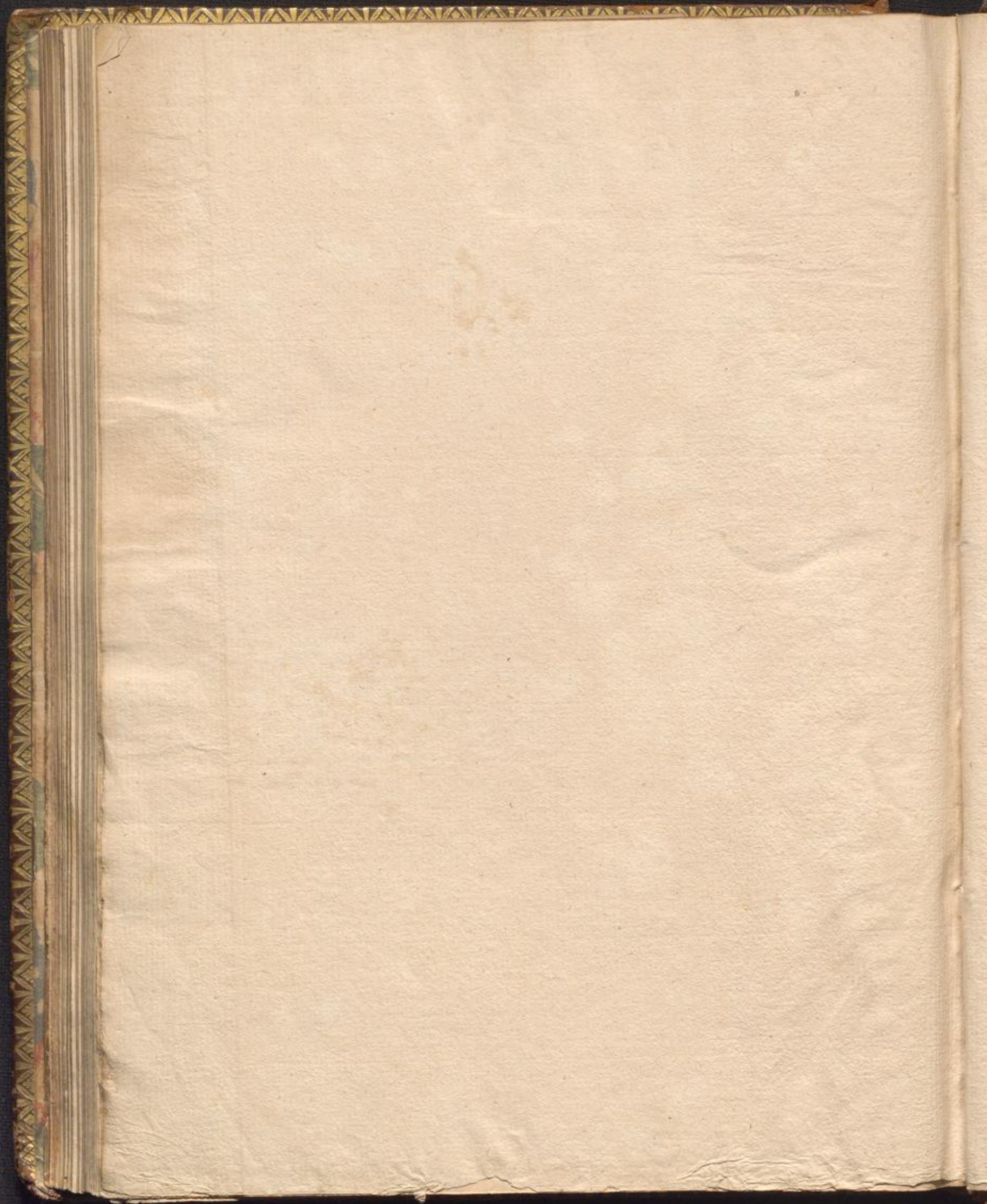
THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

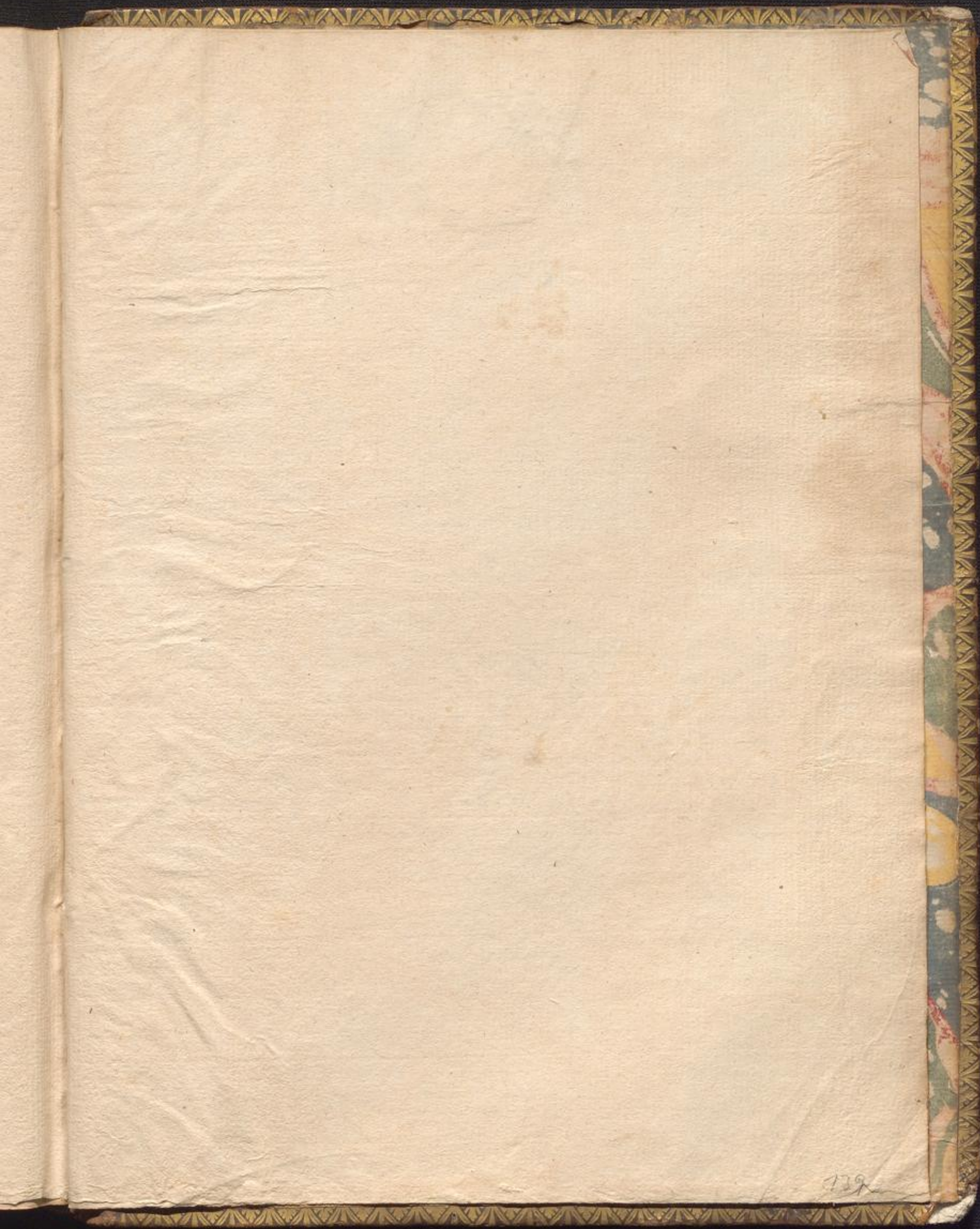












739

